

OPEP: désaccord sur la stratégie à long terme

VIENNE (AFP) — Les treize pays de l'OPEP ont échoué hier dans l'élaboration d'un texte commun sur la stratégie à long terme sur le prix et le niveau de production en raison des réserves exprimées par l'Algérie, l'Irak et la Libye.

Les ministres des Affaires étrangères, des Finances et du Pétrole, réunis depuis lundi matin à Vienne, poursuivront leurs entretiens aujourd'hui, mais ils pourront «au mieux» présenter les recommandations aux chefs d'Etat de l'OPEP lors de ces derniers se réuniront en novembre à Bagdad.

C'est l'analyse que fait de l'évolution de cette conférence le ministre vénézien du Pétrole, M. Humberto Calderon Berti.

«Nous en sommes revenus exactement au point de départ», a fait remarquer le ministre gabonais du Pétrole, M. Alexis M'Bouy Boutzit. Les ministres de l'OPEP s'en remettent à la «sagesse» des chefs d'Etat pour prendre une décision sur la stratégie à long terme.

Les débats ont accroché hier sur la question de l'indexation du prix du pétrole. «Toutes les délégations étaient d'accord sur le principe mais pas sur le mécanisme lui-même», a déclaré le ministre indonésien du pétrole, M. Subroto.

Le système envisagé par l'OPEP vise à protéger le pouvoir d'achat du baril de pétrole en ajustant son prix chaque trimestre. Trois points de repère, les taux d'inflation et de croissance dans les pays

industrialisés et les fluctuations de dix devises, avaient été retenus et avaient fait l'objet d'un accord de dix des treize pays membres de l'organisation lors de la réunion ministérielle de Taïf, en mai.

A cette époque, les trois nations dissidentes étaient déjà l'Irak, la Libye et l'Algérie.

Ces trois pays de la tendance dure de l'OPEP considéraient que les bases de calcul retenues ne permettaient pas une progression suffisante du prix du pétrole. Malgré une séance ministérielle de cinq heures, hier soir, les 33 ministres des 13 pays de l'OPEP se sont séparés sans parvenir à un compromis.

«J'en ai par-dessus la tête», a déclaré le ministre du Pétrole des Emirats arabes

unis, M. Manah Al Oteiba, le premier à quitter la salle de conférence du Palais impérial de Vienne.

L'Irak a réaffirmé que l'OPEP, avant d'étudier la question de la stratégie à long terme, devait résoudre les problèmes immédiats en mettant fin à l'excédent de pétrole sur le marché. Cette «surproduction», dommageable aux intérêts des pays exportateurs, est imputable en grande partie à l'Arabie saoudite et à l'Irak, a déclaré un membre de la délégation irakienne. La Libye a exprimé le même point de vue.

L'Arabie saoudite, qui produit actuellement 9,5 millions de barils/jours, s'est refusée jusqu'à présent à revenir même à son niveau «normal» de 8,5 millions de

barils. Une éventuelle réduction de la production ne pourrait être envisagée par Ryad, avait indiqué lors de la conférence le sheikh Zaki Yamani, que si un accord se dégage sur la stratégie de l'OPEP.

La délégation iranienne, qui dès le début de la conférence, avait attaqué la politique pétrolière de l'Irak, a même menacé de ne pas participer au sommet des chefs d'Etat devant marquer à Bagdad le 20e anniversaire de l'OPEP.

«Il est hors de question que l'Irak se rende à Bagdad dans les circonstances actuelles», a déclaré dans une allusion transparente aux affrontements militaires entre les deux pays, le ministre du Pétrole de Téhéran, M. Ali Akbar Moinefar.

Des difficultés subsistent toujours d'autre part entre les pays de l'OPEP sur la définition d'une politique plus ambitieuse de l'organisation envers les pays du tiers monde.

Certains pays de l'OPEP, principalement les Etats du golfe disposant des plus forts excédents (\$40 milliards pour la seule année 1980 en Arabie saoudite) montrent des réticences à confier des sommes importantes à un organisme relativement indépendant comme la Banque de l'OPEP préconisée par l'Algérie et le Venezuela.

Le ministre irakien du Pétrole, M. Tayeb Abdul Karim, a commenté hier après la conférence: «Nous sommes d'accord sur les points de désaccord».

Campeau marque des points en Ontario et en Floride

Le Trust Royal débouté en cour

par Michel Nadeau

M. Robert Campeau a marqué deux points importants hier dans la bataille qui l'oppose présentement à la direction du Trust Royal pour le contrôle de cette institution financière.

Un juge de la Cour suprême de l'Ontario, M. R.A. Montgomery, a refusé d'accorder une injonction provisoire aux cadres supérieurs de Royal Trustco, qui soutiennent que l'offre de \$21 l'action

présentée par Campeau Corp. ne répond pas aux normes de divulgation prescrites.

Presque au même moment, un juge d'une cour de la Floride, M. Eugene Spellman, a écarté une requête similaire des procureurs de Royal Trustco, en affirmant qu'il n'était pas évident que les dirigeants de la firme torontoise seraient lésés de façon irréparable par l'offre d'achat de M. Campeau.

A la fin du mois dernier, M. Robert Campeau, un homme d'affaires franco-

ontarien qui a fait fortune dans l'immobilier, a surpris la communauté financière en déposant une offre de plus de \$413 millions pour toutes les actions du Royal Trust, la plus importante compagnie de fiducie au Canada avec des actifs de \$7 milliards.

Le conseil d'administration et les cadres supérieurs de Royal Trustco ont rejeté rapidement la transaction proposée par M. Campeau et recommandé aux

Les Expos creusent l'écart à 2 1/2 parties

— page 21



Le président Jimmy Carter et son adversaire républicain dans la course à la présidence, M. Ronald Reagan, se sont affrontés hier dans le Sud, dont l'électorat est encore hésitant. M. Reagan, sombrero sur la tête, a défilé au son des mariachis dans les rues de San Antonio, et a participé ensuite à la Fête de l'indépendance mexicaine au milieu de «chicas» en liesse. Le poids électoral de la communauté hispanophone est vital pour l'emporter au Texas, qui avait voté pour Carter en 1976 mais qui cette fois pencherait pour Reagan. Le président Carter, pendant ce temps, courtois à l'électorat noir à Atlanta, en Géorgie. Avec à ses côtés la veuve du pasteur Martin Luther King, il a exhorté les Noirs à aller voter en leur rappelant que Ronald Reagan avait voté contre les droits civiques en 1964. (Photolaser AP)



Washington négocie le sort du soldat transfuge de Kaboul

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Les Etats-Unis ont demandé hier à l'Union soviétique et à l'Afghanistan des assurances sur la sécurité des membres de l'ambassade américaine à Kaboul, où s'est réfugié la veille un soldat de l'armée rouge.

La situation de la mission diplomatique déjà précaire aux yeux de Washington depuis l'intervention militaire soviétique en Afghanistan, provoque une inquiétude grandissante au département d'Etat depuis lundi, date à laquelle un soldat de l'armée rouge — dont l'identité n'a pas été dévoilée — a pénétré dans l'ambassade et annoncé qu'il demandait l'asile politique aux Etats-Unis.

C'est probablement la première fois dans l'histoire de l'Union soviétique qu'un soldat de l'armée rouge en poste à l'étranger fait défection.

L'ambassadeur soviétique à Washington, M. Anatoly Dobrynine, a évo-

qué l'affaire du soldat soviétique réfugié ainsi que la sécurité de l'ambassade américaine à Kaboul hier après-midi au département d'Etat avec M. David Newsom, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires politiques, a précisé M. John Tattner.

«Il s'agit d'une affaire délicate», a déclaré M. Tattner. Il a refusé de donner plus de détails sur l'entretien au département d'Etat avec l'ambassadeur soviétique.

Les responsables du département d'Etat observent pour l'instant la plus grande discrétion sur cette affaire. Les diplomates américains à Kaboul semblent en outre confrontés à un problème de langue, aucun employé de l'ambassade ne parle apparemment le russe, et M. John Tattner, porte-parole du département d'Etat, a déclaré: «Nous tentons d'améliorer nos possibilités de communication

Voir page 12: Washington

actionnaires de dire non à l'offre d'achat. La direction a aussitôt lancé une offensive judiciaire contre M. Campeau alléguant qu'il avait mal informé les actionnaires et même privilégié l'un d'entre eux.

Cependant dans les milieux boursiers, l'offre de \$21 paraissait raisonnable car elle renfermait une prime intéressante pour des titres qui ont oscillé entre \$12 et \$16 au cours des dernières années.

Mais il ne s'agit pas d'une transaction ordinaire. D'abord, M. Campeau n'a pas bonne presse dans certains milieux financiers qui voient en lui un homme d'affaires peu orthodoxe. Sa compagnie à Ottawa est gérée par une équipe de cadres francophones et anglophones. L'ascension de son entreprise est en bonne partie attribuable à des contrats de location d'immeubles à long terme au gouvernement fédéral. Il a été surnommé «Le propriétaire du gouvernement fédéral» à qui il aurait loué des édifices à bureaux pour une superficie égale à dix terrains de football. Il a vendu en 1970 les actions de sa compagnie à \$10 avant de les racheter.

Voir page 12: Trust Royal

AU SOMMAIRE

- Dans Bourassa, six candidats veulent succéder à Lise Bacon — page 2
- Des Marais accuse Montréal de faire obstacle au transport intégré — page 3
- La junte militaire turque promet un gouvernement dès cette semaine — page 6
- L'école de quartier: un édifice de Jean-Pierre Proulx — page 10
- Les coopératives d'habitation à la recherche d'un second souffle — page 13
- L'aubergine: un légume beau, bon, pas cher — page 20

Articles religieux

Desmarais & Robitaille
60 ouest, rue Notre-Dame
845-3194

Le Parlement iranien tergiverse

Une commission traitera le dossier des otages

TÉHERAN (d'après Reuter et AFP) — En votant hier à une majorité écrasante la création d'une commission spéciale chargée du problème des otages américains, le Majlis (Parlement iranien) a écarté tout espoir d'une libération prochaine des 52 captifs.

Théoriquement, cette commission, sa composition et son programme devraient être l'objet d'un débat dès demain, mais

les milieux politiques s'accordent à trouver ce délai bien court.

Elle aura pour tâche de proposer les conditions de la libération des otages et de faire un examen approfondi des milliers de documents détenus par le ministère des Affaires étrangères et les étudiants islamiques depuis leur occupation de l'ambassade. Ses conclusions feront l'objet d'un débat public.

La galerie du Majlis réservée au public était bondée, tandis que les orateurs se succédaient. Plusieurs se sont prononcés en faveur d'une mise en procès des otages, et l'un d'eux a même proposé que ceux reconnus coupables soient exécutés.

Par ailleurs, 15 députés islamiques ont déposé, en vain, une résolution demandant l'ajournement des débats sur cette question en raison du conflit actuel entre l'Irak et l'Iran, soutenu, disent-ils, par les Etats-Unis.

Blanche et Henry Kissinger, ancien secrétaire d'Etat, faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour s'opposer à une solution de l'affaire des otages.

«A notre avis, l'élection de M. Reagan serait un désastre. Il n'y comprend rien», a-t-il dit.

Précisant qu'il exprimait avant tout son avis personnel puisqu'il ne se considérait plus en charge des Affaires étran-

gères depuis la formation du nouveau gouvernement la semaine dernière, M. Ghotbzadeh a déclaré que, selon lui, le Majlis se conformerait aux conditions posées par l'ayatollah Khomeiny pour la libération des otages.

«Ma position, à ce sujet, est qu'il faut mettre un terme aux souffrances des familles des otages. Mon propos est purement humanitaire».

Voir page 12: Otages

Sans lui, il y aurait eu entente (Bennett)

par Daniel Raunet

RICHMOND (Colombie-Britannique) — «Je me demande si le pays dans lequel nous sommes, dirigé par Trudeau, est encore le nôtre».

C'est en ces termes que le premier ministre, M. Bill Bennett, a commenté hier les résultats de la conférence constitutionnelle, ouvrant la porte à une remise en question de la place de la Colombie-Britannique dans la Confédération.

«Nous avons chacun un mandat pour deux visions différentes du Canada», a constaté M. Bennett qui a d'autre part réaffirmé le principe de la prééminence historique des provinces dans la définition des règles du jeu constitutionnel. Les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique doivent annoncer incessamment la date d'une réunion commune de leurs cabinets. Cet événement revêtira, selon M. Bennett, une importance cruciale dans la définition de la réponse de sa province à une éventuelle initiative unilatérale de la part d'Ottawa.

L'idée d'un référendum provincial en Alberta et en Colombie-Britannique a circulé tout l'été à Edmonton et à Victoria, mais le chef créditiste a refusé de confirmer que cette stratégie est effectivement celle qu'envisagent les deux gouvernements. Toutefois, en définissant les deux

conceptions du Canada qui, selon lui, s'affrontent, M. Bennett a utilisé la formule: «I would put it to a question» (Je poserais le problème sous forme de question).

D'après le chef du gouvernement de Victoria, l'échec de la conférence repose entièrement sur les épaules du premier ministre fédéral. «Sans lui, une entente aurait eu lieu». Deux conceptions diamétralement opposées du Canada s'affrontent, dit-il. D'un côté, un centralisme croissant, un accaparement encore plus grand des pouvoirs de la part d'Ottawa; de l'autre, une vision du Canada basée sur des réalités régionales différentes. La conception de M. Trudeau est à son avis contraire à l'esprit du système de gouvernement canadien, et plutôt conforme au modèle français.

A cette obstination du premier ministre fédéral, M. Bennett oppose l'attitude conciliante de l'ensemble des provinces. Le chef créditiste s'est dit tout particulièrement impressionné par la bonne foi du premier ministre du Québec: «M. Lévesque a apporté la preuve qu'il était d'accord pour travailler dans le cadre des 12 points constitutionnels discutés». MM. Allen Blakeney, Peter Lougheed et Brian Peckford ont également trouvé grâce aux yeux de M. Bennett qui dit comprendre

Voir page 12: Bennett

Le comité Malépart pour le rapatriement

par Claude Turcotte

OTTAWA — Pendant que les libéraux fédéraux du Québec tout au moins s'apprêtent à encourager le gouvernement dans son projet de rapatriement, les conservateurs se mettent en position de contre-attaque, en se contentant pour l'instant de reprocher au premier ministre, M. Pierre Trudeau, d'avoir été la principale cause de l'insuccès de la conférence de la semaine dernière.

Les libéraux se préparent hier au caucus d'aujourd'hui. Il y a eu notamment M. Jean Chrétien qui a pris connaissance d'un rapport préparé par un sous-comité du caucus dans lequel on encouragerait fortement le gouvernement à passer à l'action aussi bien en ce qui concerne le rapatriement que l'enchaînement d'une Charte des droits. Ce sous-comité proposerait aussi une action immédiate sur les points où il y a eu des progrès significatifs depuis le début de l'été.

À ce sujet, le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, a déclaré, à sa sortie d'une rencontre de deux heures avec les membres du comité dirigé par le député de Montréal-Sainte-Marie, M. Jean-Claude Malépart, que le gouvernement devrait faire connaître «avant le week-end» la ligne de conduite qu'il adoptera. Notant la volonté d'Ottawa de procéder

rapidement à des réformes constitutionnelles, M. Chrétien a rappelé que le gouvernement fédéral avait fait connaître son échec au mois de juin alors qu'il mettait en branle le processus de révision de la constitution au lendemain du référendum au Québec. «C'est une situation de la charrie devant les boeufs qui existe

Voir page 12: Malépart

Rôtisserie

Au Poulet Doré
340 est, rue
Sainte-Catherine
288-2441

près de Saint-Denis

Dans Bourassa, six candidats veulent succéder à Mme Bacon pour le PLQ

par Rodolphe Morissette

Quatre francophones, dont deux d'origine haïtienne, puis deux italophones veulent obtenir l'investiture du Parti libéral du Québec dans le comté montréalais de Bourassa.

Voici le comté qu'avait représenté à l'Assemblée nationale, de 1973 à 1976, Mme Lise Bacon, ministre dans le cabinet libéral de M. Robert Bourassa. Mme Bacon, qui rêvait d'être candidate au prochain scrutin, ne s'est fait « offrir » que son ancien comté, au cas où elle déciderait de se représenter. Or, elle n'en veut point. Du moins si des élections ont lieu cet automne. Si elles étaient reportées au printemps, ce pourrait être différent.

Le candidat libéral qui sera choisi, on ne sait plus trop quand, aura à affronter le député péquiste sortant, M. Patrice Laplante, un ancien commissaire de la CECM. M. Laplante, qui avait subi une longue maladie l'an dernier, s'en est remis au moment du référendum et il a annoncé récemment qu'il serait de nouveau sur les rangs.

Les six aspirants libéraux qui veulent prendre la succession Bacon se livrent une lutte où les préoccupations ethniques ne sont pas étrangères. Deux francophones ont annoncé les premiers qu'ils seraient candidats: MM. Gilles Ethier, un jeune avocat qui militait chez les libéraux du comté voisin de Sauvé (avant le redécoupage électoral) et qui a présidé la campagne du NON dans Bourassa en mai



Mme Lise Bacon

dernier; puis, M. Jean Thémens, un ancien président d'association locale et l'organisateur politique de Mme Lise Bacon. M. Ethier est plus proche des ryanistes, tandis que son rival était l'un des organisateurs de M. Raymond Garneau à Montréal lors de la course à la chefferie libérale en 1978.

Deux candidats d'origine haïtienne sont également sur les rangs, soit Me Michel Coulanges, qui a son étude légale sur la rue Jean-Talon, et Mme Bernini Papp, une infirmière. Enfin, les deux aspirants libéraux d'origine italienne sont MM. Louis Morena, un étudiant en droit constitutionnel, et Nunzio Chilliini, un ex-journaliste du *Corriere Italiano*.

Pour plusieurs militants libéraux d'origine ethnique, le comté de Bourassa, comme celui de Laurier (où trois aspirants d'origine grecque se présentent contre un italophone), forme un objectif de choix par rapport à la recherche d'une représentation ethnique plus importante chez les candidats de ce parti.

La date de l'assemblée d'investiture libérale dans Bou-

assa n'a pas encore été arrêtée. Du reste, l'association locale a demandé au secrétariat général du parti de ne point la tenir tant que les brefs d'élection n'auront pas été émis. Entre-temps, chacun des aspirants aura le loisir de mieux vérifier ses appuis au sein de l'association de comté. Du reste, voilà qui fait l'affaire de la direction du parti, qui désire garder ce comté ouvert.

Au sujet de Mme Bacon, il semble que l'association libérale de Bourassa soit un peu divisée. Des militants lui reprochent d'avoir eu des organisateurs venus d'ailleurs, notamment en 1976, alors que M. Patrice Laplante l'avait défaits par 2,182 voix, profitant ainsi du mécontentement éprouvé alors par les citoyens d'origine ethnique (35% de la population du comté en 1976) à l'égard de la loi 22 du gouvernement Bourassa sur la langue française (l'Union nationale avait pu y diviser le vote libéral en recueillant près de 4.500 voix).

De son côté, Mme Bacon n'affiche pas le plus grand enthousiasme pour ce qui constitue les ressources d'organisation électorale dans le comté. Et voilà l'un des motifs qui la poussaient cet été à

démander à la direction du parti un autre comté que Bourassa.

Abstraction faite de ces frictions et même depuis le remaniement du comté suivant la nouvelle carte électorale, Bourassa reste fort intéressant pour les libéraux. Sur l'ancienne carte, le comté, en forme de « T », contenait, au nord-ouest, une partie du quartier Ahuntsic; au nord-est, une petite fraction de la municipalité de Montréal-Nord; enfin, toute l'ancienne Ville-Saint-Michel, au sud de la voie ferrée surélevée du CN et coincée entre les carrières Miron et Francon.

Ville-Saint-Michel ne fait plus partie du nouveau Bourassa, ce qui diminue singulièrement sa proportion d'italophones. Le secteur Ahuntsic du nouveau comté gagne quelques rues à l'ouest — et cette portion d'Ahuntsic n'est pas péquiste d'emblée. De même, le nouveau Bourassa gagne une vingtaine de rues dans la portion ouest de Montréal-Nord, où la population est légèrement plus âgée que dans la moitié est de la municipalité.

Bref, le Parti québécois aura amélioré ses chances dans ce comté grâce à la perte

de Ville-Saint-Michel, mais de l'électorat du territoire restant on ne saurait dire qu'il s'agit là d'un fruit que le PQ n'aurait qu'à cueillir.

Dans l'ancien Bourassa, le NON l'emportait par 9,343 voix (62%). Dans le secteur du comté appartenant à Montréal, le NON a enregistré 61,3% et le OUI n'a eu (légèrement) le dessus que dans huit bureaux de scrutin sur 52. Dans la portion du comté appartenant à la ville de Montréal, le NON a recueilli 65% des suffrages et le OUI a eu le dessus dans seulement 13 bureaux sur 125.

Ces résultats étonnent cependant, puisque dès l'élection de 1970, le candidat du PQ dans l'équivalent d'alors du comté de Bourassa n'obtint rien de moins que 40% des suffrages. Même pourcentage du vote péquiste en 1973 (40,6%), lequel a atteint 44,9% en 1976.

Il faut préciser pour finir que la nature même de ce comté du nord de Montréal, où l'on est locataire à quelque 66% et qui compte une population en transit pour une part importante, n'est guère facile, et ne l'a jamais été, pour des organisateurs d'élection, tant chez les libéraux que chez les péquistes.



M. Jean Drapeau



M. Claude Ryan



M. Robert Bourassa

Ryan écarte indirectement la candidature de Bourassa

par Rodolphe Morissette

« La question qui se pose au sujet du retour prochain de M. Robert Bourassa comme candidat du Parti libéral est assez simple, a dit hier le chef de la formation, M. Claude Ryan: c'est comme si la belle-mère voulait continuer à demeurer dans la maison du couple une fois que celui-ci est marié ».

M. Ryan s'exprimait ainsi hier sur les ondes de la station de radio CKVL. Si le chef libéral n'a pas encore rencontré de nouveau, comme il l'a promis, son prédécesseur à la tête du Parti libéral pour discuter de la candidature éventuelle de ce dernier dans le comté vacant d'Outremont, la réplique de M. Ryan en dit long sur le jugement qu'il s'approprie à rendre à ce sujet. L'exemple choisi hier par M. Ryan tend à souligner l'improbabilité d'un retour immédiat de M. Bourassa à la politique active au sein du Parti libéral.

Et comme si cela n'était pas suffisamment clair, M. Ryan a ajouté: « M. Robert Bourassa a été répudié par la population à l'élection de 1976... Or le prochain scrutin est le premier test de la nouvelle direction (du parti) devant la population... » Après le choc-en-jambe à l'adresse de M. Bourassa, un placage visant le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, qui n'aurait pas renoncé à prendre éventuellement la tête de l'Union nationale. « Des journalistes disent que Ryan a peur de M. Drapeau... Je n'ai jamais eu peur de M. Drapeau. Je l'ai toujours critiqué dans LE DEVOIR. Je n'ai pas peur de lui du tout ».

On a appris en même temps hier que la pétition que fait circuler à travers le Québec le député unioniste de Bellechasse, M. Bertrand Goulet, en faveur de la venue du maire de Montréal à la tête de l'Union nationale contient aujourd'hui entre 45,000 et 50,000 signatures. Et M. Goulet d'ajouter que l'objectif visé est de 300,000 signatures. Il poursuit par conséquent son travail en vue de rencontrer M. Drapeau un peu plus tard cet automne afin de lui remettre la requête.

Précisons que l'exécutif de l'Union nationale a décidé samedi dernier de reporter du mois d'octobre au début de l'année qui

vient son congrès à la chefferie. Les dirigeants de l'UN l'ont fait, forts de l'assurance qu'ils estiment avoir que le scrutin général n'aura lieu qu'au printemps et qu'entre-temps ils pourront persuader M. Drapeau de prendre la relève du chef démissionnaire, M. Rodrigue Biron.

Dans un premier temps, M. Drapeau avait promis aux dirigeants de l'UN de tenter de recruter des « gens de prestige » pour faire ce travail à sa place et c'est dans ce contexte qu'il avait eu des pourparlers avec l'ancien chef libéral, M. Robert Bourassa. Les tractations entre les deux hommes ont repris ces derniers jours et des stratégies de M. Ryan ont confié à ce dernier le week-end dernier que MM. Drapeau et Bourassa s'étaient entretenus très longuement vendredi. Ces renseignements nouveaux, ajoutés au contenu d'un article du DEVOIR de samedi dernier qui pointait également dans cette direction, ont pu contribuer à susciter la réaction plutôt négative qu'a eue le chef libéral à CKVL hier.

De son côté, M. Bourassa a été profondément blessé d'être l'objet de tant d'hésitations de la part de M. Ryan, alors que ce dernier recrutait le plus allégrement du monde M. Camille Samson, l'ancien chef créditiste de l'Abitibi-Témiscamingue. Aussi certains lieutenants de M. Ryan commencent-ils à s'inquiéter de ce que s'accroît le nombre de comtés au Québec où des groupes de militants libéraux sollicitent M. Bourassa de se présenter chez eux.

Enfin, M. Bourassa paraît faire la sourde oreille aux conseils que lui servent plusieurs de ses fidèles touchant son avenir politique. En substance, on lui suggère en effet de « laisser passer le train » cette fois-ci afin de revenir en force dans quatre ans et de réaménager, entre-temps, son programme d'action de manière à pouvoir se reconstituer une « base populaire », ainsi que l'avait fait avant lui son rival du Parti québécois, M. René Lévesque, puis certains ministres libéraux battus en 1976, tels MM. Denis Hardy et Jean Cournoyer. Ces deux derniers sont depuis quatre ans des animateurs à la radio. M. Hardy tentera, pour sa part, un retour en politique au prochain scrutin, puisqu'il se présentera dans le nouveau comté de Groulx (région de Sainte-Thérèse).

PQ et PLQ multiplient les assemblées d'investiture

par Rodolphe Morissette

Malgré les rumeurs persistantes d'un renvoi des élections générales au printemps prochain, les assemblées d'investiture se multiplient cette semaine, tant chez les libéraux que chez les péquistes, dans plusieurs comtés du Québec.

Dans un premier groupe de comtés, les assemblées d'investiture prochaines ne seront qu'une simple formalité, puisque la période de mise en candidature vient de se terminer et qu'un seul candidat est en lice.

Il en va ainsi chez les libéraux, dans cinq autres comtés. Dans le comté de Saint-François (la portion est de la ville de Sherbrooke), Mme Monique Gagnon-Tremblay, notaire, affrontera le député péquiste sortant, M. Réal Rancourt.

Dans le comté montréalais de Gouin, représenté actuellement par M. Rodrigue Tremblay, ancien ministre du gouvernement Lévesque qui siège depuis bientôt un an comme indépendant à Québec, le candidat libéral, unique, sera M. Jean Longpré, un directeur de caisse populaire. Son adversaire péquiste sera M. Jacques Rochefort, directeur du cabinet du ministre de l'Aménagement, M. Jacques Léonard.

Au Parti québécois, Mme

Dans Richmond, M. Yvon Vallières, ancien député libéral (1973-1976), n'aura pas d'adversaire à sa « convention » du 24 septembre. Même chose pour Mme Lise Thibault, animatrice de télévision et candidate libérale dans le comté de Fabre, qui recouvre désormais l'extrême-ouest de l'île Jésus. Elle s'était fait connaître au printemps comme présidente du NON dans le même comté.

Dans L'Assomption, au nord-est de l'île de Montréal, M. André Ouellette, directeur général de la Commission scolaire Le Gardeur et lui aussi président du NON dans cette circonscription en mai, aura à faire face, du côté libéral, au ministre des Finances, M. Jacques Parizeau. Ce dernier aurait eu un adversaire plus costaud si le maire de Repentigny, M. Louis-Philippe Picard, avait accepté l'invitation de nombreux militants libéraux à se porter candidat dans L'Assomption.

Dans le comté montréalais de Gouin, représenté actuellement par M. Rodrigue Tremblay, ancien ministre du gouvernement Lévesque qui siège depuis bientôt un an comme indépendant à Québec, le candidat libéral, unique, sera M. Jean Longpré, un directeur de caisse populaire. Son adversaire péquiste sera M. Jacques Rochefort, directeur du cabinet du ministre de l'Aménagement, M. Jacques Léonard.

Au Parti québécois, Mme

Nicole Boily a été choisie lundi soir à l'unanimité pour défendre les couleurs du Parti québécois dans le comté d'Outremont, qui pourrait faire l'objet d'une partielle cet automne. Son adversaire n'est pas connu encore. Chez les libéraux, l'assemblée d'investiture est retardée jusqu'au moment où le litige qui oppose encore MM. Claude Ryan, le chef libéral, et Robert Bourassa, son prédécesseur, ne soit réglé. Quant à Mme Nicole Boily, directrice générale de la Fédération des femmes du Québec, elle oeuvre depuis longtemps dans le milieu scolaire et est commissaire d'école à Outremont.

Le Parti québécois a également choisi son candidat lundi dans le nouveau comté de Vimont, qui recouvre une partie de Ville Laval (Vimont, Auteuil et Sainte-Rose). Il s'agit du président régional du PQ (Laval), M. Jean-Guy Rodrigue, ingénieur de l'Hydro-Québec. Il a défait M. Louis Prévost à l'assemblée d'investiture péquiste.

Un autre président régional du Parti québécois (rive sud de Montréal), M. Luc Tremblay, est candidat dans le comté de Chambly. Ce comté, représenté actuellement par M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales, a été remanié et M. Lazure sera candidat dans le comté voisin de Bertrand (Boucherville et Sainte-Julie).

Chez les libéraux de Chambly, que favorise la nou-

velle carte électorale, M. Gérard Latulippe, un avocat de Saint-Bruno et militant de longue date du Parti progressiste-conservateur qui s'est converti récemment au Parti libéral du Québec, songe à se présenter.

Dans le comté de Richelieu (Sorel), où le député péquiste sortant, M. Maurice Martel, se représente, M. Jean Frappier et Rodrigue Lemoine tenteront dimanche d'obtenir l'investiture du Parti libéral.

M. Frappier, un avocat de Sorel, était le président du NON dans ce comté au printemps.

Dans Lavolette (Grand-Mère, La Tuque), les libéraux auront deux candidats à l'assemblée d'investiture de mardi prochain, MM. Jacques Buisson, un médecin qui y a présidé la campagne du NON, et Jean-Marie Lafontaine. Le député péquiste sortant de ce comté est M. Jean-Pierre Jolivet, de nouveau candidat.

Le comté de Hull sera le

théâtre d'une grande bataille. En 1972, Mme Jocelyne Ouellette, péquiste et aujourd'hui ministre des Travaux publics, avait défait un ministre libéral, M. Oswald Parent, par deux voix seulement. Lundi soir, l'association péquiste locale l'a reconfirmée comme candidate au prochain scrutin.

Chez les libéraux de Hull, trois aspirants tenteront d'obtenir l'investiture mardi: le maire de Hull, M. Gilles Rocheleau, président du comité local du NON au printemps; M. Yves Chevalier, responsable de l'information dans l'association locale et Me Marie Caron-Gibeault, fonctionnaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Enfin, dans le comté de Mille-Iles, représenté actuellement par M. Guy Joron, péquiste, qui a démissionné récemment de son poste de ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières et annoncé qu'il quittait la scène politique, un ingénieur de Duvernay, M. Robert Carrier, a exprimé le désir d'être choisi par l'association péquiste locale pour prendre la relève. Chez les libéraux du même comté, un candidat s'est déclaré à ce jour, Me Jean-Pierre Bélisle, de Laval.

guérin

l'éditeur
qui
édite

Le Monde

12 cm x 17 cm
200 pages
cartes en 4 couleurs
relié cartonné

\$7.95

SOMMAIRE

4-Fuseaux horaires
5-Cartes thématiques
A, B, C-Structure
géologique
D-Précipitations et

courants marins
E-Végétation
F-Climats
G-Densité de
population
H-Religions, races et
langues
I-Communications
aériennes
J-Economie du secteur
agrarie
K-Economie du secteur
industriel

6-Le monde politique
8-Océans Indien et
Pacifique
10-Océan Atlantique
12-Pôle Nord
13-Pôle Sud
14-Europe
34-Asie et Russie
46-Moyen-Orient

48-Afrique
56-Australie et Océanie
62-Amérique du Nord
70-Amérique Centrale
74-Amérique du Sud
97-Synthèse géographique
et statistique
119-Index des noms et
lieux géographiques

guérin éditeur limitée
4574 rue SAINT-DENIS
MONTRÉAL H2J 2L3
TÉL.: (514) 842-3481



Dans le cadre des grands
spectacles Alcan, une série
prestigieuse et grandiose réalisée
d'après le célèbre roman-cyclo
d'Henri Troyat.

“La lumière des Justes”

L'époque de Napoléon est fertile en aventures de toutes sortes. Le choc des armées à travers l'Europe se double du choc non moins intense des sentiments politiques et amoureux. Un matin de 1814, dans Paris occupé, commence l'histoire de Nicolas, jeune officier de l'armée impériale russe et de Sophie la jeune française...

À la télévision de Radio-Canada
le vendredi 19 septembre
à 20 heures



CENTRE
GINETTE RAVEL
ENRG.
INTRODUCTION AU
“REBIRTH”
WEEK-END
et 19-21 sept.
\$100.00
INFORMATION:
523-3072 Claudette
527-6035 Jacques

AMÉLIORER
LA QUALITÉ
DE NOTRE
ENVIRONNEMENT
CA PRESSE!
Les clubs 4H
du Québec

Des Marais accuse Montréal de faire obstacle au plan de transport intégré

par Alain Duhamel

La réalisation du plan de transport intégré de la région de Montréal serait une affaire déjà bien engagée si ce n'était de l'obstination de la ville de Montréal dans la conclusion d'un protocole d'entente.

Invité de la Chambre de commerce de l'ouest de l'île de Montréal, le président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, M. Pierre Desmarais II, a soutenu que la ville de Montréal demeurait le dernier obstacle à la conclusion d'une entente entre la CUM et le ministère des Transports du Québec. «La ville de Montréal continue de s'y opposer même si, au cours des derniers mois, les derniers grands problèmes que posait ce dossier ont été résolus un à un».

Le plan de transport intégré de la région de Montréal, publié en décembre dernier, prévoit des investissements de près de \$1 milliard en cinq années pour l'intégration de tous les modes de transport sur l'île de Montréal. Sa réalisation devait se mettre en train dès que la CUM, le Conseil des transports de la région de Montréal et le ministère des Transports convenaient d'un protocole d'entente où chacun définissait ses responsabilités, son rôle, ses engagements financiers et sa part des travaux à réaliser.

Le protocole d'entente instituait un «groupe de réalisation du plan de transport» composé du président du COTREM, en sa qualité de représentant du ministère des Transports, M. Paul Lussier, directeur du Bureau du transport métropolitain, en sa qualité de représentant de la CUM, M. Gérard Gascon, et du président de la Commission de transport de la CUM, M. Lawrence Hanigan. Le groupe devait donc réunir le

planificateur, le réalisateur et l'exploitant du réseau de transport intégré de la région de Montréal.

Faisant suite aux modifications dans les programmes de financement des commissions de transport en commun, le projet de protocole d'entente définissait aussi la responsabilité financière du gouvernement québécois. Pour les travaux déjà entrepris dans la construction du métro, évalués à \$717,950,343, le gouvernement du Québec maintenait sa part à 60%. Pour les travaux à venir relatifs au métro, au métro régional et aux trains de banlieue exploités par la CTCUM, le gouvernement prenait entièrement à sa charge les dépenses d'immobilisations allant même jusqu'à inclure dans les dites dépenses le coût des services

payables à la CUM, aux municipalités de son territoire, aux professionnels, aux spécialistes, consultants, entrepreneurs et fournisseurs de matériaux en vue de l'exécution du protocole.

En juillet dernier, le ministre des Transports, M. Denis de Belleval, confirmait auprès de la CTCUM l'engagement du gouvernement de subventionner dans une proportion de 40% des revenus d'exploitation liés à l'intégration des trains de banlieue. Il s'agit d'une somme de \$1,3 million pour la ligne du CN Deux-Montagnes et d'une somme de \$1,1 million pour la ligne CP-Rigaud. Ces subventions devaient permettre à la CTCUM de conclure des ententes avec les compagnies de chemin de fer dès 1980.

«Lorsque cette intégration aura été accomplie et qu'un niveau de tarification plus raisonnable aura été convenu entre toutes les parties intéressées, il sera alors possible de mettre à la disposition de la Commission de transport, tous les avantages de la réforme de l'aide au transport en commun, incluant la bonification de la subvention pour le système de carte mensuelle», écrivait le ministre des Transports.

La CUM a, depuis le début de l'année, un projet de protocole d'entente. La délégation montréalaise au comité exécutif s'est opposée à ce projet et a annoncé, il y a quelques jours, qu'elle soumettrait son propre projet. Le comité exécutif de la CUM devait en être saisi cette semaine.

La ville de Montréal s'est

opposé à l'intégration des trains de banlieue dont l'exploitation, selon ses analyses, demeure coûteuse, aussi bien dans l'ancien que dans le nouveau régime d'aide au transport en commun. Elle a favorisé l'expansion du réseau de surface de la CTCUM dans l'ouest de l'île (qui se réalisera le 10 novembre prochain) et l'expansion du métro dans l'île.

L'obstination de la ville de Montréal dans cette affaire porte M. Pierre Desmarais II à craindre une nouvelle intervention d'autorité du gouvernement du Québec, au détriment d'une autonomie locale à laquelle il tient. «Il faut se demander si, à nouveau, le gouvernement du Québec, remplissant le vide par le manque de possibilités des élus locaux de s'entendre, ne

viendra pas à nouveau imposer le poids de son autorité».

Le protocole d'entente proposé définissait le plan d'action du «groupe de réalisation» en deux étapes: la première consistait à terminer les travaux de la ligne de métro no 2 de la station Bonaventure jusqu'à la station du Collège, au moins, en direction de ville Saint-Laurent, à terminer les travaux entrepris sur la ligne de métro 5 de la station du Parc jusqu'à Saint-Michel et du Parc jusqu'à Snowdon en incluant une station intermédiaire à Vincent-d'Indy et terminer l'avant-projet pour les dessertes du nord-est et du nord-ouest. La seconde étape prolongait la ligne de métro 5 vers Ville d'Anjou et mettait en place les infrastructures de la desserte du nord-est.

Le protocole d'entente proposé demeurerait, en gros fidèle au plan de transport intégré pour la région de Montréal sans, toutefois, préciser le prolongement des infrastructures importantes hors du territoire de la Communauté urbaine de Montréal ni les points de rencontres et de jonction entre les commissions de transport de la CUM, de la Rive-Sud et de Laval.

Un taux «anormal» de leucémie à St-Hyacinthe

SAINT-HYACINTHE (PC)

Selon une étude préliminaire entreprise par les services de santé communautaire de l'hôpital Honoré-Mercier de Saint-Hyacinthe, les cas de leucémie signalés dans la région entre octobre et septembre 1979 ont atteint des proportions anormalement élevées.

Au cours de la période étudiée, on a relevé 20 nouveaux cas de cette forme de cancer du sang dans un bassin de population de 100,000 personnes. La moyenne annuelle nord-américaine des nouveaux cas de leucémie est de quatre par 100,000 habitants, affirment les auteurs de l'étude.

Seize des cas ont été enregistrés dans la ville même de Saint-Hyacinthe, dont la population n'atteint que 37,000 âmes.

Le Dr Yves Tousignant, qui a aidé à la préparation du rapport préliminaire, a refusé de conjecturer sur les raisons de cet écart par rapport aux statistiques.

Des citoyens de la région craignent que la pollution des eaux de la rivière Yamaska ait constitué un facteur déterminant, mais le médecin maskoutain a affirmé que «toute autre hypothèse pourrait aussi bien être valable».

Une étude portant sur une période de dix ans et dirigée par le Dr Gilles Thériault de l'Université Laval devrait être terminée vers la fin de l'année.

en bref...

■ Le retour au travail à la Baie James interrompu

La Société d'Énergie de la Baie James (SEBJ) a interrompu hier le retour au travail des concierges et des employés des cafétérias à la suite d'un nouveau désaccord entre les parties sur les termes du protocole de retour au travail.

Il a été impossible de connaître la raison précise de l'annulation de certains vols qui devaient ramener au travail la majeure partie des grévistes. Le protocole de retour au travail devait toutefois être signé lundi mais cette rencontre protocolaire n'a pas eu lieu et a été remise à un moment indéfini.

Hier matin, quelque 14 grévistes parvenaient néanmoins au chantier de LG-2 via un vol de l'Hydro-Québec mais ils ont passé la journée à attendre leurs collègues qui devaient les suivre sur un vol de Nordair.

Les 1,460 travailleurs des cuisines et des conciergeries ont accepté samedi dernier les dernières propositions de la SEBJ. Leur évacuation, qui avait coûté près de \$2 millions il y a près d'un mois, a forcé la mise à pied de 7,000 travailleurs de la construction.

■ Cinq jeunes de 15 à 21 ans meurent dans un accident

Cinq jeunes gens sont morts et deux autres ont été blessés, lundi soir, près de Coaticook dans les Cantons de l'Est, lorsque le véhicule dans lequel ils avaient pris place a dérapé au sortir d'une courbe pour ensuite percuter un arbre et prendre feu.

L'accident est survenu chemin Bilodeau, dans le canton Barnston, à quelque 150 kilomètres à l'est de Montréal.

Les victimes, selon la Sûreté du Québec qui fait enquête, sont: André Laferrière, 21 ans, le conducteur de la voiture; Patrick Charest et Alain Boily, tous deux âgés de 16 ans, Daniel Masse, 18 ans, et Roch Bégin, 15 ans. Tous ont été brûlés au point de les rendre méconnaissables, malgré l'intervention de citoyens qui ont tenté de leur porter secours à l'aide d'extincteurs chimiques.

Les deux blessés, également de Coaticook, sont Christian Charest, d'âge inconnu, et Pierre Masse, 17 ans. Ils ont été projetés hors du véhicule sous l'impact.

■ Une maternelle parallèle

Les parents de 12 enfants de Sainte-Marcelline, au nord de Joliette, ont mis sur pied leur propre maternelle parallèle, pour éviter le déracinement de leur communauté et pour éviter aussi de laisser leurs petits dans l'autobus scolaire trois heures par jour.

Ces parents refusent d'envoyer leurs enfants à Saint-Alphonse, à environ 10 kilomètres au nord de Sainte-Marcelline, où sont situées les maternelles de la Commission scolaire de Cascades l'Achigan.

La Commission scolaire a décidé qu'elle n'ouvrirait pas de maternelle pour moins de 15 enfants, norme que les 12 parents rejettent. «Comme tout le monde on a droit à des services», déclarait au DEVOIR cette semaine M. Pierre Bélanger, un de leurs représentants.

Pour sa part, M. Denis Daoust, directeur de l'école primaire de la région, qui, dans les faits, est constituée de trois écoles, une à Sainte-Marcelline, une à Saint-Alphonse et une à Saint-Côme, répète que la commission scolaire «ne peut pas aller en dessous de quinze» (enfants).

■ Les négociations sont rompues à Télé-Médic

Les négociations entre la direction de Télé-Médic et le syndicat de son personnel médical non professionnel ont été rompues à nouveau hier matin, et les deux parties ont aussitôt demandé l'intervention rapide du ministère québécois du Travail et de la Main-d'œuvre.

Selon la Centrale des Syndicats démocratiques (CSD), qui tente de négocier une première convention collective pour quelque 110 ambulanciers, chauffeurs d'ambulances et voitures de médecins, les négociations s'achoppent sur la clause du droit de gréance telle que présentée par M. J.-M. Champoux, négociateur patronal.

M. Simon Bédard, président et directeur général de Télé-Médic, un service de visites d'urgence à domicile, réplique que la clause du droit de gréance présentée au syndicat est la même que celle qui existe dans la convention collective d'au moins quatre autres services ambulanciers au Québec.

«Ces syndicats, représentés par les Teamsters, pourtant réputés comme pas faciles à traiter, ne se plaignent nullement de la clause, dit-il. Je crois plutôt que la CSD veut faire une cause-type de Télé-Médic, mais elle a frappé un noeud car j'ai l'intention de tenir mon bout.»

La tragédie de Belmoral

Un ingénieur explique pourquoi il a suggéré la rampe plutôt que le puits

par Patricia Poirier

VAL-D'OR — Les considérations d'ordre économique ont joué un rôle de premier plan lorsque la compagnie Belmoral a choisi la méthode d'exploitation de sa mine près de Val-d'Or.

Témoignant hier devant la commission d'enquête sur la tragédie de Belmoral, qui a coûté la vie à huit hommes, le 20 mai, un ingénieur a soutenu qu'il avait le «devoir» de suggérer les meilleures méthodes au prix le plus raisonnable.

Agé de 69 ans, M. Dumont est un ingénieur minier qui agit à titre de conseiller auprès des dirigeants de Bel-

moral depuis ses débuts. C'est lui qui a suggéré de procéder en construisant d'abord une rampe pour permettre aux mineurs d'atteindre le minerai. La construction d'un puits devait se faire plus tard.

«C'était plus économique de faire une rampe», a-t-il dit en rappelant que les propriétaires Clive et Frank Brown, de Calgary, avaient déjà fait une mise de fonds de \$2 millions dans une mine adjacente, celle de Bras-d'Or, et qu'il était normal qu'ils veuillent toucher des revenus le plus tôt possible.

M. Dumont qui est également le président de la compagnie mine Bras-d'Or, dont

les principaux actionnaires sont les frères Brown, a fait l'éloge du gérant de la mine, M. Don Lavigne et de M. Bohumir Ribek, qui agissait à titre d'ingénieur, tout au long de son témoignage.

Il a reconnu que M. Ribek ne détenait aucun diplôme d'ingénieur mais a affirmé qu'il possédait une riche expérience et toute la compétence nécessaire.

Le témoin a aussi vanté les mérites de M. Lavigne qui a «le nez très fin» et qui a su dénicher de l'équipement pour la mine à des prix très bas.

M. Dumont fut le seul ingénieur professionnel à la mine Belmoral mais, de son propre

aveu, hier, il ne fut pas consulté au sujet de l'exploitation après le mois d'août 1979, soit lorsque les opérations minières ont véritablement été entamées.

«Ils pouvaient m'appeler», a-t-il dit, rappelant qu'il n'était pas un employé permanent mais bien un conseiller payé lorsqu'on faisait appel à ses services.

Il a souligné que la responsabilité de la sécurité dans la mine incombait à tout le personnel, du gérant aux mineurs, mais a reconnu qu'il n'avait jamais vu une autre mine, où il n'y avait pas d'ingénieur à plein temps. D'autres témoins ont révélé, depuis le début des audiences de la commission du juge René Beaudry, que le géologue de la mine ne détenait aucun diplôme tandis que l'arpenteur n'avait aucune formation professionnelle.

M. Dumont a affirmé que la mine était sécuritaire en disant qu'après tout il était descendu sous terre et que «ça ne m'a pas tombé sur la tête».

Interrogé à savoir si le pilier de surface de la première galerie d'exploration au niveau 100 avait été mesuré avec des sondes, du fond de la mine, M. Dumont a dit qu'il l'ignorait.

«On ne peut pas faire toutes les dépenses au début (des opérations)», a-t-il dit.

Il a aussi précisé que la galerie du niveau 100 qui devait servir uniquement à l'exploration avait été exploitée sur une longueur de 120 pieds, et qu'une galerie transversale avait été coupée dans la veine minéralisée.

«Ils voulaient aller voir la veine, c'est pas un péché... ils étaient curieux», a-t-il déclaré, en ajoutant qu'il n'avait pas prévu la construction de cette galerie transversale ou travers-banc, dans le plan original de la mine.

M. Dumont s'est vivement porté à la défense des propriétaires qui ont bien voulu investir au Québec, même s'ils sont de Calgary.

Plus tôt, M. Peter Ferdeber, qui a découvert la mine Belmoral, a indiqué qu'il avait participé à l'embauche du personnel principal de la mine.

Il a nié ne pas avoir embauché un ingénieur professionnel parce que c'était plus économique. «Les ingénieurs sont difficiles à trouver», a-t-il expliqué et d'ailleurs M. Ribek était fort compétent. De plus, M. Dumont pouvait toujours être consulté, a ajouté M. Ferdeber.

Dès la première journée des audiences présidées par le juge Beaudry du Tribunal du travail, le Syndicat des métaux unis d'Amérique, a accusé la compagnie Belmoral de «négligence criminelle» pour avoir omis de prendre certaines mesures de sécurité, afin de profiter de la flambée du prix de l'or.

Un document préparé par les Métallos, et remis hier à la

La résidence Bronfman vaut bien \$1.2 million

Malgré ses démarches devant la Cour d'appel du Québec, le millionnaire montréalais Charles R. Bronfman a appris hier que la luxueuse demeure qu'il possède sur le Mont-Royal et dont la construction lui aurait coûté \$2 millions, vaut bien, selon l'évaluation municipale, \$1,200,000, et non \$300,000, comme il le soutenait.

Ce qui fait que la ville de Montréal est tout à fait dans son droit d'exiger maintenant une taxe d'eau sur la valeur lo-

cative de \$88,440, comparativement au montant antérieur de \$54,385.

Tout en tentant de démontrer qu'aucune maison à Montréal, si luxueuse soit-elle, ne pouvait être vendue à plus de \$300,000, à cause des conditions actuelles du marché, M. Bronfman, par la voix d'un expert privé, faisait valoir que cette propriété de 17 pièces, réparties sur trois étages, ne pouvait être louée à plus de \$17,450 par année.

De leur côté, les experts de

la ville de Montréal ont reconnu qu'il était possible qu'il n'y ait pas d'acheteurs locaux pour des «palaces» du genre, mais que le fait de porter l'évaluation à son chiffre réel aurait sans doute pour effet de contrer une multitude de clients européens voulant s'installer en déboursant \$1,200,000.

Le tribunal opine unanimement que si la maison de M. Bronfman s'avérait invendable, ce serait sûrement à cause de son surplus de luxe.

Mais les juges, Crête, L'Heureux-Dubé et Montgomery concluent que le pourcentage calculé de la valeur générale de l'immeuble, comme il l'avait été à l'origine par les évaluateurs municipaux, ne constitue pas un rendement excessif dans les circonstances.

Hudon quittera Claude Ryan

QUÉBEC (PC) — M. Jacques Hudon, attaché de presse du chef du Parti libéral du Québec, vient d'accepter un poste de conseiller en information à la délégation du Québec à Toronto.

M. Hudon, qui est à l'emploi du Parti libéral depuis six ans, a confirmé hier que sa candidature avait été retenue par le ministère des Affaires intergouvernementales.

Il continuera cependant d'occuper ses fonctions d'attaché de presse auprès de M. Claude Ryan jusqu'aux prochaines élections, si celles-ci ont lieu cet automne.

M. Hudon a expliqué qu'il avait choisi de reorienter sa carrière pour des raisons personnelles et familiales et aussi parce qu'il ne voulait pas devenir un professionnel de la politique active.

Il compte occuper ses nouvelles fonctions dans environ deux mois.

relations

septembre 1980

LIBÉRER LES FAMILLES

8100, St-Laurent, Montréal H2P 2L9 - (387-2541)

La Fiducie du Québec

Un choix judicieux de modes d'épargne.

La Fiducie du Québec a mis au point à votre intention une vaste gamme de modes d'épargne à moyen et long termes, qui sauront répondre à vos préoccupations financières.

Les dépôts garantis.* Un choix judicieux qui garantit un rendement élevé. De 1 jour à 5 ans, de la date d'émission du certificat jusqu'à son échéance, votre capital et le taux d'intérêt sont garantis. Et vous avez le choix de la durée du dépôt et de la fréquence des versements d'intérêt qui vous conviennent. Aucuns frais d'administration.

Les plans enregistrés d'épargne-retraite. Un choix judicieux pour préparer votre retraite en réduisant

vos impôts. Vous avez le choix parmi plusieurs plans qui se distinguent par leur véhicule de placement. Vous pouvez même épargner en vue de la retraite à même les bénéfices de votre entreprise, avec un plan de participation différée aux bénéfices.

Les Fonds Desjardins. Un choix judicieux pour diversifier vos placements.** En investissant dans les Fonds Desjardins, vous mettez vos épargnes en commun avec celles de plusieurs autres épargnants.

Gérées par des professionnels, vos épargnes sont investies à votre choix dans des Fonds Hypothèques, Actions ou Obligations.

Et vous pouvez effectuer des dépôts en tout temps et des retraits mensuels, sans frais.

La rente à versements invariables. Un choix judicieux pour étaler vos revenus exceptionnels et diminuer vos impôts. Ce placement avantageux garantit un taux d'intérêt élevé. Conçu spécialement pour ceux qui reçoivent une forte somme en quittant leur emploi, ceux qui réalisent un gain de capital imposable et ceux qui perçoivent des revenus irréguliers, comme les artistes et les sportifs, par exemple.

Nos conseillers se feront un plaisir de vous fournir plus d'informations. Venez ou téléphonez.

QUÉBEC
Complexe Centre-Ville,
Sainte-Foy:
653-6811
De l'extérieur, sans frais:
1-800-463-4792.

*Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.
**Les unités des Fonds Desjardins ne se vendent que par l'intermédiaire de prospectus. Vous pouvez les obtenir sur demande.



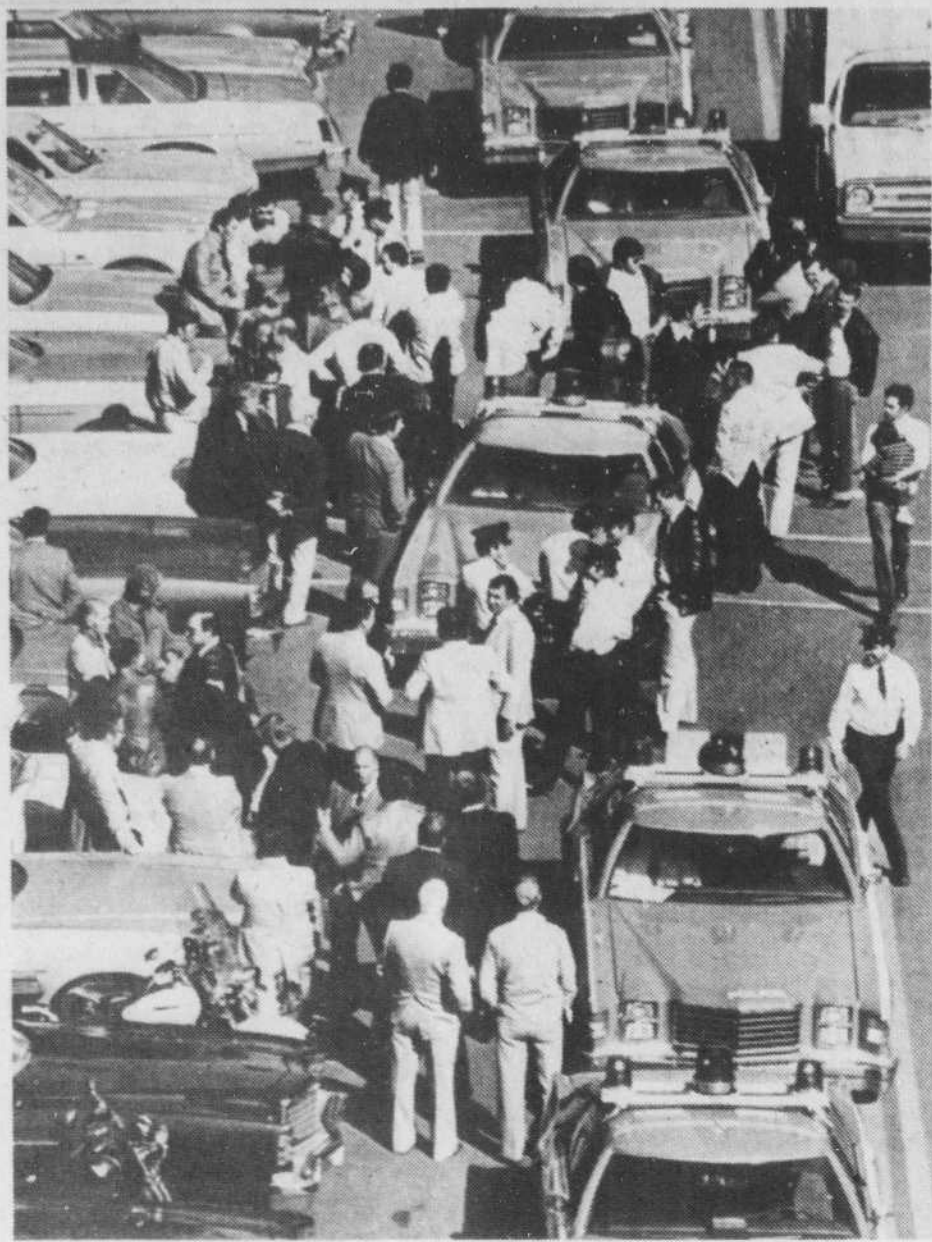
MONTREAL
Complexe Desjardins:
281-8840
De l'extérieur, sans frais:
1-800-361-6840, poste 8840.

LAVAL
Place Val des Arbres:
668-5223
De l'extérieur, sans frais:
1-800-361-3803.



Fiducie du Québec

desjardins



Les quelque 385 policiers syndiqués de la ville de Québec, après trois jours de moyens de pression y compris ce rassemblement devant l'hôtel de ville lundi, en sont finalement venus à une entente avec les autorités municipales hier midi, et ils ont aussitôt repris leur travail normalement. (Photolaser CP)

Morin reproche à Ryan de «chercher des puces»

QUÉBEC (PC) — Le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, a reproché hier au chef libéral, M. Claude Ryan, de chercher des puces à la délégation du Québec qui revient de la conférence constitutionnelle à Ottawa.

Le ministre a affirmé dans un communiqué remis à la presse que M. Ryan est em-

barrassé parce que le Québec a défendu vigoureusement sa position et frustré parce que le premier ministre René Lévesque a été félicité publiquement par quelques-uns de ses collègues.

M. Morin soutient de plus que le chef de l'opposition adopte une attitude fort arrogante puisqu'il se permet de faire la leçon à MM. Lévesque

et Trudeau ainsi qu'aux autres premiers ministres qui auraient fait preuve d'égoïsme.

Dans ce communiqué, le ministre soutient que M. Ryan «n'a pas une conviction québécoise bien assise» puisqu'il est le premier homme politique à justifier la centralisation d'Ottawa et qu'il est d'accord pour que l'Assemblée nationale cède certains de ses pouvoirs en matière linguistique et dans le domaine des richesses naturelles.

«Le problème, de dire M. Morin, c'est que M. Ryan n'a pas encore choisi de quel côté va sa loyauté».

Enfin, il croit que le chef libéral a fait preuve de cynisme ou de naïveté durant la campagne référendaire car, ou bien il était au courant des intentions de M. Trudeau et est aussi coupable que lui de l'échec de cette conférence, ou bien il ne l'était pas et était dès lors trop naïf pour demander des garanties.

Virage à la Place Royale: fini la «fabrication du faux»

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le ministère des Affaires culturelles a relancé hier les travaux de restauration du plus vieil ensemble architectural de l'Amérique du Nord, la Place Royale à Québec. Après une pause de deux ans qui a servi à une profonde remise en question, on a opté cette fois pour la modestie.

Le ministre, M. Denis Vaugeois, a annoncé hier une première phase de travaux de \$2,2 millions, la préparation d'une deuxième phase pour les prochains mois et enfin une association avec l'entreprise privée qui, dorénavant, prendra à sa charge une part de la restauration des maisons de la Place Royale.

Contrairement aux travaux effectués au début des années 70, cette nouvelle étape de la restauration de Place Royale mettra l'accent sur une restauration modeste plutôt qu'une restauration exemplaire coûteuse, en outre on privilégiera l'habitabilité des maisons à la fidélité historique et la vie urbaine au musée que devenait de plus en plus la Place Royale.

C'est en 1978 que le ministère des Affaires culturelles commençait une phase de réflexion et de remise en question du type de restauration effectuée à Place Royale depuis 1970. Un professeur de l'Université Laval, M. Luc Noppen, avait tiré la sonnette d'alarme en faisant une étude critique des travaux effectués jusque-là, étude qui devait amener le ministère à organiser un colloque sur la Place Royale avec tous les intervenants du milieu.

Après avoir dépensé près de \$20 millions, le professeur Noppen notait que le projet de Place Royale était dans l'impasse. On avait voulu faire un quartier musée, mais d'évidence cela ne donnait guère

de résultats sur le plan touristique. Mais il y avait plus grave. Pour réaliser ce musée, on avait choisi de donner au quartier une unité de style inspiré du régime français, ce qui avait entraîné de nombreuses démolitions, inacceptables sur le plan social mais aussi sur le plan historique, puisque on avait sacrifié des vestiges authentiques d'autres époques. A la place de ces vestiges démolis on construisait de nouveaux édifices harmonisés avec les anciens. En huit ans de travaux, on avait en fait construit ainsi 17 de ces nouvelles maisons, et réalisés seulement six restaurations intégrales. Au total la «fabrication de faux» devenait la règle générale, notait le professeur.

La nouvelle conception que met de l'avant aujourd'hui le ministère des Affaires culturelles est le fruit d'une consultation avec le milieu (artisans et habitants du quartier, experts en restauration, autorités municipales, etc.) qui normalement devrait faire l'unanimité et permettre de compléter à

moindre coût la restauration du quartier de la Place Royale, croit-on au ministère.

Sur le plan de la restauration, plutôt que de s'attacher à une restauration d'un seul style, on restaurera les édifices selon leur style propre dans une optique de «restauration légère». Ainsi on se contentera de remettre en état les coquilles, soit la structure et les façades des édifices alors que l'intérieur sera aménagé en fonction de vocations commerciales (au rez-de-chaussée) et résidentielle (aux étages), cela dans une optique moderne et fonctionnelle.

Ce choix a expliqué M. Vaugeois permettra d'achever l'ensemble de la restauration beaucoup plus rapidement grâce à des coûts moindres. Selon lui, la restauration d'une seule maison, selon les concepts en vigueur de 1970 à 1978, pourrait représenter aujourd'hui une dépense de près de \$2 millions. La nouvelle phase des travaux lancée hier porte sur huit maisons et totalisera une dépense de

\$2,225,000, ce qui est plus conforme aux disponibilités financières du ministère.

Les maisons qui seront restaurées au cours de cette phase sont les suivantes: Jérémie, Rivet, Rageot et Nolan, sur la Place Royale et la rue Saint-Pierre; Sagot et Niel, sur la rue Sous-le-Fort; Charles, sur la rue Sous-le-Fort, et Canac-Marquis, sur la côte de la Montagne.

Un autre changement important de conception qui intervient consiste à privilégier dans la restauration la vie urbaine plutôt que le quartier musée, en donnant la priorité à l'habitation dans les édifices restaurés. Dans les huit maisons citées, sept locaux seront affectés au commerce et onze à l'habitation. Dans cinq autres maisons qui feront l'objet d'une phase ultérieure, on accordera la place à 17 logements et 10 bureaux ou commerces.

Le ministre a souligné que la priorité ainsi donnée à l'habitation, se retrouvera aussi dans les projets confiés au secteur privé et dans la réfection

prochaine de trois entrepôts du quartier tout comme dans les quartiers voisins. Le but est de ramener les citoyens à habiter le quartier, à ramener les services qui l'ont quitté faute d'habitants et recréer une vie de quartier.

L'instauration d'une collaboration active des Affaires culturelles avec le secteur privé permettra par ailleurs d'activer ce processus de réanimation d'un quartier par une accélération des travaux. Ainsi on projette de confier la restauration et la gestion de onze maisons au secteur privé au cours des prochains mois, par voie de bail emphytéotique. Cela permettrait aussi une meilleure implantation des artisans de la restauration et des habitants. M. Vaugeois reconnaît volontiers que l'Etat est un mauvais administrateur de logements et d'édifices, et il songe à confier, pour compléter cette association avec le secteur privé, la gestion immobilière des édifices restaurés par l'Etat à l'entreprise privée.

Le rapatriement unilatéral

L'ex-Regroupement pour le OUI condamne le projet de Trudeau

En rapatriant unilatéralement la constitution, le gouvernement fédéral pourrait s'arroger des droits qui sont actuellement dévolus aux provinces, comme par exemple le contrôle sur leurs richesses naturelles.

Ce n'est là qu'une seule des conséquences d'un rapatriement unilatéral, souligne le Regroupement pour les droits politiques du Québec, le successeur sur la scène politique du Regroupement national pour le OUI.

Dans un communiqué émis hier, cet organisme, qui se veut un mouvement de surveillance des intérêts du Québec pendant les discussions devant mener à la réforme constitutionnelle, affirme qu'en agissant ainsi, le gouvernement fédéral supprimerait l'égalité entre les deux ordres de gouvernement, entre les provinces et Ottawa.

Une telle initiative unilatérale, de noter le Regroupement national pour les droits politiques du Québec, «crée du droit nouveau et nous sort de ce qu'il y a de meilleur dans le fédéralisme actuel: la nécessité de l'action conjointe

des deux ordres de gouvernement».

«Le gouvernement fédéral décide alors de devenir supérieur aux autres gouvernements et supprime l'égalité entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral», note le Regroupement.

En enchaînant la charte des droits dans la constitution, souligne d'autre part le successeur du Regroupement pour le OUI, le gouvernement se donne des droits pour contrôler ou supprimer ceux des provinces.

Cette charte représente l'instrument par excellence pour obliger les provinces, en particulier le Québec, à s'en remettre au fédéral pour l'application et l'exécution des droits fondamentaux.

«L'opting in» dont on parle maintenant est un piège: «On y entre, mais comment en sortir?», se demande le Regroupement pour les droits politiques du Québec.

C'est le Québec français qui est le meilleur protecteur des minorités francophones hors ses frontières, note le Regroupement, tandis qu'en rapatriant unilatéralement la

constitution, Ottawa prétend protéger les minorités francophones hors-Québec, mais en sacrifiant les droits du principal protecteur de ces minorités.

«Le nouveau Canada que M. Trudeau veut établir est celui d'un gouvernement central puissant et supérieur aux gouvernements des provinces».

La vision de M. Trudeau, note encore le Regroupement, semble la réplique parfaite de celle que M. Ryan veut opposer à l'intérieur du Québec à la vision d'un Québec qui recherche l'équilibre entre les droits individuels et collectifs, la libre appartenance, le partenariat. Cette vision est partagée par les autres provinces, fait remarquer le Regroupement.

Cet organisme souligne enfin que la nouvelle supériorité du gouvernement fédéral aura comme conséquence d'entraîner la domination définitive du Canada anglais sur le Québec français.

Le document du Regroupement se termine par une exhortation à M. Lévesque à ne jamais sacrifier le terme «peuple» du Québec, et à ne

pas y reconnaître comme équivalent les mots «société distincte».

La Fédération des travailleurs du Québec, pour sa part, a dénoncé hier le caractère méprisant du gouvernement de M. Trudeau envers le peuple québécois.

«Nous sommes très préoccupés par les résultats négatifs de cette conférence qui peuvent amener le fédéral à poser des gestes qui affaiblissent davantage le Québec et aggravent l'oppression que doivent subir tous les jours les travailleurs québécois», a déclaré hier le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust.

La FTQ trouve inconcevable que ce soit un Québécois qui condamne l'attitude du gouvernement du Québec alors que l'ensemble des premiers ministres des autres provinces ont reconnu la réelle volonté du Québec d'en arriver à des formules de compromis.

«La complaisance de M. Ryan face au fédéral brise l'unanimité qui existait au Québec depuis de nombreuses années pour contrer les manœuvres centralisatrices d'Ottawa», souligne enfin la FTQ.

Manifestation du SPGQ

QUÉBEC (PC) — Les professionnels du gouvernement du Québec entendent manifester aujourd'hui devant des bureaux du ministère québécois de la justice à Québec et à Montréal.

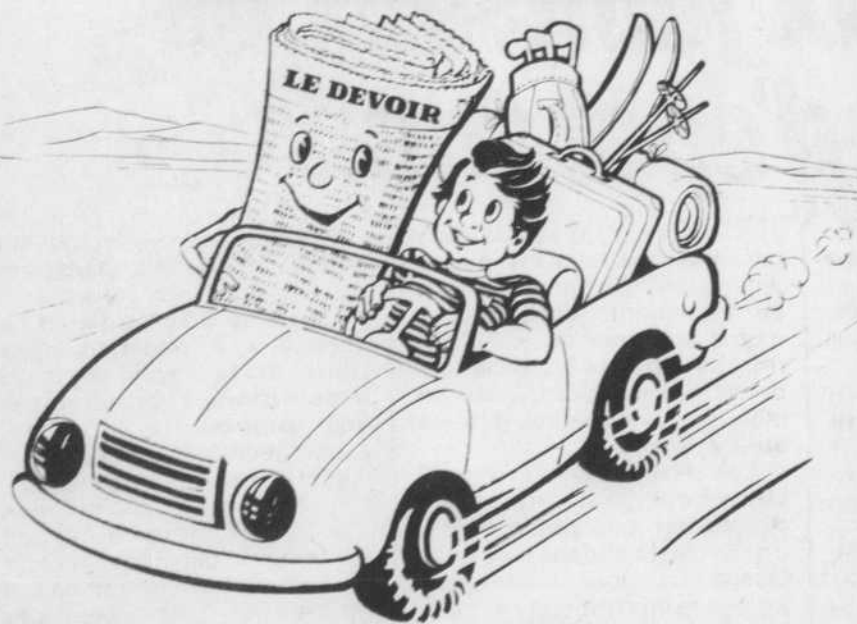
Ce syndicat de 8.000 membres devait signer hier sa convention collective. Les membres se sont, la semaine dernière, prononcés à 92 pour cent en faveur des offres lors d'un vote où le taux de participation fut d'environ 30 pour

cent.

Par ces manifestations, le syndicat veut dénoncer les «lenteurs invraisemblables» du ministère de la Justice à se prononcer sur le sort que le Procureur général réserve aux sept professionnels arrêtés sur les lignes de piquetage en avril dernier.

Le SPGQ exige qu'aucune poursuite ne soit intentée à l'égard des membres mis en cause avant de signer la convention.

Étudiants et enseignants Faites-vous un DEVOIR de recevoir CHAQUE JOUR LE DEVOIR



ENRICHISSEZ VOTRE ANNÉE SCOLAIRE

• LE DEVOIR vous offre tous les matins une information nationale, internationale et régionale, choisie et présentée avec soin sous une forme accessible.

• LE DEVOIR vous propose ses analyses, ses éditoriaux, ses commentaires, ses billets et une gamme étendue d'opinions du milieu.

• LE DEVOIR a même ses mots croisés, ses annonces classées et un bulletin de météo qui ne se trompe jamais...

TARIFS D'ABONNEMENT

6 mois.....	\$38.00
7 mois.....	\$43.00
8 mois.....	\$48.00
9 mois.....	\$53.00
10 mois.....	\$59.00

Veuillez remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, Case postale 5033, Montréal, P.Q. H3C 3C9.

Ci-inclus \$..... pour un abonnement scolaire de.....
mois à compter du.....
Nom.....
Adresse.....

En parachute d'un gratte-ciel

NEW YORK (AFP) — Un casse-cou non identifié a sauté en parachute samedi du haut de l'une des tours du World Trade Center de New York (110 étages, plus de 410 mètres), a annoncé la police new-yorkaise.

L'homme a atterri sans problèmes et s'est enfui dans une voiture qui l'attendait, a précisé la police.

C'est la quatrième fois que les tours jumelles du World Trade Center sont le théâtre d'exploits de cascadeurs. Le premier avait été le funambule français Philippe Petit, qui avait marché sur un fil tendu entre les deux tours en 1974. Il avait été suivi par un parachutiste, Owen Quinn, en 1975, puis par un alpiniste, George Willig, qui avait escaladé l'édifice en 1977.

Une Coccinelle à 3 cylindres

BONN (AFP) — La firme automobile ouest-allemande Volkswagen met au point actuellement en grand secret le plus petit modèle de voiture jamais construit par ses usines, indique samedi le journal Bild Zeitung.

Selon le quotidien, il s'agit d'un véhicule quatre places, d'une longueur de 2 m 75, plus court de 1 m 06 que le modèle Rabbitt. Il est muni d'un moteur de 800 cc d'une puissance de 34 cv et atteint une vitesse de pointe de 130 km/h. Sa consommation moyenne aux 100 km serait de 4 à 5 litres.

La cécité ça regarde tout le monde

Pour offrir votre aide
bénévole à l'INCA,
téléphonez au 931-7221



L'Institut
national
canadien
pour les aveugles



DES QUATRE COINS DU MONDE

■ Déchets de l'humanité

KANSAS CITY (Missouri), (AFP) — Quatorze conteneurs de déchets radioactifs, dont certains fuyaient, ont traversé tout le Sud-Ouest des États-Unis au début de l'année sur un camion ouvert, affirme mardi le «Kansas City Star». Selon le quotidien, le Bureau fédéral de la sécurité des Transports a infligé une amende de \$15,000 au transporteur fautif, «Southwest Nuclear Co.». Le «Star» affirme que le chargement a quitté le Centre de recherches toxicologiques fédéral à Albuquerque (Nouveau Mexique) en février 1979 pour Galveston (Texas) où il devait être transféré dans d'autres conteneurs. Les fûts sont en fait restés 11 mois sur une rampe de chargement d'un chantier naval qui refusait de s'en occuper. En janvier 1980, les conteneurs sont repartis, sans avoir été vérifiés, pour le Nevada où ils devaient être enterrés. À l'arrivée, des fuites importantes de plutonium cancérogène ont été découvertes. Le Nevada a refusé de conserver cet encombrant chargement. Les conteneurs, qui fuyaient toujours, ont été rapportés à leur point de départ: Albuquerque. En tout, près de 5,000 km. La Commission de réglementation nucléaire (NRC) et l'Institut de recherche affirment que le chargement ne présentait aucun danger. Certains fûts seraient toujours entreposés à l'air libre près de l'Institut, affirme cependant le «Kansas City Star».

■ Il est presque arrivé

LORIENT (France) (AFP) — Le navigateur français Gérard D'Abville, qui s'est lancé le 10 juillet dans la traversée de l'Atlantique à la rame en solitaire, a été repéré à moins de 300 km des côtes bretonnes mardi en fin de matinée par un avion de patrouille de la marine française. Le «Breguet Atlantic» a établi un contact radio vers 10 h 20. Le «Capitaine Cook», un canot insubmersible de 5 m 20, spécialement conçu en bois moulu, se trouve par 48 degrés 06 Nord et 8 degrés 31 Ouest, à environ 298 km à l'Ouest de Brest (Finistère). Le navigateur en était alors à son 69ième jour de mer et avait déjà couvert près de 5,000 km. Gérard D'Abville a accueilli l'avion debout dans son canot en agitant les bras avant de repêcher un contenant largué à son intention. Il contenait des cartes marines de la région et une bouteille de champagne envoyée par son frère. Parti le 10 juillet de Cap Cod près de Newport aux États-Unis, le convoyeur de bateaux âgé de 33 ans, touche donc au but. Contacté par radio V.H.F., il a estimé qu'il lui serait difficile d'atteindre comme prévu le port de Brest en raison des forts courants défavorables et du coefficient des marées. Il pense plutôt toucher terre sur la côte Sud de la Bretagne ou en Cornouaille.

■ Mauvaise année pour le vin

PARIS (Reuters) — Les vignes françaises ont été sérieusement affectées par le mauvais temps cet été et la récolte 1980 pourrait être inférieure d'un quart à celle de l'année précédente, a déclaré mardi le ministre français de l'Agriculture. Dans certaines régions, comme la Champagne, la production pourrait atteindre seulement la moitié de celle de 1979. Il est vrai que les vendanges de l'an passé avaient été particulièrement bonnes.

■ Une éruption d'un milliard

WASHINGTON (AFP) — L'éruption du mont Saint Helens, dans l'État de Washington, au mois de mai, a fait pour \$1,2 milliard de dégâts, indique un rapport gouvernemental présenté hier au Congrès. Selon ce rapport, rendu public par la Commission des voies et moyens de la Chambre des représentants, les dégâts les plus importants ont été causés à l'industrie du bois (\$695 millions) et à l'Agriculture (\$192 millions). Le rapport estime cependant que les effets à long et à moyen terme sur l'économie du Nord-Ouest des États-Unis seront négligeables, à moins que la poursuite de l'activité volcanique entraîne une chute des investissements dans la région. En se réveillant au mois de mai après cent ans d'inactivité, le St. Helens avait fait 64 morts.

■ Les annales du crime

BRUXELLES (AFP) — Quatre jeunes gens en provenance de Bangkok qui avaient introduit dans leurs intestins 600 grammes d'héroïne pure contenue dans des petits sachets et représentant une valeur de près d'un quart de million de dollars sur le marché ont été arrêtés à l'aéroport de Bruxelles-Zaventem. Les quatre jeunes gens, dont deux jeunes femmes, étaient porteurs de passeports espagnols ou portugais. Ces passeurs de drogue appartenaient, selon la police, à une importante filière de professionnels. Dénoncés, ils ont été soumis à leur arrivée à Bruxelles à une radiographie qui a montré l'existence de cinq sachets d'héroïne pure dans les intestins de chacun d'entre eux.

Vives réactions de la gauche contre le discours du pape

ROME (Reuters) — Des députés de la gauche et de l'extrême gauche italiennes se sont violemment élevés lundi contre un discours prononcé la veille à Sienne par Jean-Paul II condamnant de nouveau la légalisation de l'avortement et les méthodes artificielles de contraception en Italie. M. Loris Fortuna, député socialiste, a déclaré devant la Chambre des députés que le pape avait mené «une attaque contre la souveraineté et l'autonomie de l'État et du Parlement».

«En revanche, le pape a manifesté un respect absolu de la souveraineté polonaise», a-t-il ajouté.

De son côté, Mme Adelaide Aglietta, dirigeante du Parti radical, a déclaré que les thèses du pape, réaffirmées à plu-

sieurs reprises lors de différentes visites en Italie constituaient «une violation scandaleuse et honteuse des lois de la République».

«Dans des dizaines de villes italiennes, des maires, des responsables civils et militaires, des fonctionnaires et même des ministres sont restés silencieux face à l'ingérence la plus effrontée dans les affaires intérieures de la République», a-t-elle dit.

M. Alfonso Gianni, membre du Parti démocratique uni prolétarien, a déclaré: «Ce pape a beau venir de loin, comme tous ceux qui arrivent ici, il s'est adapté. Les non-catholiques, a-t-il ajouté, doivent répondre avec fermeté à la «croisade» pontificale et montrer qu'ils sont une vaste majorité».

Selon son président, André Lagasse

L'Agglomération de Bruxelles est paralysée par le conflit exacerbé des nationalités en Belgique



M. André Lagasse, président de la Communauté urbaine de Bruxelles. (Photo Réjean Meloche)

par Bertrand de la Grange

«L'expérience des communautés urbaines en Belgique est comprise, par suite de la politisation extrême due à la transformation structurelle de l'État belge et des conflits qu'elle suscite.»

C'est le bilan sévère que dressait, la semaine dernière à Montréal, le président de la communauté urbaine de Bruxelles, M. André Lagasse, qui s'adressait aux participants du colloque international sur les communautés urbaines et les agglomérations.

Créée par une loi de 1971, l'agglomération de Bruxelles regroupe 19 communes et plus d'un million d'habitants, dont 85% de francophones et 15% de néerlandophones. Mais, dès l'origine, la volonté de la minorité flamande, aidée en cela par le pouvoir central, d'avoir la parité avec la majorité dans l'organisme détenant le pouvoir exécutif a bloqué le fonctionnement de la nouvelle structure politique et administrative. «Le mouvement flamand, affirme M. Lagasse au cours d'une entrevue avec LE DEVOIR, s'est saisi des projets sur les agglomérations (la loi en prévoyait cinq mais

Bruxelles est encore la seule) et des fédérations de communes pour progresser dans toute une série de revendications portant sur Bruxelles.»

Le 21 novembre 1971, les Bruxellois élisaient les 83 conseillers qui devaient constituer le nouveau Conseil d'agglomération de la capitale. Pour empêcher la mainmise des Flamands sur Bruxelles, facilitée par «la politique d'abandon des partis traditionnels», les francophones constituèrent en hâte un nouveau parti, le Rassemblement bruxellois, issu du Parti libéral et surtout du Front des francophones dont M. Lagasse est le président. Avec 42 élus, le Rassemblement obtint de justesse la majorité absolue qui lui était indispensable pour contrer «l'offensive flamande».

Pour contourner certaines dispositions qui auraient, malgré tout, permis à la minorité flamande de bloquer le fonctionnement du Conseil d'agglomération (pour être valable, une motion de blocage doit être adoptée par trois quarts des conseillers flamands), le Rassemblement avait pris la précaution de faire élire des candidats flamands sur sa liste.

Dans les faits, cette précaution se révéla vaine puisque le pouvoir central, contrôlé par les Flamands (la Belgique n'a pas eu de «premier ministre de sexe francophone depuis 1973», dit M. Lagasse) dépensa «des trésors d'imagination pour mettre des bâtons dans les roues» et «annuler les initiatives de l'agglomération».

Au parlement, ajoute-t-il, «la coalition des traditionnels refusa de voter les moyens financiers indispensables qui avaient été prévus en 1971». Constatant l'impasse, le parlement décida finalement d'ajourner les élections, qui devaient avoir lieu en 1977 puisque le mandat des conseillers de Bruxelles est de six ans.

Selon M. Lagasse, le désaccord sur Bruxelles est le résultat du conflit linguistique qui est né au XIX^{ème} siècle et qui se manifeste par «l'opposition profonde entre deux nations, ayant chacune sa sensibilité, ses intérêts, sa propre solidarité». Le statut de Bruxelles, qui, bien que majoritairement francophone, est enclavée en territoire flamand, est devenu la principale pomme de discorde entre les deux communautés.

La loi sur la régionalisation,

adoptée le 8 août dernier, ajoute M. Lagasse, devait résoudre le problème en transformant la Belgique en un État fédéral composé de trois régions détenant des pouvoirs législatifs et exécutifs: la Flandre, la Wallonie et Bruxelles. Les institutions des deux premières régions commenceront à fonctionner à partir du 1^{er} octobre mais la solution du casse-tête bruxellois est encore reportée.

Des négociations sur le statut de Bruxelles doivent commencer en octobre et, selon M. Lagasse, l'échec est inévitable, ce qui provoquera des élections générales. La seule solution, estime-t-il, réside dans le rattachement de la capitale à la Wallonie. «Il faut un sursaut catégorique de la population wallonne et bruxelloise, dit-il, pour s'opposer aux actions d'un État central contrôlé par les Flamands» (55% de la population totale du pays). «Ces derniers, ajoute-t-il, s'y opposeront mais ils craignent également la progression de l'idée indépendantiste en Wallonie. Cela pourrait les faire réfléchir. Après tout, nous sommes 4,4 millions (Wallons et Bruxellois francophones), soit beaucoup plus que le petit État du Luxembourg, notre voisin.»

Les négociations Canada-Grande-Bretagne sur le partage des lignes aériennes sont difficiles

par Guy Deshaies

Les négociations entre le Canada et la Grande-Bretagne sur un nouveau partage des routes aériennes entre les deux pays sont difficiles et loin d'être terminées même après cinq séances de pourparlers.

Le ministre fédéral des Transports, M. Jean-Luc Pepin, n'a pas été élogieux à l'égard des Britanniques en commentant ces négociations, hier, à sa sortie de l'ouverture officielle de la 23^e assemblée générale de l'Organisation de

l'aviation civile internationale qui regroupe à Montréal 520 délégués des 146 pays membres de l'OACI.

M. Pepin a affirmé qu'au début, la Grande-Bretagne voulait obtenir des routes directes entre Londres et Calgary, Edmonton, Winnipeg ou Vancouver sans rien offrir en échange au Canada. Il a révélé que les Britanniques avaient même menacé de mettre un terme aux accords de 1965 qui permettent, entre autres, à Air Canada de relier directement l'Ouest du pays à la Grande-Bretagne.

«Nous avons dû rappeler aux Britanniques, a dit le ministre des Transports, que l'Ouest canadien n'avait pas été développé par l'aviation anglaise.» Mais M. Pepin a déclaré que les gens de l'Ouest font pression sur Ottawa pour que British Airways puisse avoir des liaisons directes entre l'Ouest et Londres.

Le ministre a précisé les demandes du Canada en échange des routes de l'Ouest. D'abord un cinquième permis pour CP Air à Hong Kong, où les Britanniques sont les négociateurs. Cela voudrait dire que

CP Air pourrait prendre des passagers à Hong Kong pour Tokyo et le Canada. Mais la demande qui paraît le plus faire hésiter les Anglais est celle d'un permis, à Londres, pour Air Canada sur l'Asie. Air Canada pourrait ainsi embarquer des passagers à Londres pour des routes sur l'Orient et notamment Hong Kong.

M. Pepin ne s'est pas risqué à dire où en étaient rendues exactement ces négociations entre les deux pays et il n'a pas voulu anticiper sur le dé-

veloppement. Certains observateurs croient que British Airways entretiendrait l'espoir d'obtenir du carburant meilleur marché en Alberta, pour ses routes canadiennes.

M. Pepin avait été appelé, plus tôt, à prononcer les mots de bienvenue aux délégués à cette assemblée qui se tient tous les trois ans à Montréal et qui se prolongera cette année jusqu'au 7 octobre. Au nom du gouvernement du Québec, c'est M. Jacques-Yvan Morin, au titre de vice-premier ministre, qui a adressé la parole à l'assemblée en faisant un bref historique de l'aviation au Québec. M. Morin a parlé en français, en anglais, en espagnol et en russe aux délégués qui n'ont pas manqué d'applaudir ce tour de force.

Les travaux des différentes commissions de l'OACI porteront sur toutes les questions qui ressortent des compétences tant techniques que juridiques de cette organisation internationale. Les questions économiques, notamment au chapitre du carburant d'avion, retiendront toutefois davantage l'attention des transporteurs aériens.

L'OACI aura également à adopter des budgets de l'ordre de \$200 millions pour l'aide technique à plusieurs pays membres au cours des trois prochaines années. M. Assad Kotaite, président du Conseil de l'OACI, a appelé pour sa part que l'aviation civile continue de progresser rapidement dans le monde et que les pays et les transports aient de plus en plus intérêt à régler ensemble cette évolution d'un moyen non seulement de transport physique mais de rapprochement fraternel des peuples.

Le Canada, dont la délégation se compose de 13 personnes, présentera un projet relatif aux actes de piraterie aérienne et, plus précisément, une série de mesures pour que soient mieux comprises et mieux appliquées les diverses conventions dont celles de La Haye et de Tokyo relatives aux extraditions des délinquants. Certains pays qui servent encore de refuges aux pirates de l'air n'ont pas adhéré à ces traités mais les pays participants n'ont pas tous la même interprétation des conventions.

La famille, thème de la prochaine assemblée des évêques du Canada

L'Assemblée générale annuelle de la Conférence des évêques catholiques du Canada, (CECC) du 22 au 26 septembre à Ottawa, portera sur la famille. Cet événement s'inscrit dans le cadre du thème à l'étude durant le Synode du mois d'octobre à Rome et au cours duquel cinq évêques délégués de la CECC défendront la position de l'épiscopat canadien.

Au cours du printemps dernier le comité de préparation au Synode de la CECC a mené une enquête sur la famille auprès de quelque soixante groupes différents répartis un peu partout au Canada. Les résultats compilés ont donné lieu à six projets d'interventions au Synode qui serviront de matériel de base pour l'é-

tude en ateliers du thème de la famille.

Ces six projets d'intervention portent sur les sujets suivants:

- la responsabilité de la famille dans le devenir de la société et de l'Eglise;
- un Synode sur la famille dans l'Eglise des pauvres;
- le planning familial aujourd'hui;
- quelques réflexions autour de la vie familiale;
- vers une théologie du mariage et de la famille;
- la famille et ses points d'appui.

Au cours de la conférence de la semaine prochaine, les treize commissions épiscopales de la CECC feront un rapport de leurs activités respectives et de leurs projets à plus

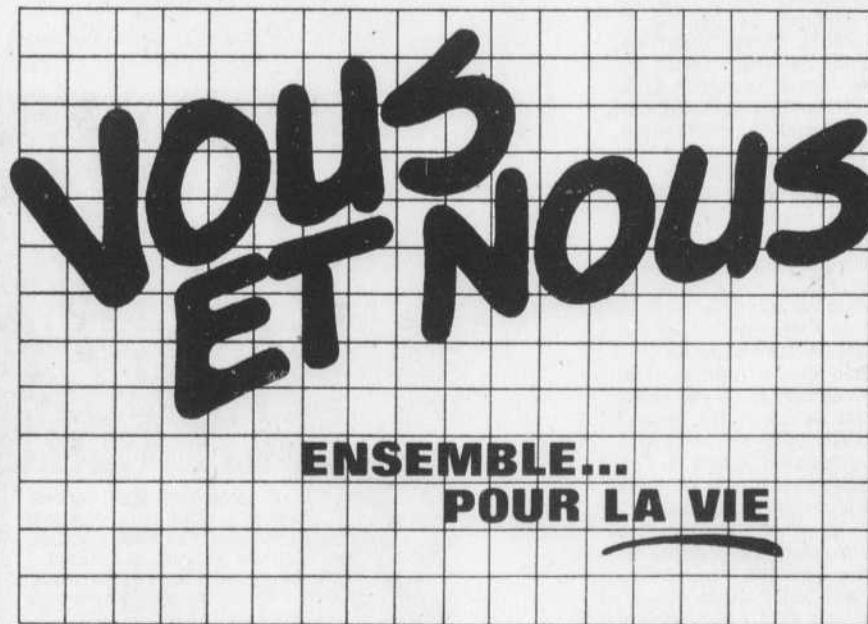
ou moins long terme. Dans la même ligne de pensée, les quatre conférences épiscopales régionales — l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest — fourniront respectivement un rapport écrit, partageant ainsi les expériences et les préoccupations pastorales de leur propre milieu.

L'équipe pastorale de la CECC présentera pour sa part un survol de ses activités au cours de 1979-1980 et fera état de ses principaux projets pour l'année à venir.

Parmi les autres sujets à l'ordre du jour, les évêques seront appelés à ratifier le renouvellement de mandat de Mgr Dennis Murphy comme secrétaire général de la CECC, de même que la nomination

de Mlle Marguerite Cloutier comme secrétaire générale adjointe pour le secteur français.

L'assemblée générale sera ouverte à la presse pour les sujets susceptibles d'intéresser le public en général.



ASSURANCE-VIE

- ✓ Avec ou sans participation
- ✓ Sécurité familiale
- ✓ Éducative
- ✓ Commerciale
- ✓ Hypothécaire

RENTES

- ✓ Viagères
- ✓ Épargne-retraite
- ✓ Écono-rente
- ✓ Aversements invariables

ASSURANCE COLLECTIVE

- ✓ Vie
- ✓ Indemnité hebdomadaire
- ✓ Assurance-maladie
- ✓ Dentaire
- ✓ Rente mensuelle d'invalidité

PLANIFICATION SUCCESSORALE — CONVENTION ENTRE ASSOCIÉS



L'ÉCONOMIE MUTUELLE-VIE

SIEGE SOCIAL:

385 est. rue Sherbrooke
Montréal, Qué. H2X 3N9
Tél. 842-8221

AGENCES ET UNITES

Drummondville, Granby, Joliette
Laval, Mont-Laurier, Montréal
Ottawa, Québec, Rivière du Loup
Saguenay, Lac St-Jean
St-Hyacinthe, Sherbrooke
Thérford Mines

ANNONCE

Quand tout est trop sucré

Martini Bitter: doucement amer

Martini & Rossi recommande de servir MARTINI BITTER nature, avec soda, tonic, vermouth ou jus de fruit.

Martini Bitter est en vente à la Société des Alcools du Québec sous le code 158-11 à \$8.35 la bouteille.

Martini Bitter est le seul Bitter importé d'Italie. La Société Commerciale Vill-Marie Inc. est le représentant

promotionnel de Martini Bitter et de Martini Rossi (844-1759).

QUÉBEC LIBRE



R.I.N.

COMMÉMORATION

20^e anniversaire de fondation du R.I.N.
Rassemblement pour l'Indépendance Nationale

Dimanche 28 septembre 1980

Grande salle de l'Hôtel Méridien/Complexe Desjardins
Inscription: 10:00 heures, \$5.00
Souper: 20:00 heures, \$15.00

Billets disponibles aux endroits suivants:

- Secrétariat de la SSJB-M, 82 ouest, rue Sherbrooke, Montréal
- Boutique Le Patrimoine, 6990, St-Hubert, Montréal
- C.E.Q., M. Henri Laberge, 2336, Chemin Ste-Foy, Ste-Foy, Québec

Organisé par le Mouvement pour l'Indépendance du Québec

Éducateurs-administrateurs

- Agent de formation et de perfectionnement
- Chef de personnel

Sessions:

Formation des Formateurs:
(Québec) Phase I, du 22 au 26 septembre 1980
(Québec) Phase II, du 13 au 17 octobre 1980.

Sélection de personnel:
(Québec) 9 et 10 octobre 1980.

Évaluation de personnel: 16 et 17 octobre

Habilités et techniques de la consultation:
(Québec) 6 et 7 novembre 1980.

Plan de cours/Plan de session:
(Québec) 7 novembre 1980.

Pour renseignements supplémentaires
et inscriptions, téléphonez à:
(418) 681-9326 ou écrivez à:

CEDEC Inc.
C.P. 10017
SAINT-FOY (Québec)
G1V 4C6

La junte militaire turque promet un gouvernement dès cette semaine

ANKARA (d'après Reuter et AFP) — Le général Kenan Evren, chef de la junte militaire turque, a annoncé hier matin la formation d'un nouveau gouvernement dans le cours de la semaine, sans toutefois préciser s'il s'agira d'un cabinet civil ou militaire, ou d'une combinaison des deux.

Au cours de sa première conférence de presse depuis le coup d'Etat de vendredi dernier, le général Evren a toutefois ajouté que les militaires garderaient pleinement contrôle du pays jusqu'au ré-

tablissement de la démocratie.

Outre la formation d'un nouveau cabinet, le général Evren a annoncé la réunion prochaine d'une Assemblée constituante, en ajoutant qu'un de ses buts était de rendre le pouvoir aux civils «dans un délai raisonnable».

Le chef de l'Etat turc a confirmé par ailleurs que la junte respecterait le programme de stabilisation économique établi par le gouvernement de M. Souleyman Demirel, ainsi que les accords passés

par celui-ci avec l'étranger.

Il est probable que les propos du général encourageront les créanciers occidentaux de la Turquie à maintenir leur aide financière, en dépit de l'absence de démocratie.

Toujours dans le domaine de politique étrangère, le chef de la junte a déclaré que son pays respecterait ses engagements avec l'OTAN. «Nous considérons que cette alliance conserve toute son importance pour la sauvegarde de la paix internationale et de la sécurité», a-t-il affirmé, en ajou-

tant que la Turquie s'efforcerait d'entretenir de bonnes relations avec tous les pays, notamment l'URSS et les pays musulmans voisins.

Dans le domaine intérieur, le général Evren a clairement laissé entendre que les intellectuels et les extrémistes pourraient faire l'objet d'une purge.

«Des écoles primaires à l'université, les idéologies de gauche et de droite ont été enseignées au lieu des principes d'Ataturk (fondateur de la république)», a-t-il dit.

Le général s'en est pris également aux partis politiques, condamnant la vanité de leurs querelles intestines, et s'est montré particulièrement sévère pour M. Necmettin Erbakan, président du parti du salut national. Le chef du PSN serait actuellement détenu sur une île de la mer Egée.

Enfin, le général Evren a répété que les militaires n'avaient pas consulté les États-Unis avant de déclencher leur coup d'Etat.

Dans le même temps, les forces armées ont pris le contrôle des bâtiments municipaux d'Ankara et un général en retraite a été nommé maire de la ville, en remplacement de M. Ali Dincer.

M. Dincer, membre du parti républicain du peuple — l'organisation de M. Bulent Ece-

vit —, s'était affronté à diverses occasions cette année avec le gouvernement Demirel.

D'autre part, répondant à l'appel du commandement de siège, 254 syndicalistes, membres des centrales interdites Disk (gauche) et Misk (droite), se sont rendus aux autorités militaires.

Rétablir «la paix sociale» dans le pays est l'un des objectifs des nouveaux dirigeants et le général Evren a souligné que les relations entre ouvriers et patronat seront réorganisées.

Déjà, à la suite de l'appel du conseil national de sécurité, quelque 60.000 travailleurs en grève ont repris le travail dans le textile, la confection, la construction de camions. La reprise des exportations dans ces secteurs rapportera à la Turquie environ 150 millions de dollars d'ici la fin de l'année, a précisé le président du patronat turc.

À Bruxelles, les ministres des Affaires étrangères de la CEE ont fait savoir que le coup d'Etat militaire d'Ankara n'aurait pas de conséquence sur les relations entre la Communauté et la Turquie. Les ministres précisent avoir pris cette décision sur la foi des engagements pris par la junte en faveur d'un retour prochain à la démocratie parlementaire.

Israël: l'inflation atteint le taux de 134%

JÉRUSALEM (Reuter) — L'inflation a atteint en Israël un taux annuel record de 134 pour cent à la suite d'une augmentation de 3,2 pour cent du coût de la vie au mois d'août, due principalement à la hausse des produits alimentaires et du carburant.

La nouvelle n'a toutefois pas suscité grande émotion parmi la population, qui se sait protégée des effets les plus graves de la hausse des prix. À peine le nouvel indice était-il connu hier que les responsables du trésor annonçaient un relèvement d'environ 20 pour cent de l'ensemble des salaires à compter du mois d'octobre, par décision gouvernementale.

Cette augmentation des revenus salariaux, imposée tous les trois mois aux employeurs israéliens, correspond en principe à 80 pour cent de la hausse des prix. Les 20 pour cent restants font souvent l'objet de négociations avec les syndicats. En conséquence, l'économie israélienne offre l'aspect extérieur d'un fonctionnement normal.

«Une inflation galopante assortie d'une indexation des salaires sur le coût de la vie permet de préserver la démocratie», estime M. Arnon Gafny, gouverneur de la Banque d'Israël. «Une inflation non accompagnée de cette indexation favorise l'avènement d'une dictature».

Des loyers immobiliers à l'épargne et aux retraites, l'ensemble de la vie économique israélienne fait l'objet de telles indexations. Nombre d'entreprises commerciales expriment leurs tarifs en dollars, moyen pour elles de compenser la dévaluation constante de la monnaie nationale.

Le dollar, qui valait 3,6 shekels israéliens au début de l'année, en vaut actuellement 5,7, soit une hausse de 58 pour cent, infé-

rieure toutefois de onze pour cent à l'augmentation des prix durant la même période. Toute transaction en devise israélienne s'effectue au comptant, alors qu'elle peut donner lieu à des versements échelonnés en monnaies fortes.

Les couches défavorisées de la population ne sont pas uniformément à l'abri d'une hausse des prix qui atteint 172 pour cent par an. Toutefois, dans une majorité de cas, le pouvoir d'achat demeure stable et augmente même parfois. Les responsables du trésor expliquent ce phénomène par une politique d'émission de monnaie accompagnée d'emprunts destinés à la soutenir. La dette extérieure de l'Etat hébreu s'élève aujourd'hui à seize milliards de dollars.

Le service de la dette représente approximativement le tiers du budget annuel israélien, qui s'élève à seize milliards de dollars. Le budget de Défense en constitue un autre tiers, le reste étant réparti entre tous les autres ministères.

M. Gafny a fréquemment réclamé des réductions budgétaires draconiennes en vue de contenir l'inflation. M. Yigael Hurwitz, ministre des Finances, a tenté sans grand succès cette année d'y pratiquer des coupes sombres, le budget de la Défense étant en particulier intouchable aux yeux de la plupart des ministres.

M. Gafny souhaiterait également voir maintenir l'ensemble des coûts salariaux en-deçà du niveau de l'inflation. Le relèvement automatique des salaires «courant» 80 pour cent de l'inflation, le reste des coûts salariaux devraient dans cette optique être contenus dans une limite de dix pour cent. Il serait alors possible, estime M. Gafny, de faire progressivement reculer l'inflation.

Bokassa dit avoir donné des diamants à Giscard

PARIS (d'après Reuter et AFP) — De son exil d'Abidjan, l'ex-empereur Bokassa a téléphoné à l'hebdomadaire satirique français «Le Canard enchaîné» pour lui confirmer qu'il a bien remis des diamants au président Giscard d'Estaing, rapporte le journal dans son numéro daté d'aujourd'hui.

Le Canard enchaîné précise que l'ancien maître de l'empire centrafricain a explicitement accepté que ses déclarations soient «enregistrées et publiées». «Quand je parle, je parle», a-t-il dit.

M. Bokassa, affirme avoir remis à quatre reprises — dont une fois à Mme Giscard d'Estaing — des diamants au couple présidentiel français.

«Vous ne pouvez pas imaginer ce que j'ai remis à cette famille-là, je vous assure, vous ne pouvez pas imaginer», dit-il.

L'ancien empereur, selon cet «entretien téléphonique», «atteste» que les documents sur cette affaire, précédemment publiés par Le Canard enchaîné, sont authentiques.

Cet entretien, souligne l'hebdomadaire, est le premier témoignage direct de l'ancien souverain depuis sa destitution le 20 septembre 1979. Le Canard enchaîné avait présenté depuis divers «documents» selon lesquels M. Giscard d'Estaing et plusieurs membres de sa famille auraient accepté des diamants en cadeau de l'empereur Bokassa.

M. Giscard d'Estaing avait répondu, au cours d'une interview télévisée en novembre 1979: «Sur la valeur de ce que j'aurais reçu comme ministre des Finances, j'oppose un démenti catégorique et, j'ajoute, méprisant».

M. Bokassa évoque par ailleurs ses relations avec la famille présidentielle française et se déclare «surpris» par «ce que le président lui a fait». L'ancien chef de l'empire centrafricain fait aussi état de territoires de chasse concédés «gratuitement» en Centrafrique. Il rappelle également que la première visite officielle du

président français avait été «chez moi» (à Bangui).

Apparemment très mortifié de son sort, il se plaint amèrement de la disparition, après sa chute, de «14.000 diamants bruts» et de «2.700 diamants taillés».

Il confirme, enfin, que l'activiste-écrivain Roger Delpey, arrêté le 10 mai dernier, alors qu'il sortait de l'ambassade de Libye à Paris, avait bien été mandaté par lui pour «aller trouver le représentant officiel de Kadhafi».

président français avait été «chez moi» (à Bangui).

Apparemment très mortifié de son sort, il se plaint amèrement de la disparition, après sa chute, de «14.000 diamants bruts» et de «2.700 diamants taillés».

Il confirme, enfin, que l'activiste-écrivain Roger Delpey, arrêté le 10 mai dernier, alors qu'il sortait de l'ambassade de Libye à Paris, avait bien été mandaté par lui pour «aller trouver le représentant officiel de Kadhafi».

Reprise du dialogue chypriote

NICOSIE (AFP) — Les représentants des communautés grecque et turque de Chypre, M. Georges Ioannides et Umit Suleyman Onan, ont repris hier à Nicosie le dialogue intercommunautaire dans une atmosphère pesante avec, en arrière-plan, le coup d'Etat militaire en Turquie.

Selon un communiqué des Nations unies diffusé à l'issue de la première séance, qui a duré une heure, «la partie chypriote grecque a exposé sa position sur la restitution de la ville de Famagouste à ses habitants chypriotes-grecs».

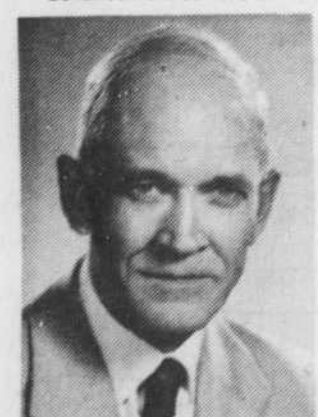
Selon ce communiqué, M. Hugo Gobbi, le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU à Chypre, a exprimé sa satisfaction quant à l'atmosphère «amicale» de cette première séance. Avant la réunion, M. Gobbi avait cependant exprimé un «optimisme retenu» quant au résultat définitif des négociations.

De son côté, M. Georges Ioannides, le négociateur chypriote-grec, a formulé l'espoir «que cette fois, malgré les difficultés, les parties seront en mesure de réaliser des résultats positifs».

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES RELATIONS PUBLIQUES



vous invite
le mercredi
17 septembre, à midi
à l'Hôtel Bonaventure
au lancement du livre de



Paul Dumont-Frenette
intitulé
«LA COMMUNICATION,
UN AGENT DE
CHANGEMENT»
Membres: 15,00\$
Invités: 16,50\$
Réservation: 842-7637

Voyagez en PREMIAIR avec CP Air

Le nouveau service PREMIAIR est unique en son genre. Il s'agit d'un service aller-retour de Montréal à Toronto à l'intention des gens d'affaires. Il vous offre des avantages vraiment exceptionnels, par exemple:



□ Un comptoir exclusif au service Premiair ainsi qu'un salon d'attente où une hôtesse de CP Air s'occupe de faire vos réservations d'hôtel et d'automobiles. Le café ainsi que les jus sont distribués gratuitement.

□ Un service prioritaire de manutention des bagages exclusif au service Premiair qui vous évite la perte de temps habituelle, au départ comme à l'arrivée.

□ La liaison est effectuée par un Boeing 737 spécialement aménagé pour recevoir 68 passagers seulement, alors que la capacité est normalement de 112. Ce qui veut dire plus d'espace et beaucoup moins d'encombrement.

□ Un embarquement et un débarquement qui s'effectuent beaucoup plus rapidement.

□ Des fauteuils confortables dont le nombre est limité à deux par rangée de chaque côté de l'allée.

Il y a une table entre votre fauteuil et celui de votre voisin. L'espace

entre chaque rangée est de 37 po comparativement au 33 po de l'aménagement normal.

□ Il y a plus de compartiments

pour vous permettre de ranger votre porte-documents, votre manteau ou vos autres bagages, sans encombrer le dessous de votre fauteuil.

□ De plus, CP Air vous offre un menu spécial à la hauteur de sa réputation. Les petits déjeuners et les autres repas au menu vous sont servis selon nos normes de qualité: porcelaine et argenterie... ainsi que napperons en tissu.

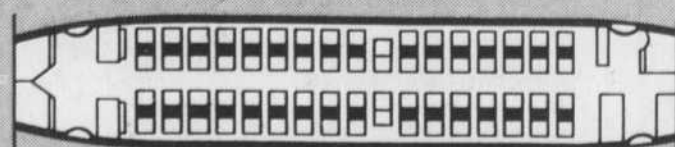
□ Les consommations vous sont offertes à titre gracieux pendant le vol... même le matin!

□ Les journaux et revues d'affaires vous sont offerts gratuitement dans le salon.

\$22 de plus (seulement) que le plein tarif d'un aller simple en classe économique

Pour vos réservations, appelez votre agent de voyages ou communiquez avec CP Air.

UN HORAIRE PRATIQUE/ VOLS DU LUNDI AU VENDREDI	
Montréal - Toronto	09H00 13H00 17H00 21H00
Toronto - Montréal	07H15 11H15 15H15 19H15



Premiair: c'est comme voyager dans l'avion de la compagnie.



Le prix peut changer sans préavis.
Taxe canadienne de transport en sus.
Sous réserve de l'approbation du gouvernement.

PREMIAIR



CP Air

De plus en plus au pays, on vole à votre service.

Brandt juge «insuffisante» la lutte contre la faim

STRASBOURG (d'après Reuter et AFP) — M. Willy Brandt, ancien chancelier ouest-allemand, a estimé hier devant le Parlement européen que le déséquilibre entre les fonds consacrés à l'armement et ceux utilisés en vue de lutter contre la faim était dangereux.

M. Brandt, qui a dirigé une commission indépendante sur les relations économiques Nord-Sud dont le rapport a été publié à la fin de 1979, croit que ce déséquilibre doit être corrigé au plus tôt si l'on veut éviter que la faim ne provoque de nouvelles guerres.

«Un cinquième du monde est sous-alimenté à l'heure actuelle et nous dépensons près

de 1,5 milliard de dollars par jour en armement», a déclaré M. Brandt, qui intervenait devant l'assemblée à l'occasion d'un débat sur une éventuelle contribution du Marché commun au combat contre la faim dans le monde.

«Comment pouvons-nous demander quoi que ce soit aux riches pays producteurs de pétrole alors que nous ne prenons pas de mesures plus concrètes pour aider les pays en développement?» a demandé le président du parti social-démocrate ouest-allemand.

L'organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), dont les ministres sont actuel-

lement réunis à Vienne, a fait du renforcement de l'aide des pays occidentaux aux pays en développement une condition à une coopération avec l'Ouest et à une modération de l'augmentation des prix du pétrole.

M. Brandt s'est dit d'accord avec les conclusions du rapport parlementaire sur la faim, en particulier lorsqu'il souligne qu'il ne faut pas «faire la charité» aux pays en développement mais leur permettre d'atteindre l'autosuffisance grâce à une aide financière et technique.

«Nous ne pouvons pas vaincre la faim en fournissant nos propres produits, nous devons aider les pays en voie de développement à se suffire à

eux-mêmes», a-t-il souligné, tout en reconnaissant que l'aide alimentaire demeurerait vitale pendant un certain temps.

Cependant, dans une violente attaque contre la coûteuse politique agricole communautaire de la CEE, à laquelle est consacré près de 70 pour cent du budget de la Communauté, M. Brandt a affirmé que cette aide alimentaire ne devrait pas être considérée comme un moyen de se débarrasser des surplus.

Dans le cadre de la politique agricole communautaire, la CEE achète leurs produits aux agriculteurs de la Communauté, à un prix minimum ga-

ranti qui est souvent supérieur à celui du marché mondial et elle est généralement forcée de les revendre à des taux subventionnés. M. Brandt estime qu'il faut absolument que les pays de la CEE remplissent l'engagement, fait en 1974, à la conférence des Nations unies, de consacrer 0,70 pour cent de leur produit national brut (PNB) l'aide au développement, ce que la plupart d'entre eux n'ont pas encore fait.

Il s'est dit d'accord avec une suggestion du rapport sur la faim visant à porter de un à au moins trois milliards de dollars les ressources du fonds international pour le développement de l'Agriculture, dans lequel les pays industrialisés, l'OPEP et les pays en développement coopèrent pour augmenter la production alimentaire.

M. Michel Poniatowski (libéral français) a stigmatisé l'Union soviétique qui, non seulement ne donne presque rien pour la lutte contre la faim (0,03 pour cent de son PNB selon les statistiques de la CEE contre 0,45 pour cent pour l'ensemble des Neuf), mais qui pèse lourdement sur le marché des produits alimentaires par ses achats massifs de céréales.

Le commissaire européen Claude Cheysson a reproché aux occidentaux les fluctuations énormes des cours de produits du tiers monde comme le cacao ou le café, alors qu'ils réclament haute-

ment une stabilisation des cours du pétrole.

Plusieurs orateurs ont dénoncé les spéculations des multinationales: United Brands Company, Castle et Cooke, ou Den Morte Corporation pour la banane, Cargill,

Continental Grain, Cook Industries pour le blé.

Enfin, les rapports présentés au Parlement européen font état des responsabilités de nombreux gouvernements du tiers monde qui ont sacrifié leur agriculture à une in-

dustrie nouvelle. Alors qu'il y a 30 ans, les pays en voie de développement exportaient des céréales, ils devront cette année en importer 80 millions de tonnes et des prévisions font état de 125 à 145 millions de tonnes en 1990.

Premières négociations eurostratégiques en vue

BRUXELLES (AFP) — Les pays de l'Alliance Atlantique — moins la France — ont donné hier à Bruxelles le feu vert au début, le 15 octobre prochain à Genève, de négociations exploratoires entre les États-Unis et l'Union soviétique sur le contrôle des armements eurostratégiques nucléaires déployés sur le continent européen.

C'est le groupe consultatif spécial de l'OTAN, composé de représentants à haut niveau de l'alliance moins la France (qui a une politique de défense nucléaire indépendante de l'OTAN), qui a pris cette décision, révélée par le ministre italien des Affaires étrangères, M. Emilio Colombo, en marge du conseil des ministres des Affaires étrangères dans la CEE. Selon M. Colombo, ces négociations exploratoires permettront simplement aux Américains et aux Soviétiques de définir sur

quoi vont porter les négociations effectives.

Les contacts préliminaires sur ces négociations doivent en principe être pris début octobre à l'Assemblée générale des Nations unies à New York par le secrétaire d'État américain M. Edmund Muskie et son homologue soviétique M. Andreï Gromyko.

Jusqu'à présent, les États-Unis ont insisté pour que les conversations exploratoires sur la limitation des armements eurostratégiques portent uniquement sur les fusées (SS-20 soviétiques et Pershing-2 américaines déployables fin 1983). Au contraire, l'Union soviétique veut également englober tous les «systèmes nucléaires de l'avant» capables de frapper l'URSS, en particulier les chasseurs bombardiers F-111 et d'autres types d'avions.

Au mois de juin dernier, lors de la visite du chancelier

ouest-allemand Helmut Schmidt à Moscou, l'Union soviétique avait levé la condition préalable à toute négociation, à savoir l'annulation de la décision de l'OTAN de décembre 1979 de se doter dès 1983 de 572 fusées et missiles de croisière destinés à contrer les SS-20 soviétiques, dont plus d'une centaine ont déjà été déployées.

La rubrique des armes eurostratégiques recouvre l'ensemble des vecteurs-fusées, avions, missiles, tirés de sous-marins, armés de bombes atomiques et braqués par les deux camps sur des objectifs européens. Ces armes ne tombent pas sous le coup du traité SALT-2 signé à Vienne en mai 1979 par le président américain Jimmy Carter et le secrétaire général du PC soviétique, M. Léonid Brejnev, qui recouvrent uniquement les armements intercontinentaux.

La porte reste ouverte pour la reprise du dialogue Nord-Sud

NATIONS UNIES (AFP) — Une confrontation ouverte entre pays riches et pauvres a été évitée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU, qui s'est terminée lundi soir, bien qu'elle n'ait pas été en mesure de donner le feu vert aux négociations économiques globales prévues pour 1981.

L'armement des 120 pays en développement devant «l'intransigeance» des États-Unis, du Royaume-Uni et de la RFA, qui ont refusé de se joindre aux 150 pays membres de l'ONU qui se sont déclarés «prêts» à accepter un texte de compromis sur la procédure des négociations, a été exprimée très clairement à la séance de clôture de la session par le président du «groupe des 77», M. Brajesh Mishra (Inde).

Il a attribué la responsabilité de «l'échec» de la session à un nombre «très, très restreint» de pays qui, a-t-il affirmé, ne souhaitent pas s'attaquer aux grands problèmes économiques mondiaux d'une manière «intégrée et cohérente», plutôt que «sectorielle».

Les négociations globales sont destinées à résoudre les grands problèmes qui se posent dans les secteurs clés de l'économie mondiale — matières premières, énergie, commerce, développement, monnaie et finances.

La controverse a porté principalement sur ce dernier point: les pays industrialisés sont soucieux de préserver les compétences et l'autorité des grandes instances économiques internationales qui ont fait leurs preuves. C'est le cas en particulier pour le Fonds monétaire international.

Les États-Unis, en pleine campagne électorale, se sont montrés plus soupçonneux encore que leurs principaux par-

tenaires, le Japon et la Communauté économique européenne, sur les problèmes de la procédure.

La délégation américaine, soutenue par les Anglais et les Allemands de l'Ouest, a refusé de donner son accord au texte de compromis selon lequel une conférence de l'ONU, à convoquer par l'Assemblée générale, doit «coordonner et mener» les négociations globales afin d'aboutir à un accord global équilibré.

Selon le texte, la conférence «recevra communication des résultats des négociations approfondies» confiées aux instances spécialisées, notamment le FMI.

Les trois grands pays industrialisés estiment que ce texte n'offre pas les garanties suffisantes pour la sauvegarde des compétences du Fonds. Selon le représentant américain, M. Donald McHenry, cette formulation permettrait à la conférence de «renégocier» les accords déjà conclus au sein des organismes spécialisés.

Les autres pays du «Nord» se sont montrés plus conciliants, en raison des «garde-fous» contenus dans le texte, qui prévoit que toutes les décisions importantes seront prises par «consensus».

La relance du dialogue Nord-Sud — procédure et ordre du jour — a été renvoyée à la session ordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est ouverte hier soir à New York.

La session ordinaire aura également à adopter définitivement la nouvelle stratégie internationale de développement pour la prochaine décennie. La session extraordinaire s'est contentée de «prendre acte» du consensus atteint sur ce document. Les pays du

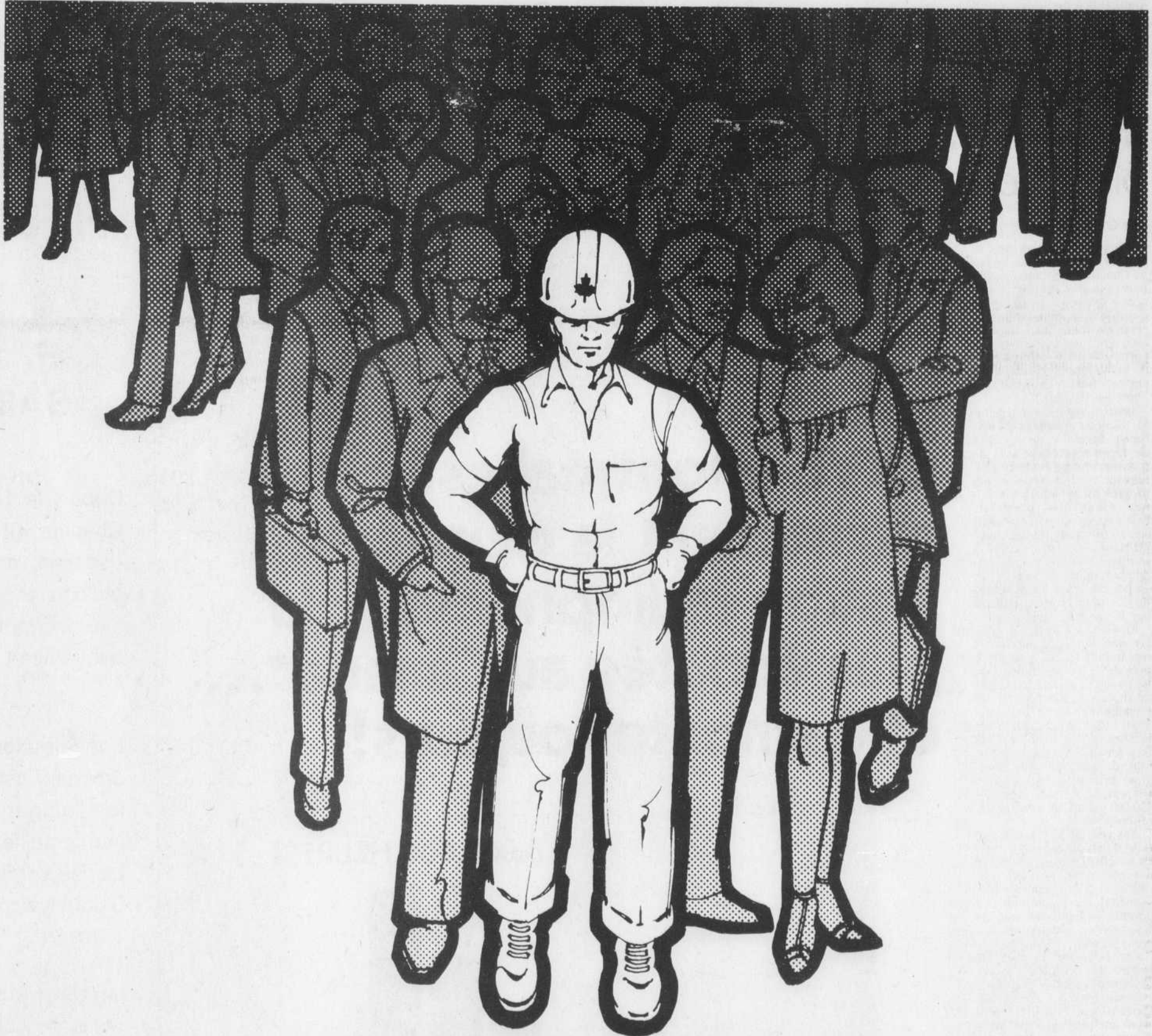
tiers monde considèrent en effet que son adoption doit être liée au lancement des négociations globales.

En raison des marchandages sur la procédure, la session qui avait débuté le 25 août dernier, a été prolongée de dix jours.

Les résultats semblent faibles, mais les «77», qui ont montré un front uni malgré la diversité de leurs intérêts individuels, n'ont pas voulu couper les ponts, évitant une criti-

que trop violente des trois pays tenus pour responsables de «l'échec». Ils espèrent manifestement un changement dans l'attitude américaine après les élections présidentielles.

En tout cas, la CEE et le Japon, plus dépendants que les États-Unis du pétrole et des matières premières importées du «Sud», ne souhaitent pas un nouvel échec. Et les Américains même affirment que le dialogue doit se poursuivre.



DE L'ACTIVITÉ D'UN SEUL CANADIEN DÉPEND L'ACTIVITÉ DE MILLIERS D'AUTRES

Pour chaque Canadien engagé dans la production de produits pétrochimiques à partir du pétrole brut et du gaz naturel... il y en a des milliers d'autres employés dans différentes industries à travers le pays et occupés à transformer ces produits.

Ces industries fabriquent des produits pharmaceutiques, des vêtements, des sièges, des chaussures, de la peinture, des pièces automobiles et des matériaux de construction, et mille autres choses encore.

L'industrie pétrochimique n'utilise que 4,5 pour cent du pétrole brut et du gaz naturel consommés au Canada. Le reste est brûlé comme carburant ou combustible de chauffage.

Pourtant à partir de cette infime proportion de pétrole et de gaz, l'industrie pétrochimique canadienne crée une impulsion dynamique qui stimule l'emploi à la grandeur du pays.

UNION CARBIDE

UNION CARBIDE DU CANADA LIMITÉE

Nous renforçons l'économie en revalorisant les richesses naturelles

LESAGE LAMOTHE COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES

ASSOCIÉS: JACQUES LAMOTHE O.O.D.
MARC COSSETTE B.A.O.O.D.
PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES

MONTREAL

- 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
- POLYCLINIQUE DE MONTREAL
12245 rue Grenet (Cartierville)
- 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL

- POLYCLINIQUE MEDICALE CONCORDE
300 est Boul. de la CONCORDE (Duvornay)

UN SEUL NUMERO DE TELEPHONE
845-4221

AVIS IMPORTANT:

Nos bureaux resteront ouverts du lundi au vendredi de 9h à 18h.

2,500 étudiants privés de cours

La grève persiste à la polyvalente Mgr Parent

par Paule des Rivières

Une grève continue de priver de cours 2,500 étudiants à la polyvalente Mgr Parent, à Saint-Hubert. Les enseignants contestent l'organisation des horaires et des cours imposée par leur direction.

L'une et l'autre partie — le syndicat des enseignants de Champlain et la commission scolaire régionale de Chambly — admettent que les répercussions sur les conditions de travail sont importantes. Mais, pour sa part, la Commission maintient que les contraintes de la nouvelle convention collective et, surtout, les restrictions budgétaires, ne lui laissent aucun choix.

Cela fait aujourd'hui huit jours que les enseignants ont entrepris de faire pression sur leur employeur et, cette semaine, ils ont décidé, par une majorité de 126 contre 4, de déclencher une grève générale. Une injonction de la Cour supérieure pour ordonner le retour au travail n'a rien modifié.

Le syndicat n'est pas loin de reconnaître qu'une interprétation stricte du code du travail peut conduire à la conclusion que la grève est illégale mais il préfère parler du vide juridique qui existe lorsque la convention provinciale est signée et que l'entente locale ne l'est pas. Hier soir, la commission envisageait d'autres démarches devant les tribunaux.

«Notre seul souci est de permettre l'ouverture de l'école», déclarait hier un membre de la direction de la commission, située sur la rive-sud de Montréal.

Les enseignants veulent conserver le régime de l'année

dernière, soit une grille horaire de quatre périodes de cours de 75 minutes, réparties sur cinq jours, alors que la direction a imposé des blocs de cinq périodes de 60 minutes étendues sur huit jours. Le syndicat a déjà parlé sans succès de la possibilité de répartir les cours sur sept jours. Il se dit particulièrement offensé du fait que l'employeur n'ait pas consulté pour la peine les enseignants, rompant avec la tradition à Mgr Parent.

La commission scolaire invoque une raison principale pour justifier la nouvelle organisation: les moyennes et maxima d'élèves par classe, tels que définis dans l'entente provinciale des enseignants, sont respectivement de 30 et de 33 et, au-delà de ces chiffres, la commission doit offrir à l'enseignant une compensation en temps ou en argent. Or, le gouvernement ne prévoit rien pour cela dans ses subventions aux commissions, d'où la réticence de l'employeur.

Les enseignants ont fait valoir qu'ils n'exigeraient pas de surplus même si un ou deux élèves en trop étaient dans leurs classes mais cela n'a pas convaincu la direction.

Pour certains enseignants, les répercussions sont minimes et pour d'autres elles sont substantielles telles l'augmentation du nombre d'élèves rencontrés chaque semaine, la diminution du temps de repos et de repas le midi.

Le syndicat a aussi calculé que dans certaines matières, notamment en sciences religieuses et morales et dans les cours optionnels des seconds III, IV et V, le temps d'enseignement des élèves diminue.

Toujours sur la rive-sud, les enseignants du syndicat de Lignery, attachés à la commission scolaire de Laprairie, ont manifesté ces jours-ci devant les bureaux du siège social de leur commission pour protester contre la répartition de leur travail qui s'étend sur cinq jours au lieu de quatre et demi comme l'année dernière.

Dans la région de Trois-Rivières, où plus de 20,000 étudiants sont privés de cours depuis 11 jours, le président de la CEQ, M. Robert Gaulin, a blâmé le ministère de l'Éducation pour la confusion qui entourait les directives qu'il faisait parvenir aux commissions scolaires sur le financement des négociations locales. C'est une des raisons pour lesquelles, selon le président Gaulin, les négociations n'avancent pas.

Un nouveau rôle pour le comité conjoint Québec-municipalités

par Alain Duhamel

Le comité conjoint Québec-municipalités reprendra du service sous la présidence du sous-ministre des Affaires municipales, M. Patrick Kenniff.

Le comité conjoint, formé au lendemain de la conférence Québec-municipalités de juin 1978, a joué un rôle essentiel de concertation du monde municipal et du gouvernement du Québec dans la préparation de la réforme de la fiscalité municipale. Depuis l'adoption de la loi 57, en décembre 1979, l'Union des municipalités et l'Union des conseils de comté avaient réclamé le maintien du comité conjoint en permanence afin de poursuivre les travaux entrepris.

«Je crois que le moment est venu de réexaminer certains aspects de la réforme en tenant compte de l'expérience vécue au cours de sa première année d'opérationnalisation», a dit le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif.

«La mise en œuvre de la réforme est le résultat d'un long processus de consultation qui a permis au gouvernement de répondre le plus adéquatement possible aux besoins réels des municipalités. C'est dans le même esprit de collaboration que débute cette nouvelle étape».

Depuis le départ de son président, Me Jacques Besré, qui a coïncidé avec la production de son second rapport sur le financement des communautés urbaines, le comité



Le ministre des Affaires municipales du Québec, M. Guy Tardif.

conjoint n'avait pu reprendre ses travaux. La situation soulevait des inquiétudes dans le monde municipal lequel ne cessait de presser le ministre des Affaires municipales de la remettre à l'œuvre.

Les administrations municipales et leur ministère trouveront d'importants sujets de réflexion à la lumière des premiers budgets municipaux sous le nouveau régime. En effet, tout au cours de la préparation de la réforme, le comité conjoint a travaillé à partir de simulations fondées sur les budgets municipaux des années 1978 et 1979. L'examen des données réelles devrait permettre de déceler les difficultés techniques dans l'application de la réforme. Le comité conjoint se propose aussi d'étudier des questions demeurées en suspens telle que la tarification des services, l'aménagement du rôle des valeurs locatives et l'imposition des taxes d'affaires et l'imposition de certains bien-fonds.

Le comité conjoint avait été institué pour la réforme de la fiscalité municipale. Pas plus du côté du monde municipal que du côté du ministère des Affaires municipales, on envisage pour l'heure d'élargir son mandat à d'autres questions et à d'autres lois qui ont modifié significativement le rôle et les moyens des administrations municipales.

La reprise des travaux du comité conjoint coïncide avec l'ouverture dans neuf régions québécoises de bureaux régionaux du ministère des Affaires municipales.

Les juges de courses de chevaux accusent la Régie de faire obstacle à leur syndicalisation

par Louis-Gilles Francoeur

Un porte-parole du syndicat qui regroupe maintenant les 19 juges de courses de chevaux a accusé hier la Régie des loteries et courses du Québec de faire obstacle à la syndicalisation de ces employés par des moyens contraires au code du travail.

Le syndicat, qui est affilié à la CSN, a reçu son accréditation en juillet. Les juges

étaient alors à l'emploi de la Société de développement de l'industrie des courses (SODIC) qui assurait la transition entre les anciens propriétaires privés et la régie gouvernementale de qui relèvent maintenant les courses au Québec.

Le 1er septembre, la Régie des loteries et des courses du Québec devenait légalement l'employeur des mêmes juges de courses et offrait à ces derniers, peu de temps après, de signer des contrats de travail individuels. À peu près au même moment, la Régie décidait de contester devant le Tribunal du travail l'accréditation accordée au cours de l'été au nouveau syndicat par le commissaire du travail.

Pour la CSN et le porte-parole des nouveaux syndiqués, le verdict est très clair: «La régie ne veut pas d'un syndicat de juges», expliquait hier M. Henri-Paul Gohier.

Le nouveau syndicat s'en prend notamment à ces nouveaux contrats de travail «individuels» que l'on tente de faire signer aux juges de courses et il a déposé des plaintes formelles pour contravention

à l'article 36 du code du travail. Cet article prévoit qu'un employeur n'a pas le droit de modifier les conditions de travail en période d'accréditation, ce qui est le cas puisque l'appel de la Régie garde le dossier complètement ouvert.

Selon M. Gohier, il s'agit là d'une «tactique d'obstruction».

Le porte-parole du syndicat a précisé que les nouveaux syndiqués de la régie ont l'intention d'axer leurs demandes sur la «sécurité d'emploi». La moyenne d'âge de ces juges est élevée, certains ayant à leur crédit 25 ans d'expérience.

M. Gohier précise en outre que la sécurité d'emploi de ces juges constitue une garantie de leur indépendance pour le public parieur. Les juges en question ont le pouvoir d'arrêter une course en cas d'illégalité ou même d'interdire tout pari sur l'une ou l'autre de ces épreuves sportives.

«Cette obstruction de la Régie des loteries et courses à l'égard de leur syndicalisation est le signe avant-coureur de problèmes plus importants, qui pourraient perturber dans

les semaines qui viennent, les habitudes des parieurs québécois», a ajouté le représentant

syndical.

Les 19 juges de courses de chevaux surveillent tour à tour

les pistes de Jonquière, Sherbrooke, Trois-Rivières, Québec, Hull et Montréal.

Le Dr Genest crée un fonds au profit du Centre de bioéthique de l'IRCM

par Gilles Provost

Récipiendaire d'un prix de \$50,000 de la Banque Royale du Canada cette année, le docteur Jacques Genest a annoncé hier qu'il avait décidé d'utiliser ce montant pour créer un fonds dont les intérêts serviront à défrayer une partie des activités du Centre de bioéthique de l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM).

Invité à expliquer son geste, M. Genest a souligné l'impérieuse nécessité de réfléchir de façon rigoureuse à la dimension morale et aux problèmes sociaux qui découlent des progrès de la biologie moderne: diagnostic prénatal, bébés-éprouvettes, euthanasie, stérilisation des déficients mentaux, etc. M. Genest a souligné avec vigueur le leadership moral qu'ont acquis en peu de temps les membres du Centre de bioéthique dirigé par le docteur David Roy.

M. Genest a aussi dit espérer que son geste susciterait des imitations. «Il y a, dit-il, près de 25,000 personnes dont les avoirs dépassent le million de dollars au Québec. Or les Canadiens-Français ont rarement l'idée de faire bénéficier la société des retombées de leur fortune comme l'ont fait tant de philanthropes d'origine britannique ou juive. Qu'est-ce qu'un don de \$50,000 quand on possède des millions?»

Aux yeux de M. Genest, une telle donation constitue aussi un excellent moyen d'honorer des personnes qui nous sont chères et pour perpétuer leur souvenir. C'est pourquoi il a nommé le fonds du nom de ses parents, Rosario et Annette Genest.

Par la même occasion le Centre de bioéthique a officiellement lancé le deuxième volume des *Cahiers de bioéthique*, un livre consacré aux retombées positives et aux dangers du diagnostic prénatal, avec les problèmes éthiques qui se posent quand l'unique solution est l'avortement.

À cet égard, M. Roy a indiqué au DEVOIR que le Centre de bioéthique a l'intention de modifier quelque peu ses activités à l'avenir pour intervenir plus directement sur la place publique.

«Nous avons déjà, dit-il, pris position sur le problème de la stérilisation des déficients mentaux et rédigé un rapport à ce sujet pour le compte du ministère des Affaires sociales du Québec. Dorénavant, nous avons l'intention de prendre ainsi position de plus en plus fréquemment, dans l'espoir de susciter de véritables débats sur les problèmes sociaux que provoquent les progrès de la science et devant lesquels la société se voit trop souvent les yeux.»

Sur le plan méthodologique, M. Roy prévoit procéder en plusieurs étapes pour définir une position publique dans les principaux problèmes de l'heure. D'abord, dit-il, nous organiserons des rencontres avec les meilleurs spécialistes pour faire le point sur la science dans le domaine visé et sur les problèmes qui peuvent en découler à plus ou

moins long terme. Par la suite, une fois le terrain défriché, nous organiserons un deuxième symposium, plus vaste celui-là et ouvert au public. Tout en poursuivant la réflexion amorcée avec les experts, le Centre de bioéthique ramassera ces réflexions en un

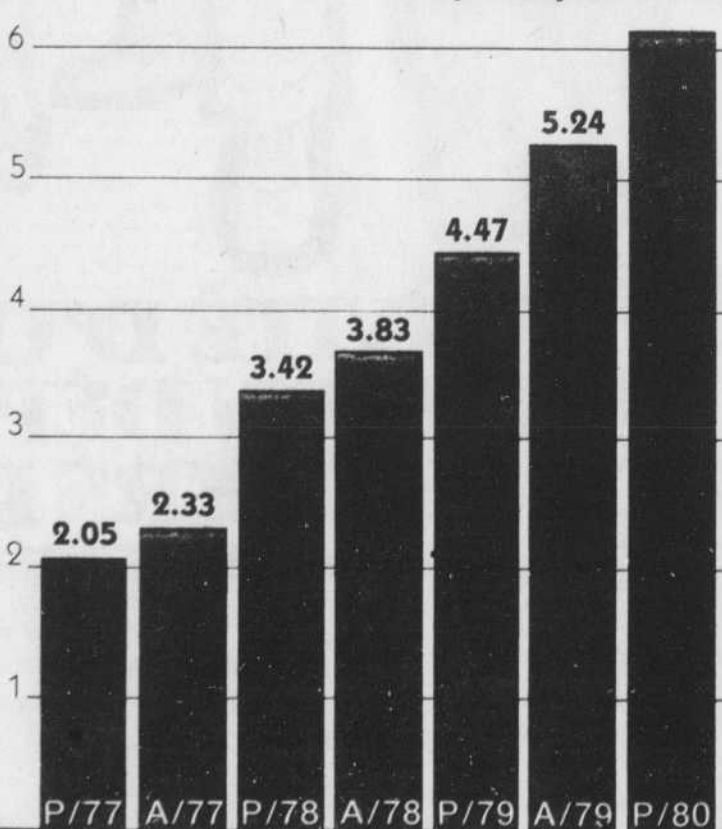
volume et tentera de définir sa propre position.

À long terme, l'objectif serait de susciter une prise de conscience à l'échelle internationale et favoriser l'adoption de réactions communes et cohérentes à l'égard de chaque problème, a-t-il conclu.

CKVL—Montréal est maintenant la deuxième station radiophonique la plus écoutée au Canada*... et ça monte toujours!

MILLIONS

6,060,000 HEURES!



*l'autre étant CFRB avec 11.5 millions d'heures d'écoute.

Source: Sondages BBM, heures d'écoute totales semaine, adultes 18+, Lun-Ven, 5h am à 1h am.

85

CKVL

Tél. (514) 766-2311

AVIS

Bureau du Directeur général du financement des partis politiques

“SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION ÉLECTION MUNICIPALE 1980”

SAINT-EUSTACHE

Depuis le 18 juin 1980, les dispositions du Chapitre VII de la Loi sur les élections dans certaines municipalités, traitant des contributions, déboursés et dépenses électorales, s'appliquent aux municipalités de 20,000 habitants et plus.

Les élections municipales de novembre prochain seront tenues en conformité avec les exigences de cette loi dans les municipalités de Beauport, Charlesbourg, La Baie, Saint-Eustache, Saint-Hubert, Saint-Hyacinthe et Val D'Or.

Le Directeur général du financement des partis politiques tiendra une séance d'information publique, sur le chapitre VII de la Loi, à l'intention des électeurs de Saint-Eustache.

LIEU: Cour Municipale
124 rue Saint-Viateur

DATE: Lundi 15 septembre 1980

HEURE: 19 heures 30

Le Directeur général
PIERRE OLIVIER BOUCHER



Assemblée nationale du Québec
Bureau du Directeur général
du financement des partis politiques

1, Complexe Desjardins, Tour du Sud, bureau 2204, Montréal H5B 1B3 873-7131
Partout ailleurs au Québec 1-800 361-6017

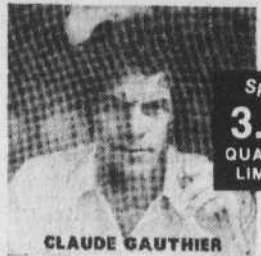
**CATALOGUE
COMPLET
des disques
ERATO**
(sous-sol seulement)

Spéc. **8⁹⁹**

PRIX RÉDUITS SUR TOUS NOS DISQUES CASSETTES et 8 PISTES

**CATALOGUE
COMPLET
des disques
Deutsche Grammophon
Archiv
et Philips**
(sous-sol seulement)

Spéc. **8⁹⁹**



CLAUDE GAUTHIER



CLAUDE GERVAISE



MARIE-CLAIRE SÉGUIN



CATHERINE LARA



CLAUDE GERVAISE



CLÉMENCE DESROCHERS



LA DÉTENTE
SUBLIMINALE



Emilie Jolie - Brassens - Clerc - Charlebois - 2 LPS



GEORGES BRASSENS et MOUSTACHE
2 LPS



QUEEN



YES



Harmonium en tournée



JOE DASSIN



CRUSADERS



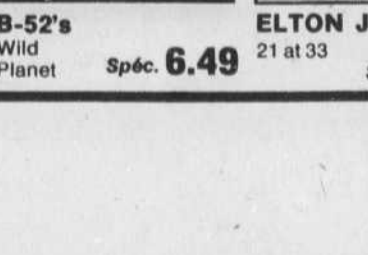
BOB SEGER



JETHRO TULL



SWEET PEOPLE III



THE KINKS

**Cassettes et
Disques classiques
Turnabout**
(Sous-sol seulement)

Spéc. **4⁸⁹**

**Album de 3 disques VOX
classique**
(sous-sol seulement)

Spéc. **12⁴⁹**

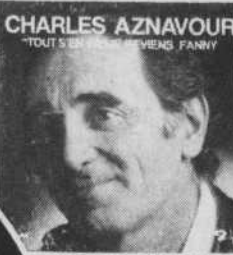
**CATALOGUE
COMPLET
des disques
classiques Angel**
(sous-sol seulement)

Spécial

6⁹⁹

**Cassettes populaires
Pickwick**

Spéc. **2.99**



CHARLES AZNAVOUR



CLAUDE LÉVEILLÉE



JEAN-PIERRE FERLAND



LEO FERRE

**CATALOGUE
COMPLET
des disques
classiques
CBS**
(Sous-sol seulement)

Spéc. **7⁹⁹**



JACQUES BREL



JEAN FERRAT



FÉLIX LECLERC



DIANE DUFRESNE



Musique des Jeux olympiques



DANIELLE LICARI



LOUISE FORESTIER



JACQUES MICHEL



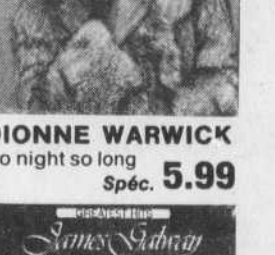
LOUISE FORESTIER



JACQUES MICHEL



JULIO IGLESIAS



DIONNE WARWICK



PAT BENATAR



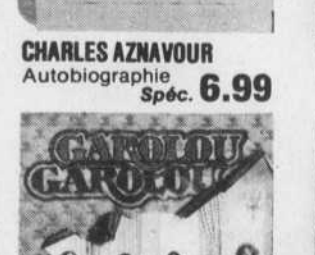
JAMES GALWAY



CHARLES AZNAVOUR



"FAME"



GAROU



SWEET PEOPLE



FAN FAN DÉDÉ



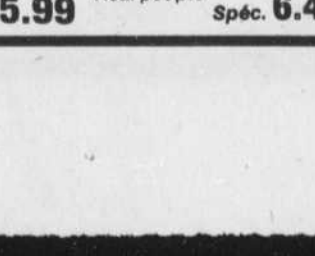
SWEET PEOPLE



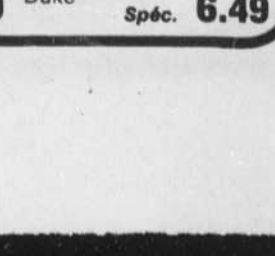
CLAUDE VALADE



CHIC



GENESIS



DUKE



chez
**Archambault
musique**

**DÉBUTE
AUJOURD'HUI**

**CATALOGUE COMPLET DE DISQUES
CLASSIQUES MUSIDISC**

**Disques
Deutsche Grammophon
"Resonance"**
(sous-sol seulement)

Spécial **4⁴⁹**

Disques classiques Celsius
Quantité limitée

Spéc. **1⁴⁹**

**Disques
"Concord Jazz"**

Spéc. **7⁹⁹**

**Disques de Jazz
"Inner City"**

Spéc. **7⁹⁹**

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA

Ed Archambault INC.

500-est, Ste-Catherine / Berri — 849-6201

L'école de quartier

LES militants du Parti québécois, grâce au comité des Neuf, réfléchissent actuellement non seulement sur le «projet national» mais aussi sur le «projet de société» des années 80. Ils sont ainsi conviés à participer à l'élaboration des engagements électoraux de leur parti.

Le document, le «Québec des années 80» qu'a publié il y a quelques jours le comité des Neuf, propose comme orientation de fond dans le domaine de l'éducation, la promotion de l'école de quartier. Ce n'est pas le seul sujet abordé mais il est très certainement celui qui entretient des liens les plus étroits avec ce qu'il convient d'appeler un projet de société tant il est de nature à entraîner à plus ou moins long terme des modifications profondes des structures de base de notre organisation sociale.

«L'école, disent les Neuf, doit s'intégrer harmonieusement à la vie de son quartier ou de son village, adapter sa pédagogie en tenant compte de la réalité de son milieu et en refléter la diversité socio-économique, culturelle, ethnique et religieuse.»

Cette école de quartier, de préférence petite pour y permettre une intégration facile des enfants, devrait mettre l'accent sur la qualité et la personnalisation des services qu'elle offre et jouer, sur le plan pédagogique et administratif, de la plus grande autonomie possible.

Bien entendu, l'idée d'école de quartier n'est pas une invention du Parti québécois: déjà, à Montréal comme ailleurs, l'école de quartier est, en maints endroits, un projet que parents, enseignants, directeurs bâtissent concrètement et surtout consciemment. Ce dont il faut se réjouir, c'est que l'école de quartier soit maintenant proposée comme une orientation collective. Ce projet apparaît en effet fécond pour l'avenir de l'éducation et pour la société en général.

Il faut d'abord constater que l'orientation proposée se démarque dans son principe même par rapport au modèle dominant de l'école actuelle et qui est l'école confessionnelle. A cet égard, les Neuf auraient eu avantage à être plus explicites. L'ambiguïté en cette ma-

tière ne sert à rien: puisqu'au bout du compte les électeurs devront faire le choix véritable, mieux vaut leur dire clairement ce qu'on leur propose.

Fondamentalement, l'école de quartier ou de village c'est avant tout l'école publique. Par un paradoxe de notre histoire, on a fini au Québec par qualifier de «publiques» nos écoles confessionnelles pour la simple raison qu'on devait y accueillir tout le monde. En réalité, on a ainsi abusé du mot car est public ce qui «concerne le peuple pris dans son ensemble» ainsi que l'énonce simplement le *Petit Robert*.

Une école n'est donc vraiment publique que lorsque chaque parent et chaque enfant peut, quelles que soient sa religion ou sa langue, participer pleinement, en toute égalité et dans le respect des consciences, à la vie de son école.

L'école confessionnelle que nous connaissons pourra certes prétendre être accueillante et même réussir à l'être. Elle ne pourra pourtant pas, sans se nier elle-même, renoncer à son projet global qui — du moins à l'école catholique — est de proposer la foi chrétienne comme norme de son action éducative et la conception de l'homme qui en découle. Elle se trouve donc par définition condamnée, en quelque manière, à exclure ceux qui ne partagent pas cette foi.

Le tournant que propose le comité des Neuf va donc au cœur de notre façon de concevoir et d'aménager tant les valeurs que les pratiques actuelles. Il importe donc de se demander si l'orientation proposée a déjà quelque enracinement dans le réel.

Heureusement, on peut dire d'abord qu'elle prolonge sur le terrain du projet politique un courant déjà bien ancré chez nous. Voilà bien une dizaine d'années en effet que des citoyens travaillent à la revalorisation de leur quartier pour tenter d'en améliorer la qualité de vie. On se rappellera notamment que le RCM avait fait en 1976 ses élections municipales sur le thème des petites patries.

Au strict plan scolaire ensuite, de très nombreux parents partout au Québec, ont lutté ces dernières années pour le maintien de leur école soudainement menacée de ferme-

ture. Ils ont ainsi pris conscience de l'importance primordiale de cette institution dans la vie quotidienne du quartier, d'autant plus que la paroisse a cessé, pour la majorité des Montréalais en tout cas, d'être un lieu d'appartenance réel.

Enfin, l'école de quartier vraiment publique s'impose pour une autre raison: la cohérence avec un autre choix de société. Il y a déjà trois ans, la Charte de la langue française a fait du français la langue d'enseignement et toute personne a un droit strict de fréquenter une école française. En pratique, cette école française, c'est dans une large mesure notre école catholique actuelle. On peut certes décider de repousser plus ou moins élégamment tous les non-catholiques qui viennent frapper à sa porte, dans les écoles protestantes françaises, voire même créer pour eux un troisième réseau. Mais alors ce sera au prix de la «cohésion nationale particulièrement vitale pour une société francophone distincte» qu'entend en même temps favoriser le Parti québécois.

Les militants péquistes, pour peu qu'ils soient sérieux dans leur projet d'école de quartier, ne doivent pas par ailleurs avoir la naïveté de croire que celui-ci se réalisera sans heurts. Ce projet signifie en effet qu'ultimement l'école publique sera soustraite au contrôle idéologique de l'Eglise.

Enfin, un gouvernement péquiste qui accepterait l'orientation que lui propose le parti dont il est issu devrait vivre avec un autre choix de société déjà fait celui-là, il y a plus de quinze ans, quand fut adoptée la loi du ministère de l'Éducation. Son préambule stipule en effet que les parents ont le droit de «choisir les institutions qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants».

Concrètement, cela veut dire qu'est aussi inscrit dans notre projet de société le droit à la dissidence scolaire. Tout en tenant à l'école de quartier, les militants péquistes seraient bien avisés de réfléchir à la manière de réconcilier tout cela.

Jean-Pierre PROULX

INACTIVITÉ

Le pays difficile

par Michel Vastel

NANTICOKE, Ontario — Est-il plus facile à une brame d'acier de pousser dans un champ de maïs qu'à un Canadien français de se sentir à l'aise au cœur du comté de Norfolk?

La devinette a l'air tout droit sortie du nouvel Évangile du fédéralisme canadien mais il est vrai qu'en accompagnant hier le premier ministre, M. Pierre Trudeau, dans cette aciérie flambant neuve, et qui peut faire l'orgueil de l'industrie canadienne, on se pose la question.

C'était hier l'inauguration de la première phase d'une aciérie de \$900 millions que la Stelco a plantée sur les rives du Lac Érié. Une merveille de la technique, une réussite financière et qui respecte, scrupuleusement, l'environnement. Bref, un joyau de l'industrie moderne, telle qu'on l'imagine au tournant du 20^{ème} siècle.

Étaient venus hier à Nanticoke, des hommes d'affaires et des journalistes d'un peu partout dans le monde mais surtout du Canada et des États-Unis. L'usine, ouverte seulement le 1^{er} juin dernier, ronronne déjà comme une horloge, sans incidents.

Dans quatre milliards de dollars et une dizaine d'années, le Canada pro-

duira 4.7 millions de tonnes d'acier de plus et 5.000 employés, en levant les yeux de leurs bruyantes machines, verront s'envoler quelque compagnie de héros bleus ou glisseront le regard sur les eaux intactes du lac Érié.

Même si cette nouvelle usine représente un morceau de \$900 millions à digérer par la Stelco, l'entreprise demeure rentable et n'a pas demandé un sou de subvention à l'un ou l'autre des deux gouvernements.

L'usine amalgame toute une série impressionnante de nouvelles technologies et accumule les premières en Amérique du Nord. C'est incidemment la première fois qu'une telle usine est construite sur le continent depuis vingt ans.

Le président directeur général de Stelco, M. Peter Gordon triomphait hier. Mais ce brillant manager, comme tout le monde, n'avait en tête que les résultats de la conférence constitutionnelle de la semaine dernière: il multipliait les allusions à la crise constitutionnelle, comme le premier ministre William Davis et comme M. Trudeau, bien sûr. M. Gordon s'est même permis de féliciter le premier ministre canadien pour son attitude de la semaine dernière.

M. Pierre Trudeau n'a pas man-

qué de renvoyer aux managers de Stelco leur politesse. Et il ne manquait pas de prétextes, dans cette aciérie écologique où on s'est soucie autant du confort d'une compagnie de perdrix que de rendement et de productivité.

Las, il manquait un «détail». L'environnement chez Stelco se limite à la faune et à la flore. De ce projet de société que M. Trudeau a défendu pied à pied tout au long de la semaine dernière, pas de trace.

Stelco vit à Norfolk comme la US Steel vivrait au Michigan. Dans la plus complète ignorance qu'il y a au Canada deux sociétés, et un premier ministre francophones.

À table, on distribue aux hôtes des paroles de l'hymne national... uniquement en anglais! On dépêche de Montréal du personnel et du matériel pour satisfaire la presse francophone avec un minimum très incomplet par rapport à ce qu'on réserve à la presse du pays.

Certes Stelco peut se vanter d'être l'une des premières compagnies canadiennes à avoir obtenu son certificat de francisation au Québec. À quel prix? En séparant sa compagnie en deux unités distinctes où la «Division du Québec» jouit de la plus stricte souveraineté culturelle. «C'est le piège des mots», eût dit M. Pierre Trudeau samedi dernier.

DOCUMENT

Le renouvellement du fédéralisme

Voici un extrait de l'intervention faite par le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, à la séance de clôture de la conférence des premiers ministres sur la constitution, samedi.

On a fait référence à quelques reprises ce matin à cette notion de renouvellement du fédéralisme dont nous avions beaucoup parlé durant le référendum. Eh bien, oui, nous croyons au renouvellement du fédéralisme, nous croyons que nous pouvons négocier dans le domaine des pouvoirs et nous avons fait dans le domaine des pouvoirs les concessions que j'ai dites plus tôt aux provinces, mais nous croyons aussi que le fédéralisme canadien doit se renouveler d'une autre manière, d'abord en ayant une constitution canadienne plutôt qu'une loi anglaise pour nous gouverner. Ensuite en

enchâssant dans la constitution ce qui, actuellement, n'est qu'une loi fédérale et, dans le cas du Nouveau-Brunswick, une loi provinciale donnant l'égalité de statut à la langue anglaise et à la langue française dans tout le pays, et ça, ça serait renouveler le fédéralisme voyez-vous, d'après nous, que de pouvoir dire aux Canadiens de langue française: désormais, ils ont des droits linguistiques et des droits scolaires n'importe où dans le pays où ils voudront aller.

Je sais bien que c'est pas le renouvellement dont parlait le Parti québécois. C'est le renouvellement dont nous avons parlé et sur lequel nous avons légiféré depuis au moins 1969 et dont monsieur Pearson et d'autres premiers ministres avant moi parlaient comme d'un idéal à poursuivre, eh bien cet idéal, nous voulons l'enchâsser dans la constitution, pensant, voyez-vous, que le Canada ne sera uni et restera la patrie de tous ceux qui y vivent que si les francophones, notamment de la Province de Québec, peuvent aller ailleurs et préserver leur langue et la préserver pour leurs enfants, et si cette constitution donne aussi des droits dans le domaine scolaire aux minorités francophones comme M. Hatfield, comme M. Davis veut le donner, et que ces droits ne soient pas soumis aux caprices des législatures provinciales ou des contrats de réciprocité, mais soient enchâssés, garantis par la constitution.

Et c'est un renouvellement ça; pas celui que tout le monde voudrait, mais c'est un renouvellement qui est à la base même d'un Canada fort et uni.

Tous nous avons été d'accord sur certains des points à l'ordre du jour, sur la péréquation par exemple, sur la Cour suprême, sur le droit familial, peut-être ou presque sur d'autres points, nous avons été d'accord à onze et, parfois, quand il y avait un désaccord, c'était pas le gouvernement fédéral, c'était tantôt le Manitoba sur le droit familial, tantôt le Québec sur le droit à l'autodétermination spécifique ou sur la libre association interprétée comme ils le disent, mais il y a eu d'autres sujets où quelques-uns étaient d'accord sur tout ce qui était proposé, tant par les provinces que par le gouvernement central, et pourtant nous devons constater à la fin de cette semaine qu'aucun progrès n'a été fait en ce sens que nous ne sommes d'accord sur aucun amendement constitutionnel à faire dans les semaines ou les mois à venir. Et pourquoi? parce que nous avons toujours, depuis 1927 en tout cas, dit qu'il fallait l'unanimité pour procéder et dès qu'une province disait — et c'était pas toujours le Québec — dès qu'une province ne veut pas, on ne peut pas faire d'amendement constitutionnel, on ne peut pas renouveler le fédéralisme.

Et c'est pourquoi nous avons plaidé pour le rapatriement de la constitution afin qu'ayant une cons-

BIBLIOTHÈQUE

Le vain mai

Inutile de verser un pleur sur le printemps stérile. Le vain mai. L'automne est là, c'est l'heure de la rentrée. Rentrée d'école, au bercail et dans le giron de la confédération radoubée. Fébrilement l'on s'affaire, en haut lieu, d'écouter la «Maison Canada»: fini le droit à l'évasion! Les doubles-fenêtres soigneusement assujetties, la froidure peut venir. De l'extérieur on ne percevra pas le bruit de la centrifugeuse à l'oeuvre.

Pendant des années on a soutenu qu'il n'y avait pas le feu pour amorcer des réformes. Maintenant que la bise est ve-

nue, pour nous vendre la maison en pierre des champs avec sa suggestive berçante vide (pour bercer les rêves remballés?) on a recours à la réclame pompière tandis que sonne le glas de feu l'indépendance.

«Quand le feu est à la maison, on ne s'occupe pas des dépendances». C'est la deuxième fois, en autant de siècles, qu'on entend ce refrain. L'hiver venu, emmitoufflé jusqu'à l'âme, Vigneault aura-t-il toujours le cœur à chanter, près du «foyer» des francophones: «Le doux printemps fleuri-rais»?

Rolande ALLARD-LACERTE

LETTRES AU DEVOIR

■ Un article jugé injuste

Non vraiment, je n'accepte absolument pas l'article publié dans l'édition du DEVOIR du 16 septembre 1980 sur le comté de Jean-Talton.

C'est un écrit profondément injuste. Injuste, d'abord, pour les milliers de militants libéraux qui oeuvrent dans le comté et dont le travail mérite d'être jugé pour ce qu'il a été et pour ce qu'il est. Et, ce qu'a été ce travail et ce qu'il est, le dossier le prouve, c'est rien de moins que l'un des meilleurs de tout le Québec.

Injuste, ensuite, pour les personnalités et les professionnels qui y sont mentionnés et dont, pour la plupart de ces derniers, les services continuent d'être requis sous la présente administration gouvernementale.

Injuste, enfin, pour moi. Je ne me reconnais absolument pas dans le rôle suggéré par l'article de votre reporter. Cela n'a jamais été moi. Ce n'est pas moi. Et, ce ne le sera jamais.

La plus élémentaire justice exige maintenant, me semble-t-il, que LE DEVOIR vienne voir ce qui se passe réellement dans le comté, qu'il vienne y rencontrer le député et les militants libéraux qui y travaillent et qu'il vienne y découvrir la nature des principes et des méthodes qui président à notre action présente et future.

Comprenez bien, monsieur le rédacteur en chef, que, dans les circonstances, cela devient une question de justice et d'équité. Nous avons, je pense, droit à une telle visite et, nous le souhaitons, à un «autre» écrit du DEVOIR sur le comté de Jean-Talton.

Le député de Jean-Talton,

Jean-Claude RIVEST

Québec, 16 septembre

NDLR: LE DEVOIR corrigera les erreurs de faits qui lui seront signalées.

■ Où est la sécurité?

(Lettre adressée à Place Bonaventure Inc.)

Le dimanche 7 septembre, 1980 à 22 h les soussignés prenaient l'ascenseur le plus au sud-est de votre bâtisse pour sortir au coin des rues St-Antoine et Université.

Entre le 2^e et le 1^{er} étage, un bruit infernal se produit et l'ascenseur s'arrête. Nous pesons sur le bouton «Alarme». Par le haut-parleur, une voix d'homme nous demande ce qu'il y a? Nous lui répondons que l'ascenseur est bloqué et qu'une dame à l'intérieur est malade. La voix nous demande d'ouvrir les portes de l'ascenseur de force, ce que nous faisons. La voix nous demande d'ouvrir les portes de l'étage de force aussi. C'est à ce moment que l'incompétence et l'absence de personnel qualifié a commencé à se faire sentir. Nous n'étions pas vis-à-vis d'une porte d'étage.

La voix continuait avec insistance à dire qu'il y avait une porte d'étage. Nous étions devant une feuille de tôle soudée et rivetée par le centre. Nous ne voyions ni le haut ni le bas de cette feuille de tôle. La voix nous a ensuite dit de fermer les portes de l'ascenseur, de pousser en même temps les deux boutons rouges et de les retirer. Rien ne se produisait. La voix nous a demandé d'exécuter cette manœuvre sept à huit fois. Nous avons dit à la voix qu'il faisait chaud lorsque les portes étaient fermées. La voix nous a répondu de partir l'air climatisé en actionnant le bouton dans le bas de l'ascenseur. Il n'y a pas de bouton pour partir l'air climatisé dans vos ascenseurs.

La voix nous disait toujours que l'homme de service de la Compagnie Otis devait arriver bientôt. C'était faux, car les personnes qui nous attendaient à la sortie nous ont affirmé que l'homme de service n'a reçu l'appel qu'après 23 h.

Vers 23 h 30 nous avons entendu l'homme de service travailler dans les puits et à 23 h 45 nous sortions de l'ascenseur au 2^e étage.

De 22 h à 23 h 45, à toutes les 15 secondes, nous devions pousser le bouton rouge pour arrêter la sonnerie. Nous sommes relayés pour peser 420 fois sur ce bouton.

De 2^e étage il fallait se rendre au 1^{er}. Cette descente nous avons été obligés de la faire par l'ascenseur d'en face car il ne nous a pas été permis de prendre l'escalier; tout était fermé à clé.

Au 1^{er} étage, personne de la Place Bonaventure Inc. n'était là pour s'informer de l'état de notre malade et de la santé des autres.

Que serait-il arrivé si l'ascenseur s'était arrêté à cause d'un incendie?

Où est la sécurité des individus dans les édifices publics?

Nous attendons des réponses de la Place Bonaventure Inc.

Bruno ROY
M et Mme Pierre FAVREAU
M et Mme Benoît FORGET
Denis TURCOTTE
Liane THOUIN
M et Mme Denis LÉVEILLÉE
Montréal, 12 septembre

■ Pauvre péquiste de Chapeau

Je suis un «pauvre» péquiste du comté de Chapeau, nouvelle circonscription électorale formée de la plus grande partie de la ville de Gatineau. J'ai même été «catégorisé» comme un «pro-Alfred» lors de la première assemblée générale des membres du Parti québécois, le 26 août dernier. Il y avait de quoi piquer une bonne dépression politico-nerveuse! Pourtant, il n'en fut rien. Je suis un «pauvre» péquiste, mais un péquiste heureux de ne pas s'être trempé ni l'esprit, ni la langue, ni les écrits dans un tripotage de bas étage, digne d'autres partis politiques bien connus.

Je suis un «pauvre» péquiste de Chapeau car me voilà aux prises avec un député devenu indépendant et un candidat péquiste à la vocation tardive et à savoir référendaire qui ne vise qu'à devenir l'assistant-ministre de notre ministre régionale.

Je suis un «pauvre» péquiste de Chapeau car je me suis fait placer sur une liste plutôt noire par mon ancien président qui ne pouvait pas accepter d'être conté, ni par les membres de son exécutif, ni par les «petits» péquistes ordinaires et très militants. Avoir demandé le respect intégral des Statuts et Règlements de mon parti m'a immédiatement classé parmi les «pro-Alfred». Notre ministre régionale et le ministère de la Justice se sont ligués pour que nos demandes soient presque exaucées.

Je suis un «pauvre» péquiste de Chapeau, car si je me soumettais à l'esprit de parti, je devrais travailler contre un ami, homme bien imparfait mais sincère et honnête, le «meilleur» député dans l'histoire

du comté de Papineau. En ce faisant, j'admettrais que le Conseil national du Parti québécois avait raison de nous inciter à nous débarrasser de notre «poids noir». J'admettrais aussi que le président d'un certain exécutif d'un comté de Montréal qui me disait que je faisais bien pitié d'être représenté par un Haïtien qui aime encore son pays d'origine. J'admettrais enfin les déclarations très moralisantes du président de l'Exécutif de notre région, les agissements de ce même président qui rougissait jusqu'à la pointe des oreilles en pensant à Jean Alfred. Honte ou autre chose? Sa participation manifeste et celle de tous ses amis du régional lors de l'assemblée générale ressemblaient plutôt au désir d'assommer quelqu'un qu'à celui de faire briller la vérité. En plus, je devrais collaborer à cent pour cent avec un comité exécutif de comté beaucoup plus dédié à la promotion de «bons» candidats éprouvés qu'à faire vivre l'idéal démocratique du parti.

Je suis un «pauvre» péquiste de Chapeau, car lors des prochaines élections provinciales je serai torturé par ma fidélité au chef du Parti québécois, par mon désir de lutter encore très fort pour la réalisation du programme du parti et par cette honnêteté intellectuelle envers un nouvel indépendant qui peut, plus que tout autre, aider notre comté de Chapeau à ne pas être oublié par Québec et à ne pas se laisser étouffer par les ambitions du comté voisin.

Je suis un «pauvre» péquiste de Chapeau, mais je n'aurai jamais à me reprocher d'avoir «calé» davantage un homme dont la seule maladie est venue de vouloir trop en faire pour ceux et celles qui l'avaient élu le 15 novembre 1976.

Je demeurerai un «pauvre» péquiste de Chapeau, car je ne m'abouterai jamais à ceux qui ont laissé tomber celui de qui ils attendaient plus de faveurs que d'honnêteté.

Yvon CORMIER

Gatineau, 15 septembre

■ La politique de Royal Trustco

L'article paru le vendredi 12 septembre dans votre journal intitulé: «Royal Trustco utilise-t-il ses fonds de retraite contre Campeau?», signé par Michel Nadeau, nous inquiète grandement, notamment l'insinuation que nous utilisons les fonds qui nous sont confiés d'une façon impropre.

C'est une politique de longue date de notre Société de ne recommander ni l'achat ni la vente des actions du groupe Trust Royal. Toutes actions détenues dans des comptes de clients le sont à leur demande spécifique, et ne sont transférées que sur les instructions express de ses clients, bénéficiaires ou co-exécuteurs.

C'est avec grand soin que nous continuons de suivre cette politique dans la conjoncture actuelle. Ceux qui ont des doutes à ce sujet peuvent communiquer avec les autorités gouvernementales concernées.

M. Nadeau après avoir cité M. Lauchlin A. Chisholm, notre vice-président aux relations publiques, met en doute les instructions que la direction a fait parvenir à ses succursales, concernant l'offre de Campeau Corporation, en disant qu'il n'est pas au courant de ce que feront les responsables des portefeuilles dont la gestion est assumée par le Royal Trust. Cette opinion met en doute la gestion de notre entreprise, car il est de toute évidence que nos instructions ont été transmises à tous les niveaux de notre personnel.

Jacques DIONNE
Premier vice-président —

Exploitation
Compagnie Trust Royal

Montréal, 12 septembre

P.S. Les faits «insinué» dans notre article provenaient d'un communiqué de presse émis par Campeau Corp. dont nous présentons alors le point de vue. Le lendemain, la direction de Royal Trustco a rétorqué à ces affirmations dans une déclaration publiée aux bureaux principaux de la compagnie, à Toronto. M. Dionne peut fort bien ne pas partager le point de vue de M. Robert Campeau quant aux activités du Trust Royal. Mais il doit se rappeler que le journaliste n'est qu'un simple porteur de nouvelles émises par une source donnée. Il est vain de vouloir lapider le messager.

M.N.

■ Bravo M. Lévesque

Allez-y — Québécois — divisez-vous, mangez-vous, divorez-vous et surtout descendez le meilleur gouvernement que vous ayez jamais eu. Vous ne le méritez pas.

Dites toujours non au progrès, à la nouveauté. Soyez négatifs. Rampez. Enlevez le mot Québec de votre vocabulaire. Ne changez plus le Québec; voyons, tout cela c'est du folklore.

Un gouvernement qui tient en quatre ans toutes ses promesses d'élection. Avez-vous déjà vu ça quelque part «au monde». Moi, à 65 ans, jamais. Bravo à M. Lévesque, à vous et à votre équipe. Nous n'en aurons jamais plus de pareille. La seule chose que je vous reproche c'est de croire encore que les Québécois ont de la fierté. Non, monsieur le premier ministre, c'est aussi un mot qui semble disparu. Nous nous disions Canadiens quand pour nous, nous pensions réellement «Québécois». Le mot «canadien» a prévalu. Les mots ont perdu leur sens et maintenant quand on dit non, ça veut dire oui...

Comprenez-vous quelque chose à ce peuple. Oh! erreur, parler du peuple québécois. Si ce peuple est assez bête pour vous laisser tomber aux prochaines élections et de laisser passer encore une fois sa chance, eh bien, laissez-les donc tomber aussi.

Jacqueline LÉTOURNEAU
Pointe-Claire, 4 septembre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2X 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne \$70.00 par année; six mois, \$38.00; trois mois, \$27.00. À l'étranger: \$75.00 par année; six mois, \$41.00; trois mois, \$29.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Edition quotidienne, samedi: \$1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par le poste aérien sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

L'inexpérience constitutionnelle du Canada

par
Gérard Bergeron

Nous confondons pas crise et déception. Un échec attendu n'engendre pas une crise, qui doit comporter toujours un certain élément de surprise. La déception n'aura eu de justification que dans les faux espoirs que le prévu ne se produise pas.

Personne n'avait voulu explicitement ce fiasco. Mais il était programmé par les actions et attentes de tous les participants dans une telle situation. Chacun se faisait fort d'exploiter cette partie de la situation qui lui paraissait au moins provisoirement favorable. Les onze parties se sont échangées leurs blâmes mutuels pour leur échec cuisant, samedi à la télévision nationale. Puis, commentateurs et hommes politiques non immédiatement mis en cause ont déjà commencé à départager les responsabilités des uns (ou de l'Un) et des autres (ou de Celui du Québec). Il faut dépasser ce niveau de critique.

Car nous, Canadiens, aurons donné une fois de plus, mais de façon plus éclatante que jamais, la preuve de notre inexpérience constitutionnelle.

Bravement dans la mesure où cela était conscient, nos gouvernants se sont attaqués à une trop grande chose, toute l'assiette constitutionnelle elle-même, et à trop d'éléments de cette chose, la dizaine de points importants mis à l'ordre du jour. Dans un régime de libre discussion, toute re-

mise en question fondamentale de

l'ordre constitutionnel est dix fois plus risquée que l'examen d'une mesure, si grave soit-elle, qu'on peut prendre par voie législative ou gouvernementale normale.

Quand cela se produit dans un régime fédératif, c'est encore dix fois plus difficile que dans une structure unitariste. Et comme si ce n'était pas assez de défis à relever, ou de «miracle» à accomplir, cette assemblée des nouveaux «pères fondateurs» n'avait à sa disposition qu'un bien grossier outil pour «rebâtir la maison»: nos célèbres conférences fédérales provinciales, qui sont uniques à l'échelle mondiale des fédérations.

À ce point, deux parenthèses dont la première ne sera qu'entrouverte. Non, je ne reviens pas une fois de plus sur des propositions pour une organisation d'un travail enfin sérieux et cumulatif en matière constitutionnelle, dont j'ai traité abondamment en ces colonnes depuis une couple d'années.

L'autre parenthèse, qu'il s'impose également de faire brève, pourra étonner des lecteurs qui se délectent des critiques-charges. Je l'ouvre quand même: il faut dire un mot de compassion à l'intention de ces onze hommes, presque tous si pathétiquement sincères dans la défense des intérêts qu'ils représentaient, et qui, avec quelque chose de brisé à l'intérieur d'eux-

mêmes, ont dû reconnaître leur échec commun.

Il s'attaquaient à l'impossible dans un tel format de négociations. Ils se faisaient croire ou que ce n'était pas le cas, ou que, si ce l'était, ils y arriveraient quand même: nécessaire optimisme de circonstance... Il ne s'agit pas de dissoudre des responsabilités particulières et identifiables sous l'angle critique de ses propres préférences: plutôt de montrer l'incapacité de pareil système de travail à tourner rond.

Avant d'épingler quelques-unes de ces illusions perdues, ou encore à perdre, considérons un moment le noeud gordien qu'il s'agissait — démocratiquement — de trancher et la position de dilemme qu'il fallait enlever pour réussir. Le dilemme consistait à trouver unanimement la règle de non-unanimité sur des questions fondamentales affectant la vie de tous. Et cela à deux niveaux d'intégration, la fédérale, qui est unique, et la fédérée, qui est à dix composantes, afin d'en arriver pour l'ensemble à une satisfaction minimale et à une sécurité commune.

Le noeud de la résistance au succès désiré pourrait se décrire ainsi: de même que le Canada est difficile à gouverner parce que fédéral (ne pouvant avoir du reste d'autre structure que la fédérative), de même la réforme constitutionnelle est d'autant plus difficile à accomplir dans ce régime de complexité qu'il n'y a de critère utilisable de simplification pour assumer cette complexité que par l'unanimité complète: ce qui fait remonter au dilemme qui vient d'être dit.

Pensez à n'importe quel groupe imaginaire dans une pareille structure de négociation. Si l'adoption, unanime, de la règle de non unanimité n'est pas possible et que l'on veuille continuer à fonctionner, il ne reste plus que l'imposition d'une nouvelle règle de domination d'une partie sur les autres. C'était exclu au départ: d'où grincements, secousses, arrêt et rupture.

C'est évidemment la grande tentation de domination «unilatérale» qui continue de solliciter le premier ministre du Canada et à laquelle il semble s'approprier à succomber. Mais il faudra auparavant aller chercher dans «le peuple» ce supplément référendaire de légitimité qui lui manque pour imposer la règle nouvelle: opération risquée à tous égards.

En direct, d'heure en heure, ou de journée en journée, les médias ont rapporté les péripéties de cette lutte de six jours en tenant une espèce de feuille de pointage de l'avantage des uns et des autres comme s'il se fut agi d'un combat de boxe! L'intention n'étant tout de même pas d'allonger l'adversaire au plancher comme dans le duel à coups de poings, il vaudrait mieux évoquer un dur match de tennis.

Malgré l'aspect «make-or-break» du dénouement de la rude partie, elle fut jouée, faisait observer un collègue étranger amarré à l'appareil de télévision, par des hommes hautement civilisés. Reconnaissable: la lutte fut toujours intense, parfois dramatique, aux très rares épisodes quelque peu disgracieux. Elle aura encore permis de perdre quelques illusions.

La première serait qu'il suffise d'être «de bonne foi» et de vouloir sincèrement la réforme pour qu'elle soit possible. Et également cette autre illusion, envers de la précédente, qu'on puisse en tous points procéder en démocratie absolue, sans recourir à un certain esprit de trafic et de torde de bras pour se faire plus convaincant. C'est le cas de rappeler que le droit constitutionnel, précisément prévu pour empêcher le recours à la violence dans les grands rapports publics, garde toujours quelque chose de la violence de ses origines (conquête, domination, révolution, guerre civile) en ses bases mêmes redevenues pacifiques. Cette dernière observation vaudrait autant pour l'indépendance québécoise que pour la réforme constitutionnelle canadienne.

Ce sont des illusions pour nous, pour «le peuple»... Mais ils en nourrissent, eux aussi, «les politiciens» (comme dit M. Trudeau, se n'en excluant pas) des illusions... Ou de mauvais calculs, ce qui peut être pire dans les conséquences. Prenons la règle la plus banale, celle qui est le plus fréquemment employée par la partie forte sans un marchandage: celle du «give and take». Il faudrait avoir laissé aller quelque chose pour obtenir une chose nouvelle. Il s'agit plutôt de voir en chaque cas précis, en prenant garde d'assimiler le droit constitutionnel au droit commercial. Prenons cet autre principe, apparent, selon lequel ce qui est octroyé à un devient une perte pour l'autre. Cela, aussi, c'est à voir en chaque cas particulier, en prenant garde de ramer l'édification constitutionnelle à ce

que les mathématiciens appellent un jeu «à somme nulle».

Pour le sujet qui nous occupe, dont il n'y a pas lieu de démontrer l'ampleur et la gravité, ce sont là principes d'une grande trivialité. Il faut plutôt les ramener à l'objectif premier transcendant tous les autres qui est celui-ci: en quoi les mesures ou changements proposés contribuent-ils à l'amélioration générale du fonctionnement de l'ensemble du système? Tout autre plaidoyer, même au nom de la justice élémentaire ou de la plus pure rationalité, apparaît ainsi partiel et partial.

La maîtrise de celui que j'appellais respectueusement le récent «monarque restauré» devant la montée, la semaine dernière, des doléances et remontrances provinciales ne provenait pas du seul fait qu'il était le maître d'oeuvre et le maître à procédure de «sa» réforme, ni même du fait encore plus brut qu'il détenait «le gros bout du bâton». Sa force d'argumentation résidait dans sa capacité de passer subtilement des principes triviaux dont il vient d'être fait mention à «son» principe du pur maintien de la structure du système.

Entre le maquignonnage préconisé et l'évocation de l'Apocalypse brandie comme menace, les premiers ministres provinciaux n'ont pas su plaider de façon suffisamment convaincante l'amélioration générale du fonctionnement de l'ensemble du système. Aussi, s'ils n'ont rien perdu, ils n'ont rien gagné non plus. Reste à savoir quels jours sont dans la moins mauvaise situation pour la prochaine partie, qui sera toute autre.

Notre référendum

1) Mesure de l'échec

par François-Albert Angers



Président de la Ligue d'action nationale et du Mouvement Québec français, économiste et professeur au HEC, François-Albert Angers est aujourd'hui l'un des représentants les plus prestigieux de l'école nationaliste du Canada français, tributaire de la pensée de l'abbé Groulx. Quelques mois après le référendum, au cours duquel il a joué un rôle important, M. Angers propose aux lecteurs du DEVOIR une analyse optimiste de l'événement, analyse qui doit paraître plus tard dans la revue de la Ligue qu'il dirige. Voici le premier d'une série de quatre articles, rédigés en août.

Le mot «notre» dans ce titre se veut particulièrement significatif. Grâce à l'accession au pouvoir du Parti québécois (et que ce «grâce» ne soit pas pris tout de suite comme une bénédiction, nous en parlerons), un événement historique a pu survenir dans l'histoire plutôt trouble — et restée trouble après le référendum — des Canadiens français. Un vote global de la nation vivant au Québec (notez bien que je ne dis pas de tous les Québécois, qui comme tels et dans leur ensemble ne forment pas encore une nation) nous permet d'apprécier le jugement populaire. Quels que soient les motifs, clairs ou obscurs, qui ont pu l'inspirer, il nous donne, pour la première fois, une réaction qui va au-delà des prétentions de représentativité toujours confuses des politiciens, que leur mandat ne justifie jamais de vraiment parler au nom du peuple sur des questions particulières isolées du contexte général selon lequel ils ont été élus. Les données du référendum sont maintenant là pour nous éclairer sur la situation et sur les voies et moyens à déterminer relativement à notre avenir politique.

Pour un peuple conquis, à qui l'on a imposé toute une série de constitutions — non pas sans jamais tenir compte de lui, bien au contraire dans le meilleur comme dans le pire — mais sans jamais le consulter, c'est même une sorte d'exploit dont il y a peu d'exemples dans l'histoire.

Reste à savoir si ce référendum fut tenu au moment opportun (j'ai déjà dit ailleurs dans L'Action nationale que la promesse du référendum, telle qu'elle est venue, avait été une erreur, et je le crois encore). Nous pouvons toutefois nous en consoler, vu son résultat, même si surprenant, ce que dire puisse paraître à d'aucuns, en pensant que, muni d'un pouvoir fédéral de gouvernement, la masse de nos

députés fédéraux, toujours plus intéressés à leurs petits succès personnels qu'aux véritables droits et besoins de leur propre peuple, auraient pu céder au dessein machiavélique de nous en imposer un, à un moment et dans des conditions qui auraient pu rendre le résultat plus défavorable encore. Le référendum que vient de tenir le gouvernement du Québec constitue un cran d'arrêt dans notre évolution historique, jusqu'ici passablement erratique. Son résultat est suffisant pour que la nation vraie, c'est-à-dire la nation canadienne-française (quoiqu'on ait voulu en dédire ces dernières années), ou la nation des Français-Québécois (si l'on préfère parler à la De Gaulle) puisse s'en servir comme d'un point d'appui grâce auquel le levier nationaliste, selon l'axiome d'Archimède, pourra soulever le monde de son indépendance. Une indépendance vraie, celle-là, dans le cadre d'une formule appropriée à ses véritables intérêts. Non pas dictée par ses peurs et par ses complexes d'infériorité, notamment ceux qui dérivent de la mentalité du «collabo» ou du colonisé.

Avant toute autre chose ou leçon à en tirer, c'est donc ce qu'il y a de positif dans le référendum qu'il faut souligner. Je rappellerai ici le vent de défaitisme qui courait dans nos milieux après l'élection de 1973. Et je rappellerai aussi que dans les pages de L'Action nationale, j'exaltais, bien au contraire, la grande victoire que venait de remporter la cause nationaliste au Québec. Je balayais d'un revers de la main la réaction, en quelque sorte enfantine parce qu'irréflectie, devant les six ou sept députés seulement avec 30% du vote. Ce n'était là, disais-je, qu'un résultat, en somme normal, inhérent aux caractéristiques de notre régime électoral. Aux partisans du Parti québécois qui réclamaient la représentation

proportionnelle à grands cris à cause de cela, je disais en substance: Faites bien attention à ce que vous réclamez; à la prochaine élection, ce pourrait justement être cette représentation proportionnelle qui empêchera le Parti québécois de prendre le pouvoir. Les événements m'ont donné raison beaucoup plus vite que je ne l'aurais cru. À l'élection de 1976, le Parti québécois, avec la représentation proportionnelle, n'aurait eu que 49 députés sur 110, au lieu de 71. Peut-être aurait-il mieux valu finalement qu'il en soit ainsi pour que progresse la cause de l'indépendance, mais c'est là une autre histoire. Dans notre système tel qu'il fonctionne, ce qui était important, en 1973, ce n'était pas que le Parti québécois eût 20 ou 30 députés; c'était qu'il devenait, avec son petit nombre de députés, le parti officiel de l'opposition de Sa Majesté, le deuxième parti qu'on ne pouvait plus mépriser et dont il faudrait, pour cela, discuter sérieusement les propositions «séparatistes» dont on se gaussait avant 1973. Et c'est cela qui est arrivé, parce qu'il y a dans la logique interne des structures et des institutions quelque chose d'inéluctable; de sorte que l'art de la politique est, comme dans une partie d'échecs, de savoir prendre des positions qui conduisent d'elles-mêmes au succès parce qu'elles déjouent toutes les défenses.

De même en est-il du référendum. Nous sommes en train de jouer le jeu de l'adversaire à nous laisser impressionner par la «défaite écrasante» du 40% et la «victoire éclatante» du 60%. En parallélisme avec la situation de 1973, voilà nos plus fervents nationalistes «débâchés» au point de ne même plus avoir le goût de célébrer la fête nationale. (Il est vrai que telle qu'elle est organisée maintenant, sous l'égide d'un contrôle gouvernemental, au lieu d'être restée confiée aux organismes à caractère nationaliste qui s'en étaient toujours préoccupés dans le passé — dont la Saint-Jean Baptiste de Montréal — elle a été de moins en moins pénétrée d'esprit national. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que ces dernières années, on ne trouvait plus de tout ce qu'on faisait pour effrayer le moins d'Anglais et d'allophones possible dans l'espoir d'obtenir d'eux un «oui» au référendum!!!). De toute façon, par rapport à l'ensemble de notre histoire, le référendum de 1980 est à situer dans la même perspective de progrès que l'élection de 1973: un autre pas en avant dans la voie de notre libération, à condition, bien sûr, que nous sachions le voir, le comprendre et l'exploiter en conséquence.

Quel est le sens véritable du référendum dans une perspective nationale? dans une perspective qui nous concerne comme nation vivante, et non pas dans une vision faussement démocratique, qui donne à n'importe qui, venant de n'importe où, le droit de décider de l'avenir d'un peuple ayant son histoire, ses traditions et ses droits sur un territoire national bien identifié. Son sens véritable alors, c'est celui d'un nouveau progrès important de la volonté effective et manifestée de libération de la nation canadienne-française de la sujétion étrangère sur son territoire national. Cette volonté, sur le plan virtuel, n'a jamais fait défaut depuis 1760, sauf durant l'effondrement qui a paru s'amorcer pendant la période 1950-1960, sous l'influence néfaste, justement, d'un Pierre-Elliott Trudeau, que l'on ne peut qualifier de traître puisqu'il est au contraire fidèle à sa double allégeance maternelle d'abord et paternelle ensuite, en voulant faire un peuple canadien, une nation canadienne à l'image mixte de sa double allégeance ethnique.

Si pour le moment, l'on part de ce point «zéro» ou un référendum du même genre, avec la même question, aurait été considéré comme une bouffonnerie — de sorte qu'un homme de sens politique pratique comme Duplessis ne s'y serait jamais embarqué — il aurait justement donné quelque chose proche de zéro pour le «oui». Alors quel immense chemin parcouru en 20 ans, même en partant du faux 40%. En 1966, 10% des électeurs déjà votaient pour une double plate-forme RIN-RN totalement indépendantiste, soit au bas mot 12 à 13% des Canadiens français du Québec. En 1970, 20% des électeurs,

soit quelque chose comme pas loin de 25% des Canadiens français disent «oui» à une souveraineté-association qui, à ce moment-là, n'a pas encore de trait d'union et est présentée comme une formule non équivoque d'indépendance. En 1973, le pourcentage passe à 30% ou quelque chose comme entre 35 et 38% des Canadiens français pour la même formule.

Mais voilà que dans le Parti québécois, des gens friands du pouvoir, que ce soit pour les meilleurs motifs qu'on puisse leur prêter, prétendent, contre toutes les expériences et les règles de la dynamique statistique et psychologique de l'évolution des idées politiques, qu'il faut «mettre de l'eau dans le vin» de l'idée d'indépendance, «qui planifierait». Le truc, c'est d'introduire un trait d'union à la souveraineté-association, devenant ainsi projet ultime et non plus immédiat, puisqu'ainsi assujetti au succès de négociations préalables. On se fera élire alors pour n'être dans l'immédiat qu'un «bon gouvernement» ordinaire, en profitant de la conjonction du gâchis généré par le gouvernement Bourassa et en ne promettant qu'un référendum sur l'opportunité de mettre en branle la réalisation de la souveraineté-association. Avec cela, on obtient 41% du vote électoral et l'on prend le pouvoir grâce — et grâce seulement — à la remontée de l'Union nationale de 5% à 20% du vote. Sauf qu'à partir de ce moment, la confusion s'installe sur le sens du vote de 41%. Quelle y est la proportion des véritables indépendantistes (les sondages donnent 20%) et des véritables souveraineté-associationnistes (les sondages disent 30%)? Les adversaires naturellement ne manquent pas de profiter de l'absence de s'installer à cœur joie dans cette confusion pour mêler les cartes d'un jeu qui était si net et qui allait si bien jusque-là.

Mais de ce point de vue, le référendum marque quand même un nouveau progrès: 40% ont dit «oui» au mandat de négocier la souveraineté-association, alors qu'en 1976, on ne savait plus ce que signifiait le 41%. Mais encore, ce 40% est un faux en termes de réalité politique nationale. La nation canadienne-française au Québec ou la nation française-québécoise, qui est la réalité politique significative, en l'occurrence, c'est partie moitié-moitié, avec tendance majoritaire au «oui». De 1900 à 1960, la lutte nationaliste ne connaissait d'indépendantistes avoués que sur une frange bien étroite de la population canadienne-française. Cette frange, Henri Bourassa, en 1900, disait qu'elle n'était qu'un rêve pour des temps lointains, par lesquels il importait surtout de ne pas se laisser bercer au détriment des tâches quotidiennes à accomplir; alors qu'elle était l'objet de ridicule dans toute notre élite même nationaliste, à quelques exceptions près. L'abbé Groulx, de 1917 à 1960, estimait devoir entretenir le feu sacré de l'idée d'indépendance, mais en la contenant lui aussi dans les bornes de ce qui était politiquement réalisable d'une étape à l'autre. Il estimait que nous ne serions mûrs pour des actions concrètes et efficaces, au mieux, que vers 1985. En 1980, le référendum nous dit que cette frange représente maintenant, non plus une frange, mais une large dentelle qui ne laisse plus que 50% de tissu central à la thèse fédéraliste officielle chez les Canadiens français.

Tissu central dont l'on sait, par toute notre histoire et par toute son évolution, qu'il est sur une trame de peurs, de combinaisons d'intérêts, de soucis d'arrivisme. Dont on sent maintenant qu'il a d'autant moins de résistance qu'il se sent menacé de continuer à être grugé par l'élargissement progressif de la dentelle, qu'il est mité par les peurs, les combinaisons d'intérêts et les soucis d'arrivisme inversés par le désir de se trouver du bon

bord si ça change.

Déjà, il est clair que toute une grande région du Québec, celle du Saguenay-Lac-St-Jean, région clef de tout le développement de notre Nord, la partie la plus immense du territoire, et qui finira bien par en prendre conscience (ce qui n'est pas encore chose faite), déjà toute cette région, avec toute la Côte Nord, a dit un «oui» retentissant. Et on s'est empressé dans les journaux de dire que c'était «la seule région» du Québec qui avait dit «oui». Mais c'est là un mensonge politique. Le «oui» du Saguenay-Lac-St-Jean ne peut pas être dissimulé parce que c'est une région quasi totalement française. Mais la région métropolitaine de Montréal, qui groupe le tiers et plus de la population du Québec, paraît bien avoir donné un «oui» non moins retentissant, chez les Canadiens français.

Il reste, qu'à quelques comtés exceptionnels près, les régions de Québec, de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie, du Centre du Québec, des Cantons de l'Est et du Nord-Ouest québécois ont dit en majorité NON chez les Canadiens français mêmes. Il reste non moins que dans une perspective historique où l'on part de zéro vers 1960, pas un seul comté n'a donné moins du tiers de «oui», et qu'à l'exception d'une dizaine de comtés ainsi situés en bas de 40%, tous les autres, à l'exception des quelques comtés où le «oui» est majoritaire, comptent entre 40 et 49% de «oui». Qu'on le veuille ou non, l'évidence est que l'idée d'indépendance a avancé au pas de course au Québec français. Le verre de l'indépendance n'était pas plein: il était vide. En 1980, il est à moitié plein. C'est cela qui est significatif, et non pas qu'il soit encore à moitié vide.

Dans la perspective de notre histoire depuis l'Union, ce résultat est donc loin d'être une défaite pour le Québec nationaliste. C'est au contraire une défaite pour la cause du Canada même, qui n'a pas su enrayner une montée aussi phénoménale de l'insatisfaction chez les Canadiens français, alors qu'il s'est vanté dans le monde entier d'être le pays où a été trouvé, grâce au fair play des Anglais, le secret de la vie harmonieuse entre deux races cohabitant dans le même Etat!

Or que faisons-nous à l'heure actuelle avec cela? Nous baissions la tête, esquissons des sourires grimaçants, boudons la fête nationale... et dans le Parti québécois, on est peut-être en train de concocter quelque autre combinaison de vin additionné de plus d'eau, et sans doute de quelque colorant artificiel pour que cela ne paraisse pas trop, en vue de tâcher de gagner à coup sûr les prochaines élections.

Nous laissons Trudeau se promener dans tout le Canada, proclamer que Québec a maintenant «livré la marchandise», c'est-à-dire capitulé devant le fédéralisme; et qu'il ne reste plus au Canada qu'à faire sa part pour compléter l'entente. Car cette part qui serait normalement censée vouloir «récompenser» le Québec en lui accordant quelques satisfactions, Trudeau la définit au Canada par une série de propositions dont le Québec lui-même ne veut pas et auxquelles il a dit «non» en même temps qu'à la souveraineté-association: le rapatriement unilatéral de la Constitution, une charte des droits qui le dépourrait de ses libertés linguistiques, et un fédéralisme unifié où le gouvernement central menerait tout. Il est difficile de pousser plus loin la fourberie pure et simple. Et nous laissons Trudeau aller avec 40-60 comme preuve à l'appui, de peur de nous faire traiter d'anti-démocratiques ou de racistes si nous osions remettre les choses dans la perspective de la vérité historique et des véritables exigences constitutionnelles.

(A suivre)

Avenir du Canada et partage du territoire

par
Théodore Geraets

L'auteur est professeur au département de philosophie de l'Université d'Ottawa.

La question du territoire est importante, aussi bien en rapport avec la question d'autodétermination qu'avec celle de la juridiction sur les ressources sous-marines.

N'étant pas en mesure de traiter toutes ces questions reliées entre elles en détail, je m'efforcerai d'offrir quelques réflexions globales qui pourront servir à faire avancer l'actuel débat constitutionnel.

Le droit à l'autodétermination des Québécois francophones (y compris de ceux qui, n'étant pas d'origine francophone, se sont intégrés dans ce peuple que l'on doit bien appeler une nation) n'implique pas le droit à l'autodétermination, et à la sécession, de la province du Québec. Aucune province du Canada, — sauf (probablement) celle de Terre-Neuve et (peut-être) celle de la Colombie Britannique, — ne saurait, en tant que telle, revendiquer le droit à l'autodétermination et à la sécession.

Au cas d'une expression claire de l'op-

tion des Québécois francophones en faveur de la sécession, les limites territoriales d'un éventuel État souverain québécois resteraient à définir et devraient exclure le Grand Nord du Québec. Certes, les limites territoriales de la province du Québec sont inviolables, — tant qu'il s'agit de cette province, c'est-à-dire d'une partie intégrante du Canada. Mais ceci ne préjuge en rien les limites territoriales d'un éventuel État souverain.

Aucune partie du Grand Nord canadien n'appartient en propre à l'une ou l'autre des provinces. Aucun droit de sécession d'une nation autre que celle, ou celles, du Grand Nord lui-même ne saurait affecter cette partie du territoire canadien. Le Grand Nord appartient à tous les Canadiens pour aussi longtemps que les nations qui l'habitent acceptent de faire partie de la Confédération et/ou ne sont pas en mesure de former un État économiquement et politiquement viable. Et puisqu'on peut douter, sans le moindre

mépris, de la viabilité d'un État Inuit ou Déné, il n'est pas abusif d'affirmer le caractère indivisible du Grand Nord canadien.

Les provinces ayant un littoral maritime réclament la pleine juridiction sur les ressources sous-marines. Elles y voient un moyen, le seul moyen peut-être, de sortir enfin d'un état d'infériorité économique par rapport aux provinces du centre. La nouvelle Constitution canadienne pourrait, et devrait, reconnaître cette juridiction, — que la province de Terre-Neuve ne semble d'ailleurs n'avoir jamais abandonnée, — mais seulement au sud du 55ème parallèle.

Ceci constituerait une concession très substantielle de la part du gouvernement fédéral à un certain nombre de provinces, surtout à celles de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique qui, en retour, devraient explicitement abandonner tout droit à la sécession (pour autant que, dans la situation actuelle elles puissent faire valoir un tel droit).

Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest et toutes les régions sous-marines au nord du 55ème parallèle devraient rester sous la juridiction du gouvernement fédéral, — ce qui n'empêcherait pas la formation de communautés autochtones avec une grande mesure d'autonomie. Mais ces territoires resteraient la

propriété commune de tous les canadiens. Ceci implique que ces territoires ne formeraient pas une province à part, mais un patrimoine commun à tout le peuple canadien et une incitation permanente à accepter de plein gré l'appartenance au Canada.

Le droit à l'autodétermination d'une nation est inaliénable et n'a pas besoin d'être «enchâssé» dans la nouvelle constitution, mais celle-ci devra à la fois éliminer définitivement tout vestige de droit à la sécession des provinces et renforcer les motifs pour vouloir faire partie intégrante du Canada de l'avenir.



COURS DE LECTURE RAPIDE

Automne — 8 semaines — choix
1 soir/semaine. Près des universités
PRIX ÉTUDIANT
Garantie — Certificat
Efficacité

Centre de lecture rapide

Permis cult. pers. MEO 389 525

Montréal: 681-4545
Québec: 872-8427
Ottawa: 745-6390

Kim Dae Jung est condamné à mort

SEOUL (AFP) — M. Kim Dae Jung, chef de l'opposition sud-coréenne, a été condamné à mort hier par une cour martiale à Séoul, à l'issue d'un procès qui avait débuté le 14 août dernier.

Ses 23 co-accusés ont été condamnés à des peines de prison allant de 2 à 20 ans.

M. Kim Dae Jung (56 ans) était accusé d'avoir conspiré contre son pays et d'avoir dirigé une organisation subversive basée au Japon. Il avait été arrêté le 17 mai dernier.

Le chef de l'opposition sud-coréenne a la possibilité de faire appel devant une haute cour militaire, et le verdict peut être révisé par la Cour suprême. De plus, le président peut exercer son droit de grâce.

M. Kim, qui avait remporté 45% des voix contre l'ancien président

Park Chung-Hee lors des élections présidentielles de 1971, a reconnu avoir appartenu en 1946 à un mouvement de gauche et avoir reçu des fonds de l'étranger pour sa campagne électorale.

Il s'est déclaré prêt à mourir pour la démocratie en Corée du Sud mais a demandé la clémence pour les autres accusés.

Le chef de l'opposition sud-coréenne avait nié toutes les accusations de sédition dont il a fait l'objet et l'on s'attend que ses avocats fassent appel de la décision.

À l'annonce du verdict, environ 25 membres de la famille de M. Kim se sont levés et ont entonné l'hymne américain «We shall overcome». M. Kim demeure le symbole de la lutte démocratique en Corée du Sud.

que cette démarche était déjà amorcée.

Par ailleurs, on allègue également que M. Campeau aurait accordé un traitement de faveur à la firme Unicom Financial qui a cédé à M. Campeau un bloc de 5% des actions en échange d'actions privilégiées de Campeau Corp. Cette transaction représentait-elle un montant supérieur à l'offre de \$21 faite aux autres actionnaires?

Le juge Montgomery renvoie le tout à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario qui doit décider si le prospectus d'acquisition était conforme aux normes et si tous les actionnaires ont été traités de façon équitable dans cette affaire.

Le plus étonnant de toute cette transaction est le silence des courtiers qui touchent des commissions importantes des compagnies de fiducie, notamment le Royal Trust. De crainte de s'aliéner leur plus important client, les courtiers n'osent se prononcer sur la transaction. Tant à Bay Street que sur la rue St-Jacques, c'est le silence complet; aux amis, on lance un sourire pour marquer le caractère peu courant de la transaction.

C'est la Banque de Nouvelle-Ecosse qui a offert les \$400 millions à M. Campeau pour financer l'opération. La BNE pourrait, si le coup réussit, devenir le partenaire privilégié du Trust Royal et supplanter ainsi la Banque de Montréal qui depuis 78 ans est le pourvoyeur de services bancaires du Trust Royal. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour les deux institutions bancaires qui, elles aussi, se montrent fort discrètes.

La question du contrôle d'une compagnie de fiducie entre les mains d'un individu n'a été soulevée que dans la presse. Les dirigeants du Trust Royal croient qu'une entreprise de cette envergure ne doit pas être sous la coupe d'un promoteur immobilier. M. Campeau rétorque que plusieurs «trusts» sont contrôlés par des individus. Il y a notamment le cas du Montréal Trust, propriété à 51% de Power Corp., une société présidée par un ex-concitoyen de M. Campeau, M. Paul Desmarais.

Hier soir, la direction de Royal Trustco

revenait à la charge dans un communiqué de presse en précisant: «Aucune personne ou groupe de personnes ne devrait être en mesure de contrôler un avoir d'une valeur de \$26 milliards». (Il s'agit là de l'ensemble des biens appartenant au Trust Royal (\$7 milliards) et les biens sous gestion pour le compte d'autrui (\$19 milliards). On dit que la législation s'appliquant aux banques à charte devrait prévaloir dans le cas d'institutions financières comme le Trust Royal. La Loi des banques limite à 10% la participation dans le capital d'une banque à charte.

Cependant, M. Campeau soutiendrait qu'il n'y a présentement aucune disposition

légale en ce sens en vigueur au Canada et qu'il joue scrupuleusement les règles du jeu.

Washington

avec le soldat». M. Edmund Muskie, secrétaire d'État, a déclaré de son côté que les États-Unis étudiaient la demande d'asile mais que les diplomates américains devaient d'abord clarifier les souhaits du soldat.

Le département d'État n'a pas écarté l'hypothèse d'une affaire montée par les gouvernements soviétique et afghan afin de provoquer une fermeture de l'ambassade. «Cette pensée nous a tous traversés l'esprit», a dit un diplomate américain.

M. Trattner a également indiqué que l'armée afghane avait installé des sentinelles supplémentaires devant les grilles de l'ambassade mais que les employés pouvaient toujours entrer et sortir à leur gré.

Les États-Unis ont sensiblement réduit leur personnel diplomatique à Kaboul après l'arrivée des chars soviétiques, mais n'ont pas envisagé une rupture des relations avec l'Afghanistan.

On estime par ailleurs de source diplomatique dans la capitale afghane

que les infiltrations d'agents du gouvernement dans les rangs de la résistance ont permis l'arrestation de nombreux rebelles.

150 responsables du parti communiste Khalq, opposé à l'aile Parcham (pro-soviétique) du PC afghan ont été emprisonnés ces deux dernières semaines à Kaboul, et des militants des mouvements intégristes musulmans ont également été mis sous les verrous, ajoute-t-on.

On fait également état de même source de l'arrestation hier à Kandahar, dans le sud du pays, de deux journalistes français qui n'ont pas été identifiés.

D'autre part, des affrontements se sont produits, lundi dans la province de Samangan (ouest du pays), entre forces de l'armée afghane et rebelles musulmans qui assiégeaient la maison du gouverneur et des postes de commandement de l'armée, a annoncé, hier Radio-Kaboul, captée à Islamabad.

L'armée aurait tué et arrêté de nombreux rebelles, à la suite de «violents combats», affirme la radio afghane. Elle a également saisi une grosse quantité d'armes et de munitions, qui, précise Radio-Kaboul, ont été fournies par les États-Unis et la Chine. Les rebelles arrêtés sont actuellement interrogés par les autorités afghanes.

Selon des sources rebelles, l'armée afghane, appuyée par des troupes soviétiques, aurait été prise sous le feu des rebelles musulmans, la semaine dernière, près de la capitale provinciale de Aibak.

Les combats dans cette région très peuplée se poursuivraient depuis plusieurs jours et les troupes régulières auraient subi de lourdes pertes, a précisé le chef de la guérilla à Peshawar. Les forces anti-soviétiques, qui combattent le pouvoir communiste en Afghanistan, ont encerclé la maison du gouverneur à Aibak et ont levé leur siège de leur propre gré, après plusieurs heures, ajoutent les sources rebelles.

Selon Radio-Kaboul, des opérations du même genre se sont produites dans la province de Baghlan et les forces rebelles ont été écartées, il y a deux jours à Talaqan, Takhar et Surkha Kan.

De source rebelle, on affirme qu'un hélicoptère, qui assistait les troupes gouvernementales afghanes, s'est écrasé près de la ville de Bamiyan, faisant huit morts. Les troupes soviétiques ont bombardé la ville d'Aibak et ses environs, obligeant la population à fuir, ajoutent les sources rebelles, qui précisent que cette opération a été de «courte durée».

Les moudjahidines ont réussi à «chasser l'ennemi de leur région», annoncent les rebelles musulmans, qui disent avoir tué 60 Afghans et Soviétiques à Bamiyan, où les «envahisseurs ont perdu trois tanks et huit camions au profit des rebelles». Enfin, tous les jours selon les rebelles, les raids aériens soviétiques auraient détruit de nombreuses maisons à Ghundak, près de Shikhar Pass.

D'autre part, neuf soldats afghans sont arrivés, lundi, à Peshawar après avoir déserté, a affirmé le groupe rebelle Hezde Islami Afghanistan. Ces soldats de la neuvième division de l'Armée afghane sont passés du côté des rebelles de la province de Kunar, précise-t-on de même source.

Malépart

depuis 53 ans et un moment donné, il va falloir dénouer le noeud gordien», a-t-il souligné, en précisant que «tout le monde veut sortir du statu quo».

Le sous-comité sur la constitution qui avait été formé au sein du caucus du Québec fera rapport aujourd'hui. Toutes les indications que l'on peut avoir tendent à confirmer que les libéraux fédéraux suggèrent du désir d'agir dans le sens déjà suggéré par de nombreuses déclarations ministérielles au cours des derniers mois, sans oublier l'aide-mémoire de M. Michael Pitfield et le document secret qui a coulé comme de l'eau vive la semaine dernière.

On verra bien la réaction du caucus du Québec aujourd'hui, ainsi que celle du caucus national des libéraux qui a lieu cet après-midi. On sait que demain le même débat sera repris par le conseil des ministres.

Pendant que les libéraux mettaient au point les derniers détails de leur caucus, les conservateurs, eux, étaient déjà en pleine réunion à discuter d'énergie, d'économie et évidemment de constitution.

On n'a pu savoir exactement la nature des échanges qui se sont poursuivis à huis clos, mais à la sortie le chef du parti, M. Joe Clark, a noté que l'opposition officielle n'avait pas prévu que l'échec de la conférence constitutionnelle serait aussi éclatant. Dans les circonstances, il considère que l'on devrait poursuivre les discussions et il se dit par conséquent tout à fait d'accord avec la proposition du premier ministre du Manitoba, M. Sterling Lyon, de tenir une autre conférence avant longtemps.

Le leader conservateur a mentionné avoir été impressionné et surpris par les progrès accomplis pendant l'été au niveau ministériel. Les progrès d'une part, et la faillite de la conférence d'autre part, l'incitent à dire que les choses allaient bien avec M. Jean Chrétien, mais mal avec le premier ministre Trudeau.

M. Clark a soutenu que les premiers ministres provinciaux attendaient de toute évidence une contre-proposition en réponse à leur front commun de vendredi matin.

En ce qui concerne la politique de son parti dans ce dossier, M. Clark a expliqué hier qu'il appartient au gouvernement de faire connaître une position ferme, ce à quoi les conservateurs réagissent ensuite. Il semble donc que M. Clark veuille jouer de prudence maintenant et se mettre en position de riposter à ce que décideront les libéraux.

Otages

ment humanitaires».

Il a d'autre part démenti sa participation à de quelconques négociations secrètes avec les États-Unis, depuis trois mois, comme l'a écrit récemment le journal La Presse.

En revanche, a-t-il dit, il a longuement écrit sa lettre envoyée récemment au Majlis, dans laquelle il adjure les députés de ne pas faire passer les otages en jugement.

La lenteur avec laquelle le parlement iranien a décidé d'aborder le problème des otages américains a suscité des déclarations sceptiques et pessimistes du président Carter.

Revenant sur ses propos relativement optimistes de lundi, le président Carter a en effet déclaré mardi à Atlanta (Géor-

gie) qu'il n'existait actuellement «aucune perspective de solution rapide de la crise». Le chef de la Maison Blanche, qui avait indiqué lundi au Texas que les conditions posées par l'imam Khomeiny à la libération des otages «pourraient très bien conduire» à une solution du problème, a déclaré à Atlanta: «Nous n'avons aucune raison de croire que la situation a été résolue».

La décision des députés iraniens de confier l'étude du problème des otages à une commission parlementaire spéciale, dont la composition et les attributions restent à définir, a été un peu surprise les milieux officiels de Washington.

«C'est une douche écossaise», a dit un porte-parole du département d'État. Chaque fois que semble apparaître une lueur d'espoir dans l'affaire des otages, un brusque changement de la position des autorités iraniennes vient assombrir les perspectives de leur libération rapide, a-t-il remarqué.

Les principaux responsables américains avaient espéré que le parlement iranien entrerait dès hier dans le vif du sujet en entamant un débat de fond sur la question des otages, détenus depuis plus de dix mois.

Par ailleurs, le président iranien, M. Abolhassan Banisadr, et le premier ministre, M. Mohammad Ali Radjai, ont assisté lundi à la première réunion du nouveau gouvernement, a annoncé hier l'agence de presse Pars.

L'une des premières décisions prises lors de cette réunion a été de mandater le ministère de l'Énergie pour qu'il entame des négociations avec la société Eurodif sur la fourniture d'uranium enrichi, a précisé Pars.

Avec l'Italie, la Belgique, la France et l'Espagne, l'Iran a participé au financement du programme Eurodif d'enrichissement de l'uranium, et en conséquence a droit à 10 pour cent de la production de la société.

L'uranium enrichi, rappelle-t-on, est utilisé dans les centrales nucléaires pour produire de l'électricité et l'Iran possède 4 centrales nucléaires dont la construction est partiellement achevée.

L'Iran et l'Union soviétique ont signé hier un accord commercial de transit, annonce l'agence Tass.

Un porte-parole de l'ambassade d'Iran à Moscou a déclaré que le nouvel accord, modifiant un accord précédent, permettra «une décongestion considérable des transports ferroviaires et autres entre les deux pays».

Cet accord soviéto-iranien sur la circulation des marchandises, pourrait permettre à Téhéran de déjouer un éventuel blocus économique occidental, estiment les observateurs à Moscou.

Le 26 juin, l'Iran avait officiellement demandé à l'URSS le droit de libre passage de marchandises par voie maritime. L'ambassadeur d'Iran à Moscou, M. Mohammad Mokri ne cachait pas qu'il s'agissait essentiellement de contrer un éventuel blocus des Occidentaux, en raison de l'affaire des otages américains.

De bonne source, on a appris que les Iraniens seraient disposés à créer une compagnie de navigation avec l'URSS pour permettre le transit de marchandises à Moscou.

L'URSS avait tout d'abord rejeté la requête de Téhéran, selon les Iraniens. Ceci avait contribué à détériorer les rapports entre les deux pays.

Les négociations sur le transit des marchandises avaient cependant repris à Moscou en début de semaine dernière. On ignore ce qui a débouqué la situation mais les Iraniens avaient laissé entendre qu'en cas de compréhension des Soviétiques, Téhéran pourrait reprendre ses livraisons de gaz interrompues en mars dernier.

En offrant des facilités au transit des marchandises soviétiques par le territoire iranien, l'accord semble assurer à Moscou un accès au Golfe Persique, selon les experts.

Une partie importante du commerce entre l'Iran et les pays de l'Europe occidentale et orientale passe par la station ferroviaire de Julfa, à la frontière soviéto-iranienne, où 2 à 300 wagons sont transbordés chaque jour. Les trains ne peuvent pas franchir la frontière en raison de la différence d'écartement des voies.

En juin dernier, l'Iran avait accordé à l'URSS une augmentation des droits d'accès dans le port d'Anzali sur la mer Caspienne. Cette décision venait contribuer au développement rapide des voies maritimes soviétiques qui, par la mer Caspienne et les voies navigables à l'intérieur de l'URSS, permettent à des péniches de haute mer de se rendre de la Baltique ou de la mer Noire et même de l'Arctique à la mer Caspienne et retour, sans avoir à transborder.

L'URSS a récemment ouvert un service ferroviaire de conteneurs entre l'extrême-Orient et la frontière iranienne, et les Iraniens construisent à leur tour un point de traitement des conteneurs.

Enfin, les Soviétiques construisent actuellement une centrale électrique destinée à l'électrification de la voie ferrée entre la frontière avec l'Iran et la ville de Tabriz.

Enfin, l'Iran a enterré hier 40 de ses soldats tués dans sa guerre frontalière avec l'Irak, alors que se poursuivent les accrochages dans plusieurs secteurs, annonce la radio nationale iranienne. La veille, 18 autres victimes de la guerre avaient été enterrées à Téhéran.

Selon la presse iranienne du soir, les échanges d'artillerie lourde qui ont débuté lundi se poursuivaient près de la ville de Shaft-e-Shahr. Plusieurs positions irakiennes auraient été détruites.

La presse affirme que les forces iraniennes sont parties à l'offensive, suite aux ordres donnés par le président Banisadr et le premier ministre Rajai, qui ont visité la région frontalière pendant trois jours.

Prêt de matériel pour chambre de malade

Le prêt de matériel pour chambre de malade

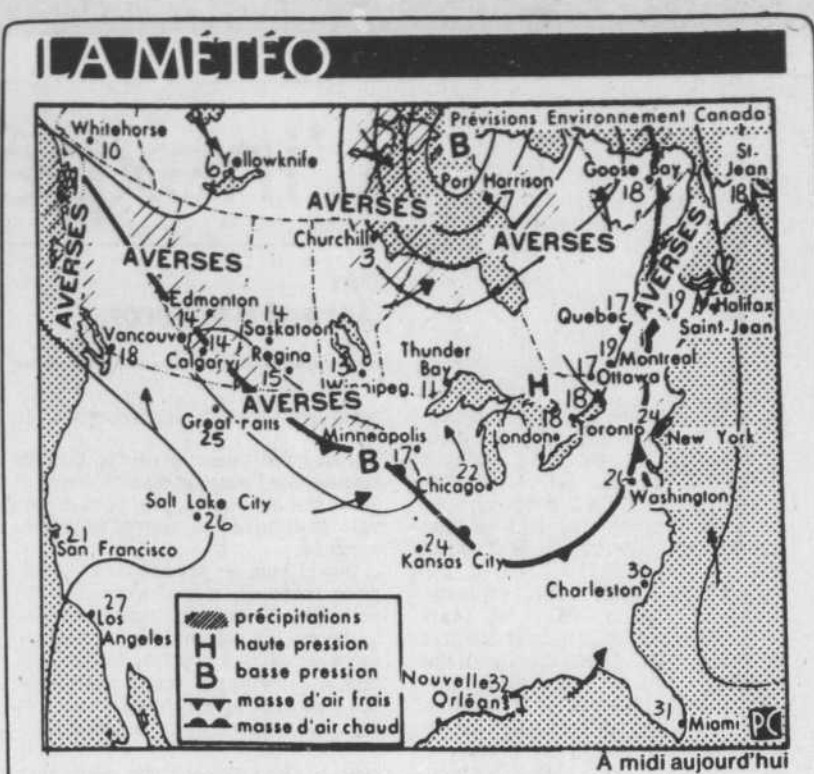
Le prêt de matériel pour chambre de malade

Le prêt de matériel pour chambre de malade

Le prêt de matériel pour chambre de malade

Le prêt de matériel pour chambre de malade

Le prêt de matériel pour chambre de malade



À midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue: nuageux avec quelques éclaircies, maximum 10. Jeudi: ciel variable et possibilité d'averses.

Réservoirs Cabonga et Gouin, Pontiac, vallées de la Gatineau et du Lièvre, Lac-St-Jean: averses, maximum 14. Jeudi: nuageux.

Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: nuageux avec averses, maximum 16. Jeudi: nuageux avec éclaircies.

Outaouais: nuageux avec averses surtout en matinée, maximum 18. Jeudi: ciel variable et possibilité d'averses.

Montréal: nuageux avec averses surtout en matinée, maximum 18. Jeudi: ciel variable.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Estrie et Beauce: nuageux avec averses, vent modéré, maximum 19. Jeudi: ciel variable.

Rivière-du-Loup, La Malbaie, Rimouski, Matapédia: nuageux avec averses, maximum 17. Jeudi: nuageux avec éclaircies.

Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé: nuageux avec quelques averses, vent modéré, maximum 16. Jeudi: nuageux et possibilité d'averses.

Baie-Comeau, Sept-Îles, Basse-Côte-Nord, Anticosti: nuageux avec quelques averses, vent modéré, maximum 15. Jeudi: nuageux et possibilité d'averses.

M. Jean Piaget

GENÈVE (AFP) — Jean Piaget, spécialiste de la psychologie de l'enfant, hospitalisé il y a une dizaine de jours, est mort mardi à Genève, à l'âge de 84 ans.

Auteur de travaux sur le développement de la pensée et du langage chez l'enfant et sur l'épistémologie génétique, le professeur Piaget, psychologue et pédagogue suisse de renommée mondiale, était membre de plusieurs sociétés savantes, docteur honoris causa d'une trentaine d'universités et lauréat de nombreux prix.

Il s'était rendu particulièrement célèbre par la publication entre 1920 et 1930 de quatre ouvrages fondamentaux dont *La Naissance de l'intelligence* et *La Construction du réel chez l'enfant*.

Né le 9 août 1896 à Neuchâtel, le psychologue helvétique a poursuivi pendant près de 50 ans des recherches qui l'ont rendu célèbre dans le monde entier et lui ont permis de fonder une épistémologie (étude des procédés de la connaissance scientifique) fondée sur la biologie dont la psychologie génétique représente à la fois le lien et l'instrument d'étude.

A 10 ans, passionné de biologie, il écrit son premier compte rendu d'observations sur un oiseau semi-albino. Très vite il s'oriente vers la psychologie, d'abord à Zurich et à Paris à la Sorbonne, avant de revenir à Genève où il développe la théorie de son maître Claparède selon laquelle on doit laisser l'enfant agir selon ses besoins et son intérêt.

De 1929 à 1967, Piaget dirige le Bureau international d'éducation (BIE) à Genève. En 1955, il fonde dans cette ville le Centre international d'épistémologie génétique, qui devient un centre mondial d'avant-garde où collaborent psychologues, mathématiciens, cybernéticiens et biologistes.

«L'éducation dans la vision courante consiste à essayer de rendre l'enfant conforme au type d'adulte de la société à laquelle il appartient. Pour moi, l'éducation consiste à faire des créateurs, des inventeurs, des novateurs, pas des conformistes», a dit un jour Piaget.

L'enfance lui apparaît en effet comme une succession d'étapes conduisant à l'âge adulte par la conquête d'un équilibre entre deux mécanismes: «l'assimilation» et «l'accommodation». Tous deux

sont indissociables: l'être humain agit sur le monde, incorpore sa propre expérience (assimilation), mais en même temps l'expérience n'étant pas toujours identique, le monde extérieur agit sur l'être qui se transforme (accommodation). Au fur et à mesure que l'enfant prend conscience de lui-même, il se différencie du monde extérieur avec lequel, peu à peu, il doit trouver son équilibre. Pour Piaget, une éducation qui tient compte des intérêts de l'enfant est donc utile car elle suscite la formation de l'intelligence.

Parmi ses oeuvres les plus connues, qui couvrent des domaines intéressants non seulement la psychologie et l'épistémologie, mais aussi la philosophie, la sociologie, la logique et la biologie, on citera: *Le Langage et la pensée chez l'enfant*, *La Représentation du monde chez l'enfant*, *La Naissance de l'intelligence chez l'enfant*, *Mémoire et intelligence*, *L'épistémologie génétique*, *L'équilibration des structures cognitives* et *L'épistémologie des sciences chez l'homme*.

Le Financial Times prévient Trudeau

LONDRES (d'après CP) — Le sens politique du premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, devrait l'avertir qu'il commettait une grave erreur en procédant sans le consentement des provinces en matière de rapatriement.

Telle est la teneur de l'éditorial du prestigieux *Financial Times* de Londres sur le débat constitutionnel canadien. Comme l'avait écrit le *Times* la semaine dernière le *Financial Times* fait remarquer que le parlement britannique et M. Trudeau seraient placés dans un embarras extrême si Ottawa devait décider de rapatrier la constitution sans l'assentiment préalable des provinces.

L'échec de la conférence de la semaine dernière, souligne l'éditorial, n'est pas attribuable à un désaccord juridique mais bel et bien à une âpre lutte pour le pouvoir et pour l'argent. Les premiers ministres, presque sans exception, n'ont pas voulu modifier un processus qui depuis quelques années leur a accordé des pouvoirs accrus aux dépens du gouvernement fédéral.

Si M. Trudeau met maintenant sa menace à exécution, proférée indirectement et possiblement pour des raisons tactiques, de rapatrier la constitution, il contraindrait les provinces qui aspirent à des pouvoirs de plus en plus étendus.

Il n'est pas certain non plus que M. Trudeau remporterait la victoire s'il décidait de tenir un référendum national, dans le but d'obtenir l'appui du peuple pour son projet. Et l'incertitude de cette victoire tient à l'ardeur des aspirations régionales.

Dans le *International Herald Tribune*, un éditorial reproduit du *New York Times* de lundi a pour titre «Qui

s'intéresse au Canada?» et invite le gouvernement américain à resserrer ses liens avec le Canada.

Quel que soit le résultat du débat constitutionnel au Canada, souligne lundi le *New York Times*, il est évident que les États-Unis en seront affectés. Les importations, les investissements, en dépendent, mais il est malheureux de constater que ce débat politique au Canada se déroule au moment où les deux voisins font preuve d'impatience l'un envers l'autre.

À la suite de la poursuite de \$11.6 millions annoncée par M. Claude Brunet, président du Comité provincial des malades (CPM), à l'encontre de la CSN, M. Normand Lord a tenu à préciser hier qu'il n'a pas prononcé à la conférence de presse de lundi les paroles rapportées dans les journaux.

L'associé de M. Lord, M. Marcel Lefebvre, a confirmé à la Presse Canadienne la teneur de ces paroles et a ajouté qu'elles étaient plutôt de lui.

La Presse Canadienne avait erronément attribué à M. Lord ce jour-là ces déclarations relatives à la requête en vue d'exercer un recours collectif au nom des invalides de l'hôpital Saint-Charles-Borromée.

Mes Lord et Lefebvre comptent plaider la cause de M. Brunet devant la Cour supérieure. Les deux avocats ont ajouté que la requête n'était pas celle du CPM, tel que rapporté par la PC, mais bien de M. Brunet, au nom de tous les autres malades.



Bennett

leurs aspirations particulières. Evoquant le dossier des ressources sous-marines, le chef du gouvernement de Victoria a déclaré qu'il éprouvait une affinité certaine envers Terre-Neuve qui veut résoudre le problème par le recours à l'autodétermination.

Cette formule soulève une question importante: les provinces ont-elles, d'après M. Bennett un droit aliénable à l'autodétermination? En d'autres termes, le conflit entre un mandat provincial et un mandat fédéral, aussi clair que contradictoire, doit-il être tranché en faveur des provinces? Le chef créditiste a évité toute réponse directe à cette question, préférant attendre l'annonce de la stratégie fédérale avant de dévoiler ses intentions. Mais le ton de la conférence de presse n'a laissé que très peu de doutes sur ses convictions profondes quant à la volonté collective de ses concitoyens en sa faveur en cas de conflit déclaré avec M. Trudeau.

La presse de Vancouver a en général penché en faveur des positions de M. Bennett dans ses reportages sur la conférence, tendant à dépeindre M. Trudeau sous les traits d'un personnage plutôt têtard et relativement isolé. Un commentateur national originaire de Vancouver, Allan Pothringham, pourtant peu impressionné en temps normal par le «séparatisme de l'Ouest», a abondé dans le même sens. Mais on peut se demander si M. Bennett obtiendrait une confirmation aussi massive de ses vues régionalistes dans l'éventualité d'un référendum ou d'élections portant sur le conflit d'Ottawa.

Trust Royal

sept ans plus tard, à \$7 seulement.

Dans l'autre camp, on retrouve tout l'establishment anglo-saxon. Les cadres supérieurs du Trust Royal ont toujours eu la main haute sur la direction de l'entreprise qui n'a que deux actionnaires d'importance. Mais dans les deux cas, il s'agit d'actionnaires passifs: la Caisse de dépôt posséderait près de 9% des actions alors que la Banque de Montréal a accumulé 8% environ des titres.

Après avoir tenté en vain de trouver un allié qui aurait suppléant Campeau Corp. par une offre supérieure à \$21, les dirigeants du Trust Royal ont choisi de mener le combat sur le terrain des tribunaux. Mais ils ont mordu la poussière à deux reprises hier.

L'offre d'achat de M. Campeau se termine vendredi soir. Hier, après l'annonce de la décision du juge Montgomery, les actions ont gagné \$1.13 pour fermer à \$19.13 à la bourse. M. Campeau voit ainsi s'améliorer ses chances de parvenir à prendre le contrôle du Trust Royal.

D'autre part, la direction de la compagnie de fiducie a émis un communiqué de presse, à Toronto, pour annoncer que ses procureurs iraient en appel de la décision de la Cour suprême de l'Ontario.

Dans sa décision qui s'étend sur 70 pages, le juge Montgomery affirme que les requérants «n'ont pas réussi à me persuader que l'offre d'achat comportait des failles».

Les avocats du Trust Royal ont soutenu que M. Campeau n'avait pas obtenu le feu vert des autorités américaines pour prendre le contrôle des 17 succursales du Trust Royal en Floride. Une loi de cet État oblige tout investisseur à obtenir la permission des autorités lorsqu'il s'approprie à acquérir au moins 25% des actions d'une institution financière. Les procureurs de M. Campeau ont soutenu

Aujourd'hui

De 8 h 30 à 16 h 30, colloque à l'intention de tous les professionnels de la santé du Québec sur les problèmes que pose le système actuel de rémunération, organisé par l'Association pour la santé publique du Québec, à l'hôtel Méridien.

À midi, déjeuner-causerie marquant la reprise des activités du cercle de la presse d'affaires du Québec, en compagnie de M. Jean Laurin, sous-ministre adjoint à l'Information gouvernementale du Québec, au Château Champlain.

À 13 h 30, causerie de M. Guy Boulouin sur l'histoire de l'art — la pyramide amérindienne, organisée par le Centre troisième âge culture, au pavillon Lalancet, du collège 5625, Brébeuf, rue Decelles.

À 19 h 30, réunion de Ano-Sep, association de femmes séparées et divorcées, au 4401, avenue Verdun.

À 20 h, assemblée de mise en candidature pour le Parti libéral du Québec dans le comté de Orford, à l'hôtel de ville de Magog, 7 est, rue Principale.

À 20 h, conférence de Mme Frances Caissie organisée par la Société de généalogie du Québec, à l'amphithéâtre de l'Édifice «G», 1035, de la Chevalière à Québec.

À 20 h, soirée d'information de l'Association parents uniques de Laval, au 339, boul. Sainte-Rose à Laval.

À 20 h, conférence sur la préparation à la retraite organisée par le Centre d'information et de référence pour femmes, 3585, rue Saint-Urbain.

À 20 h 30, soirée d'information sur le «re-birth», au 7229, rue Saint-Denis.

Jusqu'à demain se poursuit le 2e

Habitation

Les coopératives à la recherche d'un second souffle

par Marie-Agnès Thellier

LES coopératives d'habitation doivent agir très rapidement si elles veulent utiliser tout le budget disponible à la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour 1980.

Si les budgets pour les fonds de démarrage ont été épuisés depuis le début mars, il reste encore des fonds disponibles pour réduire les taux d'intérêt à 2%. Sur un total de 2.000 unités de logements, dont 1.300 OSBL et 700 coopératives, moins de la moitié des fonds a été attribuée.

«Actuellement, on essaie de coordonner les deux intervenants, SCHL et SHQ. Nous confrontons la liste des dossiers soumis à la SCHL avec les dossiers pilotés par les Groupes de ressources techniques afin de ne perdre aucun des 2.000 logements prévus pour 1980», a confirmé au DEVOIR M. Serge Careau, directeur de la Société d'habitation du Québec.

En 1978 et 1979, le bureau régional de la SCHL avait dû retourner des budgets à Ottawa, à cause des délais inhérents à l'implantation du programme modifié, accueilli froidement par les coopératives québécoises.

D'après les chiffres communiqués au DEVOIR par la SCHL, au 31 août 1980, 317 unités de logements auraient été aidées financièrement sur un potentiel de 694. À Montréal, pour l'ensemble des

projets Coops-Organismes sans but lucratif, 225 unités auraient été aidées sur un potentiel de 500. Ces statistiques comprennent les achats-restauration, les constructions neuves, les recyclages et les achats sans rénovation. On sait que les coopératives sont massivement engagées dans l'achat-restauration; seul le projet du domaine Saint-Sulpice, parrainé par la caisse et la fédération locales, concerne actuellement la construction neuve; quant au recyclage, on en est encore au stade expérimental.

La SCHL n'est pas la seule à aider les coopératives d'habitation. Le gouvernement québécois a lancé en juillet 1977 le programme Logipop pour compléter l'aide fédérale. Si en 1978, Logipop a presque atteint ses objectifs de 500 unités de logements, il s'est contenté du même score en 1979 au lieu de le doubler comme prévu.

Même si la SHQ avait prévu un rythme de croissance plus lent que l'espèrent les hommes politiques, M. Serge Careau s'est dit un peu déçu de cette lenteur, dû au changement de programme SCHL et à ses mécanismes très complexes, notamment l'établissement du loyer selon les cours du marché.

«Pour nous, les Groupes de ressources techniques ont eu une action extrêmement positive, par l'aide qu'ils ont ac-

cordée et surtout par leur façon de l'accorder dans l'esprit de la coopération. La lenteur est liée au processus même. Il faut frapper à un trop grand nombre de portes. Aucun programme n'est aussi compliqué dans l'habitation», remarquait M. Careau au cours d'une entrevue.

«Pour chacun des intervenants, les moments décisionnels sont différents et les exigences sont différentes. Même à l'intérieur de Logipop, il faut contacter deux administrations: Logipop et la municipalité pour l'aide à la restauration. C'est une vraie Tour de Babel, une réalité malheureuse», déplore-t-il.

Les coopératives doivent successivement frapper aux portes du ministère des Coopération et Institutions financières, du Conseil de la coopération du Québec, de la SCHL, de la SHQ, de la municipalité, sans compter tous les documents qu'il faut fournir... «On estime qu'un projet prend au minimum deux ans pour se réaliser», note un responsable du programme Logipop. C'est pourquoi il y a un tel décalage entre le total des 4.965 logements ayant bénéficié d'une subvention de démarrage Logipop et les 1.693 logements seulement dont la subvention de capital a été entièrement payée, à la fin des travaux.

Il y aurait donc encore au moins 3.272 logements en gestation avec ou sans l'aide des

34 Groupes de ressources techniques. Ces GRT ont reçu \$3 millions en trois ans. «Même si on semble manquer de souffle en ce moment, le rendement du programme Logipop est excellent: il a plus que quintuplé la production de coopératives par rapport à la situation antérieure et aux autres provinces», constate M. Pierre Blanchard, de la Société d'habitation du Québec. Le Québec avait cependant un retard considérable à rattraper sur les provinces anglophones puisque la SCHL a lancé son premier programme en 1973, sans beaucoup de succès au Québec jusqu'en 1977.

La Société d'habitation du Québec espérait intégrer en avril dernier les programmes SCHL-SHQ comme le demandent depuis 1979 l'ensemble des coopératives québécoises. Selon M. Serge Careau, Logipop pourrait entrer en action au cours de l'automne, le programme ayant été coïncé par les traditionnelles difficultés d'harmonisation avec le gouvernement fédéral, harmonisation administrative qui prend des dimensions politiques en période de révision constitutionnelle. Remplaçant pour les coops le fameux 56.1 de la SCHL, Logipop aurait donné en moyenne 10.000 aux coopératives pour leurs restaurations. Cela s'ajouterait à la subvention de capital portée à \$3.000 par logement début mai dernier.

Deux autres promesses faites aux coops par le ministre Guy Tardif au sommet sur la coopération début 1980 n'ont pas encore été réalisées. La possibilité pour la SHQ de faire de la garantie de prêts (comme la SCHL) est à l'étude au Conseil du trésor. La SHQ a obtenu une dérogation pour être prêteur hypothécaire pour quelques OSBL (Arche de Noé et Bon Pasteur à Montréal). L'autorisation de garantir des prêts pourrait être accordée rapidement; les conventions avec les institutions financières sont prêtes.

Quant aux baux emphytéotiques que réclament les coops, ils soulèvent plusieurs problèmes et le mémoire n'est qu'en préparation à la SHQ. Le Conseil du trésor a demandé un programme budgétaire pour estimer le coût de cette mesure. La pratique déjà instaurée entre la Ville de Montréal et les HLM de la SHQ est de \$80 par an et par logement. Le bail emphytéotique permettrait de reprendre les logements au bout de 35 ans par exemple, pour fins sociales.

L'heure est aux bilans et à la concertation entre les organismes gouvernementaux et les coopératives puisque les administrations préparent les budgets 1981-82. La SHQ souhaiterait que l'on arrive enfin à un rythme de croissance de 2.000 à 4.000 logements par an. Cela suppose:

- que les Groupes de ressources techniques deviennent plus efficaces après avoir engrangé plus de deux ans d'expérience;

- que les formules de coops et les clientèles se diversifient, sans «chasse gardée» idéologique ou politique.

- que la procédure administrative soit simplifiée car il est quasiment surhumain de démarrer une coop d'habitation aujourd'hui sans le parrainage efficace d'une caisse pop ou d'un GRT. Cela coûte trop cher en temps et en énergie.

La formule coopérative pourrait séduire aussi une clientèle de classe moyenne en plus de résoudre des urgents problèmes de logements populaires.

Le Regroupement des coopératives de Montréal tiendra son assemblée générale en octobre et relancera certainement ses campagnes de pression sur la SCHL «trop lente et anti-coopérative», sur la SHQ dont le programme Logipop serait insuffisant, sur la SDC-Habitation qui ne favorise pas les petits projets autogérés, sur le MCCIF dont les nouvelles pratiques administratives retardent l'émission des chartes. Le Regroupement a réussi à faire réviser une pratique de la Ville de Montréal qui déduisait de sa subvention la subvention de capital de \$3.000 fournie par la SHQ.

Partisan d'une introuvable fédération nationale, contrairement aux Montréalais, la Fédération des Cantons de l'Est a pour objectif de posséder 2.000 logements d'ici 1984 et d'arriver à l'autofinancement à la même date.

Lors de son congrès tenu en



La SCHL dispose encore de fonds

1.147 logements en immeubles collectifs abandonnés par la SCHL; elle aide une dizaine de coopératives à acquérir rapidement un immeuble convoité et surtout elle s'apprête à acheter 1.200 logements à coopératiser, en majorité à Montréal, dans quelques secteurs en cours de sélection. La SDC Habitation veut entrer massivement dans le secteur de l'habitation coopérative, en profitant des programmes gouvernementaux disponibles, en favorisant la création de dizaines de coopératives dans les bâtisses qu'elle gère et même bientôt en essayant quelques nouvelles formules de coopératives qui pourraient séduire une nouvelle clientèle.

Par ailleurs demain se réunira pour la première fois le conseil d'administration de la Société d'habitation Desjardins présidé par M. Irénée

Suite à la page 17

fin de semaine dernière à Sherbrooke, la fédération qui regroupe six coopératives et 600 logements a discuté son programme de développement sur cinq ans, concernant six municipalités. Elle prévoit utiliser les programmes SCHL pour 100 logements par an et solliciter l'aide de la SDC-Habitation ou de la SHQ pour les 1.000 autres.

Elle s'efforce de convaincre ses interlocuteurs d'investir dans un fonds de développement qui lui permettrait l'autofinancement des 20% non-

hypothéqués d'ici 1984. Selon son porte-parole, M. Jean-Bernard Gagné, une assemblée spéciale en février prochain pourrait envisager une augmentation des loyers en vue de participer à cet autofinancement.

Les coopératives se développent surtout à Montréal et à Québec, un peu au Lac Saint-Jean, dans le bas du fleuve, à Sherbrooke et Valleyfield. La Gazette officielle a annoncé la naissance de 62 coopératives d'habitation dans les huit premiers mois de 1980, contre

seulement 27 pendant la même période de 1979. En ce moment, le conseil de la coopération du Québec donne environ 90 avis par an pour «bénir» des coops.

Le rythme devra certainement s'intensifier si la vitesse de croisière des prochaines années est de 2.000 à 4.000 logements comme le souhaite la SHQ.

Ce rythme semble tout à fait réaliste si la SDC-Habitation, entrée en opérations au printemps, devient un intervenant majeur. Elle a déjà repris

Aide financière de la SCHL pour l'habitation coopérative

	1979 Réalisations			Réalizations avant 1979			Engagement au 31-8-80		Prévision d'engagement total pour 1980	
	Coop	Unités	Prêts	Coop	Unités	Prêts	Coop	Unités	Coop	Unités
Montréal	6	79	1.110.944	26	498	9.861.000	10	191	17	251
Laval	-	-	-	2	90	2.779.529	-	-	-	-
Longueuil	14	266	3.094.574	3	23	331.320	14	48	19	66
Québec	5	63	1.743.120	26	219	3.008.000	1	7	9	238
Trois-Rivières	2	13	187.220	1	52	1.507.000	3	50	3	50
Sherbrooke	7	75	1.295.000	13	97	811.600	2	15	4	26
Rimouski	3	27	635.537	-	-	-	-	-	-	-
Hull	5	100	1.705.000	14	210	5.148.000	-	-	1	11
Chicoutimi	2	32	990.800	-	-	-	1	6	1	6
Sept-Îles	1	26	581.398	-	-	-	-	-	2	46
Val d'Or	2	96	1.024.000	1	60	1.500.000	-	-	-	-
TOTAUX	47	777	12.347.593	86	1.249	24.944.449	31	317	56	694

Projets ayant reçu une subvention de démarrage versée par Logipop.

	1977-78	1978-79	1979-80	au 31 août 1980	TOTAL
projets	14	98	128	77	317
logements	367	1534	1939	1125	4965

Projets ayant reçu une subvention de capital versée par Logipop.

	1977-78	1978-79	1979-80	au 31 août 1980	TOTAL
projets	13	68	56	49	186
logements	83	553	563	494	1693

(Compilation SHQ pour Le Devoir)

RÉGIME D'ÉPARGNE ACTIONS DU QUÉBEC

Disponibles pour une période limitée

Banque Royale

Pour de plus amples informations, écrivez ou téléphonez à:

BELL GOUINLOCK LIMITÉE
1155 Metcalfe, bureau 820
Montréal, Québec H3B 2W1 **875-2180**

TORONTO, MONTRÉAL,
NEW YORK, VANCOUVER, EDMONTON, REGINA, WINNIPEG, HALIFAX

les associés de

COGAN, LANDORI & DUBÉ

comptables agréés

désirent faire part de la fusion avec leur cabinet de

MM. WELDON, McCUTCHEON
comptables agréés

les associés du bureau sont

Joseph Dolnik, b. comm., c.a. Abraham Soroka, c.a.
Stanley M. Hopmeyer, b. comm., c.a. Irwin Tobenstein, b. comm., c.a.
Robert Landori-Hoffmann, b. comm., c.a. Harry O. Weldon, c.a.
Larry R. McCutcheon, c.a. Julia F. Witkowski, b. comm., c.a.

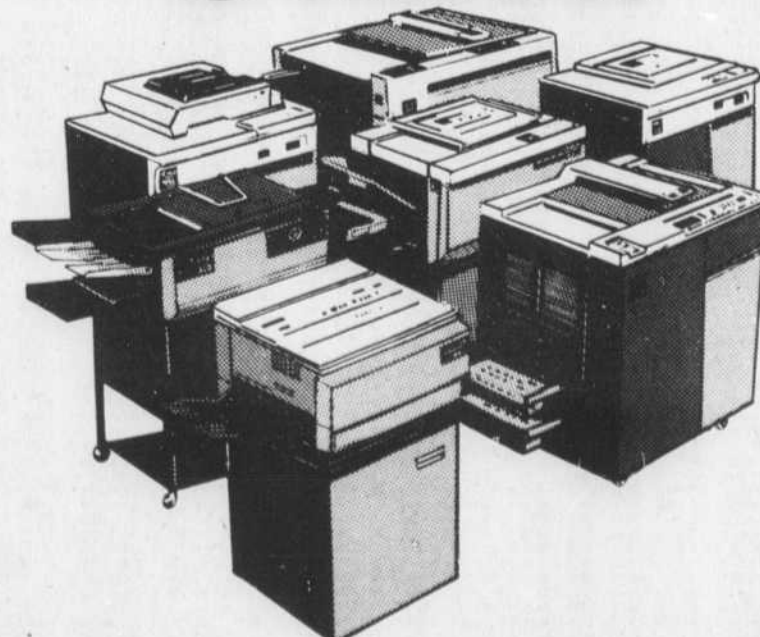
COGAN, LANDORI & DUBÉ
comptables agréés

Montréal 3901, Jean-Talon ouest
Bureau 214
(514) 731 7851
Arnprior Commerce House
70, Madawaska
(613) 623 7341
Ottawa 560, Rochester
Bureau 402
(613) 236 6551

SEULEMENT GE

POSSÈDE LES
ALTERNATIVES
ABORDABLES..

LES COPIEURS
Canon



Canon offre une gamme complète de copieurs sur papier ordinaire, adaptés aux besoins de la plupart des entreprises... depuis les copieurs de table compacts à grand rendement jusqu'aux gros copieurs à fonctions spéciales. Tous nos copieurs se caractérisent par une technologie de pointe et une conception remarquable. Chaque modèle est polyvalent, fiable, abordable. Les copieurs Canon. Nous avons l'appareil qu'il vous faut et pouvons vous proposer une alternative abordable... dès aujourd'hui.

Cie Canadienne d'Équipement
de Bureau Ltée
5990 Côte de Liesse, Mtl.
H4T 1V7

APPELEZ
GE
342-5151

Des économies de \$1 million en frais de gestion

Les Artisans Coopvie et les Coopérants fusionnent

par Michel Nadeau

La direction de deux entreprises coopératives du secteur de l'assurance, Les Artisans et Les Coopérants, ont décidé de fusionner leurs activités. Le regroupement des deux firmes montréalaises, dont la raison sociale sera Les Coopérants, donnera une entreprise avec un actif de \$350 millions et des revenus annuels de \$100 millions. L'en vigueur atteindra \$4.5 milliards.

Tout en permettant aux deux coopératives d'avoir accès à un plus grand réservoir de ressources humaines et de capitaux, la fusion offrira l'avantage de réduire d'environ \$1 million les frais d'administration. Actuellement, ces deux sociétés consacrent entre 21% et 22% de leurs revenus aux frais de gestion alors que la moyenne de l'industrie au Canada n'est que de 15%.

La nouvelle coopérative d'assurance se classerait parmi les quatre plus importantes entreprises du secteur, contrôlées par des francophones, derrière L'Industrielle et l'Assurance-Vie Desjardins, à égalité avec L'Alliance, mutuelle-vie.

Il s'agit du premier regroupement d'entreprises québécoises depuis plusieurs années dans un secteur extrêmement morcelé. Plusieurs dizaines

de compagnies d'assurances francophones se partageaient le tiers du marché de l'assurance-vie au Québec. La nouvelle entité détendra près de 2% du marché.

Dans le cas présent, on ne peut parler de prise de contrôle d'une entreprise par l'autre. Les Artisans profiteront du savoir faire des Coopérants pour entrer dans le secteur promoteur de l'assurance générale (automobile, incendie, responsabilités...). Par ailleurs, Les Coopérants, qui tire son origine de l'Union catholique des cultivateurs (UCC), pourra profiter d'un réseau beaucoup plus vaste de distribution.

La nouvelle entreprise disposera d'un effectif de 336 représentants, de 31 agences et de 375 employés au siège social qui sera établi dans l'immeuble des Artisans. Un projet d'agrandissement a été prévu par l'addition d'un cinquième étage et du revêtement des murs extérieurs.

La nouvelle de la fusion a été communiquée, hier, à la presse par M. Paul Dolan, président des Artisans Coopvie et M. Paul Couture, président des Coopérants. Ce dernier deviendra président du conseil d'administration alors que M. Dolan présidera la nouvelle entreprise. Le directeur général des Coopérants, M. Carmin Graveline, occupera la fonc-

tion de vice-président exécutif alors que son vis-à-vis aux Artisans, M. Louis Philippe Savard, devient vice-président et directeur général.

Depuis quelques années, Les Coopérants utilisaient les services informatiques des Artisans; la fusion n'entraînera donc aucune difficulté sous cet aspect.

On a opté pour le nom des Coopérants car celui des Artisans laisse une confusion dans le public. «Plusieurs fois par semaine, je dois dire que je ne fais pas de l'artisanat et ne suis pas un camionneur-artisan», a lancé à la blague M. Dolan.

Cependant, on utilisera la charte des Artisans car celle-ci est fédérale. Les Artisans sont présents dans neuf provinces (sauf Terre-Neuve) et dans cinq États de la Nouvelle-Angleterre. Depuis le début du siècle, Les Artisans ont suivi les Franco-Américains dans les États du Massachusetts, du Rhode Island, du Maine, du New Hampshire et du Connecticut.

«Notre premier objectif sera de consolider notre position au Québec sans toutefois négliger la Nouvelle-Angleterre car ce marché offre un potentiel important», a ajouté M. Dolan. Les perspectives de croissance sont plus grandes au sud que dans les provinces anglophones.

Pour M. Graveline, «la pénétration du marché canadien-anglais doit se faire par l'intermédiaire d'une filiale à Toronto. Il est inutile de chercher à vendre de l'assurance aux anglophones avec un nom québécois».

Le regroupement des opérations s'effectuera au cours des huit prochains mois; les surintendants du Service des assurances, tant à Ottawa qu'à Québec, voient la transaction d'un bon œil. Cette fusion ne porte nullement atteinte à la concentration dans le secteur où 11 compagnies détiennent 71% des actifs totaux. Elle permettra à deux firmes québécoises d'avoir des assises plus imposantes pour grandir tout en offrant aux assurés des contrats à des prix plus concurrentiels.

M. Graveline a mentionné qu'on visait une économie d'échelle de l'ordre d'un pour cent des revenus. «Il s'agit d'un montant d'un million». L'an dernier, les frais d'exploitation des Artisans se sont élevés à \$9.8 millions alors que du côté des Coopérants, ce poste budgétaire atteint \$2.4 millions.

Depuis plusieurs années, Les Artisans songeaient à entrer dans le marché de l'assurance générale qui offre une progression plus forte que l'assurance-vie. Cependant, ce secteur connaît présentement

de sérieux problèmes en raison de la concurrence extrêmement vive qui prévaut. L'an dernier, Les Coopérants, compagnie d'assurance générale, ont perdu près d'un million de dollars, déficit qui a été ramené à \$331,000 en raison de gains de placements.

Ainsi, le réseau de distribution des Artisans sera transformé pour permettre le passage à l'assurance générale. Un effort important d'information et de formation du personnel devra être déployé en ce sens. L'augmentation prévisible du volume d'affaires permettra de mieux assésor la croissance de l'entreprise à long terme.

Pour M. Savard, il n'est pas question pour le nouveau groupe de jouer un rôle important dans le marché des actions comme le fait actuellement La Laurentienne par l'intermédiaire du Fonds Laurentien.

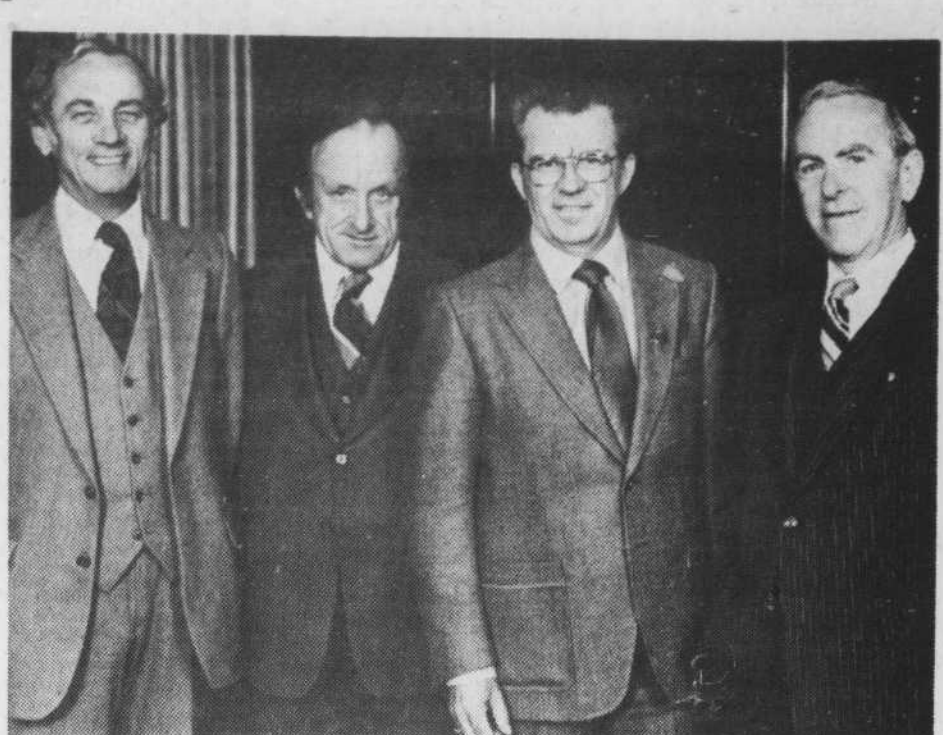
Cependant, Les Artisans accordent une place plus importante au portefeuille des actions depuis les transformations de la réglementation des assurances en 1978. Les dividendes ne sont plus impossibles et la comptabilité des transactions se fait sur une base plus stable.

«Présentement, les actions représentent environ 18% de nos actifs», de préciser M. Savard.

En plus d'apporter leur nom et le secteur de l'assurance générale, Les Coopérants fourniront 40% des postes électifs au conseil d'administration et à l'assemblée générale de même qu'au comité exécutif. L'actif des Coopérants était deux fois moindre que celui des Artisans soit \$98 millions par rapport à \$250 millions.

Les Coopérants ont été mis sur pied en 1935 sous le nom de «Assurances UCC, compagnie mutuelle»; la nouvelle raison sociale fut adoptée en 1973. La majeure partie de ses administrateurs sont encore aujourd'hui des producteurs agricoles.

La nouvelle entreprise contrôlera Cogna Inc., la filiale des Artisans dans le domaine des services informatiques. Cette entreprise a développé un savoir-faire assez poussé dans le domaine du stockage de l'information dans des micro-fiches.



La nouvelle équipe de direction des Coopérants sera composée de MM. Paul Dolan, président, Paul Couture, président du conseil d'administration, Louis-Philippe Savard, vice-président et directeur général et Carmin Graveline, vice-président exécutif.

Liquéfaction du charbon: la BCRIC s'associe à Petrocan

VANCOUVER (PC) — B.C. Resources Investment Corp. (BCRIC), Petro-Canada, et Westcoast Transmission ont constitué un consortium pour construire une usine de liquéfaction du charbon en Colombie-Britannique. Il s'agit d'une entreprise de trois à cinq milliards de dollars.

Selon le président du conseil de Westcoast, Ed Phillips, un comité a été créé pour étudier la rentabilité de l'installation où l'on extraira le pétrole à partir du charbon. On déterminera le gisement qui convient le mieux à cette fin, de même que le procédé qui sera utilisé.

La BCRIC et Petro-Canada ont d'importants intérêts dans le charbon. La première a fait une offre de mainmise sur Kaiser Resources, le plus important producteur de charbon en Colombie-Britannique.

M. Phillips a expliqué que le consortium avait demandé au gouvernement fédéral de financer une partie de la recherche qui sera effectuée aux fins de l'étude.

Le consortium a aussi invité deux sociétés japonaises à participer à l'entreprise.

Les plans actuels prévoient une installation dimensionnée pour produire au moins 50,000 barils de pétrole par jour. En dessous de ce seuil, note M. Phillips, l'exploitation ne serait pas rentable.

Au dire du président de la BCRIC, David Helliwell, chaque associé a déboursé \$250,000 pour déterminer le montant qu'il faudra consacrer à une étude complète du projet.

MM. Phillips et Helliwell ont déclaré que les trois associés sont prêts à aller de l'a-

vant si les Japonais ou d'autres investisseurs étrangers se montraient non intéressés à l'affaire.

Ils ont noté que les investisseurs étrangers seront stimulés par l'annonce que fera le ministre fédéral de l'Énergie Marc Lalonde, lundi à Vancouver, que les exportations de pétrole tiré du charbon seront autorisées.

M. Phillips a indiqué que l'économie de la liquéfaction de la houille est analogue à celle du traitement des sables bitumineux. Le prix du pétrole devra refléter le prix mondial si l'on veut que le projet puisse se réaliser.

D'autre part, M. Marc Lalonde a répété, hier, que le gouvernement fédéral ne permettra pas à l'Alberta de hausser son pétrole de \$2 le baril, le 1er octobre prochain.

L'OACI prévoit un taux moyen de croissance de 7% pour la décennie

par Françoise Côté
de la Presse canadienne

C'est sur une note optimiste qu'a été inaugurée hier la 23e assemblée générale triennale de l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale). En effet, le président du conseil de cette agence technique des Nations-Unies, M. Assad Kotaite, a affirmé que malgré l'écart qui existe dans le monde entre les pays riches et les pays en développement, «aujourd'hui, plus de la moitié des compagnies aériennes internationales et plus de la moitié des aéroports internationaux appartiennent aux pays en développement».

Dans une brève allocution inaugurale, qui doit être suivie demain par un exposé plus élaboré sur la situation de l'aviation civile, M. Kotaite a affirmé que «au cours des trois dernières décennies, les pays en développement ont beaucoup amélioré leur aviation et la plupart d'entre eux ont déjà atteint un niveau élevé d'autosuffisance dans de nombreux

secteurs de l'aviation civile».

Le ministre canadien des Transports, M. Jean-Luc Pepin, qui a salué les délégués au nom du pays hôte, a noté que les négociations actuellement en cours entre la Grande-Bretagne et le Canada pour modifier les accords de 1965-66 sont «très difficiles». Les Britanniques veulent obtenir des droits d'escale pour prendre des passagers (se libérer) dans l'Ouest canadien ainsi qu'à Vancouver pour la liaison avec Hong-Kong exclusivement desservie exclusivement par les lignes du Canadien Pacifique. Actuellement, British Airways ne peut prendre des passagers qu'aux aéroports de Montréal et Toronto. En contrepartie, le Canada réclame les droits de la 5e liberté pour Air Canada et Canadien Pacifique à Londres.

Au cours d'un échange avec les journalistes, M. Pepin a dit que les négociations, qui sont à une 5e ronde, sont «très serrées». Dans son allocution, il avait affirmé savoir que certains pays surveillent de près ces négociations, pour s'approprier à réclamer des avantages similaires au cours de leurs prochaines négociations bilatérales.

Pour sa part, le vice-premier ministre du Québec, M. Jacques-Yvan Morin, qui était venu apporter la bienvenue du Québec, a suscité des applaudissements nourris avec son allocution prononcée en français, en anglais, en espagnol et quelques mots de russe, soit quatre des six langues de travail de l'OACI.

M. Morin a rappelé que le Québec sera toujours heureux d'accueillir chez lui les éléments les plus dynamiques de la communauté internationale.

que ce soit à l'occasion de l'établissement du siège social d'une organisation internationale, d'événements internationaux ou encore de situations moins heureuses, mais tout aussi importantes, comme le cas des réfugiés politiques ou économiques.

Le maire Jean Drapeau a, pour sa part, mis l'accent sur le rôle de Montréal, devenue «le carrefour des grandes voies de communications aériennes en Amérique du Nord avec l'aéroport de Mirabel». Le choix de Montréal comme siège de l'Agence des Nations unies pour l'aviation civile «témoigne d'une clairvoyance peu commune», selon lui.

M. Drapeau a fait écho aux plus récentes tendances économiques dans le transport aérien que révèle une étude de l'OACI préparée pour la 23e assemblée générale. On y révèle que la croissance de l'industrie du transport aérien pendant la décennie 70 a été plus rapide que celle de l'activité économique générale dans le monde. On prévoit que cette tendance devrait se maintenir au cours de la décennie 80.

Il ressort de cette étude que le trafic aérien régulier mondial, tant intérieur qu'international, a progressé de 10% annuellement pendant la dernière décennie, tandis que le produit intérieur brut mondial n'augmentait que de 3.8% par an.

Les perspectives pour 1980 sont fortement influencées par les incertitudes de l'avenir économique, en particulier pour les deux prochaines années. Mais sur la base d'un taux moyen de croissance de l'économie mondiale de 4%

par an, «retenu comme le plus probable», on prévoit pour la décennie qui commence un taux annuel de croissance de 7% pour le trafic régulier de passagers dans le monde, soit un peu moins que dans la décennie 70 alors qu'il fut de 10%.

Cette 23e assemblée générale de l'OACI, qui s'ouvrira trois semaines à Montréal, doit adopter le programme de travail et le budget de l'organisation pour les trois prochaines années. Elle devra procéder à l'élection des 33 États membres au conseil.

On prévoit que l'Assemblée entérinera plusieurs des recommandations de la deuxième conférence du transport aérien, tenue au début de l'année, préconisant une approche multilatérale des problèmes que posent les tarifs de transport international de passagers et de marchandises, ainsi que la réglementation de la capacité des services aériens.

Mais par dessus tout, l'avenir de l'approvisionnement en carburant d'aviation et la nécessité d'utiliser ce carburant de façon plus efficace figurent aussi au nombre des principaux sujets qui seront discutés.

Nomination chez Steinberg Inc.



Guy Massé

M. Gerry Spitzer, Vice-président exécutif, Vente au détail des produits alimentaires, de Steinberg Inc., annonce la nomination de M. Guy Massé au poste de Vice-président, Marketing, de la Division du Québec de la Compagnie. M. Massé sera responsable des services des achats ainsi que des services de la Publicité et des Relations avec la clientèle. À l'emploi de Steinberg depuis 1957, M. Massé a occupé plusieurs fonctions importantes aussi bien au niveau des magasins qu'à celui de la formation des employés et des achats — épicerie, viandes, fruits et légumes.

Hausse des taux aux EU

WASHINGTON (AFP) — Une nouvelle progression des taux d'intérêt des bons du trésor à court terme a été enregistrée lors de l'adjudication hebdomadaire du trésor, apprend-on hier. Le taux d'intérêt des bons à 13 semaines s'est établi à 10.638% contre 10.96% une semaine plus tôt. Celui des bons à 26 semaines est ressorti à 10.875% contre 10.234%.

Ces taux se retrouvent ainsi à leurs plus hauts niveaux depuis la fin d'avril dernier. Leur progression enregistrée hier pourrait, selon les milieux financiers, entraîner un nouveau relèvement du taux d'intérêt de base des banques. Celui-ci est actuellement de 12.5% pour la plupart des banques.

conseil de presse du québec

AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les membres du Conseil de presse du Québec invitent cordialement le grand public à assister à leur septième assemblée générale annuelle.

Cette assemblée se tiendra le jeudi 18 septembre 1980, à 15 heures à la salle J-2930 de l'Université du Québec à Montréal, 1455, rue Saint-Denis (Porte du Clocher), Montréal.

L'ordre du jour de cette assemblée comporte: le rapport des activités du Conseil pour l'année 1979-1980; la présentation du rapport annuel du Conseil ainsi que la présentation des nouveaux membres et administrateurs du Conseil de presse pour l'année 1980-1981.

BRUNSWICK MINING AND SMELTING CORPORATION LIMITED
(LIBRE DE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE)
DIVIDENDE N° 14

Le conseil d'administration de la société Brunswick Mining and Smelting Corporation Limited a déclaré un dividende trimestriel ordinaire de quinze cents (15¢) l'action payable le 14 octobre 1980 aux actionnaires inscrits au livre des actions le 18 septembre 1980.

Par ordre du conseil,
Le secrétaire
JOHN W. IVANY

Toronto (Ontario)
le 4 septembre 1980

BGO

Sept Arts — 1980
Une occasion unique de placement et d'abri fiscal

SEPT ARTS — 1980 est le premier placement dans l'industrie cinématographique canadienne à être administré par des experts. Il offre aux investisseurs des possibilités de profit accrues tout en apportant les dégrèvements fiscaux à 100%.

La gestion de SEPT ARTS — 1980 est entre les mains de financiers et de spécialistes de l'industrie cinématographique de réputation internationale. Ils choisissent les films appropriés, les examineront sous tous les angles et superviseront leur budget, leur réalisation, leur distribution et leur mise en marché.

Le prix de chaque unité est fixé à \$5 000 (\$2 000 comptant et \$3 000 par lettre de crédit). Retournez le coupon ci-dessous et vous recevrez de plus amples renseignements sur ce mode de placement sophistiqué ainsi que le prospectus de SEPT ARTS — 1980. Vous pouvez également les obtenir en téléphonant au (514) 871-1175.

Cette annonce ne doit pas être considérée comme une offre publique de valeurs mobilières et de services financiers des provinces du Canada. Veuillez consulter le prospectus à cet effet.

Division des produits financiers
Brault, Guy, O'Brien Inc.
635, boul. Dorchester ouest
Montréal (Québec) H3B 1R8

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Prov. _____
Code postal _____ Tél. _____

DEV

Brault, Guy, O'Brien Inc.

EMISSION DE \$1,300,000,000 D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

NON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION
DATES DU 1^{er} OCTOBRE 1980

Le ministre des Finances a autorisé la Banque du Canada à recevoir des souscriptions à un emprunt à émettre contre espèces comme suit:

Obligations 12 1/4% à 2 ans 1/2 mois échéant le 15 octobre 1982
Prix d'émission: 99.10% rapportant environ 12.76% à l'échéance
Intérêt payable le 15 octobre et le 15 avril
L'intérêt d'un demi-mois payable le 15 octobre 1980

et

Obligations 12 1/2% à 4 ans échéant le 1^{er} octobre 1984
Prix d'émission: 98.50% rapportant environ 12.99% pendant 4 ans
Echangeables

au gré du détenteur, au plus tard le 29 juin 1984, contre une valeur nominale égale d'obligations 12 1/2% échéant le 1^{er} octobre 1990, rapportant environ 12.77% sur 10 ans
Intérêt payable le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre

et

Obligations 13% à 20 ans 7 mois échéant le 1^{er} mai 2001
Prix d'émission: 98.00% rapportant environ 13.28% à l'échéance
Intérêt payable le 1^{er} novembre et le 1^{er} mai
L'intérêt d'un mois payable le 1^{er} novembre 1980.

Les nouvelles obligations seront disponibles en coupures de \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000.

L'émission d'obligations 13% datées du 1^{er} octobre 1980 et échéant le 1^{er} mai 2001 ne dépassera pas \$375 millions.

La Banque du Canada convient d'acquiescer à un minimum de \$350 millions des nouvelles obligations. Cette acquisition sera affectée à n'importe quelle échéance sauf que ce total comprendra un minimum de \$85 millions des obligations échéant en 2001.

Le produit de l'offre servira au rachat de \$449 millions d'obligations du gouvernement du Canada échéant le 1^{er} octobre 1980, ainsi qu'aux fins générales du gouvernement du Canada.

Les nouvelles obligations 13% échéant le 1^{er} mai 2001 sont en sus des \$450 millions d'obligations 13% échéant le 1^{er} mai 2001 et datées du 1^{er} mai 1980.

Les nouvelles obligations seront datées du 1^{er} octobre 1980 et porteront intérêt à partir de cette date. Le principal et l'intérêt sont payables, lorsqu'exigibles, en monnaie légale du Canada: le principal à l'échéance, à toute agence de la Banque du Canada, et l'intérêt, sans frais, à toute succursale au Canada d'une banque. Les titres définitifs seront disponibles le ou vers le 1^{er} octobre 1980 et par la suite sous deux formes: au porteur avec coupons annexés et sous forme entièrement nominative, l'intérêt étant payable par chèque. Les obligations de l'une ou de l'autre forme seront de mêmes coupures et entièrement interchangeables quant aux coupures et/ou à la forme, sans frais (sous réserve des exigences de transferts statutaires, le cas échéant).

Les nouvelles obligations sont autorisées conformément à une Loi du Parlement du Canada. Le principal et l'intérêt sont imputés au Fonds du revenu consolidé du Canada.

Sous réserve d'attribution, les souscriptions aux nouvelles obligations peuvent se faire par l'intermédiaire de tout courtier en valeurs mobilières autorisé à faire office de distributeur initial ou de toute banque située au Canada.

Ministère des Finances
CanadaDepartment of Finance
Canada

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes



Centre hospitalier
régional de l'Outaouais

RECHERCHE UN CONSEILLER EN GESTION DU PERSONNEL

Sous l'autorité immédiate du directeur du personnel, le titulaire de ce poste se verra confier les principales fonctions suivantes:

- S'assurer de la planification du ressourcement humain qualitativement et quantitativement;
- Élaborer et s'assurer de l'application des politiques de recrutement, de sélection, d'embauchage, de promotion et de mutation;
- Contrôler l'application de la politique salariale lors de l'embauchage, de promotion ou de mutation;
- S'assurer de l'application des différents régimes d'assurance, maladie et retraite;
- Assister les gestionnaires dans les activités reliées à son secteur d'activité.

Le candidat requis pour combler ce poste est un diplômé universitaire de premier cycle en relations industrielles et a acquis une expérience professionnelle de deux (2) années dans le réseau des Affaires sociales.

La rémunération sera en conformité avec la politique de rémunération des cadres du ministère des Affaires sociales.

Nous vous prions de faire parvenir votre candidature avant le 27 septembre 1980 à:

Monsieur Raymond Blouin
Directeur du personnel
Centre Hospitalier Régional de
L'Outaouais
116 rue Lionel Emond
Hull, P.Q.
J8Y 1W7

2e CONCOURS



Centre
Hospitalier
Ste-Marie
TROIS-RIVIÈRES

Centre hospitalier de 300 lits, soins de courte durée avec spécialités et départements de santé communautaire, recherche un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Responsabilités:

Sous l'autorité du Conseil d'administration, le directeur général est responsable de l'administration et du fonctionnement de l'établissement. Il précise, en terme de programme et d'activités, les objectifs visés par le Conseil d'administration.

Exigences:

Formation universitaire de 2e cycle en sciences administratives ou l'équivalent; toutefois, une expérience pertinente dans un domaine relié à la gestion peut compenser l'absence de diplôme de 2e cycle; Expérience de 5 ans en gestion dans un poste de direction.

Sens de l'organisation et du leadership; capacité de communication et de relations humaines.

Rémunération:

Selon les normes et politiques du ministère des Affaires sociales (classe 23).

Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 10 octobre 1980, 17 heures, à l'adresse suivante:

Concours du Directeur général
À l'attention du Président du Jury
Centre hospitalier Ste-Marie
1991, boulevard du Carmel,
Trois-Rivières, Québec G8Z 3R9

recherche

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS à demi-temps

FONCTIONS:

Celles établies par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chap. 48), à savoir:

- coordonner et surveiller les activités professionnelles et scientifiques qui s'exercent dans l'établissement, sous réserve des responsabilités données aux autres directeurs, envers les professionnels de la santé autres que les médecins et dentistes par les règlements ou le plan d'organisation;
- vérifier le fonctionnement des comités du conseil consultatif des professionnels et du conseil des médecins et dentistes et s'assurer qu'ils s'acquittent de leurs fonctions et, dans le cas du conseil des médecins et dentistes, qu'il contrôle adéquatement les actes médicaux et dentaires posés dans l'établissement.

EXIGENCES:

- Médecin autorisé à exercer sa profession en vertu de la Loi médicale du Québec.
- Formation et/ou expérience en administration essentielles.
- Perfectionnement antérieur et/ou expérience acquise en gériatrie-gérontologie seront particulièrement considérés.
- Intérêt pour l'expérimentation visant le développement de nouveaux modèles de dispensation de soins aux personnes âgées.

TRAITEMENT:

Selon les politiques du Ministère des Affaires sociales (classe 17).

DATE LIMITE:

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur candidature avec leur note biographique au plus tard le vendredi 26 septembre 1980 au:

Président du Comité de sélection
Concours Directeur des services professionnels
Bureau du directeur général
Centre hospitalier Jacques Viger
1051, rue St-Hubert
Montréal, Qué. H2L 3Y5

Voir autres Carrières et Professions,
en page 17



Le Conseil de Développement du
**Logement
Communautaire**

CHARGÉ DE PROJET

Le C.D.L.C., un organisme à but non lucratif qui oeuvre dans le domaine des coopératives d'habitation, est à la recherche d'un chargé de projet.

TACHES:

- identifier et organiser des groupes intéressés à former une coopérative d'habitation;
- suivre le groupe à travers toutes les démarches nécessaires: la charte, les règlements, les calculs de loyer;
- les aider à négocier avec divers organismes gouvernementaux;
- surveiller le développement du groupe.

Le travail exige une capacité d'offrir l'aide nécessaire à un groupe en s'assurant que leur autonomie est respectée et d'être capable d'amener un groupe à un fonctionnement démocratique au jour le jour.

Le poste exige une capacité prouvée de travailler en équipe et avec des groupes.

Salaire: selon la politique salariale établie.

Bilinguisme souhaité.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 1er octobre 1980 au:

Conseil de Développement du Logement
Communautaire,
2679 rue Wellington,
Montréal, H3K 1X8

Renseignements supplémentaires: (514) 931-4277

MÉDECIN DEMANDÉ

Centre de traitements physio-esthétiques offre gratuitement bureau avec salle d'attente à un médecin, femme de préférence, intéressé(e) à la pratique d'une nouvelle médecine esthétique et du traitement de l'obésité.

Demandez Madame Donnadieu

382-6770

ou

381-9995



BIBLIOTHÈQUE
PUBLIQUE D'OTTAWA

requiert

BIBLIOTHÉCAIRE BILINGUE

pour service des enfants

Doit posséder une licence en bibliothéconomie d'une université reconnue.

Salaire: \$15,679 à \$22,062 selon expérience.

Veuillez adresser votre demande à:

L'Agent d'administration
Bibliothèque d'Ottawa
120, rue Metcalfe
Ottawa, Ontario K1P 5M2

AGENT DE DÉVELOPPEMENT

requis par le Conseil de l'Âge d'Or du Montréal Métropolitain.

Les tâches:

Sous l'autorité du Directeur régional, prendre contact avec les groupes de personnes âgées de l'Île de Montréal, les informer des services de la Fédération de l'Âge d'Or du Québec en vue de leur regroupement régional. Services techniques de support et d'animation auprès des clubs affiliés. Participation aux programmes de perfectionnement des administrateurs.

Les exigences:

- Diplôme universitaire de 1er ou 2e cycle en sciences humaines, gérontologie, récréologie ou domaine connexe;
- Maîtrise du français parlé et écrit, de l'anglais parlé, connaissance d'une troisième langue parlée un avantage;
- Minimum de 35 ans;
- Expérience et capacité de travailler avec les personnes âgées;
- Grande disponibilité;
- Automobile requise.

Rémunération: selon les normes du Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche.

Adresser votre demande et votre curriculum vitae pour le 1er octobre 1980 au:

Conseil de l'Âge d'Or
Jury de sélection
10, 770 Laverdure
Montréal, Qué. H3L 2L7

RÉDACTEUR

L'Office de la construction du Québec est à la recherche d'un rédacteur pour son Service des communications.

Le rédacteur que nous recherchons a du style et de l'imagination. Il est aussi à l'aise dans la rédaction d'une conférence que d'un communiqué. Il est en mesure, quand l'occasion se présente, de travailler vite et bien.

Exigences:

- Posséder un BSc et 3 ans d'expérience pertinente ou un DEC et 5 ans d'expérience pertinente.
- Très bonne maîtrise de la langue française.
- Aptitude à travailler au sein d'une équipe de création.

Rémunération:

Minimum \$338.72

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 30 septembre 1980 au:



Service des Ressources Humaines
OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
3530 ouest, Jean-Talon
Montréal, Québec
H3R 2G3

INFIRMIÈRE(S) DIPLOMÉ(E)S



Les Forces armées canadiennes sont à la recherche d'infirmiers autorisés prêts à travailler dans leur service de santé.

Nature du poste

À titre d'infirmier militaire, vous fournirez et dirigerez les soins infirmiers dispensés aux membres des Forces armées canadiennes.

Exigences

Être infirmier autorisé, appartenir à une association provinciale d'infirmiers et avoir au moins deux années d'expérience.

Obtenez, sans engagement, tous les détails de cette proposition en communiquant avec le centre de recrutement le plus rapproché.

Consultez les pages jaunes à la rubrique «Recrutement».



LES FORCES
ARMÉES
CANADIENNES

Expert en évaluation des titres et des entreprises



Le domaine de l'évaluation des titres et des entreprises a pris une ampleur considérable au cours des dernières années. L'essor qu'a pris notre cabinet dans ce domaine nécessite l'augmentation de nos effectifs au sein de ce service.

Nous sommes présentement à la recherche de personnes qui sont déjà dans le domaine qu'elles songent à y entrer. L'expérience au sein de notre équipe sera des plus enrichissantes et un gage de succès pour l'avenir.

Les candidats devront avoir une expérience de trois ans, soit dans un cabinet d'experts-comptables, dans l'entreprise privée ou dans la fonction publique. De plus, une bonne connaissance de la langue française, écrite et parlée, est indispensable. Toute demande sera tenue confidentielle.

Veuillez, s'il-vous-plait, faire parvenir votre curriculum vitae à notre directeur du personnel, M. Jean J. LaTraverse:

Coopers
& Lybrand

Laliberté,
Lancôt, Morin
& Associés

comptables agréés

630 Ouest Boul. Dorchester
Montréal Québec Canada
H3B 1W6



La Conférence canadienne des arts/Canadian Conference of the Arts est un organisme national non gouvernemental qui regroupe des associations et des individus, et dont le siège est à Ottawa. Au nom des ses membres, elle s'emploie à sensibiliser le public au rôle et à la valeur des arts et à gagner son appui.

DIRECTEUR DE L'INFORMATION

Le titulaire de ce nouveau poste relèvera du directeur associé. Le directeur de l'information sera chargé de diffuser aux médias et aux membres de la Conférence des informations sur celle-ci (politiques, programmes, initiatives, publications, groupes de travail, prix et réunions). Il (elle) coordonnera la publication du bulletin Arts, des répertoires annuels et d'autres rapports et documents, et devra établir et entretenir de bonnes relations de travail avec les journalistes, les milieux gouvernementaux et les membres de la CCA.

TITRES ET QUALITÉS:

Diplôme universitaire ou l'équivalent, bilinguisme, connaissance des arts et de la culture au Canada, et haute compétence et expérience en communications et en information.

Salaire selon les qualités et l'expérience. Prière d'adresser curriculum vitae, à titre confidentiel, avant le 1er octobre, à:

L'Administrateur, Conférence canadienne des arts
141, avenue Laurier ouest, suite 707, Ottawa, Ontario, K1P 5J3

GAZODUC TRANS QUÉBEC ET MARITIMES

T.Q.M., consortium formé des sociétés TransCanada Pipelines et Alberta Gas Trunk Line pour la construction d'un gazoduc et le transport du gaz naturel vers l'est depuis Montréal, recherche un:

DOCUMENTALISTE

Les candidats devront posséder un diplôme en techniques documentaires ou en bibliothéconomie, une expérience de 3 à 5 ans dans un centre de documentation. Une expérience dans la constitution d'un centre de documentation technique serait un atout.

Les principales attributions du documentaliste seront d'organiser et de gérer le centre de documentation, de superviser l'acquisition de la documentation, d'organiser le traitement des documents, de répondre aux demandes de référence documentaire des utilisateurs et de promouvoir la consultation du centre.

Nous vous offrons une gamme complète d'avantages sociaux et un salaire concurrentiel.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae ou de communiquer avec:

Louise Berthiaume
Trans Québec et Maritimes Inc.
Les Atriums
870 boul. de Maisonneuve est
Montréal, H2L 1Y6
Tél: 286-5000 local 217

Discrétion assurée.

GAZODUC TRANS QUÉBEC ET MARITIMES

T.Q.M., consortium formé des sociétés TransCanada Pipelines et Alberta Gas Trunk Lines pour la construction d'un gazoduc et le transport de gaz naturel vers l'est depuis Montréal, recherche un:

TERMINOLOGUE

Les candidats devront posséder un baccalauréat spécialisé en traduction ou une maîtrise en terminologie, une expérience de 5 ans en terminologie et traduction technique. Une expérience dans le domaine du pétrole, du gaz naturel, des travaux d'ingénierie ou dans un domaine connexe serait un atout certain.

Les principales attributions du terminologue seront d'établir le fichier central, d'effectuer des recherches thématiques et ponctuelles, de participer à la publication de lexiques, vocabulaires et bulletins de terminologie de même qu'aux réunions des comités interentreprises et intraentreprises, en vue d'uniformiser la terminologie qui sera utilisée par tous les services de l'entreprise. La formation technique sera donnée si nécessaire.

Une gamme complète d'avantages sociaux et un salaire concurrentiel vous sont offerts.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae ou de communiquer avec:

Louise Berthiaume
Trans Québec et Maritimes Inc.
Les Atriums
870 boul. de Maisonneuve est
Montréal, H2L 1Y6
Tél: 286-5000 local 217

Discrétion assurée.



Le premier ministre du Canada, M. Trudeau, a visité hier la nouvelle aciérie de la Stelco près de Nanticoke, en Ontario, à l'occasion de son inauguration officielle. Il a été guidé dans l'usine par le président de la Stelco, M. J. Peter Gordon. (Photolaser CP)

Le Canada profite «trop peu» de la Banque asiatique de développement

par Paul Morissette

Une centaine d'hommes d'affaires québécois se sont réunis récemment dans un vieux hôtel du centre-ville montréalais pour entendre parler d'aide aux pays pauvres de l'Asie, qui représentent environ un tiers de la population du globe et quelque 80% des individus les plus déshérités de la terre, ceux dont le revenu moyen est inférieur à \$280 US par année.

Dans un cadre confortable et légèrement suranné, les hommes d'affaires ont assisté à une présentation audiovisuelle sur la situation socio-économique de l'Asie et les activités de la Banque asiatique de développement (BAD).

Aucune diapositive ne montrait les images traditionnelles de la misère du tiers monde; on ne voyait au contraire que des figures épanouies de jeunes Asiatiques participant avec entrain aux joies du progrès agricole et de l'expansion industrielle. D'ailleurs, le mot «misère» fut rarement prononcé au cours de cette rencontre, où il ne fut

question que de «contrats intéressants», de «marchés en pleine croissance» et de «retombées pour l'économie canadienne».

Organisé par le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, en collaboration avec la BAD, ce séminaire était en fait placé sous le signe du profit plutôt que de la philanthropie. Les invités — représentant des firmes d'ingénieurs-conseils et divers manufacturiers — venaient apprendre comment ils pourraient obtenir une meilleure part des contrats substantiels accordés par la Banque asiatique de développement dans le cadre de ses nombreux programmes et projets.

La Banque est un de ces «grands machins» internationaux que quelques Canadiens connaissent vaguement de nom. Les autres en ignorent l'existence.

«Créée en 1966, explique une brochure de l'organisme, la BAD est une institution internationale de financement du développement qui a pour but d'encourager la croissance et la coopération économique dans la région de l'Asie et du Pacifique et de contribuer au développement économique des pays membres en développement de la région, tant collectivement qu'individuellement».

La BAD est en quelque sorte une version régionale de la Banque Mondiale (organisme des Nations unies), sur laquelle elle a modelé ses propres structures et règlements, bien qu'elle en soit totalement indépendante. Il existe deux autres institutions semblables: la Banque interaméricaine de développement et la Banque africaine de développement.

Tous ces organismes, y compris la Banque Mondiale qui est le plus important, offrent des prêts à des conditions relativement avantageuses aux pays en développement pour une large gamme de projets, qui vont des grands travaux d'infrastructure (routes, barrages, etc.) aux initiatives de scolarisation. Ils ne font aucun don en tant que tel.

La Banque asiatique de développement, qui dispose d'un capital d'environ \$9,5 milliards, est financée aux deux tiers par les 29 pays asiatiques qui en sont membres. L'autre tiers du financement vient des 14 pays-membres non asiatiques. Le Japon est le principal contributeur et actionnaire, avec 17% des actions. Le pdg de la Banque est un Japonais, M. Taroichi Yoshida.

Le Canada, qui détient environ 7% des actions de la BAD, est un de ses principaux souscripteurs non asiatiques. Jusqu'ici il a contribué plus d'un demi-milliard de dollars au capital de la Banque. Le gouvernement d'Ottawa estime que les entreprises canadiennes n'obtiennent pas une part suffisante des contrats de plusieurs millions de dollars distribués par la BAD et les autres organismes similaires. Aussi a-t-il entrepris de mieux informer les firmes canadiennes sur les possibilités d'accroître leurs affaires par le biais de ces institutions internationales. Le récent séminaire sur la BAD — qui devait être suivi d'autres rencontres du même genre à Toronto et Vancouver — faisait partie de cette offensive de «sensibilisation».

A l'occasion de ce séminaire, M. Claude André Lachance, secrétaire parlementaire du ministre d'État au Commerce, M. Ed Lumley, a déploré l'absence relative des Canadiens sur le marché

lucratif des contrats de développement. Pour chaque dollar investi dans la BAD, a-t-il signalé, le Canada ne retire que 42 cents en termes de contrats, alors que la France en retire \$1.39, la Grande-Bretagne \$1.13, le Japon 82 cents et les États-Unis 46 cents.

Sur les \$2,95 milliards dépensés par la Banque depuis sa création, pour l'acquisition de biens et de services, le Canada n'a reçu que \$83 millions en commandes, soit 2,77% du total. Les firmes d'ingénieurs-conseils du Canada font bonne figure, avec 6,8% de la valeur totale des contrats, a dit M. Lachance, mais la performance du secteur manufacturier demeure «décevante».

Pourtant, le bassin de l'Asie et du Pacifique est une des régions qui offre les meilleures perspectives de commerce pour le Canada, a ajouté le député. Plusieurs pays asiatiques affichent une croissance économique vigoureuse, avec des taux annuels de 6 à 10%, et le gouvernement fédéral espère que le Canada «participera pleinement à ces marchés nouveaux et excitants».

Les perspectives alléchantes, bien entendu, sont le fait des pays «à revenus intermédiaires», comme la Corée du Sud, les Philippines, etc. qui reçoivent plus de 70% de l'aide financière de la BAD. Les pays «à faible revenu» — Bangladesh, Pakistan, etc. — reçoivent le reste, mais à des conditions plus avantageuses: 0,5% d'intérêt sur 50 ans, au lieu de 8 à 9% sur environ 20 ans. L'Inde est membre de la Banque mais, pour diverses raisons, n'y emprunte pas. La Chine populaire n'en fait pas encore partie.

Aux termes de sa charte, la Banque asiatique a le devoir d'aider tous les pays en développement de la région, en s'attachant particulièrement à satisfaire les besoins des pays les plus petits et les moins dé-

veloppés? Si en fait la BAD consacre la majeure partie de son aide financière à ses membres moyennement développés, expliquent ses responsables, c'est que ces pays peuvent mieux «absorber» son aide, sont mieux équipés pour en tirer profit.

Depuis 1967, la Banque a prêté \$480 millions au Bangladesh et environ le double aux Philippines. Les quelque 89 millions d'habitants du Bangladesh gagnent en moyenne \$90 US par année. Les 48 millions d'habitants des Philippines gagnent, pour leur part, environ \$510 par année.

Pour diverses raisons politiques, le Cambodge n'a touché pour sa part qu'environ un demi-million de dollars depuis 1980.

stelco

STELCO INC.
DIVIDENDE N° 277

Avis est donné par les présentes que le conseil d'administration de la Société a déclaré un dividende de quarante-cinq cents (45¢) par action, pour les actions ordinaires convertibles de catégorie A et les actions ordinaires convertibles de catégorie B de la Société, payable le samedi 1^{er} novembre 1980 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le mercredi 3 octobre 1980.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES
CONVERTIBLES
DIVIDENDE N° 2

Avis est donné par les présentes que le conseil d'administration de la Société a déclaré un dividende de quarante-cinq cents et demi (48,5¢) par action, pour les actions privilégiées convertibles série C de la Société, payable le samedi 1^{er} novembre 1980 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le mercredi 3 octobre 1980.

Par ordre du conseil
Le secrétaire
J. W. Younger
Toronto, Canada
Le 15 septembre 1980

LE GROUPE CSL Inc.



BADRU KHAWJA

Le Groupe CSL Inc. annonce la nomination de M. Badru Khawja au poste de directeur, Vérification interne, à compter du 18 août 1980. M. Khawja joint les rangs du Groupe CSL après avoir consacré de nombreuses années à la vérification interne et à la gestion de lignes pour le compte de grandes entreprises internationales.

Les principales sociétés affiliées du Groupe CSL Inc. sont: Canada Steamship Lines Inc., qui possède la plus grande flotte des Grands Lacs, y compris Distribution SSF Inc. qui offre des services de livraison de fret partout dans l'ouest canadien; Canadian Shipbuilding & Engineering Limited, avec chantiers maritimes à Collingwood et Thunder Bay, Ontario; Kingsway Transports Limited, un des grands transporteurs publics au Canada; Les Entreprises Voyageur, Limited, la filiale du Groupe qui dispense des services de transport inter-urbain par autobus à travers le Québec et l'Ontario et la Société Interac Limited, conseillers en logistique, distribution et entreposage.

Pour remédier aux distorsions économiques

Les pays industrialisés doivent développer les secteurs de pointe

par Tony Austin

GENÈVE (Reuter) — Les pays importateurs de pétrole connaîtront cette année des déficits records de leurs balances des paiements et doivent restructurer leurs économies par de nouveaux investissements, estime un rapport du GATT (Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers).

Les pays en voie de développement exportateurs de pétrole enregistreront un excédent de \$115 milliards à la fin de 1980, selon les premières estimations de l'étude du GATT sur les perspectives du commerce mondial.

Les pays du tiers monde importateurs de pétrole connaîtront un déficit de \$62 milliards, les pays industrialisés non-communistes auront pour leur part un déficit estimé à \$60 milliards.

Ces chiffres sont ceux contenus dans l'introduction au rapport du GATT, sur le commerce international pour 1979-80 qui sera publié vers la fin de l'année.

Le GATT estime que la tâche principale des responsables économiques sera de créer un climat propice pour remédier à la récession économique et aux problèmes des balances de paiements causés par le renchérissement du pétrole.

Les pays développés devraient notamment investir dans les industries à forte valeur ajoutée telles que l'électronique et l'aérospatiale, pour corriger les changements dans les termes de l'échange.

Il serait ainsi possible de créer de nouveaux emplois, avec de plus hauts salaires, pour remplacer ceux qui ont été perdus dans des secteurs souffrant de la concurrence

étrangère comme les textiles.

Le GATT estime que si les pays développés commencent ces réformes de structures, il deviendrait rapidement évident qu'il est inutile de continuer à développer, à l'abri de barrières commerciales, des industries produisant des biens qui peuvent être fabriqués moins cher ailleurs.

Les pays importateurs de pétrole doivent se faire à l'idée qu'ils auront toujours besoin de produits pétroliers, quel que soit le résultat de leurs efforts pour réduire leur consommation d'énergie et pour trouver des énergies de substitution.

«On aboutirait certainement à une politique plus constructive... si l'on envisageait (la situation actuelle comme) un problème que l'on peut résoudre, mais (comme) une situation dont il faut s'accommoder...» écrit le rapport.

Cela signifie qu'il faut permettre aux prix de s'élever pour refléter la hausse des coûts de l'énergie et des produits et services consommateurs d'énergie, car l'expérience de ces six dernières années a montré que la demande d'énergie répondait plus qu'on ne l'avait prévu aux changements de prix.

Après la crise pétrolière de 1973-74, la consommation d'énergie par unité du produit national brut a baissé de 8%

dans les pays industrialisés entre 1973 et 1979, bien que les augmentations des coûts n'aient pas toujours été transmises immédiatement aux usagers.

Certains pays développés qui maintiennent le prix du pétrole en dessous du prix mondial sont susceptibles de gaspiller d'importantes quantités de capital.

L'épargne nationale et des capitaux étrangers sont investis dans des secteurs mal choisis, qui devront être subventionnés en permanence, et tous les pays qui souhaitent réduire leur dépendance à l'égard du pétrole ou développer des sources d'énergie de remplacement devront au départ consentir des dépenses considérables.

Le GATT recommande des investissements pour le développement de technologies permettant l'exploitation de sources de pétrole non-conventionnelles, ou d'autres formes d'énergie. Mais il recommande de ne pas mettre tous ses oeufs dans le même panier, à un moment où les connaissances en matière de sources d'énergie de substitution commencent à peine à se concrétiser.

Les pays industrialisés doivent également garder le sens de la mesure quand ils envisagent des changements de structure. «Les slogans affolés parlant de désindustrialisation que l'on a beaucoup entendu au cours de l'année écoulée illustrent la facilité avec laquelle un problème peut être exagéré».

Cette schématisation ignore tout simplement la tendance à long terme de l'emploi à se déplacer du secteur industriel au secteur tertiaire des services.

Le GATT estime que les gouvernements ont tort d'attribuer l'inflation à des facteurs extérieurs comme la hausse des prix pétroliers et d'autres matières premières.

Il n'est pas encore prouvé, poursuit le rapport, que le marché des matières premières est devenu un goulot d'étranglement affectant le développement de l'emploi et du capital dans les pays importateurs.

Mais même si c'était le cas, une pénurie de matières premières ne provoquerait une augmentation continue du niveau général des prix que si elle était assortie d'une politique monétaire expansionniste.

Le GATT estime qu'une telle politique n'aurait guère d'espoir de supprimer cet étranglement, tout comme elle ne peut faire disparaître aucune autre contrainte matérielle sur la production, comme le manque de capacité industrielle ou la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée.

Selon le GATT, le protectionnisme est le facteur qui a le plus gêné les investissements dans les secteurs économiques d'avenir.

Les autres sont l'inflation, à cause des distorsions qu'elle provoque, l'instabilité générale des politiques, et une tendance à l'immobilisme des employeurs et des travailleurs, qui provoque une rigidité des prix et des salaires.

BÉNÉFICES

McGraw-Hill Ryerson: semestre clos le 30 juin 1980, \$724,000, 36,3 cents par action; 1979, \$740,000, 37,1 cents.
MICO Investments: semestre clos le 30 juin 1980, \$8,291,000, 75 cents par action; 1979, \$8,864,000, \$1.03.
Norcen Energy Resources: semestre clos le 30 juin 1980, \$53,913,000, \$2 par action; 1979, \$34,148,000, \$1.46.

**GAGNON
BOURDAGES
SAUVE
& ASSOCIÉS
AVOCATS**

1130 ouest, rue Sherbrooke
Suite 801, Montréal H3A 2M8
Tél.: (514) 284-0426

Carrières et Professions
Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 16

Le Groupe Commerce, l'une des plus importantes compagnies d'assurances I.A.R.D. au Québec, recherche les services d'un(e)

OPÉRATEUR EN INFORMATIQUE

Le poste:

La personne organise et exécute les chaînes de tâches qui lui sont assignées afin de répondre aux objectifs de production des systèmes mécanisés. Chargée du pupitre de commande elle effectue diverses fonctions liées à l'emploi dans un environnement IBM/3031 - MVS/JES3.

Les personnes:

Les personnes détiennent un DEC en informatique et possèdent un minimum de deux années d'expérience à titre d'opérateur dans un environnement MVS; elles maîtrisent le langage de contrôle JCL. La connaissance du JES 3 constitue un atout certain. Une combinaison de formation et d'expérience jugée pertinente sera aussi considérée.

Les conditions:

Entrée en fonction: immédiate.

Lieu de travail: Saint-Hyacinthe.

Horaires de travail: rotatif.

Traitement: Selon l'échelle salariale en vigueur, plus une gamme complète d'avantages sociaux.

Toute demande sera traitée confidentiellement.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Service des Ressources Humaines
Le Groupe Commerce Compagnie d'Assurances
Casier postal 1000
Saint-Hyacinthe, Québec
J2S 7C4

**LE GROUPE
COMMERCE**
Compagnie
d'assurances

Une présence rassurante

Cette annonce est publiée à titre d'information seulement.

\$6,500,000

SQUIP MURPHY

EXPLORATION PROGRAM 1980-1

La soussignée a réalisé la vente privée des titres de cette société en commandite pour l'exploration et la production pétrolière.

RASMUSSEN,
SHARP &
COMPAGNIE LTÉE

MONTREAL CANADA
SEPTEMBRE 1980

COMMODITIES MARCHÉ DES MATIÈRES PREMIÈRES.

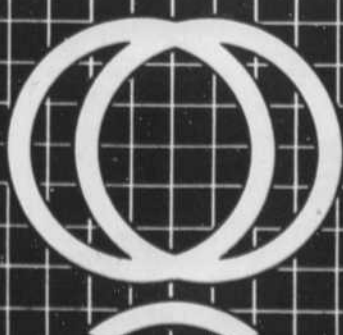
Profits importants susceptibles d'être réalisés dans les bons comme dans les mauvais moments.

Dans le vaste marché international des Matières Premières, la où se trouve l'argent véritable, apprenez comment vous pouvez profiter des mouvements de prix de l'or, l'argent, du platine, du cuivre, du zinc, de l'aluminium, du sucre, du cacao, des céréales et des devises internationales.

Nos Programmes de Gestion supervisés par des experts reconnus réduisent les risques, compensent l'inflation, permettent de réaliser des gains importants aussi bien à la hausse qu'à la baisse.

Investissement minimum: US \$ 25,000

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à:.....



THE EURO-AMERICAN COMMODITIES GROUP
11 WATERLOO PLACE, ST. JAMES'S, LONDON SW1 4AU ENGLAND
TELEPHONE: (01) 930 2171 TELEX: 262241

par Jean Royer

Kébec Spec et Daniel Nicolas présentent

Pierre Labelle

**Billets
maintenant
en vente**

...Une farce
de la nature!
du 23 au 28 sep

du 23 au 28 sept
du mardi au dimanche
sem. 20h30, sam 18h30 et 22h

 **THÉÂTRE
MAISON NEUVE**
PLACE DES ARTS
Montreal (Québec) H4T 1Z9
Guichets, du lundi au
samedi, en l'après-midi,
de midi à 21 heures. Pas de
réservations téléphoniques.
Renseignements: 843-2112

"Premier prix"
Festival de Locarno
Officielle — Semaine de la critique
Cannes 1980

Immacolata et Concetta

Une jalousie différente.

V.O. Italienne, S.T. Français
un film de SALVATORE PISCICELLI
avec
IDA DI BENEDETTO MARCELLA MICHELANGELO

Sem.: 7 h 00, 9 h 00 Admission:
Dim.: 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 00 \$3.50

Ouimetoscope 2 1204 est,
Ste-Catherine

Qui a condamné Wilbert Coffin?
La JUSTICE ou le POUVOIR?

POUR
TOUS

L'AFFAIRE
COFFIN

un film de JEAN-CLAUDE LABRECQUE

A
L'AFFICHE!

Le PARISIEN 1

486 STE CATHERINE O. 866-3856

1.00, 3.00
5.00, 7.00,
8.90

LE PLUS GRAND AUTEUR DE COMÉDIE
JOUÉ PAR
LE PLUS GRAND ACTEUR COMIQUE !

POUR TOUS

POUR TOUS

LOUIS DE FUNES

dans

L'AVARE

de *Molière*



L'AVARE de MOLIERE, un film de LOUIS DE FUNES et JEAN GIRAUD
produit par CHRISTIAN FECHNER

avec: Bernard METEY
PARISIEN: 12 45
2 55, 5 50, 7 10
2 20, LAVAL: 7 10,
2 20

Le PARISIEN 4 **LAVAL 2**

486 STE CATHERINE D. 866 3856 CENTRE LAVAL 688 7776

Pierre David et Jean Colbert présentent

MOZART - LOSEY: UN ÉVÈNEMENT !

Le plus célèbre des opéras de Mozart
tourne en décors naturels
dans la splendeur de Venise
avec les plus belles voix du monde.

POUR
TOUS

POUR
TOUS

DES DEMAIN



A large, high-contrast black and white portrait of a man with dark hair and a mustache, wearing dark sunglasses. He is looking directly at the viewer. The background is filled with smaller, faded images of people in various poses, suggesting a story or a collection of scenes. The overall style is dramatic and classic.

DON GIOVANNI

(Version originale italienne, sous-titres français)

Le mythe immortel du séducteur Don Juan

BUCCINO RACINETTI • ERRI LACAI • RITA DECCA HENRI • BRITTE R ALBERT • KENNETH BREGAL •
PIRE VAN CANT • TERESA BORGATTA • ANA JULIA • RITTO
DON GIOVANNI de W. A. MOZART • FLORENCE DA PONTA • *Grand-Rue par LES FILMS MUTUEL*

le DAUPHIN 1

BEAUBIEN PRES D'IVERVILLE 721-0050

Sem.: 8.15
Dim.: 2.00 • 5.15 • 8.30

Du lundi au vendredi

Drôlement vôtres!

85 minutes quotidiennes toutes nouvelles, en direct du Complexe Desjardins. Un magazine-variétés, avec Suzanne Lévesque et Claude Mailhot... et plein d'artistes invités, de chansons, de chroniques, de concours (dont *Propulsion CTF*, le mardi), de jeux de toutes sortes. 85 minutes drôles et divertissantes! Réalisateur-coordonnateur: Henriette Grenier.

Midi plus, à 12h05

16 ans déjà!

Une 16^e saison, une 3000^e émission bientôt... un exploit qui reflète bien l'immense popularité de *Femme d'aujourd'hui*. Au programme de ce magazine de la femme (où l'homme a sa place, bien sûr!): des chroniques, des interviews, des dossiers et des reportages spéciaux toujours au coeur de l'actualité. Entre autres animatrices: Lise Garneau, Claudette Lambert, Rachel Verdon, Micheline Archambault et Elisabeth Richard.

Femme d'aujourd'hui à 13h30
(et le samedi à 13h00)



Qui, où, quand, comment, pourquoi?

Pour le savoir, c'est *Ce soir* qu'il faut voir! En première partie: les nouvelles nationales, internationales et régionales, avec Gabi Drouin, la météo avec Jocelyne Blouin et les nouvelles du sport. En seconde partie: l'actualité en profondeur, avec Gérard-Marie Boivin. Réalisateur-coordonnateur: Suzanne Mercure.

Ce soir à 18h00

Un grand journal télévisé!

Quotidiennement, les grands événements de la journée, ici ou ailleurs, en synthèses, commentaires et reportages clairs et précis, avec Bernard Derome... Jocelyne Blouin et un bulletin détaillé de la météo... Jean Ducharme et les nouvelles régionales... et l'actualité sportive. Réalisateur-coordonnateur: Guy Filion.

Le Téléjournal à 22h30



JE CHOUISIS RADIO-CARABE

**A l'horaire
du lundi
au vendredi!**

2 9h00
En mouvement
Pour être en forme ou pour le demeurer, un programme de conditionnement physique complet et bien dosé. Avec Monique Tremblay, Pierre Tessier et Raymond Gagnon.

2 9h15
(sauf le mercredi)
Les 100 Tours de Centour
Pour apprendre le français oral en s'amusant avec une famille aux prises avec d'espiègles génies. Avec Madeleine Sicotte, Camille Ducharme et Ghislain Tremblay.

Animagerie
Pour découvrir la vie et les moeurs de nos amis les animaux. Avec Johanne Garneau et Jacques Piperni.

2 10h00
Passe-partout
Avec Marie Eykel,
Jacques L'Heureux et
Claire Pimparé.
2 10h30

Magazine-Express
Des chroniques sur les
activités manuelles, la
psychologie, la socio-
logie, la médecine, etc.
Avec Lise Massicotte
et ses invités.

Au fil de la semaine
Avec Benoit Marleau,
Claudette Taillefer,
France Nadeau, Guy
Joussemet, Gaston
L'Heureux et Marie
Perrault.

12h05
Midi plus
13h30
Femme d'aujourd'hui
16h00
Bobino
 Pour une 24e saison!
 Avec Guy Sanche,
 Bobinette, Gustave,
 Tapageur, Télécino,
 Camério, etc.
18h00
Ce soir
22h30
Le Téléjournal
23h20
Télex Arts
 Bulletin de nouvelles
 des arts et des spec-
 tacles, avec Winston
 McQuade.

Un concert fidèle à Schubert

par Gilles Potvin

Les récitals de piano à quatre mains sont passablement rares même s'il existe un répertoire appréciable d'œuvres originales, particulièrement celles de Franz Schubert qui sont nombreuses et, dans certains cas, dignes de figurer parmi ses chefs-d'œuvre. Dans cette dernière catégorie se situent le *Grand Duo* en ut majeur et l'admirable *Fantaisie* en fa mineur, deux œuvres majeures que le duo Bouchard-Morisset nous fit autrefois connaître. Un autre duo, formé des pianistes montrealais d'origine allemande Horst Minkowski-Garrigues et Lothar Kilian, le maître et l'élève, se sont spécialisés dans l'œuvre de Schubert dont ils ont réalisé l'enregistrement intégral sur l'étiquette Teldec (Telefunken-Decca).

Ces deux pianistes présen-

taient lundi soir un récital à la salle Wilfrid-Pelletier dont le programme était consacré à un choix d'œuvres de Schubert ainsi qu'à deux œuvres pour un piano de M. Minkowski-Garrigues dont il s'est fait également l'interprète. La présence d'un public quand même assez nombreux au parterre de cette vaste salle n'a pas manqué d'étonner. Car il faut bien admettre que ces deux pianistes ne sont pas tellement connus. Serait-ce la musique de Schubert qui a motivé cet important déplacement? C'est là une question à laquelle il est difficile de répondre.

Quoi qu'il en soit, MM. Minkowski-Garrigues et Kilian ont généralement manifesté dans l'exécution des œuvres de Schubert le même souci d'équilibre et de netteté que l'on retrouve dans leur enregistrement. Jouant en alter-

nance les parties primo et secundo, ils ont fait connaître et apprécier des pages inconnues comme ces *Variations sur un thème de Ferdinand Herold*, compositeur français aujourd'hui oublié sauf peut-être sa bruyante ouverture *Zampa* que l'on entend à l'occasion, et surtout ce *Grand Rondeau* en la majeur, l'une des pages ultimes de Schubert et qui doit compter parmi les plus significatives. Le génie du musicien s'affirme par des modulations adhésives qui n'entraînent jamais le charme de ses thèmes et l'originalité du discours.

Des œuvres comme l'*Allegro moderato* et *Andante* D. 968 et la *Grande Marche* D. 919 sont peut-être moins saisissantes mais l'imposant *Allegro* en la mineur, qu'un éditeur baptisa «Orages de la vie», s'inscrit

aussi dans la lignée de ces grands mouvements de sonate dont le développement toujours inspiré et sans redites constitue chez Schubert l'attrait primordial. Les deux pianistes ont joué ces œuvres avec compétence et style, le tout dénotant une approche sérieuse sinon inspirée et un travail préparatoire soigné. Les deux œuvres de M. Minkowski-Garrigues, des *Variations sur un thème de Tchaïkovsky* et *Impressions*, une suite en cinq mouvements, affichent un romantisme grandiloquent et débordent dans la première et une sensibilité assez naïf dans la seconde. Il y a dans ces pages une telle recherche de l'effet pour l'effet que l'audition devient lassante sinon exaspérante. Elles ont prouvé tout au plus que le compositeur est capable d'un jeu d'une grande puissance et peut obtenir du piano un certain coloris.

par Jean Royer

Les présentations de *Ivre pour vivre*, adaptation française de *Une Brosse* de Jean Barbeau, commenceront à Paris le 30 octobre prochain. La pièce sera jouée à La Cour des Miracles dans Montparnasse.

C'est ce qu'annonce au DEVOIR l'auteur Jean Barbeau, qui a approuvé l'adaptation de sa pièce par les comédiens français et qui se rendra à Paris pour assister à la fin des répétitions.

Ivre pour vivre est produite par la compagnie Granier-Rauth, avec l'aide promotionnelle de la FNAC et le soutien de la Délégation générale du Québec à Paris. Les représentations sont prévues du 30 octobre au 31 décembre 1980.

Les comédiens Christian Rauth et Olivier Granier ont fondé leur compagnie de théâtre en 1976 et ont maintenant à leur actif cinq créations mondiales dont *La Surface de réparation* de Raymond Duthier, une

pièce qu'ils ont jouée plus de 400 fois en France, en Belgique, en Suisse. Cette pièce avait été créée «offi» à Avignon, reprise au Théâtre Gérard-Philipe, accueillie au Théâtre National Populaire puis présentée dans plusieurs festivals dont celui de Nancy. Les comédiens Rauth et Granier ont aussi travaillé avec plusieurs metteurs en scène dont Denis Llorca, Antoine Vitez, Robert Gironès et Tadeus Kantor.

L'ÉLÉVISION

2 CBFT

- 8.00 Première heure: "Analyse des éditoriaux" — "La vie artistique" — "La météo" — "Les affaires de la bourse" — "La ronde de nuit".
- 9.00 À la bonne franquette Inv.: Paul Buissonneau.
- 9.30 Votre amie Suzanne: "Les ficelles du métier" — "Pour un ou un" — "Combien? Ouf? Comment?" — "D'où vient le monde?"
- 11.00 Les p'tits bonshommes
- 11.45 Les p'tits bonshommes
- 12.15 Les dix infos
- 12.30 Ciné-Quiz: "J'aurais pu le faire" (Américain 1953) Drame policier réalisé par Haru Essex, avec Biff Elliott, Preston Foster, Peggy Castle et John Qualen.
- 14.30 Jettie veut savoir: "Comment intégrer le déficient mental dans la société?"
- 15.30 Services à la communauté
- 16.00 La fourmi atomique
- 16.30 Les tannants
- 16.45 Les 10 infos
- 17.00 Simon Templar
- 17.30 Les Brillants
- 18.00 Marisol Textes de Micheline Bélanger
- 20.30 Mini-séries: "L'affaire Charles Manson" (Américain 1976) — Drame social de George DiCenzo, Steve Railsback, Nancy Wolfe, Marilyn Burns.
- 21.30 La quotidienne — tirage
- 22.30 Les nouvelles TVA
- 23.00 Sports
- 23.15 La couleur du temps
- 23.25 Ciné-détente: "L'assassin fantôme" (Italien 1973) Drame policier réalisé par Xavier Seto, avec Teresa Gimpera, Jack Stuart, Silvia Venturini et Fernando Pollack.

1.00 RADIO-QUÉBEC

- 18.00 Passe-partout: Caneille et Pruneau partagent avec les enfants de trois à six ans leur petit monde de gaieté et de fantaisie.
- 18.30 Les insectes, un monde étrange
- 19.30 Les crickets, la 11ème plume d'Égypte: "Les méfaits du cricquet animal dévastateur par excellence qui sut faire trembler les pharaons".
- 19.45 Les artistes de chez nous: "Normand Achin, photographe": Ce soir, une visite à l'atelier de Normand Achin, photographe non conventionnel qui cherche à son art des avenues nouvelles et provocantes.
- 19.50 Profils de premiers ministres: "Edmond James Flynn". Une série qui nous trace l'histoire des différents pre-

- miers ministres qui se sont succédés à la tête du gouvernement du Québec.
- 20.00 Avec la participation du public, les amateurs Mathias Rioux et Jean Cournoyer abordent différents sujets controversés ayant trait à la vie des Québécois.
- 21.00 Le grand amour de Balzac: "Les conditions du mariage": Série qui relate le long roman d'amour que vécut le célèbre écrivain et la Comtesse polonoise Évelyne Hanska.
- 22.00 Planète: "L'importance de la famille dans la communauté juive et son évolution depuis le changement du rôle de la femme".
- 22.30 Télé-jeu: "La science en question".

- 9.30 Avis de recherche: Jean Lefebvre est entouré de Nicole Croitelle, Martin Circus, Jean-Paul Dreu.
- 10.00 Passez donc me voir
- 10.30 Aujourd'hui madame: "Une femme en contradiction".
- 11.30 Des chiffres et des lettres
- 11.50 Télé-jeu: "L'accusé": D'après le roman et les dialogues de Michel de Saint-Pierre.
- 12.00 Sports: Les championnats de France de natation tenus à Brive du 7 au 10 août — Gymnastique: Meeting féminin d'Antibes.
- 13.00 Télé-film: "Changement de saison": Film de Jacques Krier, avec Marie Dubois, François Dyrck, Isabelle Ganz et Stéphane de Napoli.
- 14.30 Chef d'œuvre en péril: "Les abbayes cisterciennes".
- 15.00 Jeux de 20 heures
- 15.30 Actualités régionales: "Le Sud-Ouest de la France".
- 16.00 Avis de recherche: Jacques Lafitte est entouré de Marie-Paule Belle, Michel Delpech, Janick Prevost et Trust.
- 17.00 Passez donc me voir
- 17.30 Aujourd'hui madame: Inv.: Simone Landeau, Jack Lantier, Maurice Faron, reportage sur la pièce d'Alexandre Dumas: "Kean".
- 19.00 Des chiffres et des lettres
- 19.20 Télé-jeu: "L'accusé": D'après le roman et les dialogues de Michel de Saint-Pierre. Au-delà de l'horizon.
- 19.30 "La fibreuse des coquins d'héroïques": Alain Bombard nous parle dans cette émission des fibristes, ces mauvais garçons, ces brigands des grands chemins de la mer.
- 20.30 Télé-film: "Le gentleman des antipodes" de

- Pierre Vary, avec Gilles Segal, Raymond Geron et Jean-Paul Zennacker.
- 22.00 Chets d'œuvre en péril: "Les abbayes cisterciennes".
- 22.30 Jeux de 20 heures
- 23.00 Actualités régionales: "Le Sud-Ouest de la France".

6 CBMT

- 10.00 A Thought for Today
- 10.05 CBC 5 Good Morning
- 10.15 The Friendly Giant
- 10.30 Mr. Dressup
- 11.00 Sesame Street
- 11.58 Weather Report
- 12.00 The City at Six
- 12.30 The Bob McLean Show
- 13.00 Wicks
- 13.00 Today from...
- 15.00 The Edge of Night
- 15.20 "Show 30"
- 16.00 Beyond Reason
- 16.30 Happy Days
- 17.00 The King on Kensington
- 17.30 All in the family
- 18.00 The City at Six
- 19.00 Barney Miller
- 19.30 This week in baseball
- 20.00 Major league baseball: "Montreal at New York".
- 22.00 The National
- 23.27 The City Tonight
- 23.55 Gunsmoke
- 00.55 Station Closing

12 CFCF

- 5.50 Sign On
- 6.00 University of the Air
- 6.30 Morning Exercises
- 7.00 Canada A.M.
- 9.00 Romper Room
- 9.30 What's Cooking: Sidney Potter, Abbey Lincoln et Beau Bridges.
- 10.00 The new Ed Allen Show
- 10.30 The Community
- 11.00 Feeling good
- 11.30 Rocket Robin Hood
- 12.00 The Flintstones
- 12.30 Definition
- 13.00 The Alan Thicke show
- 14.00 Another World
- 14.30 The Mad Dash
- 16.30 The Family Feud
- 17.00 The price is right
- 18.00 Pulse
- 18.30 M.A.S.H.
- 19.30 Me and Max
- 20.00 Dolly Parton and Carol Burnett in Nashville
- 21.00 CTV special presentation: "The love of Ivy" (Comédie dramatique 1968) avec Sidney Potter, Abbey Lincoln et Beau Bridges.
- 23.00 CTV National news
- 23.21 Pulse
- 24.00 The Twelve Midnight Movie: "The love of Ivy" (Comédie dramatique 1968) avec Sidney Potter, Abbey Lincoln et Beau Bridges.

CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC.

KASATKA

Ce soir, 20 h 30

JUSQU'AU 20 SEPTEMBRE

COSSACKS

17 - 18 - 19 - 20 septembre 20 h 30
Billets: \$7 \$9 \$12 \$15.

En vente à la Place des Arts, Montréal Trust PVM, Sauvé Frères, Archambault Musique.
CHARGE 935-0678 MASTER CHARGE
Représentation supplémentaire, 23 sept. 20 h 30
Habitat St-Camille, Rens. 321-9000

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS

LES CINÉMAS FRANCE FILM

JEAN-LUC GODARD

SAUVE QUI PEUT LA VIE

ISABELLE HUPPERT JACQUES DUTRONC NATHALIE BAYE

12:45 - 14:30 - 16:15
18:00 - 19:45 - 21:30

desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141

Gurdjieff - A la recherche de la connaissance de soi

mise en scène PETER BROOK

Dragan Maksimovic tourne en Terence Stamp Afghanistan Warren Mitchell

RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES

(version anglaise, avec sous-titres français)

desjardins 4
BASILAIRE 1 288-3141

L'Orchestre symphonique de Montréal vous offre six Grands Concerts pour aussi peu que \$23*

- Offrez-vous six Grands Concerts, parmi les plus prestigieux de l'OSM
- Les grandes symphonies de Mahler, Brahms, Schubert, Tchaïkovsky...

- Des chefs d'orchestre invités et des solistes de renom: Mehta, Lopez-Cobos, Conlon, Harrell, Arrau, Perlman...
- Et l'incomparable talent de Charles Dutoit

Série A

- 14-16 octobre
Charles Dutoit
Gidon Kremer, violoniste
Sibelius: Concerto pour violon en ré mineur
Mahler: Symphonie no 1
- 18-19 novembre
Walter Weller
Stephen Bishop-Kovacevich, pianiste
Dvořák: Die Mittagsruhe, opus 108
Bartók: Concerto pour piano no 2
Brahms: Symphonie no 2
- 27-28 janvier
Charles Dutoit
Yo-Yo Ma, violoncelle
Schubert: Symphonie no 3, "Inachevée"
Haydn: Concerto pour violoncelle en ré majeur
Ligeti: Lontano
Ligeti: Melodion
Roussel: Bacchus et Ariane, suite no 2
- 24-25 février
Yvain Cambreling
Jean-Philippe Collard, pianiste
Uli Mayer, altiste
Becroft: Improvisations concertanti no 3
Bartók: Concerto pour piano no 3
Berlioz: Harold en Italie, symphonie opus 16
- 24-25 mars
Charles Dutoit
Ute Vinzing, soprano
Honegger: Symphonie no 3, "Liturgique"
Beethoven: Ah, perfido, opus 65
Wagner: Götterdämmerung, extraits
- 13-14 avril
Zubin Mehta
Ken Noda, pianiste
Mozart: Concerto pour piano no 24, K. 491
Bruckner: Symphonie no 9

Série B

- 28-29 octobre
Charles Dutoit
Peter Serkin, pianiste
Ravel: Alborada del gracioso
Bartók: Concerto pour piano no 1
Tchaïkovsky: Symphonie no 5
- 16-17 décembre
James Conlon
Lynn Harrell, violoncelle
Morawetz: Dirge: Adagio
Chaboss: Symphonie opus 20
Dvořák: Concerto pour violoncelle en si mineur
- 20-21 janvier
Jesus Lopez-Cobos
Claudio Arrau, pianiste
Mozart: Triptyque
Beethoven: Concerto pour piano no 5 "Empereur"
Sibelius: Symphonie no 1
- 10-11 mars
Stanislaw Skrowaczewski
Yvo Pogorelec, pianiste
Ives: Decoration Day
Tchaïkovsky: Concerto pour piano no 1
Dvořák: Symphonie no 7, opus 70
- 28-29 avril
Charles Dutoit
Itzhak Perlman, violoniste
Schumann: Triangle, Four Squares
Bartók: Concerto pour violon no 3, "Rhénane"
- 12-13 mai
Charles Dutoit
Ellen Shade, soprano
Gabrielle Lavigne, mezzo-soprano
Paul Frey, ténor
Malcolm Smith, basse
Choeurs de l'OSM
Stravinsky: Symphonie de Psalms
Beethoven: Symphonie no 9

Abonnez-vous aujourd'hui à l'une ou l'autre de ces séries, et pourquoi pas aux deux!

	Prix régulier	Prix spécial en abonnement
Parterre ou Corbeille	\$75.00	\$64.00
Parterre U-Z ou Mezzanine	\$58.50	\$50.00
Balcon A-D	\$39.00	\$33.00
Balcon E-G	\$27.00	\$23.00

Cette offre est valable jusqu'au 13 octobre

Téléphonez au 842-3402 (11h à 17h) et portez à votre compte VISA ou MASTER CHARGE. Ou présentez-vous à l'OSM, 200 ouest, boul. de Maisonneuve.

*Balcon E-G

Orchestre
Charles Dutoit
symphonique de
Montréal

CINÉMA

- ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Xanadu" 17 h 30, 19 h 15, 21 h 15.
- ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Smoky and the bandit" 17 h 30, 19 h 15, 21 h 15.
- ATWATER III, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Café express" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
- AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "The Finnish Plot of Dr. Fu Manchu" 19 h 15, 21 h 15.
- BEAVER, 5177 Avenue du Parc (844-1932) — "Gang express" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Knock them over" 13 h 40, 16 h 30, 19 h 20, 22 h 10.
- BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — fermé.
- BIAOU, 5030 Papineau (527-9131) — "Bouche gourmande" 12 h 00, 15 h 17, 18 h 24, 21 h 31. "Tout à son service" 13 h 53, 16 h 00, 20 h 07.
- BOAVENTURE I, 1 Place Boaventure (861-2725) — "My bodyguard" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
- BOAVENTURE II, "The Blue Lagoon" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
- BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-5906) — "Tim" 19 h 30, "Safari express" 21 h 35.
- BROSSARD II, "Avec les compliments de Charlie" 16 h 20, 19 h 45. "La loi de la haine" 19 h 55.
- BROSSARD III, "L'argent de la banque" 19 h 45. "L'enfant du diable" 21 h 30.
- CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1855) — "Empire contre-attaque" 19 h 10, 21 h 30.
- CHAMPLAIN II, "Tim" 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40.
- CHATEAU I, 6956 St-Denis, (271-1103) — "Désirs et passions" 12 h 00, 14 h 05, 16 h 10, 18 h 35, 19 h 10, 21 h 45.
- CHATEAU II, "Obsessions charnelles" 13 h 10, 16 h 20, 19 h 35. "Dernière maison sur la gauche" 14 h 50, 16 h 25, 21 h 20.
- CINÉMA DE MONTRÉAL I, 1564 est, Mont-Royal (521-7870) — "L'exorciste" 12 h 00, 15 h 55, 19 h 50. "L'exorciste 2" 14 h 05, 18 h 00, 22 h 10.
- CINÉMA DE MONTRÉAL II, "Les guerriers de la nuit" 13 h 30, 16 h 40, 19 h 55. "Faut trouver le joint" 15 h 05, 18 h 20, 21 h 35.
- CINÉMA 76 ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — "Molère" 19 h 00.
- CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — "Portraits d'animateurs: Norman McLaren et Co Hoodeman", "The eye hears and sees" (de Gavin Milner, Canada-Grande-Bretagne 1970). "Co Hoodeman, animateur" (de Nico Crama, Canada-Hollande 1980) 19 h 30. "La maudite gallette" (de Denis Arcand, Québec, 1972) 21 h 30.
- CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "No nukes" 19 h 00, 21 h 15.
- COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin.

- (334-5580) — "Martine la masseuse" 18 h 15, 22 h 10. "Camé trotique" 19 h 35.
- LA CITE I, "Couples compliqués" 20 h 30.
- LA CITE II, "The shining" 18 h 15, 20 h 45.
- LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "The driver" 19 h 15. "Alti that jazz" 21 h 40.
- LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7778) — "Cœur de champion" 18 h 10. "Les trois diables" 19 h 50.
- LAVAL II, "L'aveugle" 19 h 20, 21 h 20.
- LAVAL III, "Cabinas de bain à Bangkok" 20 h 00. "Collégiennes en folie" 18 h 10.
- LAVAL IV, "Et la tendresse border?" 19 h 15, 21 h 15.
- LAVAL V, "L'immortel" 18 h 50. "Aventures érotiques en Thaïlande" 20 h 25.
- LAVAL-ODEON I, Centre 3195 ouest, St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Empire contre-attaque" 19 h 15, 21 h 30.
- LAVAL-ODEON II, "Tim" 19 h 00, 21 h 15.
- L'IMPÉRIU, 446 Place Jacques-Cartier (878-9397) — En haut: "La filière française #2" (de John Frankenheimer et Gene Jackson) 18 h 00. En bas: "FM" 20 h 30. En libre.
- LOEWS I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Dressed to kill" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
- LOEWS II, "The hunter" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
- LOEWS III, "Airplane flying high" 13 h 00, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
- LOEWS IV, "Caddyshack" 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05.
- LOEWS V, "Brubaker" 12 h 15, 14 h 35, 16 h 55, 19 h 15, 21 h 35.
- MAJESTIC, 3170 est, Henri-Bourassa (381-6115) — "L'enterrement" 18 h 45.
- MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place O.P.A., Mascouche (474-4141) — "101 dalmatiens" 19 h 30. "Les visiteurs d'un autre monde" 21 h 00.
- MASCOUCHE II, "La guerre des polices" 19 h 30. "Et la tendresse border?" 21 h 10.
- MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6294) — "L'agence des espions" 18 h 25, 21 h 35. "Le dernier combat" 20 h 00.
- MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Happy Hooker goes to Hollywood" 19 h 25, 21 h 00.
- MONTENACH I, 52 boul. St-Wilfrid Laurier, Belloir (464-1541) — "Impitoyable" 19 h 05. "L'agence de la peur" 20 h 45.
- MONTENACH II, "Retour" 19 h 00. "La cage aux folles" 21 h 15.
- OUIMETOCOPPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Le dernier tueur à Paris" (de Bernardo Bertolucci, France, Italie, 1972) 19 h 15, 21 h 30.
- OUIMETOCOPPE II, "Immacolata et Concetta, l'autre jalousie" (de Salvatore Pisci, sous-titres français) 19 h 00, 21 h 00.
- OUTREMOINT, 1248 ouest, Bernard (277-4165) — "L'innocent" 19 h 00. "Mais qu'est-ce qu'il veut?" 21 h 30.
- PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Le renard de Brooklyn" 19 h 30. "L'enter

SUR SCÈNE

- Bar Emery, (Chez Dumas) 331 rue Emery (849-9007) — Michel Gauthier, (quartier jazz). Spectacles à 21 h. Entrée libre.
- CAFÉ DE LA PLACE, Place des arts — "Les dialogues" de Roland Dubillard, avec Normand Lévesque et Jean Marchand. Mise en scène: Pierre-Alain Jolivet. Du au jeu: 20 h 30. Ven. et sam.: 19 h 30, 22 h 00. Jusqu'au 18 octobre.
- CAFÉ MOLIERE, 1200 St-Hubert (844-7000) — "Nu... comme dans nuages", spectacle de Michel Conte. Mise en scène: Rajean Wagner. Mer. à lun. 20 h 30. Réclaire mardi jusqu'au 13 oct.
- CAFÉ THÉÂTRE LES FLEURS DU MAL, 500 est, Rachel (521-4446) — "François Villon, poète" d'André Brassard, avec Denis Bouchard, Jasmine Dubé, Nathalie Gascon, Christian St-Denis et Gilbert Turgeon. Du au jeu: 23 h 00. Dim.: 18 h 00, lun et mar.: 21 h 00. Jusqu'au 21 septembre. "Histoire de fantômes" de Francine Tougias. Mise en scène: Michel Dufort. Du au jeu: 20 h 30. Jusqu'au 28 sept.
- CAFÉ NELLIGAN, 550 boul. Dorchester est (288-9535) — "Panique à Longueuil" texte et mise en scène de René-Daniel Dubois avec Larry-Michel Demers, René-Daniel Dubois, Martin Kavan et Diane Ricard. Mar. à ven.: 21 h 30. Sam.: 19 h 30, 22 h 00. Jusqu'au 27 septembre.
- CINÉMA PARALLÈLE, 3682 St-Laurent — "L'entente de Saint-Anthony" d'après Gustave Flaubert. Mise en scène: Richard Tremblay. Avec Christian Polonsone, André Bombardier, Jasmine Dubé, Pierre Trudeau, Pauline Chénier, Véronique Pénine. Tous les soirs à 21 h 15. Réclaire lundi. Jusqu'au 28 sept.
- CAFÉ THÉÂTRE QUARTIER LATIN, 4303 St-Denis (843-4384) — "L'odyssée" avec René-Laurin, Daniel Hétu, Marielle Léveillé. Mise en scène: Daniel Turcotte. Jm. à lun.: 20 h 30. Jusqu'au 29 sept.
- CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-3161) — "On the job" de David Fennario, avec Griffith Brewer, Marc Gélina, John Bourgeois, Benito Davies, Robert King.

- Michael Kramer, Stephen Mendel et Ralph Petterazzo, du mar. au dim.: 20 h 30. Matinées: sam. dim.: 14 h 30. Jusqu'au 5 octobre. Salle 1: "Nothing to lose" de David Fennario. Avec Jean Archambault, Michel Fennario, Fernand, Peter MacNeill, Lubomir Mykityk, Michael Rudder, Denis Nadon, Jimmy Sorley et Jean-Guy Bouchard. mar. à dim.: 20 h 00. Matinées sam. dim.: 14 h 00. Jusqu'au 5 oct.
- COMÉDIE NATIONALE, 1450 est, Ste-Catherine (523-1131) — "Starmania" de Luc Pléhan. Mise en scène: Olivier Reichenbach. 19 h 30, 22 h 30.
- CENTRE D'ESSAI CONVENT, 1237 rue Sanguinet (284-9352) — Reynald Bouchard, fantaisiste. Mar. à dim.: 21 h 00. Jusqu'au 5 oct.
- LA CHACONNE, 338 est, Ontario (843-8620) — "L'amant" de Harold Pinter. Mise en scène: Sébastien Dhavernas. Avec Hélène Mercier, René Gagnon, Charles Vinson. Tous les soirs 21 h 00. Sam.: 21 h 30, 23 h 30. Jusqu'au 25 sept.
- L'IMPÉRIU, Hôtel Inroquois, Place Jacques-Cartier (878-9397) — Solistes, jusqu'au 21 sept. 20 h 30, 22 h 30. Ven. sam.: 21 h 30 et 1 h 00. Réclaire lun.
- LE SOLEIL LEVANT, 288 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Sonny Stitt, saxophoniste de jazz, du 16 au 21 sept. Sam.: 21 h 30, 22 h 30. Ven. sam.: 21 h 30 et 1 h 00. Réclaire lun.
- LA POUSSIÈRE, 116 Ste-Hélène (526-0821) — "Une amie d'enfance" de Louis Roy et Louis Sola, avec Pauline Martin, Jean-Pierre Carlier, Josée La Bousière et Jean-Guy Vau. Pièce présentée alternativement en français et en anglais, jusqu'au 20 septembre.
- SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — L'OSM, Uli Mayer, chef invité: Ida Haendel, violoniste. 20 h 30. Œuvres de Lalo, Champagne, Ibert, Ravel, Saint-Saëns.
- THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Kasatka Cossacks, chants et danses populaires slaves, 20 h 30.
- THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0583) — "Les sept ans du diable" de Jean-Guy Vau. Du au jeu: 20 h 00. Jusqu'au 21 sept. 20 h 30, 22 h 30.
- THÉÂTRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Brou", comédie de Claude Mauriac. Jean-Pierre Plante, Louis Sola, Francine Ruel. Mise en scène et interprétation: Michel Côté, Marcel Gauthier, Marc Messier. Sem.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 21 h 00. Réclaire lun. et mar. jusqu'au 18 oct.
- THÉÂTRE D'ALOUJOUVE, 1297 Papineau (523-1131) — "J'ai beaucoup changé depuis" de Jocelyne Beaudoin avec Suzanne Champagne, Raymond Légaré, Linda Sogini, Marie-Fréd. Mise en scène: Michelle Rossignol. Tous les soirs 20 h 30. Dim.: 15 h 00. Réclaire lundi. Jusqu'au 18 oct.
- THÉÂTRE DE QUAT-SOUS, Le 4 Sauts bar — "Boris Vian, Bokorinos" avec Francisco, Alain Fournier, Marika Botes et Chantal Beaupré. Mise en scène: Alexandre Hausvater. Lun. mar.: 21 h 00. Ven. sam.: 23 h 00. Dim.: 15 h 30. Jusqu'au 7 oct.
- THÉÂTRE DE QUAT-SOUS, 100 est, Avenue des Pins (845-7277) — "Michael" de Gaëtan Charlebois, avec Dorothea Berryman, Claude Préfontaine et Hubert Gagnon. Mise en scène: Roland Larocque. Du au jeu: 20 h 00. Réclaire lun. mar. jusqu'au 12 oct.
- THÉÂTRE ST-DENIS, 1594 St-Denis (849-4211) — "La cage aux folles" de Jean Poiret, avec Georges Carrière, Réal Giguère, Robert Toupin, François Faucher, Yvon Leroux. Mise en scène: Guy Hoffman. Du au jeu: 20 h 30. Sam.: 20 h 30. Réclaire lun. Du 19 sept. au 18

DOSSIER NUTRITION

LE PANIER À PROVISIONS

Renée Rowan

Magnifique légume à la panse imposante, à la robe pourpre et lustrée, l'aubergine n'en est pas moins laissée de côté par de nombreux consommateurs qui ne savent pas comment l'apprêter ou qui entretiennent des préjugés à son endroit.

Pourtant, l'aubergine est un légume riche en valeurs nutritives et, en pleine saison, elle coûte très peu. Dans les supermarchés, ces jours-ci, une grosse aubergine se vend 39 cents et une de moyenne grosseur, 28 cents. Une grosse aubergine donne six portions, ce qui revient à 07 cents environ la portion. L'aubergine de culture québécoise est disponible sur nos marchés de la mi-août à la fin octobre. Plus tard, c'est un produit d'importation et son prix est alors plus élevé.

Légume originaire de l'Inde, inconnu des Grecs et des Romains, l'aubergine a fait son apparition sur les marchés européens au 14^e siècle, via l'Afrique qui en cultivait au Moyen-Âge. De l'Europe, elle est par la suite venue en Amérique.

Populaire dans plusieurs cuisines étrangères, les Québécois commencent à peine à découvrir l'utilisation de ce légume qui, sur le plan botani-

que, appartient à la même famille que la pomme de terre.

Au moment de l'achat, recherchez une aubergine ferme, lourde, bien conformationnée, sans meurtrissure, à la peau lisse sans tache. Évitez celle dont la peau est ratatinée, flétrie et qui est molle car son goût sera amer. Si la surface présente des enfoncements plus sombres, l'aubergine est déjà en voie de décomposition et vous risquez d'en perdre une grande partie sinon la totalité.

L'aubergine se conserve au réfrigérateur sans la recouvrir. On peut la garder ainsi cinq à sept jours. Une aubergine moyenne pèse aux environs de 600 grammes ou 1 1/2 livre ce qui correspond à quatre généreuses portions. Une grosse aubergine pèse entre deux et trois livres.

On a été habitué à juger un légume, sur le plan nutritif, par sa couleur verte ou jaune et par son contenu en vitamines A ou C. Ce qui nous a amené à sous-estimer plusieurs légumes « blancs » comme c'est le cas de la chair d'aubergine — qui contiennent d'autres éléments nutritifs intéressants et complémentaires.

L'aubergine, par exemple,

renferme 25% plus de fer et 40% plus de niacine que les carottes pour une portion équivalente. Elle contient presque deux fois plus de potassium que les haricots verts, ce qui n'est pas à dédaigner (voir tableau des valeurs nutritives).

Il y a diverses façons d'apprêter l'aubergine. Dans plusieurs recettes, on suggère de la faire dégorger, c'est-à-dire de la saupoudrer de sel pour lui faire rendre son eau. Cette opération n'est pas essentielle et nous préférons l'éviter car même si on rince le légume, cela veut dire forcément un surplus de sodium.

Les recettes conventionnelles suggèrent souvent de faire cuire l'aubergine en grande friture, après avoir trempé les tranches dans l'œuf battu et les avoir passées dans la chapelure. Cette façon de procéder veut dire un surplus de matières grasses et donc de calories. L'aubergine, en soi, contient peu de calories: 40 par tasse d'aubergine cuite. C'est la façon dont on la fait cuire qui peut en changer le profil. La cuisson au four ou au grill permet justement de couper sur la quantité d'huile utilisée; l'aubergine cuite au poêlon a le tort de « boire » beaucoup et devient vite imprégnée de matières grasses.

Quelques suggestions pour apprêter l'aubergine:

- en tranches, grillées au four — il suffit de badigeonner les tranches d'un peu d'huile aromatisée à l'ail et aux fines herbes (le thym, l'origan et le basilic conviennent bien à ce légume); laisser cuire sous le grill trois minutes; retourner les tranches, badigeonner de nouveau légèrement et laisser cuire un autre trois minutes. C'est prêt à servir;

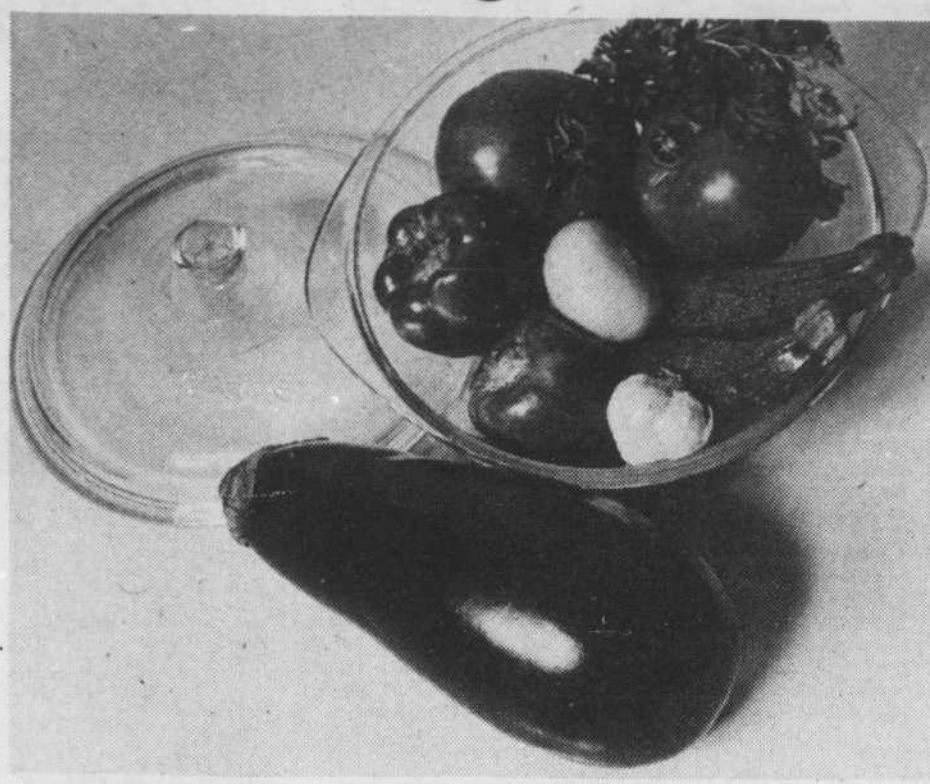
- en brochettes, sur le Bar-B-Q — enfilez de gros cubes d'aubergine avec des petits oignons blancs cuits cinq à huit minutes, des morceaux de poivron vert et des quartiers de tomates; badigeonner avec un peu d'huile; origan, sel et poivre;

- farcie et cuite au four;

- en casserole;

- en «salade», à la roumaine (délicieuse servie en entrée et même comme trempette) — dans un poêlon en fonte, sur le dessus de la cuisinière, et sans ajouter de corps gras, laissez cuire l'aubergine jusqu'à ce que la peau devienne presque noire et se fendille; peler et réduire en purée à l'aide d'un couteau de bois (c'est ce que l'on utilisait traditionnellement) ou avec la mixette (pas dans le mélangeur (blend-er) car on doit encore sentir sur la langue les graines de l'aubergine); assaisonner avec un filet d'huile d'olive, de vinaigre, 1 c. à soupe d'oignon râpé et du sel;

- en ratatouille (voir recette).



La ratatouille est une façon agréable de manger l'aubergine: au lieu de la frire, elle est cuite au four, ce qui permet de réduire la quantité d'huile de cuisson. (Photo Réjean Meloche)

Valeurs nutritives

	calories	protéines	fer	potassium	niacine
aubergine					
1 tasse cuite (250 ml)	40	2 grammes	1,2 mg	317 mg	1,3 (EN)
carottes					
1 tasse cuite (250 ml)	47	1 gramme	0,9 mg	340 mg	0,8 (EN)
chou-fleur					
1 tasse cuit (250 ml)	26	3 grammes	0,8 mg	262 mg	0,8 (EN)
haricots verts					
1 tasse cuits (250 ml)	32	2 grammes	0,8 mg	199 mg	0,7 (EN)

Pour la conservation des pommes

Le procédé Marcellin en deuxième phase

Le procédé Marcellin pour la conservation des pommes, mis à l'essai pour la première fois l'an dernier, entre cette semaine dans sa deuxième phase d'expérimentation.

En effet, jeudi et vendredi, 35 tonnes de pommes McIntosh des Vergers Spénard Inc., de Saint-Eustache, seront entreposées dans une chambre étanche.

Le principe de ce procédé mis à l'essai pour la première fois à l'échelle industrielle en Amérique du Nord, mais déjà implanté en Europe depuis 11 ans, est celui de l'atmosphère contrôlée (AC), c'est-à-dire l'hibernation prolongée par contrôle différentiel des dégagements gazeux, grâce à l'emploi d'une membrane ou «poumon».

Jusqu'à maintenant, on a

utilisé au Québec pour ce mode de conservation dit AC, le procédé Tectrol, souligne un des partenaires dans ce projet expérimental, le directeur du Centre de recherche en sciences appliquées à l'alimentation (CRESALA) de l'Université du Québec à Montréal, M. Marcel Gagnon.

Le procédé Marcellin permet une meilleure qualité du produit des coûts d'investissement réduits et surtout une consommation, énergétique pratiquement nulle. Le ventilateur dont on se sert avec le procédé Marcellin n'utilise en effet que 60 watts d'électricité.

L'an dernier, note M.

Gagnon, on avait d'abord importé de France la membrane Marcellin. Cette année, on a fait venir une bache Bachman de façon à rendre la chambre de conservation entièrement étanche. Cette lame, indépendante de la structure, imperméable au gaz, est suspendue de façon à recouvrir tout l'intérieur de la chambre et est scellée au plancher.

Cette technique d'étanchéité a été choisie pour permettre, si les résultats sont concluants, l'adaptation de ce procédé aux entrepôts existants en Amérique du nord. Elle pourrait aussi, éventuellement, être étendue à d'autres produits, dont le

chou et les betteraves de table, note M. Gagnon. La technique Marcellin est éprouvée en Europe, dit-il, mais il était nécessaire de reprendre l'expérience ici car nos variétés de pommes sont différentes et le climat aussi.

Cette recherche-développement est conduite par un groupe franco-québécois composé d'une part, pour le Québec, de CRESALA et des Vergers Spénard et, d'autre part, pour la France, du Laboratoire de physiologie des organes végétaux après récolte (POVAR) du Centre national de la recherche scientifique et de la société Bachman.

Le projet, subventionné depuis deux ans par le ministère québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, a reçu, au début de juin, une subvention de \$33,000 au titre du programme d'innovation technologique franco-québécois dont il est le premier projet accepté.

L'idée de mettre ce procédé à l'essai a pris naissance à un séminaire international, il y a trois ans, séminaire auquel participaient CRESALA et POVAR et qui avaient permis de confronter les deux techni-

R.R.

Votre plan santé en 52 semaines

Nutriplan ou la semaine santé du gourmet va encore un peu plus loin ce mois-ci en publiant un numéro spécial dans lequel on trouve deux index des recettes déjà parues dans les numéros au 1^{er} et 15^e.

Le premier index présente les recettes par ordre alphabétique. Le second, qui offre un intérêt particulier, les regroupe en cinq catégories: recettes faibles en cholestérol; recettes super-riches en fer; recettes riches en fibres alimentaires; plats principaux sans viande (à base de poisson ou de légumineuses); et desserts sans sucre ajouté.

Attention à la formule Enfalac!

Le ministre de la Santé nationale et du bien-être social, Mme Monique Bégin, a annoncé qu'un certain lot de formule pour nourrissons prête à employer, Enfalac, boîtes de 33,3 onces (946 ml) marquée du code OE-342 (août 1981) était retiré du marché québécois par le manufacturier Mead Johnson Canada.

Cette classification est fort utile à qui s'intéresse de près à la nutrition et souhaite diminuer son apport en sucre et matières grasses et augmenter sa consommation de fibres.

C'est la première fois, à notre connaissance, qu'un guide de ce genre fournit tant d'informations nutritives permettant de mieux équilibrer ses repas.

Ce «spécial» de fin d'été fournit également les valeurs en calories des recettes publiées jusqu'à maintenant. C'est un numéro à conserver à titre de références.

cois par le manufacturier Mead Johnson Canada.

Un petit nombre de boîtes examinées présentait des fissures au joint latéral, et en résultait une contamination bactérienne du contenu susceptible de provoquer des vomissements et de la diarrhée.

Hypermarché: rôti de palette, coupe régulière, \$1,38 — coupe européenne, \$1,58 — désossé, \$2,08; rôti de côtes croisées, \$1,68; foie de veau en tranche, prod. décong., \$2,29; bacon en tranches, sans couenne, Kent, 500 g, \$1,99; jambon à l'ancienne, style québécois, env. 2 1/2 lb, \$2,99; cuisses de poulets surg., \$1,09. Poisson: filets de morue frais, \$1,99; dorés de mer frais, \$3,69. Fruits et légumes: raisins verts sans pépin de la Cal., 99 cents; bananes Dole, 29 cents; aubergines du Qué., 29 cents; pomme Lobo, sac de 4 lb, \$1,19; poivrons rouges du Can., 59 cents.

IGA/Boniprix: rôti de palette, coupe rég., \$1,38; bifteck de ronde, désossé, tranche complète, ou rôti extérieur de croupe, \$2,28; rôti de côtes croisées, \$1,88; rôti de point de surlonge, \$2,78; bœuf haché mi-maigre, \$1,97; rôti de palette, coupe européenne, \$1,57; bifteck de palette, coupe régulière, \$1,57 — coupe européenne, \$1,77; bifteck de côtes croisées, \$2,07; bifteck attendri mécaniquement, \$3,57; rôti de palette, coupe régulière, \$1,37; rôti de côtes croisées, \$1,87; rosbif de côte, \$2,97; rosbif extérieur de croupe, \$2,37; rosbif de pointe de surlonge, \$2,87. Fruits et légumes: brocoli du Qué., gros, 14, 58 cents ch.; mais sur épis du Qué., 06 cents ch.; pamplemousses blancs, gros, 56, de l'Arizona, 15 cents ch.; pommes Lobo du Qué., sac de 5 lb, \$1,39.

Dominion: rosbif de côtes croisées, \$1,88; rosbif de palette, \$1,48; bifteck de palette, \$1,68; bœuf à ragout désossé, \$2,38; foie de bœuf décongelé, \$1,38; jarret de porc surgelé, 48 cents; foie de porc décongelé, 39 cents. Poissons: éperlans surg., \$1,28; filets de turbot surg., \$1,68. Fruits et légumes: oignons jaunes du Qué., 38 cents; raisins bleus de l'Ont., panier de 4 pintes, \$2,28; poires Bartlett de la C.-B., gros, 135, 58 cents; brocoli frais du Qué., gros, 14, 88 cents le pqt; courge poivrée, gros, 18, 3 pour 99 cents; carottes naines du Qué., sac de 12 on, 3 sacs pour 99 cents; pommes de terre lavées du Qué., panier de 4 pintes, \$1,48; poires avocat de l'Ét.-U., gros, 32, 88 cents ch.; oranges Outspan de l'Al.

Métro: rôti d'épaule «picnic» de porc frais, \$1,08; rôti de soc de porc frais, \$1,28; soc de porc rôlé, fumé, 2 à 3 lb, \$2,08; rôti d'extérieur de croupe, \$2,28; bœuf haché maigre, \$2,28; bifteck de ronde désossé, tranche entière, \$2,28; bifteck de surlonge, tranche entière, \$2,88; bifteck ou rosbif de pointe de surlonge, \$2,88; bifteck ou côtes d'ailon, bout enlevé, \$3,78. Fruits et légumes: oranges Sunkist «Valence», gros, 113, prod. des É.-

du sud, sac de 4 lb, \$1,99.

U., \$1,59 la douz.; radis, cult. du Qué.,

cello de 16 on, 35 cents; pommes rouges Spartan, prod. des É.-U., cello de 3 lb, \$1,39; mais sur épis, cult. du Qué.,

75 cents la douz.; raisins verts sans pépin, des É.-U., 79 cents; prunes Président, prod. des É.-U., 78 cents; choux de Bruxelles, cult. du Qué., cont. de 10 on, 59 cents; nectarines, prod. des É.-U., 49 cents; poires Bartlett de l'Ont.,

panier de 4 pintes, \$2,59.

Provigo: bifteck de ronde, \$2,28;

bifteck ou rosbif de pointe de surlonge, \$2,78; bifteck de surlonge, \$3,48; bifteck d'ailon, \$3,98. Fruits

et légumes: raisins bleus de l'Ont., panier de 4 pintes, \$2,29; pommes Lobo du Qué., sac de 5 lb, \$1,29; épinards lavés du Qué., sac de 10 on, 59 cents;

choux de Bruxelles du Qué., cont. de 10 on, 59 cents; poireaux du Qué., 3 pour 79 cents.

Provigo: cuisses de poulet frais, \$1,08 - poitrines, \$1,38; bacon sans couenne Provigo, 500 g, \$1,58. Poisson: filets de turbot surg., \$1,78. Fruits et légumes: bananes Dole, 24 cents; oignons à bouillir, sac de 10 lb, 78 cents; nectarines de la Cal., gros, 50 à 60, 58 cents; aubergines du Qué., 28 cents ch.

Richelieu: jeunes dindons surg., cat. A, moins de 12 lb, 98 cents; jambonneau ou croupe de porc frais, \$1,08; jambon mignon, désossé, prêt-à-manger, 2 à 3 lb, \$2,48; foie de veau importé, tranche, prod. décong., \$2,29. Poisson: filets de morue surg., Nickerson, 28 on, \$2,69. Fruits et légumes: pommes jaunes «Délicieuses», prod. des É.-U., 63 cents; oranges Sunkist «Valence», gros, 138, prod. des É.-U., \$1,09 la douz.; laitue Iceberg, gros, 18, cult. du Qué., 39 cents ch.; poivrons verts, prod. du Can., calibre gros, 29 cents; raisins bleus, prod. de l'Ont., panier de 2 pintes, \$1,39.

Steinberg: poulet surg., cat. A, sans cou, sans abat, 6 lb et moins, 99 cents; cuisses de poulet surg. individuellement, sans dos, \$1,15 - poitrines, \$1,35; ailes de poulet surg. indiv., 85 cents; gigot d'agneau surg. de la N.-Z., entier ou demi, \$1,78; épaule d'agneau surg., en tranches ou rôti, \$1,18. Poissons: éperlans de mer surgelés, 16 on, 69 cents. Fruits et légumes: pommes Lobo du Qué., sac de 4 lb, \$1,19; raisins bleus de l'Ont., panier de 4 pintes, \$2,49; bananes Dole, 29 cents; pommes de terre lavées du Qué., sac de 10 lb, \$1,29; poires Bartlett de la C.-B., 54 cents; oignons à bouillir du Qué., sac de 10 lb, 98 cents; courges poivrées du Qué., 29 cents ch.; rutabaga du Qué., 10 cents; poireaux du Qué., 2 pour \$4, 89 cents; arachides en écales des É.-U., 89 cents.

les bons achats

(A moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre.)

A & P: poulets frais, cat. «utilité», env. 5 à 7 lb, 99 cents; côtelettes de porc, mélange de longe (8 côts. par pqt) — 2 du bout des côtes, 2 du bout du filet, 4 du milieu), \$1,59; bifteck de ronde, tranche complète, désossée, \$2,79; rôti de bœuf de croupe ou extérieur de ronde désossé, \$2,49; rôti de bœuf de pointe de surlonge ou intérieur de ronde désossé, \$2,79; bifteck de pointe de surlonge ou d'extérieur de ronde, \$2,89; rôti de noix de ronde, \$3,19; foie de bœuf frais, \$1,09. Poisson: filets d'aiglefin surg. Oeufs, calibre gros, cat. A, 99 cents la douz. Fruits et légumes: oranges de la Cal., variété Valence, gros, 56, 6 pour 99 cents; raisins verts sans pépin, 99 cents; tomates rouges du Qué., 2 lb pour 99 cents; poivrons verts, calibre gros, 5 pour 99 cents; champignons du Qué., 16 on, \$1,99; oignons à bouillir, sac de 19 lb, 99 cents; poires Bartlett des É.-U., 59 cents.

Cooprix: coupe budget de bœuf, entre 14 à 20 lb (bifteck de côte, bout de côte, côtes croisées, palette régulière), \$1,47; bifteck d'ailon ou de côte, \$3,47; bifteck de ronde désossé, \$2,37; bifteck de pointe de surlonge, \$2,87; bifteck de surlonge, \$2,87; bœuf haché mi-maigre, \$1,97; rôti de palette, coupe européenne, \$1,57; bifteck de palette, coupe régulière, \$1,57 — coupe européenne, \$1,77; bifteck de côtes croisées, \$2,07; bifteck attendri mécaniquement, \$3,57; rôti de palette, coupe régulière, \$1,37; rôti de côtes croisées, \$1,87; rosbif de côte, \$2,97; rosbif extérieur de croupe, \$2,37; rosbif de pointe de surlonge, \$2,87. Fruits et légumes: brocoli du Qué., gros, 14, 58 cents ch.; mais sur épis du Qué., 06 cents ch.; pamplemousses blancs, gros, 56, de l'Arizona, 15 cents ch.; pommes Lobo du Qué., sac de 5 lb, \$1,39.

Dominion: rosbif de côtes croisées, \$1,88; rosbif de palette, \$1,48; bifteck de palette, \$1,68; bœuf à ragout désossé, \$2,38; foie de bœuf décongelé, \$1,38; jarret de porc surgelé, 48 cents; foie de porc décongelé, 39 cents. Poissons: éperlans surg., \$1,28; filets de turbot surg., \$1,68. Fruits et légumes: oignons jaunes du Qué., 38 cents; raisins bleus de l'Ont., panier de 4 pintes, \$2,28; poires Bartlett de la C.-B., gros, 135, 58 cents; brocoli frais du Qué., gros, 14, 88 cents le pqt; courge poivrée, gros, 18, 3 pour 99 cents; carottes naines du Qué., sac de 12 on, 3 sacs pour 99 cents; pommes de terre lavées du Qué., panier de 4 pintes, \$1,48; poires avocat de l'Ét.-U., gros, 32, 88 cents ch.; oranges Outspan de l'Al.

pour fins gourmets seulement

compétence
robert campeau
844-3361



SALON DE THÉ
LE DAPHNÉ
3803 RUE ST-DENIS
(coin ROY)
849-3042
HORAIRE
Séjour de 12h30 à MINUIT
Séjour et dîner: OUVREMENT à 10h30

A Magog, une bonne adresse
L'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford,
face au lac Memphrémagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

un petit restaurant
français qu'il faut
découvrir...
AUX DEUX CHAINES
1218 EST. SITE-CATHERINE (métro
Beaudry)
522-4882 Fermé le dimanche

LA PAMPA
Gastronomie Argentine
authentique du quartier latin
— Ouvert tous les jours —
2051, RUE ST-DENIS MONTRÉAL
(ENTRE BERRIGROVE ET ONTARIO)
RÉSERVATIONS:
282-9177

gibby's
GRILLADES ET FRUITS DE MER
298 Place d'Youville,
Montréal
Tél.: 282-1837
St-Sauveur
des Monts, P.Q.
Tél.: 277-5275
Fort Lauderdale

Un coin de soleil au cœur de Montréal
El Morocco II
La cuisine orientale
par excellence
Fermé vendredi soir
Ouvert samedi après le
coucher du soleil
3450 Drummond, Montréal
(au nord de Sherbrooke)
844-6888

LE KERKENNAH
«LE» restaurant tunisien
à Montréal
Brochettes, couscous, merguez et autres
— fermé le lundi —
1021 est. rue Fleury, tél: 387-1089

Au Vieux Montréal
Restaurant Français
Table d'hôte
Groupes acceptés
Ouvert 7 jours par semaine
361 est. rue St-Paul
Vieux Montréal
Réservations: 861-5337

Un coin de soleil
La Medina
Téléphonez pour réserver
Beaucoup de gens connaissent le
COUSCOUS...
Très peu en connaissant
la vraie saveur
la Medina
En exclusivité...
Vins marocains dont
le très fameux gris
de Boulaouane
S. écailles
marocaines
ouvert de 17h30 à 24h tous les jours
3464 rue St-Denis
Tél.: 282-0359
282-1615

En remportant le double contre les Mets

Les Expos prennent une avance de 2½ parties

NEW YORK — Les Mets de New York vont jouer les trouble-fête, a dit Joe Torre. Il lui faudra attendre d'affronter les Pirates de Pittsburgh, au cours du week-end, car les Expos ont joué du baseball inspiré pour remporter le double 5-3, en onze manches, et 4-2 devant 5,832 personnes au Shea Stadium.

À la suite de ces deux victoires, les Expos ont augmenté leur avance à deux parties et demie sur les Phillies de Philadelphie, et à cinq parties sur les Pirates de Pittsburgh, qui ont battu les Phillies 3-2. Les Pirates et les Phillies croiseront de nouveau le fer ce soir, à Pittsburgh, pendant que les Expos poursuivront leur important voyage de 13 parties à l'étranger en jouant un autre match à New York, à 20 h. Ils



Richard Milo

auront ensuite congé, demain, avant d'entreprendre une série de trois matchs contre les Cards, à St. Louis.

Larry Parrish a procuré une première victoire en claquant un circuit de deux points après un but sur balles à Warren Cromartie, en onzième manche d'un match que les Mets menaient pourtant 3-1 jusqu'en septième. David Palmer (7-4) s'est brillamment ressaisi après une troisième

manche de deux points, en troisième, et les Expos ont brisé l'égalité en marquant deux points en neuvième pour remporter le deuxième match 4-2 et ainsi balayer les honneurs du double.

Palmer a mérité sa première victoire depuis le 10 juillet, à son deuxième départ depuis son retour au jeu. Il a bien espacé sept coups sûrs aux Mets pour enfin contribuer, a-t-il dit, aux succès du club. Stan Bahnsen a lancé la

dernière manche. Les Expos ont marqué le point vainqueur à la suite d'une erreur du receveur Butch Benton, qui a échappé un relai du troisième but à la suite d'un roulant de Jerry White, les buts remplis.

Parrish a brisé l'égalité de 3-3 qui persistait depuis la septième manche de deux points des Expos en frappant son 14e circuit contre le perdant Juan Berinquer (0-1), dont la précision fait souvent défaut. Il n'avait pas réussi un seul circuit

depuis le 9 août, et il n'avait frappé que quatre coups sûrs à ses 30 dernières présences au marbre avant de réussir l'exploit.

«J'ai retrouvé mon synchronisme au bâton, je ne lève plus mon coude pour protéger mon poignet gauche, a dit Larry Parrish. Ce n'était plus qu'une question de présences au marbre, je l'ai d'ailleurs dit à Pat Mullin, dans l'abri en choisissant mon bâton».

Vaincus 13 fois d'affilée, et

25 fois à leurs 28 derniers matchs avant de battre les Cubs de Chicago à deux reprises, samedi et dimanche, les Mets ont pris l'avance, en fin de sixième, profitant de deux buts sur balles sans aucun retrait du partant Charlie Lea, des Expos. Elias Sosa a lancé les trois dernières manches, obligeant entre autres Frank Taveras à frapper un faible roulant au monticule avec un coureur au deuxième but, en fin de dixième, pour ensuite

remporter sa neuvième victoire de la saison.

«Il ne nous reste plus qu'un seul plaisir, jouer les trouble-fêtes», a dit Joe Torre, le gérant des pauvres Mets qui doivent affronter les Pirates à Pittsburgh, en fin de semaine.

«Ce soir, les Expos doivent leur victoire à Parrish et aussi Ron LeFlore, a-t-il expliqué. Utilisé comme coureur suppléant par Williams, en septième, il a annulé toute possibilité de double-jeu lorsque Montanez (Willie) a produit le point égalisateur».

Les Expos tiraient de l'arrière 3-1 lorsque Gary Carter a amorcé la septième en claquant son 25e circuit par-dessus la clôture du champ gauche Warren Cromartie a poursuivi l'attaque en frappant un solide simple pour chasser Ray Burris du monticule. Jeff Reardon a aussitôt retiré Larry Parrish au champ centre, mais Chris Speier a ensuite réussi un autre simple dans la droite avant que Willie

Montanez ne pousse Cromartie au marbre à la suite d'un roulant à l'inter. Invité à courir à la place de Speier, Ron LeFlore a évité le double-jeu en tentant de voler lorsque Montanez s'est élançé.

Avant le match, le gérant Dick Williams a confirmé que Scott Sanderson et Steve Rogers lanceront les deux matchs contre les Pirates, à Pittsburgh, lundi et mardi prochain. Pour ce faire, a-t-il précisé, Rogers, Gullickson et Lea commenceront les trois matchs du week-end à St. Louis. Après Pittsburgh, Bill Lee et David Palmer lanceront à Chicago, les 24 et 25 septembre, pour permettre à Gullickson, Sanderson et Rogers d'affronter les Phillies à Philadelphie, en fin de période. «J'ai d'abord songé à utiliser Bill Lee contre les Cards, a commenté Williams, mais j'en suis venu à la conclusion en discutant de la rotation avec Galen Cisco qu'il est préférable d'attendre la série de deux matchs contre les Cubs».

Williams a profité du congé de lundi pour se rendre à Tampa, en Floride, où il est l'heureux propriétaire d'une luxueuse maison construite selon ses recommandations. Il y retournera après la Série mondiale.

Premier match

EXPOS (5) METS (3)

White, cg	5 0 1 1	Wilson, cc	5 0 1 1
Scott, 2b	5 0 0 0	Backman, 2b	6 0 1 0
Office, cd	5 0 1 0	Mazzilli, 1b	4 1 1 0
Dawson, cc	5 0 0 0	Youngblood, cd	3 2 1 0
Carter, r	5 1 3 1	Henderson, r	5 0 1 0
Cromartie, 1b	4 2 2 0	Trevino, r	4 0 3 2
Parrish, 3b	5 1 8 2	Brooks, 3b	2 0 0 0
Speier, ac	3 1 2 0	Jorgensen, fs	1 0 0 1
LeFlore, cc	0 0 0 0	Maddox, 3b	2 0 1 0
Manuel, ss	0 0 0 0	Almon, lc	3 0 0 0
Hutton, fs	1 0 0 0	Reardon, l	0 0 0 0
Bernard, ac	1 0 0 0	Morales, fs	0 0 0 0
Lea, l	2 0 0 0	Allen, l	0 0 0 0
Bahnsen, l	0 0 0 0	Moreno, fs	0 0 0 0
Montanez, fs	1 0 0 1	Berenguer, l	0 0 0 0
Fryman, l	0 0 0 0	Burris, l	2 0 0 0
Tamargo, fs	0 0 0 0	Taveras, ac	3 0 1 0
Sosa, l	1 0 0 0		
Totaux	43 5125	Totaux	40 3103

EXPOS (4) METS (2)

White, cg	5 0 1 1	Wilson, cc	5 0 1 1
Scott, 2b	4 0 1 2	Taveras, ac	4 0 1 0
Office, cd	5 1 2 0	Mazzilli, 1b	3 0 0 0
Dawson, cc	4 0 0 0	Youngblood, cd	4 0 1 2
Carter, r	4 0 1 0	Henderson, cc	4 0 1 0
Cromartie, 1b	4 1 2 0	Maddox, 3b	2 0 0 0
Parrish, 3b	2 0 0 0	Backman, 2b	3 0 0 0
Speier, ac	3 0 1 0	Benton, r	3 0 0 0
LeFlore, cc	0 1 0 0	Bombard, l	2 1 1 0
Palmer, l	3 1 1 0	Moreno, fs	1 0 0 0
Montanez, fs	0 0 0 0	Jackson, l	0 0 0 0
Raines, cc	0 0 0 0		
Bahnsen, l	0 0 0 0		
Totaux	34 9 93	Totaux	30 2 7 2

EXPOS (3) METS (1)

White, cg	5 0 1 1	Wilson, cc	5 0 1 1
Scott, 2b	4 0 1 2	Taveras, ac	4 0 1 0
Office, cd	5 1 2 0	Mazzilli, 1b	3 0 0 0
Dawson, cc	4 0 0 0	Youngblood, cd	4 0 1 2
Carter, r	4 0 1 0	Henderson, cc	4 0 1 0
Cromartie, 1b	4 1 2 0	Maddox, 3b	2 0 0 0
Parrish, 3b	2 0 0 0	Backman, 2b	3 0 0 0
Speier, ac	3 0 1 0	Benton, r	3 0 0 0
LeFlore, cc	0 1 0 0	Bombard, l	2 1 1 0
Palmer, l	3 1 1 0	Moreno, fs	1 0 0 0
Montanez, fs	0 0 0 0	Jackson, l	0 0 0 0
Raines, cc	0 0 0 0		
Bahnsen, l	0 0 0 0		
Totaux	34 9 93	Totaux	30 2 7 2

EXPOS (2) METS (0)

White, cg	5 0 1 1	Wilson, cc	5 0 1 1
Scott, 2b	4 0 1 2	Taveras, ac	4 0 1 0
Office, cd	5 1 2 0	Mazzilli, 1b	3 0 0 0
Dawson, cc	4 0 0 0	Youngblood, cd	4 0 1 2
Carter, r	4 0 1 0	Henderson, cc	4 0 1 0
Cromartie, 1b	4 1 2 0	Maddox, 3b	2 0 0 0
Parrish, 3b	2 0 0 0	Backman, 2b	3 0 0 0
Speier, ac	3 0 1 0	Benton, r	3 0 0 0
LeFlore, cc	0 1 0 0	Bombard, l	2 1 1 0
Palmer, l	3 1 1 0	Moreno, fs	1 0 0 0
Montanez, fs	0 0 0 0	Jackson, l	0 0 0 0
Raines, cc	0 0 0 0		
Bahnsen, l	0 0 0 0		
Totaux	34 9 93	Totaux	30 2 7 2

EXPOS (1) METS (0)

White, cg	5 0 1 1	Wilson, cc	5 0 1 1
Scott, 2b	4 0 1 2	Taveras, ac	4 0 1 0
Office, cd	5 1 2 0	Mazzilli, 1b	3 0 0 0
Dawson, cc	4 0 0 0	Youngblood, cd	4 0 1 2
Carter, r	4 0 1 0	Henderson, cc	4 0 1 0
Cromartie, 1b	4 1 2 0	Maddox, 3b	2 0 0 0
Parrish, 3b	2 0 0 0	Backman, 2b	3 0 0 0
Speier, ac	3 0 1 0	Benton, r	3 0 0 0
LeFlore, cc	0 1 0 0	Bombard, l	2 1 1 0
Palmer, l	3 1 1 0	Moreno, fs	1 0 0 0
Montanez, fs	0 0 0 0	Jackson, l	0 0 0 0
Raines, cc	0 0 0 0		
Bahnsen, l	0 0 0 0		
Totaux	34 9 93	Totaux	30 2 7 2

EXPOS (0) METS (0)

White, cg	5 0 1 1	Wilson, cc	5 0 1 1
Scott, 2b	4 0 1 2	Taveras, ac	4 0 1 0
Office, cd	5 1 2 0	Mazzilli, 1b	3 0 0 0
Dawson, cc	4 0 0 0	Youngblood, cd	4 0 1 2
Carter, r	4 0 1 0	Henderson, cc	4 0 1 0
Cromartie, 1b	4 1 2 0	Maddox, 3b	2 0 0 0
Parrish, 3b	2 0 0 0	Backman, 2b	3 0 0 0
Speier, ac	3 0 1 0	Benton, r	3 0 0 0
LeFlore, cc	0 1 0 0	Bombard, l	2 1 1 0
Palmer, l	3 1 1 0	Moreno, fs	1 0 0 0
Montanez, fs	0 0 0 0	Jackson, l	0 0 0 0
Raines, cc	0 0 0 0		
Bahnsen, l	0 0 0 0		
Totaux	34 9 93	Totaux	30 2 7 2

EXPOS (0) METS (0)

White, cg	5 0 1 1	Wilson, cc	5 0 1 1
Scott, 2b	4 0 1 2	Taveras, ac	4 0 1 0
Office, cd	5 1 2 0	Mazzilli, 1b	3 0 0 0
Dawson, cc	4 0 0 0	Youngblood, cd	4 0 1 2
Carter, r	4 0 1 0	Henderson, cc	4 0 1 0
Cromartie, 1b	4 1 2 0	Maddox, 3b	2 0 0 0
Parrish, 3b	2 0 0 0	Backman, 2b	3 0 0 0
Speier, ac	3 0 1 0	Benton, r	3 0 0 0
LeFlore, cc	0 1 0 0	Bombard, l	2 1 1 0
Palmer, l	3 1 1 0	Moreno, fs	1 0 0 0
Montanez, fs	0 0 0 0	Jackson, l	0 0 0 0
Raines, cc	0 0 0 0		
Bahnsen, l	0 0 0 0		
Totaux	34 9 93	Totaux	30 2 7 2

EXPOS (0) METS (0)

White, cg	5 0 1 1	Wilson, cc	5 0 1 1
Scott, 2b	4 0 1 2	Taveras, ac	4 0 1 0
Office, cd	5 1 2 0	Mazzilli, 1b	3 0 0 0
Dawson, cc	4 0 0 0	Youngblood, cd	4 0 1 2
Carter, r	4 0 1 0	Henderson, cc	4 0 1 0
Cromartie, 1b	4 1 2 0	Maddox, 3b	2 0 0 0
Parrish, 3b	2 0 0 0	Backman, 2b	3 0 0 0
Speier, ac	3 0 1 0	Benton, r	3 0 0 0
LeFlore, cc	0 1 0 0	Bombard, l	2 1 1 0
Palmer, l	3 1 1 0	Moreno, fs	1 0 0 0
Montanez, fs	0 0 0 0	Jackson, l	0 0 0 0
Raines, cc	0 0 0 0		
Bahnsen, l	0 0 0 0		
Totaux	34 9 93	Totaux	30 2 7 2

EXPOS (0) METS (0)

White, cg	5 0 1 1	Wilson, cc	5 0 1 1
Scott, 2b	4 0 1 2	Taveras, ac	4 0 1 0
Office, cd	5 1 2 0	Mazzilli, 1b	3 0 0 0
Dawson, cc	4 0 0 0	Youngblood, cd	4 0 1 2
Carter, r	4 0 1 0	Henderson, cc	4 0 1 0
Cromartie, 1b	4 1 2 0	Maddox, 3b	2 0 0 0
Parrish, 3b	2 0 0 0	Backman, 2b	3 0 0 0
Speier, ac	3 0 1 0	Benton, r	3 0 0 0
LeFlore, cc	0 1 0 0	Bombard, l	2 1 1 0
Palmer, l	3 1 1 0	Moreno, fs	1 0 0 0
Montanez, fs	0 0 0 0	Jackson, l	0 0 0 0
Raines, cc	0 0 0 0		
Bahnsen, l	0 0 0 0		
Totaux	34 9 93	Totaux	30 2 7 2

EXPOS (0) METS (0)

White, cg	5 0 1 1	Wilson, cc	5 0 1 1
Scott, 2b	4 0 1 2	Taveras, ac	4 0 1 0
Office, cd	5 1 2 0	Mazzilli, 1b	3 0 0 0
Dawson, cc	4 0 0 0	Youngblood, cd	4 0 1 2
Carter, r	4 0 1 0	Henderson, cc	4 0 1 0
Cromartie, 1b	4 1 2 0	Maddox, 3b	2 0 0 0
Parrish, 3b	2 0 0 0	Backman, 2b	3 0 0 0
Speier, ac	3 0 1 0	Benton, r	3 0 0 0
LeFlore, cc	0 1 0 0	Bombard, l	2 1 1 0
Palmer, l	3 1 1 0	Moreno, fs	1 0 0 0
Montanez, fs	0 0 0 0	Jackson, l	0 0 0 0
Raines, cc	0 0 0 0		
Bahnsen, l	0 0 0 0		
Totaux	34 9 93	Totaux	30 2 7 2

EXPOS (0) METS (0)

White, cg	5 0 1 1	Wilson, cc	5 0 1 1
Scott, 2b	4 0 1 2	Taveras, ac	4 0 1 0
Office, cd	5 1 2 0	Mazzilli, 1b	3 0 0 0
Dawson, cc	4 0 0 0	Youngblood, cd	4 0 1 2
Carter, r	4 0 1 0	Henderson, cc	4 0 1 0
Cromartie, 1b	4 1 2 0	Maddox, 3b	2 0 0 0
Parrish, 3b	2 0 0 0	Backman, 2b	3 0 0 0
Speier, ac	3 0 1 0	Benton, r	3 0 0 0
LeFlore, cc	0 1 0 0	Bombard, l	2 1 1 0
Palmer, l	3 1 1 0	Moreno, fs	1 0 0 0
Montanez, fs	0 0 0 0	Jackson, l	0 0 0 0
Raines, cc	0 0 0 0		
Bahnsen, l	0 0 0 0		
Totaux	34 9 93	Totaux	30 2 7 2

EXPOS (0) METS (0)

White, cg	5 0 1 1	Wilson, cc	5 0 1 1
Scott, 2b	4 0 1 2	Taveras, ac	4 0 1 0
Office, cd	5 1 2 0	Mazzilli, 1b	3 0 0 0
Dawson, cc	4 0 0 0	Youngblood, cd	4 0 1 2
Carter, r	4 0 1 0	Henderson, cc	4 0 1 0
Cromartie, 1b	4 1 2 0	Maddox, 3b	2 0 0 0
Parrish, 3b	2 0 0 0	Backman, 2b	3 0 0 0
Speier, ac	3 0 1 0	Benton, r	3 0 0 0
LeFlore, cc	0 1 0 0	Bombard, l	2 1 1 0
Palmer, l	3 1 1 0	Moreno, fs	1 0 0 0
Montanez, fs	0 0 0 0	Jackson, l	0 0 0 0
Raines, cc	0 0 0 0		
Bahnsen, l	0 0 0 0		
Totaux	34 9 93	Totaux	30 2 7 2

EXPOS (0) METS (0)

White, cg	5 0 1 1	Wilson, cc	5 0 1 1
Scott, 2b	4 0 1 2	Taveras, ac	4 0 1 0
Office, cd	5 1 2 0	Mazzilli, 1b	3 0 0 0
Dawson, cc	4 0 0 0	Youngblood, cd	4 0 1 2
Carter, r	4 0 1 0	Henderson, cc	4 0 1 0
Cromartie, 1b	4 1 2 0	Maddox, 3b	2 0 0 0
Parrish, 3b	2 0 0 0	Backman, 2b	3 0 0 0
Speier, ac	3 0 1 0	Benton, r	3 0 0 0
LeFlore, cc	0 1 0 0	Bombard, l	2 1 1 0
Palmer, l	3 1 1 0	Moreno, fs	1 0 0 0
Montanez, fs	0 0 0 0	Jackson, l	0 0 0 0
Raines, cc	0 0 0 0		
Bahnsen, l	0 0 0 0		
Totaux	34 9 93	Totaux	30 2 7 2

EXPOS (0) METS (0)

White, cg	5 0 1 1	Wilson, cc	5 0 1 1
Scott, 2b	4 0 1 2	Taveras, ac	4 0 1 0
Office, cd	5 1 2 0	Mazzilli, 1b	3 0 0 0
Dawson, cc	4 0 0 0	Youngblood, cd	4 0 1 2
Carter, r	4 0 1 0	Henderson, cc	4 0 1 0

DÉCÈS

BOIVIN Adrien. — Au Centre Hospitalier de Jonquière, le 16 septembre 1980 à l'âge de 80 ans, 10 mois, est décédé M. Adrien Boivin époux de Dame Alette Jean dit Tremblay demeurant au 211 Chemin Radin, Arvida. La dépouille mortelle est exposée au salon Nault & Caron, 223 rue Lassalle, Arvida. Les funérailles auront lieu le vendredi 19 septembre à 10 heures en l'église Ste-Thérèse et l'inhumation au cimetière d'Arvida lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Faites parvenir vos dons à la Société canadienne du cancer. Direction des funérailles Nault & Caron.

FAUTEUX, Gérard Honorable juge. — A Montréal, le 14 septembre 1980 à l'âge de 79 ans, est décédé l'Honorable juge Gérard Fauteux époux de Yvette Mathieu. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants, Hugette (épouse de Guy (Scotte)), Manon, Curtis, Dr Gerald M. Fauteux (époux de Louise Lecours), Claude (époux de Louise Lecours), Claude (époux de José Arnoldi) et Louise ainsi que 18 petits-enfants et 2 arrière-petits-enfants. Il laisse également sa sœur Nouchette (Mme Honoré Mercier). Les funérailles auront lieu le jeudi 18 septembre. Le convoi funéraire partira des salons J.R. Deslauriers et Urgel Bourgeois, 5650 Côte des Neiges, pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 10 heures, et à la suite au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. au lieu de fleurs, des dons à l'Institut de Cardiologie de Montréal aux soins du Dr Lucien Campeau ou à la Fondation Notre-Dame, section hématologie de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal (1560 Sherbrooke est) seraient appréciées. Heures de visite mardi et mercredi, 2 à 5 heures et 7 à 9 heures.

GASCON Gilles. — En France, le 15 septembre 1980 à l'âge de 51 ans, est décédé subitement M. Gilles Gascon, réalisateur à l'Office National du Film, demeurant au 367 ave. de l'Épée, Outremont. Il laisse dans le deuil son épouse Denise Côté, 3 enfants, Valérie, Paul et Frédéric, ses sœurs, Thérèse Lapointe, Jeanne Boucher, Monique Groulx, Michèle Goyer, ses frères, Jacques, Jean, Pierre, Claude et Gabriel. Les funérailles seront annoncées plus tard et la direction a été confiée à la Maison Alfred Dallaire Inc./J.S. Vallée Ltée, 1111 Laurier ouest, Outremont.

YTURRALDE Daniel. — Le dimanche 14 septembre 1980, est décédé Daniel Yturralde Y. Orbesgo, époux bien-aimé de Thérèse Dupuis, père de Cristina et Daniel, grand-père de Maurice, Danielle et François Hudon, Douglas, Christopher et Isobel Ronald, Daniel, Jacqueline et Paul de Yturralde. Il a été précédé dans le deuil par Victoria et Douglas. Les funérailles auront lieu le mercredi 17 septembre. Service funéraire aura lieu le mercredi 17 septembre 1980 à 10 heures à l'église St-Léon de Westmount, S.V.P. Pas de fleurs.

NÉCROLOGIE



M. Wladyslaw Wojcik
Vendredi 12 septembre 1980, est décédé à Montréal, à l'âge de 80 ans, monsieur Wladyslaw Wojcik, né à Varsovie le 14 avril 1900. Les funérailles ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

LE BRIDGE

Il y a la chance, le hasard et aussi l'impossible
par Charles-A. Durand

Donneur: Sud
Vulnérables: Nord-Sud

Nord		Est	
♦ D 10	♦ 7 5 3		
♥ R 8	♥ A 9 6 4 3		
♦ V 10 8 5 3	♦ 6		
♥ V 8 4	♥ 10 7 5 2		

Les enchères:

Sud	Ouest	Nord	Est
2 SA	3 SA	4 SA	5 SA
4 passe	6 SA	4 SA	5 SA
3 SA	4 SA	3 SA	4 SA

L'entame: L'As de trèfle par Ouest.

Cette donne explique que dans les cas désespérés il faut appeler la chance, le hasard et l'impossible pour les faire incliner vers le succès.

C'est bien ce que nous offre le jeu ci-dessus.

Cette main fut jouée récemment en compétition et par mésestimation par lapsus le petit chelem en sans-atout fut déclaré par l'équipe Nord-Sud. Il arrive quelquefois qu'un chelem soit réalisé avec l'absence de deux As. Tout de même c'est un hasard qui ne doit jamais être tenté.

L'entame se fit normalement de l'As de trèfle et la couleur fut continuée; le déclarant prit la levée avec son Roi tout en se réjouissant du fait que les adversaires n'aient pas encaissé l'As de cœur. Faisant le compte de ses gagnantes, le déclarant en voyait 11: 2 trèfles, 6 carreaux

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS

Monsieur Hector Chamberland, domicilié au 8248, rue Drollet à Montréal, Province de Québec, présente une requête en changement de son nom de Elzior Mathieu Nault à Hector Chamberland.

Madame Lucille Lavigne, domiciliée au 8248, rue Drollet à Montréal, Province de Québec, expose le requérant serait affecté par ce changement.

Montréal, le 11 septembre 1980.

ROBERT LOULOU, Avocat,
8088, rue St-Denis,
Suite 4-5,
Montréal, P. Qué.

Avis est donné que: J.A. Roland Raymond, 1035, rue Principale, Lac-Fillon, P.Q. détenteur du permis M202102-001, Ag. 15, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à Guy Thérien, 108, 1er Boulevard, St-Jérôme, P.Q. conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution: le 17 septembre 1980
2ème parution: le 18 septembre 1980
3ème parution: le 19 septembre 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

Avis est donné que: TRANSPORT P.A. BONAUE 150 St-Etienne, St-Simon, Cte St-Hyacinthe détenteur des permis M-508027-001, M-508027-002, M-508027-003 et M-508027-004, région 10.

Transport en vrac s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer ses quatre permis en faveur de: 98178 CANADA INC., 4999 Ste-Catherine ouest, Suite 520 région Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

1ère parution: le 17 septembre 1980
2ème parution: le 18 septembre 1980
3ème parution: le 19 septembre 1980

Le requérant-cédant, M. Guy Truchon, domicilié au 25, rue Jourdain, Port-Cartier, Cte Saguenay, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gauthier Transport Inc. Les Bergeronnes, Cte Dubuc, le permis portant le numéro: Q-503392 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 09, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution du présent avis.

1ère parution: 16 septembre 1980
2ème parution: 17 septembre 1980
Troisième parution: 18 septembre 1980

AVIS

Avis est par les présentes donné que la compagnie RENE BOURDAGES (1975) LTÉE, corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies de la province de Québec, ayant son siège social au 6404 - 44e avenue Rosemont, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gauthier Transport Inc. Les Bergeronnes, Cte Dubuc, le permis portant le numéro: Q-503392 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 09, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

1ère parution: 16 septembre 1980
2ème parution: 17 septembre 1980
Troisième parution: 18 septembre 1980

GUY JUNEAU
Le Président

La présente est pour avis que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, sous le no 3104244, la Banque de Montréal (ci-après appelée "la Banque") a rétrocedé et transféré de nouveau à Les Importations Asterix Ltée/Asterix Imports Ltd. (ci-après appelée "le client"), 637 rue St-Antoine O., Suite 402, Montréal, Québec, H3C 1A3, importateurs et grossistes de caques tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 25 octobre 1976 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no 2735703.

Fait ce 18ème jour de septembre 1980.

La Banque Toronto-Dominion
Directeur

COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille)

Nr: 500-04-003385-805

SHARON PHOENIX, domiciliée et résidant à Verdun, district de Montréal,

demanderesse,

COUR SUPÉRIEURE

RENÉ HENRI ARCHAMBAULT

REGUERANT(E)

THÉRÈSE CARON

INTIMÉ(E)

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, GEORGES PANAGOPOULOS, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

MONTRÉAL, 9 septembre 1980

(S) DOMINIQUE DI BERNARDO

Protonotaire, C.S.M.

MES LAFORT, RIBEAU & FAUTEUX

4255, rue Wellington # 101

Verdun, Québec H4G 1V9

Tél: 761-4838

C.T.O. PERMIS SPECIAL

ART. 2.74 - REG. 2 (1976)

La requérante, VANIER FILS TRANSPORT INC., détenteur du permis portant le numéro M-301567, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT -

De Montréal à Québec et Ste-Croix-de-Lotbinière, pour le transport de marchandises pour le compte de La Ferme St-Laurent et retour avec marchandises refusées, avariées et contenants.

Droit additionnel: En donnant le service ci-haut mentionné, la défenderesse pourra utiliser des véhicules à température contrôlée.

Droit additionnel: En donnant le service ci-haut mentionné, la défenderesse aura le droit d'utiliser les semi-remorques propriété ou en possession légale de l'expédition La Ferme St-Laurent Ltée.

Durée: 364 jours.

La requérante demande également à la Commission des Transports du Québec de décrire suivant l'article 2.59.1 de la loi la décision devenue exécutoire à la date où elle sera rendue.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, MONTRÉAL.

1ère publication: 17 septembre 1980
2ème publication: 18 septembre 1980
3ème publication: 19 septembre 1980

CORBEIL, GROLEAU & DUPLESSIS

31 St-Jacques, Suite 100

MONTRÉAL, P. Québec

HÔPITAL MARIE ENFANT

AVIS PUBLIC

"Nous désirons rappeler à la population qu'une séance publique d'information sera tenue à l'Hôpital Marie-Enfant au 5200, rue Bélanger est, Montréal, le

Mercredi 8 octobre 1980 à 19 heures 30

Cette séance est tenue conformément à l'article 89 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Mathieu Vaillancourt
Directeur général

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 15710 du Code civil, que LE CENTRE DE TONDEUSES, SOUFFLEUSES, TRACTEURS L.C. INC. dont le principal place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de La Banque Provinciale du Canada par acte daté du 6 avril 1979 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2983297, BANQUE NATIONALE DU CANADA.

Le requérant-cédant, Les Entreprises A. L'Écuyer Inc., domiciliée à 2336 Henriette, Carignan, Cte Chamby, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gilles Béard, domicilié à 1275 Rang Papineau, St-Paul, Cte Rouville, le permis portant le numéro: M-508822-003, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 06, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution du présent avis.

Me Claude Gilbert,
Avocat
1800 rue Berli, suite 3005
Montréal, P.Q. H2L 4E4

1ère parution: 16 septembre 1980
2ème parution: 17 septembre 1980
Troisième parution: 18 septembre 1980

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE

NO 500-04-003423-804

CARLOS JOSE MENEZES et BARBARA HAZEL SEQUIRA

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le défendeur, GARY ALLAN, défendeur, présente à la Cour Supérieure, district de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est, salle 15-12, aux fins d'homologuer de nouvelles constitutions matrimoniales entre Carlos Jose Menezes et Barbara Hazel Sequira, domiciliés deux à Montréal, au 2990, rue Vial, constatées en un contrat de mariage passé le quatre septembre mil neuf cent quatre-vingt (1980), devant Me François L. Delorme, notaire.

FRANÇOIS L. DELORME,
Procureur des requérants, 376-9705.

PERMIS - Règlement 19

PRENEZ AVIS QUE, LES AUTOBUS DESHAILES LTÉE, permis numéro Q-000003 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1980 au 15 mai 1981, sous les conditions qui peuvent être pratiquées le ski pour le transport de groupe de personnes pour fin sportive, soit le ski, de Longueuil, Pointe-Claire, Montréal et Laval à la frontière Québec/États-Unis, tous ports d'entrée destination: Jay Peak, Jay, Vermont et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec JAY PEAK INC., qui garantit un revenu pour chaque autobus utilisé, pour chaque jour d'utilisation. Le transporteur recevant donc le montant prévu au contrat déposé avec cette demande.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à la date Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: mardi, le 17 septembre 1980;
2ème publication: mercredi, le 18 septembre 1980;
3ème publication: jeudi, le 19 septembre 1980.

PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & ASSOCIÉS

200 avenue, rue St-Jacques, #900
Montréal, Québec H2Y 1M1

PAR: Me Adrien R. Paquette/PROCEUREUR

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE

NO 500-12-098748-803

GREFFE DES DIVORCES

DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE

RENÉ HENRI ARCHAMBAULT

REGUERANT(E)

THÉRÈSE CARON

INTIMÉ(E)

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, DAME THÉRÈSE CARON est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la présente publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe, Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier l'ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 11 septembre 1980

(S) DOMINIQUE DI BERNARDO P.A.

REGISTRAR ADJOUT DES DIVORCES

Mes Lort Lefebvre & Goulet, Avocats

1010, rue St-Catherine

Suite 530

Montréal, Québec

Me René Goulet

Procureur de la partie requérante

C.T.O. PERMIS SPECIAL

ART. 2.74 - REG. 2 (1976)

La requérante, VANIER FILS TRANSPORT INC., détenteur du permis portant le numéro M-301567, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT -

De Montréal à Québec et Ste-Croix-de-Lotbinière, pour le transport de marchandises pour le compte de La Ferme St-Laurent et retour avec marchandises refusées, avariées et contenants.

Droit additionnel: En donnant le service ci-haut mentionné, la défenderesse pourra utiliser des véhicules à température contrôlée.

Droit additionnel: En donnant le service ci-haut mentionné, la défenderesse aura le droit d'utiliser les semi-remorques propriété ou en possession légale de l'expédition La Ferme St-Laurent Ltée.

Durée: 364 jours.

La requérante demande également à la Commission des Transports du Québec de décrire suivant l'article 2.59.1 de la loi la décision devenue exécutoire à la date où elle sera rendue.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, MONTRÉAL.

1ère publication: 17 septembre 1980
2ème publication: 18 septembre 1980
3ème publication: 19 septembre 1980

CORBEIL, GROLEAU & DUPLESSIS

31 St-Jacques, Suite 100

MONTRÉAL, P. Québec

COUR SUPÉRIEURE

RENÉ HENRI ARCHAMBAULT

REGUERANT(E)

THÉRÈSE CARON

INTIMÉ(E)

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, DAME THÉRÈSE CARON est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la présente publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe, Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier l'ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 11 septembre 1980

(S) DOMINIQUE DI BERNARDO P.A.

REGISTRAR ADJOUT DES DIVORCES

Mes Lort Lefebvre & Goulet, Avocats

1010, rue St-Catherine

Suite 530

Montréal, Québec

Me René Goulet

Procureur de la partie requérante

C.T.O. PERMIS SPECIAL

ART. 2.74 - REG. 2 (1976)

La requérante, VANIER FILS TRANSPORT INC., détenteur du permis portant le numéro M-301567, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CONTRAT -

De Montréal à Québec et Ste-Croix-de-Lotbinière, pour le transport de marchandises pour le compte de La Ferme St-Laurent et retour avec marchandises refusées, avariées et contenants.

Droit additionnel: En donnant le service ci-haut mentionné, la défenderesse pourra utiliser des véhicules à température contrôlée.

Droit additionnel: En donnant le service ci-haut mentionné, la défenderesse aura le droit d'utiliser les semi-remorques propriété ou en possession légale de l'expédition La Ferme St-Laurent Ltée.

Durée: 364 jours.

La requérante demande également à la Commission des Transports du Québec de décrire suivant l'article 2.59.1 de la loi la décision devenue exécutoire à la date où elle sera rendue.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, MONTRÉAL.

1ère publication: 17 septembre 1980
2ème publication: 18 septembre 1980
3ème publication: 19 septembre 1980

CORBEIL, GROLEAU & DUPLESSIS

31 St-Jacques, Suite 100

MONTRÉAL, P. Québec

COUR SUPÉRIEURE

RENÉ HENRI ARCHAMBAULT

REGUERANT(E)

THÉRÈSE CARON

INTIMÉ(E)

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, DAME THÉRÈSE CARON est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la présente publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe, Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier l'ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 11 septembre 1980

(S) DOMINIQUE DI BERNARDO P.A.

REGISTRAR ADJOUT DES DIVORCES

Mes Lort Lefebvre & Goulet, Avocats

1010, rue St-Catherine

Suite 530

Montréal, Québec

Me René Goulet

Procureur de la partie requérante

COUR SUPÉRIEURE

RENÉ HENRI ARCHAMBAULT

REGUERANT(E)

THÉRÈSE CARON

INTIMÉ(E)

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, DAME THÉRÈSE CARON est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la présente publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe, Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier l'ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 11 septembre 1980

(S) DOMINIQUE DI BERNARDO P.A.

REGISTRAR ADJOUT DES DIVORCES

Mes Lort Lefebvre & Goulet, Avocats

1010, rue St-Catherine

Suite 530

Montréal, Québec

Me René Goulet

Procureur de la partie requérante

AVIS

AVIS est donné que la compagnie NORMEL ACCEPTANCE CORPORATION LTD., constituée en corporation en vertu de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes et ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec, demandera au Directeur, Direction des Corporations, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Section 32(2) de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes, MONTRÉAL, le 9 septembre 1980 NORMAN STERNTHAL, secrétaire.

PRENEZ AVIS QUE: M. Gérard Rungier, résident et domicilié à Grenville, comté d'Argenteuil, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à Mme Louise Giroux Brunet résident et domiciliée à St-Philippe, comté d'Argenteuil, le permis M-505093 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 16 septembre 1980
2ème publication: 17 septembre 1980
3ème publication: 18 septembre 1980

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE QUÉBEC

COUR PROVINCIALE

NO 500-02-004645-785

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX,

GARY ALLAN, Demandeur,

et

LOUIS PICARD, Défendeurs.

AVIS

A: Gary Allan, défendeur. Prenez avis que la Cour vous ordonne de comparaître dans cette cause, personnellement ou par avocat, dans un délai de trente (30) jours de la publication de cet avis. Une copie conforme du bref et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe du Palais de Justice, à Montréal, au 1, rue Notre-Dame.

MONTRÉAL, le 8 septembre 1980

Par: Me Pierre-M. Gauthier
Procureur du demandeur

PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE, TRANSPORT LEOPOLD BERNARD INC., titulaire des permis M-507127, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, propriété et/ou en possession légale de la compagnie, Oxford Warehousing Ltd., titulaire des permis M-304866, et ce, sur la clause B; ladite compagnie Oxford Warehousing Ltd. fait une demande de permis de courtier réciproque.

Durée: 364 jours.

Vos requérants demandent de se prévaloir de l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère publication: 17 septembre 1980
2ème publication: 18 septembre 1980
3ème publication: 19 septembre 1980

BROCHÉ, DROLET & LAVOIE

Louis Lavoie, Procureur

Edifice de Mer

Suite 107

99, Place Charles Lemoyne

Longueuil, Québec

JAK 499

Société de développement de la Baie James

APPEL D'OFFRES

S80-4109

pour 10h30 a.m.

heure de Montréal

le mercredi

1er octobre 1980.

TRAVAUX DE CONCIERGERIE DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS ET MAISONS À RADISSON ET À LG 2

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et qui peut être obtenu contre un paiement non remboursable de \$50.00 par chaque exemplaire complet, cheque visé ou mandat payable à la Société de développement de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement de 9h00 à 16h30, en s'adressant au:

Service Approvisionnement

800 est, boul.

de Maisonneuve

Montréal, Québec.

H2L 4M6

Les soumissions devront parvenir au secrétaire, à l'adresse indiquée ci-haut, avant 10h30 a.m., mercredi le 1er octobre 1980.

Un dépôt de soumission au montant minimum de DIX POUR CENT (10%) de la valeur totale de la soumission sous forme soit d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou banque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une Caisse populaire, soit d'un cautionnement de soumission et une convention relative à l'émission de cautionnements conformes aux exemples joints au document d'appel d'offres, le tout payable à la Société de développement de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société de développement de la Baie James sont admises à soumissionner.

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquer avec le Chef du Service Approvisionnement à (514) 284-0270.

La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Chef du Service Approvisionnement

BRUNO BOISVERT.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE

Prenez avec que la compagnie NEOREST COMPANY LTD., demandera au ministre des Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

ME VICTOR CAYER,
procureur de la compagnie

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 15710 du Code civil, que CASA LUMINAIRE LTÉE, dont le principal place d'affaires est située à Beaulieu, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de La Banque Provinciale du Canada par acte daté du 13 septembre 1976 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Verchères sous le numéro 128507, BANQUE NATIONALE DU CANADA.

PRENEZ AVIS QUE MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE, au nom de ses membres participants, a obtenu de la Commission des Transports du Québec la modification des tarifs comme suit: Supplément 25 au tarif 133-A, supplément 35 au tarif 333-C, supplément 4 au tarif 287-E, supplément 1 au tarif 290-C, supplément 4 au tarif 475-F, supplément 4 au tarif 625-F, supplément 5 au tarif 768-N, supplément 13 au tarif 793-A, supplément 6 au tarif 795-D, tarif de base MAC 180. Le tout en vertu d'une décision portant le no MC061347F entrant en vigueur le 1er octobre 1980, conformément aux articles 2.64 et suivants du règlement 2 (1976). Toute personne intéressée peut s'opposer à cette modification dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, Guy Parenteau, procureur.

1ère publication: mercredi, le 17 septembre 1980
2ème publication: jeudi, le 18 septembre 1980
3ème publication: vendredi, le 19 septembre 1980

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 15710 du Code civil, que CASA LUMINAIRE LTÉE, dont le principal place d'affaires est située à Beaulieu, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de La Banque Provinciale du Canada par acte daté du 13 septembre 1976 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Verchères sous le numéro 128507, BANQUE NATIONALE DU CANADA.

PRENEZ AVIS QUE MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE, au nom de ses membres participants, a obtenu de la Commission des Transports du Québec la modification des tarifs comme suit: Supplément 25 au tarif 133-A, supplément 35 au tarif 333-C, supplément 4 au tarif 287-E, supplément 1 au tarif 290-C, supplément 4 au tarif 475-F, supplément 4 au tarif 625-F, supplément 5 au tarif 768-N, supplément 13 au tarif 793-A, supplément 6 au tarif 795-D, tarif de base MAC 180. Le tout en vertu d'une décision portant le no MC061347F entrant en vigueur le 1er octobre 1980, conformément aux articles 2.64 et suivants du règlement 2 (1976). Toute personne intéressée peut s'opposer à cette modification dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, Guy Parenteau, procureur.

1ère publication: mercredi, le 17 septembre 1980
2ème publication: jeudi, le 18 septembre 1980
3ème publication: vendredi, le 19 septembre 1980

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE QUÉBEC

COUR PROVINCIALE

NO 500-02-020803-800

PROVINCHEUR ELECTRIQUE INC.

COMPAGNIE 96357 CANADA LIMITEE

J.R. WILDRID LAMOREUX, demanderesse

SUIVANT ORDONNANCE DE CETTE COUR, le défendeur J.R. WILDRID LAMOREUX est requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et une copie de la déclaration ont été laissées pour lui à la Cour Provinciale. Soyez avisé que si vous faites défaut de comparaître ou de contester l'acte d'assignation, la demanderesse procédera par défaut et un jugement sera rendu avec les mêmes conséquences juridiques qu'à

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1202

844-3361 (pour tout autre service)

- Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
- Tout mot supplémentaire coûte \$0.15 chacun
- Minimum: 2 parutions
- Heures de tombée: 10 heures 30 a.m.

Nous acceptons



Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être souignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1202

Nous acceptons



Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1202

844-3361 (pour tout autre service)

- Chaque parution coûte \$8.50 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER

SUPERBE appartement, 1 chambre à coucher, près des divertissements, discothèque, cinéma, restaurants, 845-4173.

APPARTEMENT de rêve, 3 chambres à coucher, électricité comprise, chauffage, eau chaude, etc. pas de grosses factures en hiver, 845-4173.

MERVEILLEUX appartement, 2 chambres à coucher, avec accès privilégié à un club sportif, squash, tennis, conditionnement physique, 845-4173.

LUXUEUX studio, idéal pour personne seule voulant avoir accès à tout en ville, portier 24 heures, près des divertissements, 845-4173.

Appartements LaCité

350 ouest, rue Prince-Arthur angle avenue du Parc 845-4173

Restez en ville... ou vivez LaCité

18-09-80

AIDES DOMESTIQUES

URGENT: Cherche travail, famille de langue française, gouvernante, enseignant anglais, cuisine, ménage, etc... Tél.: 802-878-5712 Mary ou Yascan 19-9-80

AIDE FAMILIALE: 2 garçons, 7 et 11 ans, gardienne, cuisine, et travaux légers usuels. 5 jours/semaine. Doit demeurer à la maison la semaine. Bonnes conditions. Références nécessaires. Après 19 hrs: 484-9121. 18-9-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas, tables, etc. à prix d'abaisses, 207 St-Beaumont, Tél.: 276-9667 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel 387-2841. JNO

ENSEMBLE salle à manger de Teck, table, 6 chaises, bahut, 735-2149 24-9-80

ANTIQUITÉS

DENTELLE ANCIENNE

Magnifiques couvre-lits, rideaux, nappes, etc... En Bruges, Luxeuil, Alençon, Valenciennes, Fillet brodé, 1000 ans. 738-7378 18-09-80

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) — bibelots — bronze — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Carré — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morier, 524-1422. JNO

DECAPAGE, RESTAURATION de tous genres, sur boiseries, portes et fenêtres. Traitement du bois et finition. Travail personnalisé. Estimation gratuite. Après 5 h.: 521-5135 25-9-80

SUPER SPECIAL encan d'antiquités dimanche 21 septembre, motel LeBaron, 3200 King ouest, Sherbrooke, P.Q. Marchandises provenant de collections privées, seront vendus plusieurs meubles sculptés et Chippendale Chinois. Tel que: horloge de bateau, mobilier de salon, secrétaire, cabinet à boisson, mobilier de chambre, tables, consoles, 3 tables à café, fauteuils et berceuses etc... Style Victorien et Louis XV, vaisselle, tapisserie, lit haut, causeuse, sofa, fauteuil bergère, table à café etc... Style Anglais et Duncan-Thyde, 3 ensembles de tables de bouts, 1 ensemble à dîner 9 morceaux etc... Style Canadien et meubles en chêne, lit de brass, 1 side bord faces de lions, pupitre, 2 berceuses press-back, 2 tables à panneaux, bureaux, chaises, vaisselles, cadres, lampes etc... SPECIAL: plusieurs bagues en or 10 et 14k, pour hommes et femmes; aussi des montres bracelets. Comptant, Master Charge et Visa acceptées. Pas de chèque. Yvon Boucher encanteur licencié. 1-819-567-7781. 22-9-80

APPARTEMENTS À LOUER

RUE CHAMBLY (Près Rachel), 3½, chauffé, réfrigérateur et cuisinière, paisible, jardin et place pour l'auto. Tél.: 521-5636 JNO

CÔTE STE-CATHERINE grand 4½, sous-sol, tout équipé, chauffé, près de l'Université. 681-7896, 737-1810. 18-9-80

CÔTES-DES-NEIGES, 3½, 4½, chauffés, grands, propres, électricité, balcons, 1½ salle de bain. \$255-\$325. 739-2913. JNO

OUTREMONT, 1er octobre 6½, chauffé, rénové, cuisinière, réfrigérateur, four, immeuble de classe \$475 par mois. 272-6965. 20-9-80

ISABELLA 4½ grandes pièces, rez-de-chaussée, chauffé, propre, libre, garage disponible. 695-2730. 20-9-80

QUÉBEC, avenue des Laurentides, spacieux 6½, 2 pas des Plaines d'Abraham. Nombreuses commodités, chauffage électrique, grand balcon. 688-8570. 18-9-80

ST-HUBERT 3e étage, 4 pièces propre, chauffé, libre 695-2730. 20-9-80

C.D.N. 3280 Goyer, 3½, cuisinière, réfrigérateur, tapis mur à mur. Buanderie, services du concierge, chauffé. 733-7313. 19-9-80

MONTREAL 3½ sous-sol, près Université de Montréal, coin Lacombe et Decelles. \$195. Jour 381-6770, soir: 733-1680. 19-9-80

OUTREMONT ½ sous-sol 3½ meublé, chauffage, électricité, entrée privée. Libre immédiatement. \$185 références. 273-6683. 19-9-80

AUTOS/MOTOS

PEUGEOT 1977 de luxe, automatique, tout ouvrable, vitres électriques, radio a.m.-f.m., 39,000 km seulement, en très bonne condition. 671-7574. 18-9-80

COURS

COURS PRIVÉS DE MATHÉMATIQUE

Niveau secondaire et collégial. Professeur expérimentée.

338-5685

19-09-80

COURS DE PIANO

POUR ENFANTS 4-8 ANS

Privé ou en petits groupes. Méthode dynamique. Formation musicale complète.

COURS PRIVÉ: Adultes et Enfants. Préparation à tous diplômes. Professeur expérimentée.

387-4490

23-09-80

COURS PRIVÉS DE PIANO

44-5381 le soir. 20-9-80

DEMANDES D'EMPLOI

CHERCHE travail famille de langue française, gouvernante, enseignant anglais. 521-7160 19-9-80

DÉMÉNAGEMENTS

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. JNO

Disponible en tout temps pour petits et gros déménagements, spécialité cuisinière, réfrigérateur, laveuse, sècheuse, assurances complètes. 725-1372. JNO

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. JNO

ACCEPTERAI déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. JNO

DIVERS/SERVICES

ELECTRICIEN ouvrage garantie, 110, 220 Volts, résidentiel, commercial, industriel. Estimation gratuite, 24h/jour. 652-2890. JNO

Table café acajou sculptée main, Chippendale \$500. Montre bracelet homme au Quartz Computron Bulova \$250 pour \$150. 387-9092. 18-9-80

1 Ordinateur Basic-Four de M.A.I. incluant une imprimante 150 lignes à la minute, 1 écran cathodique, capacité de 20 millions de caractères. Contactez: André Germain 819-771-3235 18-9-80

HORLOGE GRAND-PÈRE importée d'Allemagne, 2 ans moitié prix, et horloge cheminée neuve triple calendrier, calendrier lunaire 621-1355. 19-9-80

ORCHESTRE ACCORDEON M. Proulx demande accordéoniste, batteur, guitariste ou basse, violoncelle. Bénévole. Lisa Musique, M. Leblanc 761-5391. 18-9-80

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

PEINTURE INTÉRIEURE ET EXTERIEURE, plâtre, stucco, céramique, menuiserie générale, ouvrage soigné et garanti avec spécialistes à l'appui. Estimation gratuite. 521-4041, 270-6361 JNO

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

BUREAU cadre et bahut, pupitre et crédence, 2 tables d'appoint, marque Artopex. 1 cuisinière-réfrigérateur combinés marque Woods. Aussi, bibliothèque, 3 chaises de bureau, 2 tables longueur 10 et 7 pieds. 873-7603 de 9 à 5h. 18-9-80

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

OUTREMONT, rue Bernard ouest, pour bureau ou commerce, 2,000 p.c. \$6 à \$10 le p.c. 279-3752, le matin. 18-9-80

FERMES À VENDRE

2857. — Ferme d'élevage d'animaux Charolais, 192 arpts carrés, dont 155 en cultures. Résidence de 9½ p.ces, bdtte en 1975. MLS 759-2016. Adressez-vous: M. Martel Gélinas. Tél.: 759-2016. LA CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LANAUDIÈRE, courtier. 18-9-80

GARDERIE

AIDE FAMILIALE demandée pour prendre soin d'une petite fille de 3 ans de 8:30 à 5h. 849-5468 jour. 271-7238 soir. Secteur Outremont. 18-9-80

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

ORGUE CLASSIQUE Baldwin, modèle 711, 2 claviers manuels complets, pédalier de 25 notes, 22 voix. Accouplement, vibrato, Trémolo. 3 appels généraux. Pédale d'expression. Prise pour casque d'écoute. État impeccable. \$3500. Appeler le soir à 737-7558. 22-9-80

PIANO d'appartement, L.E.N. Pratte, acajou, en excellent état. Appeler 271-2395. 18-9-80

LOGEMENTS À LOUER

LOUIS-VEILLOT 2386, 3½ pièces, bas, cou, libre, \$130 par mois. 255-7065. 19-9-80

C.D.N. 6½ haut de duplex, chauffé, cuisinière, réfrigérateur, jardin place pour l'auto. \$400/mois. 737-4431 après 5h. 19-9-80

VERDUN Willibrord, 4½, gaz, 220, 3e étage, disponible 1er octobre. 761-1082. 22-9-80

OFFRE D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

\$18,000

C'est une véritable secrétaire de direction que recherchent le Président et Vice Président de cet importante entreprise nationale, tout en effectuant les tâches habituelles rattachées à ce poste. Vous travaillerez en harmonie avec vos patrons, «deux gentlemens» qui vous délégueront des responsabilités et vous donneront entière autonomie dans votre travail. La personne apte à combler ce poste doit posséder une personnalité agréable et souple, un parfait bilinguisme parlé et écrit ainsi que 10 années d'expérience au niveau exécutif. Atmosphère particulièrement agréable et les bénéfices exceptionnels.

Isabelle Rolland 845-9128

INTERPERSONNEL CLAUDE BOURG.

18-09-80

LOGEMENTS À LOUER

VILLE ST-LAURENT, haut de duplex, 6½, très beau, chauffé. 334-0989. JNO

N.D.G. Hampton duplex de 6 grandes pièces avec salle de jeux. Garage. Jardin. Occupation immédiate. \$650 par mois. François Bibaud, 934-1818 482-1143. Montréal, Trust Courtier 18-9-80

MAISONS À LOUER

QUÉBEC grande maison de style Anglais, située sur le bord du fleuve. Entièrement meublée, chauffage, câble, déneigement. Libre 1er octobre - 1er juin. Cause: séjour à l'étranger. Prix à négocier. Soir 418-839-4705. 25-9-80

CANTONS DE L'EST, ancien couvent à louer, logement-atelier, salle pour l'automne et l'hiver, pour qui recherche paix et beauté de la nature. (819) 658-3750 18-9-80

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

MAISON canadienne centenaire restaurée, endroit tranquille, St-Denis sur Richelieu. Rendez-vous: Germain Boivin 1-514-787-3204 (soir) 22-9-80

MAISONS MOBILES ROULOTTES

LOCATION de TENTES-ROULOTTES Bonair, 1980, 733-6064. JNO

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

Au moins deux ans d'expérience. Steno-dactylo bilingue. Bureau situé Place du Canada.

878-9381 JNO

VENDEUSE

Expérience, âge moyen, belle apparence. Excellente condition de travail, temps plein ou partiel ou faire demande d'emploi en personne.

Centre du cuir, Madame Guindon Coin Mont-Royal et Papineau

19-09-80

TRUST GÉNÉRAL

Courtiers (866-9641) 19-09-80

CARRIÈRES DE SECRÉTAIRES

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

\$14,500

Une étude légale recherche une secrétaire bilingue. La candidate écrira, parlera et dactylographiera en français et en anglais. La sténographie dans les deux langues est un prérequis. S.V.P. APPELER: ANDRÉE BOUCHARD (514) 878-1122

Nous avons une division qui est spécialisée dans le placement de secrétaires juridiques.

Suite 750 Place du Canada

quantum

HOMME D'ENTRETIEN pour grand bâtiment commercial doit être bilingue, capable de faire tous genres de réparations. Travail permanent pour homme sérieux, doit avoir voiture. Salaire à discuter. 844-3061. 18-9-80

VIRUS MONTREAL cherche vendeur d'espace publicitaire (national et régional), excellente équipe de travail et bonnes conditions. Expérience de la vente obligatoire. 842-9749. 18-9-80

SECRÉTAIRE bilingue, avec expérience pour bureau de notaire. Près métro Jean-Talon. 273-3611. 18-9-80

SECRÉTAIRE bilingue, possédant expérience légale, l'emploi pour une firme d'avocats ayant ses bureaux à la Place Victoria à Montréal. S.V.P. communiquer avec R. Smith 878-4311 2-10-80

DISTRIBUTEUR CANADIEN d'équipement scientifique Bio-médical, requiert un technicien pour travailler à l'atelier, bonne connaissance de l'électronique digitale. Expérience non nécessaire mais serait un atout. Envoyer résumé à Technicom international du Canada, s/s de Robert Samson, 889 Montée de Liesse, Montréal H4T 1P5 19-9-80

SECRÉTAIRE bilingue pour étude de notaires, expérience non nécessaire, secteur Notre-Dame-de-Grâce. Maïtra Yves Larivière 489-4981 20-9-80

LONGUEUIL: Bungalow 74, 4 c.c., cuisine-dînette avec inst. L/S, grand garde-manger, parquetterie recouverte de tapis. Clôture, cabanon, piscine. Terrain superbe de 9,700 p.c./Secteur de choix/proximité école, autobus et parc. Prix dans les \$50,000. Edith T. Dolan, 658-9950 ou 656-7770. MLS. TRUST NATIONAL COURTIER 18-9-80

CHOMEDEY-Renaud, très beau bungalow surélevé, foyer naturel, sous-sol fini, garage, piscine. Mlle Laplante 735-0631 — 672-1576. Fiducie du Québec, courtier 18-9-80

OFFRE D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

\$18,000

C'est une véritable secrétaire de direction que recherchent le Président et Vice Président de cet importante entreprise nationale, tout en effectuant les tâches habituelles rattachées à ce poste. Vous travaillerez en harmonie avec vos patrons, «deux gentlemens» qui vous délégueront des responsabilités et vous donneront entière autonomie dans votre travail. La personne apte à combler ce poste doit posséder une personnalité agréable et souple, un parfait bilinguisme parlé et écrit ainsi que 10 années d'expérience au niveau exécutif. Atmosphère particulièrement agréable et les bénéfices exceptionnels.

Isabelle Rolland 845-9128

INTERPERSONNEL CLAUDE BOURG.

18-09-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel \$1,200 à \$600,000., 1ère, 2ième. Mlle Léona Labege, courtier. 486-1106 jour ou soir. JNO

ABAISSEMENT, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. JNO

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

MONTREAL-CENTRE. Placement d'avvenir, 8 logis, très bien loués, locataires de longue date, très bien situés dans centre-ville. Claire Pilon 658-0688 TRUST ROYAL COURTIER 18-9-80

LAVAL. Propriété de 16 logements, chauffage électrique, abri fiscal, catégorie 31, revenus \$41,100. M.L.S. André Bernier, 687-6780. DesRosiers Courtier. 18-9-80

LAVAL. Douze logements, chauffage électrique individuel, aucun sous-sol, abri fiscal, catégorie 31, revenus \$31,900. M.L.S. André Bernier, 687-6780. DesRosiers Courtier. 18-9-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL

DOMAINE DE NORMANDIE idéal pour professionnel. Maison de prestige - construction supérieure, 10 pièces, possibilité de 5 chambres à coucher, possibilité de cabinet ou bureau d'affaires. 3 salles de toilette - Foyer - Garage - Solarium, plus bachelier deux pièces. Chauffage électrique radiant - Lave-vaisselle, robot culinaire, broyeur et tapis inclus. **DIRECT DU PROPRIÉTAIRE** Prix demandé: \$69,000. Pour rendez-vous: 677-1635. 18-09-80

OUTREMONT

Sur l'ave. Querbes, près Bernard. Entièrement rénové par architectes-propriétaires - 11 appartements: Studios 2½/3½ et Penthouse; comme placement ou idéal en copropriété (vente par étage possible). Libre occupation. Prix \$280,000, comptant à discuter. André Thomas, 731-6307 et J. Michel Martin 277-8687.

TRUST GÉNÉRAL

Courtiers (866-9641) 19-09-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CAUSE TRANSFERT: canadienne en montagne (Mont St-Hilaire), piscine chauffée, 3 chambres, sous-sol fini avec foyer. Petit comptant requis. Hyp. 11½%. 288-8518 18-9-80

REPENTIGNY 7 pièces idéal pour professionnel, coin de rue, foyer, garage, salle de séjour, système d'alarme, paysage professionnellement. \$74,900 pas d'agent. 581-6464. 20-9-80

CÔTE STE-CATHERINE duplex idéal pour professionnel, Prévost, 721-8069. Immeubles Lachapelle. 255-8821. 18-9-80

EN FLANC DU MONT ST-HILAIRE: Magnifique Propriété, Grandes pièces, 2 foyers, Terrain paysagé, Patio. Pour professionnel. JACQUELINE PHELAN 467-2156 - 467-2196 IMM. SELECTS COURTIER 18-9-80

BORD DE L'EAU: STE-DOROTHÉE: cottage style "early American", terrain 30,000 pi. vue magnifique sur la rivière, RACHEL PICHÉ 384-5329, 681-6491. LE PERMANENT - COURTIER 18-9-80

CANDIAC: "Prix Réduit" Cottage brique/alum. 6½ grandes pièces. Secteur de choix; 1ère Hypothèque \$12,200. à 6½% Taxes \$895. Pour plus d'informations: Alice Vachon, 671-5414 ou 656-7770. MLS TRUST NATIONAL COURTIER 18-9-80

HABITEZ CANDIAC: la seule ville où on a conservé les arbres en abondance, ce cottage offre 3 grandes chambres, salle à manger, garage, sun deck, tout près de la 132, PRIX TRES RAISONNABLE. Madeleine Gagnon 659-4217 ou 656-7770. M.L.S. TRUST NATIONAL COURTIER 18-9-80

LONGUEUIL: Bungalow 74, 4 c.c., cuisine-dînette avec inst. L/S, grand garde-manger, parquetterie recouverte de tapis. Clôture, cabanon, piscine. Terrain superbe de 9,700 p.c./Secteur de choix/proximité école, autobus et parc. Prix dans les \$50,000. Edith T. Dolan, 658-9950 ou 656-7770. MLS. TRUST NATIONAL COURTIER 18-9-80

CHOMEDEY-Renaud, très beau bungalow surélevé, foyer naturel, sous-sol fini, garage, piscine. Mlle Laplante 735-0631 — 672-1576. Fiducie du Québec, courtier 18-9-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

5026. Lavaltrie bord du fleuve résidence spéciale, superbe terrain 28,500 c. Bon prix. Adressez-vous: Mme Jacqueline Lemay Tél.: 588-2396

5050. St-Jean de Matha ancienne maison de 130 ans, complètement restaurée, grand terrain en campagne. \$36,000.00. M.L.S. Adressez-vous: M. Fernand Desroches Tél.: 883-8291

LA CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DELAUNDIÈRE. courtiers 18-9-80

Trust Royal

Services immobiliers

COURTIER

TERRASSE MAISONNEUVE Spacieux bungalow 14 pièces, sur magnifique terrain paysager de 16,000 pi. ca. avec piscine chauffée. Climatisation centrale, bain romain dans chambre principale, salle de cinéma, salle de jeux avec foyer et fontaine. Plusieurs autres extras. Prix demandé \$255,000.00 et balance de vente négociable. M.L.S. REJEAN BILODEAU 354-0360, 353-0952. ROGER COURTIER 354-0360, 255-2336.

LONGUEUIL

Triplex pierre et brique, une beauté, grandes pièces, très propre, bon revenu, grand 5½ libre à l'acheteur, garage. M.L.S. Labib Ziadé 462-3131, 678-7881.

CARIGNAN. Luxueuse maison à 30 minutes de Montréal avec toutes les commodités, foyer, garage, grand terrain, en surplus petite maison. M.L.S. Labib Ziadé 462-3131, 678-7881.

Carter et Reagan s'affrontent dans un Sud hésitant

ATLANTA — Le président Jimmy Carter en Géorgie, son adversaire républicain, M. Ronald Reagan au Texas, ont tous deux mené campagne hier pour tenter de faire une percée décisive dans un électoral sudiste que les sondages montrent hésitant.

M. Carter a déchaîné l'enthousiasme de son auditoire noir réuni dans une église d'Atlanta en accusant M. Reagan de vouloir ressusciter le thème du Ku Klux Klan dans sa campagne.

M. Reagan doit être baillonné par ses collaborateurs pour ne pas faire de «gaffes» sur ce sujet entre autres, a-t-il dit. Il a rappelé que M. Reagan s'était opposé à l'acte sur les droits civiques de 1964. Il lui a également reproché de ne pas vouloir respecter les engagements américains sur le contrôle des armements.

Car, le président Carter a désormais placé la personnalité de son adversaire républicain au centre de sa campagne électorale. Pendant 2 jours, devant des ouvriers du textile en Caroline du Sud, dans une église noire d'Atlanta, ou dans un lycée du Texas, Jimmy Carter n'a jamais omis d'insister sur les «lourdes responsa-

bilités» de l'occupant de la Maison Blanche et de mettre en doute les qualités de Ronald Reagan pour cet emploi.

Qu'il fasse appel aux électeurs noirs, aux salariés, ou aux Américains d'origine mexicaine, les «Chicanos», le président a lancé ce même avertissement: «C'est l'avenir de vos familles, de vos droits civiques, ou de vos libertés économiques qui sera en jeu le 4 novembre prochain».

Hier à Atlanta, à ses côtés, figuraient le père du rév. Martin Luther King, ainsi que la veuve du défenseur de la cause noire aux États-Unis, Mme Coretta King. Le président Carter a vivement engagé les noirs américains à participer aux prochaines élections: «Il est toujours important de voter. Cette année, peut-être encore plus que jamais en raison du choix offert, qui n'a jamais été aussi clair».

En 1976, 49 pour cent seulement des 11 millions d'électeurs noirs avaient voté. Mais 90 pour cent d'entre eux avaient voté Carter. En 1980, la communauté noire est moins homogène dans ses intentions de vote, en raison notamment de la crise économique dont elle est l'une des pre-

mieres à souffrir.

Ronald Reagan a d'ailleurs tenté de miser sur ce mécontentement des noirs américains, en recevant chacun des leaders de la communauté. L'un des plus critiques pour le bilan économique du président, M. Jesse Jackson, a cependant apporté le week-end dernier son soutien à Jimmy Carter.

Plus tôt, le président Carter avait déclaré devant la presse que son optimisme de la veille quant à une prochaine libération des otages américains en Iran était prématuré: «Nous n'avons aucune raison de penser que la situation a été résolue», a-t-il dit.

Il faisait écho à une déclara-

tion la veille de M. Edmund Muskie, secrétaire d'État, selon laquelle aucun dénouement n'était en vue.

Ces déclarations ont aussitôt été utilisées par ses adversaires républicains, M. Richard Allen, conseiller de M. Reagan en matière de politique étrangère, a déclaré que c'était un nouveau «pas de clerc» du président, qui, selon lui, n'est même pas informé des positions de son propre département d'État.

«Apparemment, ils ont eu le temps de se mettre d'accord pendant la nuit» a-t-il ajouté. Cette nouvelle volte-face du président montre une fois de plus son «inconsistance et son incapacité à agir d'une façon

cohérente».

«Le président a montré une fois de plus son talent pour souligner la confusion qui règne dans son gouvernement sur les questions de politiques étrangères», a déclaré également M. John Anderson, candidat indépendant aux élections présidentielles, lors d'une conférence de presse donnée à Denver, dans le Colorado.

M. Reagan, arrivé dans la nuit de lundi à mardi à San Antonio, (Texas), devait assister hier soir à un dîner à Huston réunissant de nombreux millionnaires texans à raison de 1.000 dollars l'entrée et de 10.000 dollars la table. Selon le responsable de la campagne

au Texas, la somme ainsi réunie devrait représenter 2,5 millions de dollars, un record dans l'histoire des «dîners de campagne».

Cet argent financera une vaste campagne téléphonique auprès des citoyens ordinaires, tels que les «Chicanos», d'origine mexicaine pour les convaincre de voter républicain.

À San Antonio, M. Reagan a pris la parole devant plusieurs milliers de personnes au centre de conférences de la ville, au cours d'une cérémonie haute en couleurs, à l'occasion de la fête de l'indépendance du Mexique. M. Reagan a orienté l'essentiel de ses efforts vers les Américains d'o-

rigine latino-américaine, notamment les «chicanos», qui représentent une proportion importante de la population. L'ancien gouverneur de Californie s'était rendu de son hôtel au centre de conférences dans une barge fleurie, aux sons d'un orchestre mexicain de «mariachis», tandis que de jeunes Mexicano-Américains de San Antonio en costumes folkloriques, lui lançaient des fleurs depuis la rive.

Le directeur de la campagne de M. Reagan, M. William Casey, a annoncé simultanément à Washington la création d'un «comité hispanique Reagan-Bush». Pour sa part, M. Reagan a plaidé pour les immigrants illégaux du Mexique qu'il faut,

selon lui, aider plutôt que construire une barrière le long de la frontière entre les États-Unis et le Mexique.

Le candidat choisi par le Texas s'adjugera en novembre 26 des 270 grands électeurs nécessaires pour être élu président. Il y a quatre ans, l'État s'était prononcé pour le candidat Jimmy Carter, mais il semble pencher cette année pour le candidat républicain.

M. Reagan dispose au Texas d'appuis solides, notamment le gouverneur, M. Bill Clements, le sénateur John Tower, qui est venu avec lui de Washington, et son ancien concurrent pour l'investiture du parti, l'ancien gouverneur du Texas John Conally.

Cuba met en garde les pirates de l'air

LA HAVANE (AFP) — Cuba a menacé hier de remettre aux États-Unis tous les pirates de l'air qui se rendraient à l'avenir coupables de détournements d'avion entre la Floride et La Havane, «pour qu'ils soient jugés dans ce pays».

La menace est contenue dans un éditorial de «Granma», organe du parti communiste cubain.

Les autorités cubaines vont choisir soit ce moyen, soit «des mesures pénales très sévères» pour lutter contre l'épidémie de détournements (neuf depuis le 10 août) qui est le fait, affirme Granma d'«éléments anti-sociaux d'origine cubaine», qui «ont été incarcérés».

Granma ajoute que «le peuple cubain, unanime, s'oppose» au retour dans l'île des 120.000 émigrés qui sont sortis du pays depuis l'affaire des réfugiés de l'ambassade du Pérou à La Havane, début avril. «Il faut réaffirmer que les voyages de ceux qui abandonnent la patrie sont sans retour», ajoute Granma.

Le quotidien écrit enfin que Cuba ne saurait permettre des actes de vandalisme comme cette piraterie aérienne, tant «en raison de ses responsabilités internationales, que parce que des personnes innocentes, y compris des femmes et enfants américains peuvent en être les victimes, et aussi parce que l'ensemble du pays repousse ces éléments aventureux et anti-sociaux».

Essai nucléaire israélo-taiwanosud-africain?

WASHINGTON (AFP) — L'éclair enregistré l'année dernière par un satellite américain au-dessus de l'Afrique australe aurait été dû à un essai atomique conjoint Afrique du Sud-Israël-Taiwan, a affirmé hier le journaliste indépendant Jack Anderson, dont les articles sont régulièrement distribués à près d'un millier de journaux américains, et qui réclame avoir puisé ses renseignements dans un rapport secret de la centrale de renseignements (CIA).

Selon Anderson, le rapport dit que ces trois pays, les deux premiers étant soupçonnés depuis plusieurs années de posséder la technique de l'arme atomique, coopéreraient depuis un certain temps à la fabrication d'une «mini-bombe» atomique.

La CIA, toujours citée par Jack Anderson, aurait établi après étude des photos par satellite que l'engin, dont l'éclair avait été enregistré, était d'une puissance équivalente à un sixième de la bombe d'Hiroshima. La CIA aurait également découvert que Pretoria, Tel Aviv et Taipei auraient l'intention d'utiliser cette mini-bombe en dernier ressort pour repousser une attaque de grande envergure qui aurait une chance de réussir.

À QUÉBEC



Un grand soleil
204 satellites
un monde de services

- 204 chambres climatisées dont 6 suites luxueuses et 27 appartements avec «sinette». Toutes avec thermostat à contrôle individuel et télécoleur.
- Stationnement gratuit.
- Amphithéâtre avec équipement audio-visuel télécommandé. Un concept unique au Québec.
- Salles pour réunions, congrès, banquets.
- Salle à manger de classe. Cuisine Française.
- Piano-bar intime. Danse et chansons tous les soirs.

et un personnel qui sait vous entourer sans tourner autour de vous.

RESERVEZ SANS FRAIS 800 - 268-8990

Auberge
Quality Inn

3115 boul. Laurier, Ste-Foy
Québec, G1W 3Z6 Tél. 418 / 658-5120

Simpsons MD

Hugh Garber
au
Salon Vendôme

Simpsons vous invite à venir admirer une autre adorable collection de Hugh Garber, ce célèbre couturier canadien dont les vêtements jouent un si grand rôle dans la vie des femmes actives à travers le pays.

Venez voir cet intéressant spectacle et profitez-en pour explorer le Salon Vendôme! Il regorge de vêtements-mode et accessoires frais et merveilleux.

Ne manquez pas de venir voir la merveilleuse collection de Hugh Garber.

Venez assister à ses défilés qui auront lieu au Salon Vendôme au troisième étage, centre-ville seulement.

Heures des défilés
mercredi 17 septembre à 12 h 45
jeudi 18 septembre à 12 h 45 et 18 h 30

La ligne Hugh Garber:
une douceur en légère georgette polyester
telle qu'illustrée, en pourpre ou gris.
Tailles 4 à 12. \$245

Pour achat en personne seulement
Rayon 308, au troisième, centre-ville

*La Mode Simpson...
VOILÀ ce qu'il vous faut!*

Faites

LE POINT DU JOUR

avec

GUY DESCARY à 790-0224

du lundi au vendredi de 13h45 à 15h15

CKAC 73

en premier!